LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: Nuageux avec neige. Maximum 25 à 30. Aperçu pour demain: neige se terminant en matinée à l'ouest et en après-midi à l'est. Détails page 6.

25 CENTS

Vol. LXVI - No 295 | Montréal, samedi 21 décembre 1974 | S. Pierre Canisius

Les coûts atteindront $653 millions, à moins de coupures

JO: déficit de $200 millions?

par Bernard Descôteaux

Les dernières prévisions officielles de la Ville de Montréal établissent à $580 millions le coût de construction des équipements olympiques, et non pas à $485 millions comme on l'avait pensé plus tôt cette semaine. En conséquence le COJO devra, si on n'apporte aucune modification au projet, assumer une dépense de $653 millions pour la réalisation des Jeux de 1976, ce qui laisse un déficit de $203 millions.

C'est le Comité organisateur des Jeux olympiques (COJO) qui a communiqué ces chiffres, hier après-midi, tout en précisant du même coup que la Ville de Montréal et le COJO étudient les moyens à prendre pour que "le principe de l'autofinancement des Jeux, qui veut que les revenus égalent les dépenses, demeure la ligne directrice de l'entreprise." Ce qui laisse prévoir de toute évidence des modifications importantes aux projets de construction, pour les ramener à des proportions plus modestes.

Dans un communiqué d'une quarantaine de lignes, le COJO a ainsi confirmé ce que tous soupçonnaient depuis un certain temps: la hausse des coûts de construction pour les Jeux olympiques. Les montants précis étaient contenus dans un rapport préparé à la demande de la Ville de Montréal par la firme d'ingénieurs-conseils Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et Associés, et qui a été remis aux autorités municipales il y a quelques jours. Les autorités municipales et le COJO, tout comme le gouvernement provincial, avaient refusé jusqu'à maintenant de dévoiler les montants impliqués. Certaines informations avaient laissé supposer que le coût des constructions était passé à $485 millions, ce qui était toutefois inférieur à la réalité.

Au printemps 1972, le COJO avait établi ses besoins financiers à $310 millions. Ce montant comprenait $4 millions pour la construction des installations pour les compétitions de voile qui se tiendront à Kingston; $246 millions pour les installations olympiques à Montréal; et $60 millions pour les frais d'opération du COJO lui-même. Les revenus en conséquence étaient tirés de la vente de pièces de monnaie olympique, de billets de la loterie olympique, de timbres olympiques, du marketing, et des entrées aux Jeux eux-mêmes. On se souviendra que les experts du gouvernement fédéral avaient alors considéré ce budget comme étant insuffisant.

Actualisant les prix établis en 1972 et précisant les données actuelles, le rapport de la firme d'ingénieurs conseils contient de nouveaux devis estimatifs portant le coût total des constructions à $580 mil-

Voir page 6: Déficit

sommaire

- Trudeau est satisfait que les députés aient patienté — page 2
- Échec du sommet sur l'indexation — page 2
- $30,000 attendent Duhamel à sa sortie — page 3
- Pour la majorité, le RCM ira en cour municipale — page 3
- Un enjeu qui dépasse les parties: un éditorial de Jean-Claude Leclerc — page 4
- Un verdict d'impuissance à La Haye: un commentaire de Georges Vigny — page 4
- Un socialisme éthiopien — page 7
- 32 UDR contre Chirac — page 7
- Le renseignement de la commission Cliche ne sera pas décapité — page 10
- Un "compromis": Saputo retire sa plainte — page 20

LE DEVOIR — cahier des arts et lettres

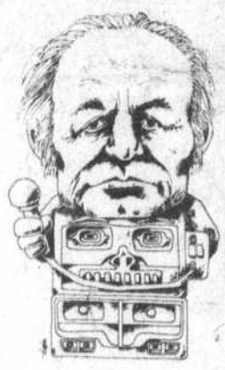

Jean-Marie Poupart commente le dernier volet du tryptique autobiographique de Claude Jasmin, "Sainte-Adèle-la vaisselle"... et se permet quelques conclusion générales.

Reçue à l'Académie canadienne-française, Fernande Saint-Martin a prononcé une importante conférence sur l'ethnologue Marius Barbeau, dont on pourra lire aujourd'hui quelques extraits.

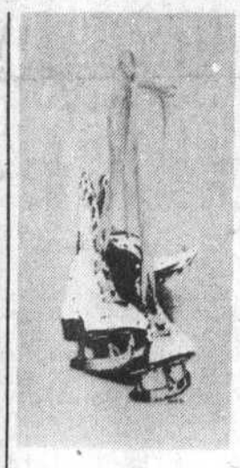

Claude Gosselin s'est rendu à l'exposition (chez Marlborough-Godard) d'un maitre-illusionniste: Pierre Avot.

Le premier ministre, apparemment fatigué, a déclaré hier au cours d'une conférence de presse que les perspectives économiques pour 1975 sont certainement préoccupantes mais ne justifient pas le pessimisme qu'elles inspirent à beaucoup d'observateurs. "Le pire ne se produira pas nécessairement". (Nos informations à la page 2).

Construction

Le gouvernement se munit des pleins pouvoirs

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le gouvernement se donne les pleins pouvoirs pour tenter de remettre de l'ordre dans l'industrie de la construction.

A la suite de l'échec de la réunion au sommet à Montréal, le ministre du Travail a présenté hier un court projet de loi qui sera adopté de toute urgence, et qui a un caractère permanent.

Le projet de loi 201, qui modifie la loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction, autorise le gouvernement à prolonger, abroger ou modifier le décret, sans le consentement des associations de salariés et d'employeurs, quand il est d'avis que cette solution est la seule qui puisse remédier à la situation existante.

Le bill prévoit de plus que les poursuites intentées par le procureur général peuvent l'être par toute personne qu'il autorise à cette fin.

L'Opposition a donné son accord pour la présentation inopinée de ce projet extraordinaire, en plein milieu de l'après-midi. Le premier ministre a allégué "la situation extrêmement sérieuse de la construction à Montréal, affectant des chantiers aussi importants que celui des jeux Olympiques".

De son côté, M. Jean Cournoyer a déclaré aux reporters que le gouvernement doit assumer pleinement ses responsabilités, face à l'incohérence dans la construction, à la baisse de productivité, à la grève des ferrailleurs, et le reste.

En vertu de la loi 290 qui régit l'industrie de la construction, l'accord de l'ensemble des parties était requis pour faire quelque changement que ce soit au décret. L'an dernier, par un amendement, il ne fallait plus que l'assentiment d'une majorité syndicale et d'une majorité patronale. Et maintenant, le gouvernement se donne les pleins pouvoirs, invoquant l'intérêt public.

M. Cournoyer veut, par ce moyen, tenter de régler d'abord les problèmes qui découle du décret. Ainsi, il estime que des employeurs, à juste titre, refusent de rouvrir les conventions à cause de la productivité réduite de leurs travailleurs. Par contre, ces derniers veulent récupérer leur pouvoir d'achat. Il s'en suit une guérilla désastreuse pour tous.

Le ministre dit qu'il a voulu faire confiance aux parties, mais qu'elles l'ont déçu grandement et provoqué elles-mêmes son intervention d'autorité.

Mais que fera M. Cournoyer au juste? Là-dessus, rien de précis à ce moment.

Le premier geste, semble-t-il, sera de désigner l'un de ses collaborateurs pour étudier le problème de l'indexation des salaires au coût de la vie. Les recommandations seraient l'objet d'amendements au décret, le cas échéant.

Le ministre se proposerait, par ailleurs, d'intervenir en ce qui a trait aux délégués de chantiers. A la suite des révélations faites devant la commission d'enquête Cliche — réseau d'intimidation et d'extorsion — le gouvernement décréterait que les délégués de chantiers ne doivent pas posséder de casier judiciaire. Au surplus, ils devraient être élus par un syndicat en bonne et due forme, et non pas nommés par une centrale. Du moins, ces hypothèses sont à l'étude.

D'autre part, M. Cournoyer demanderait à la commission Cliche de lui faire tenir dès maintenant les recommandations auxquelles elle en est arrivée, afin d'accélérer le nettoyage qui s'impose. La commission a ajourné ses travaux pour les Fêtes et elle doit les reprendre en janvier. A ce jour, elle s'est surtout penchée sur le dossier syndical dans la construction, abordant à peine la phase patronale et gouvernementale. Des sub poena ont d'ailleurs été adressés à un certain nombre de personnalités non syndicales.

Le projet de loi d'urgence pourrait bien être étudié dès aujourd'hui, si l'Assemblée nationale a disposé entre-temps du projet relatif aux salaires des députés. Sinon, ce sera au début de la semaine prochaine.

Un soupir: le "trade bill" passe

WASHINGTON (d'après l'AFP) — Le congrès américain a finalement approuvé hier le projet de loi commerciale, ou "trade bill", présenté il y a 20 mois par l'administration. Ce projet de loi va maintenant être présenté à la signature du président Ford, ce qui devrait n'être qu'une simple formalité.

La Chambre et le Sénat ont tour à tour adopté hier après-midi ce projet de loi dans une version définitive mise au point la veille par une commission de conciliation.

Les deux assemblées ont adopté ce projet de loi à une forte majorité: 323 voix contre 36 pour la Chambre et 72 voix contre 4, pour le Sénat.

Aussitôt le vote du Congrès connu, l'ambassadeur canadien Marcel Cadieux a exprimé sa vive satisfaction: "L'adoption de cette loi commerciale est une bonne nouvelle et sera hautement appréciée au Canada. Naturellement, nous n'avons pu encore examiner la loi dans toutes ses implications. Mais l'important est que les Etats-Unis ont à nouveau démontré leur volonté de jouer un rôle de leader dans les relations commerciales internationales et que les négociations du GATT pourront reprendre sérieusement maintenant".

Le vote in extremis du "trade bill" par le Congrès américain marque une nouvelle étape vers la libéralisation du commerce mondial et permettra à l'administration américaine, une fois la loi signée par le président, d'entamer avec l'autorité nécessaire les grandes négociations commerciales prévues pour le début 1975.

Le "trade bill" permet par ailleurs au président américain de prendre des mesures de représailles commerciales contre les pays qui limitent leurs échanges avec les Etats-Unis, tout en libéralisant l'accès des produits des pays en voie de développement sur le marché américain.

Une des clauses de ce projet de loi, dénoncée dès mercredi par les responsables soviétiques, interdit l'octroi de concessions ou de crédits commerciaux — et notamment la clause de la nation la plus favorisée — aux pays communistes qui n'assouplissent pas leur politique d'émigra-

Voir page 6: "Trade bill"

Le président Lavoie et trois ministres seront accusés au même titre que Morin

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Ce n'est plus un mais cinq députés qui auront à répondre de mises en accusation mettant en jeu leur siège à l'Assemblée nationale, transformée en véritable tribunal en cette fin de session mouvementée.

Le leader parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns, a en effet décidé d'accuser ceux qui ont autorisé l'allocation de $1,796 sur laquelle se fonde le ministre Jean Bienvenue pour réclamer la tête du chef de l'Opposition offcielle, M. Jacques-Yvan Morin.

Les mises en accusation que présentera M. Burns ce matin visent le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie ainsi que les trois ministres agissant avec lui comme commissaires de la loi de la Législature, MM. Gérard D. Lévesque, Oswald Parent et Gérald Harvey.

M. Burns a d'abord tenté d'inclure ces quatre libéraux par le biais d'un amendement à la motion de M. Bienvenue, qui demande une enquête pour examiner l'accusation portée contre J.-Y. Morin, et susceptible de lui coûter son siège, si elle se révèle fondée.

M. Jean-Noël Lavoie s'est récusé de la présidence dans cette affaire puisqu'il s'attend à comparaître comme "témoin ou autrement" et c'est un des vice-présidents, M. Robert Lamontagne, député libéral de Roberval, qui le remplace.

C'est avec d'évidentes difficultés et le recours à plusieurs suspensions pour aller consulter que M. Lamontagne dirige cette Assemblée indisciplinée et même débridée pour le sprint de fin d'année.

M. Lamontagne a refusé l'amendement de M. Burns en invoquant l'article 80 du règlement qui stipule qu'un député doit présenter une motion de fond quand il veut accuser un de ses collègues.

M. Burns a alors accepté le défi que lui avait lancé plus tôt le leader du gouvernement, M. Gérard D. Lévesque, qui le sommait de mettre son propre siège en jeu en l'accusant formellement comme M. Bienvenue l'avait fait pour Jacques-Yvan Morin.

M. Lévesque avait même promis son consentement pour sauter les étapes habituelles et procéder immédiatement si M.

Voir page 6: J.-Y. Morin

Le débat sur les salaires s'envenime

Pas de trêve de Noël à Québec ?

par Gilles Lesage

QUEBEC — A en juger par le climat empoisonné du débat et par la détermination farouche du Parti québécois hier soir, l'Assemblée nationale pourrait bien devoir siéger jusqu'après Noël avant que les députés ne se votent de substantielles augmentations de salaires.

C'est dans une atmosphère de fièvre et de fatigue que le leader parlementaire du gouvernement a proposé l'étude du projet de loi 87, qui hausse le salaire des députés de $15,600 à $21,000, rétroactivement au premier avril dernier, et à l'indexer à compter du 1er janvier prochain à la moyenne de la hausse des salaires industriels au pays.

Mais la réplique du chef de l'Opposition s'est faite vive et cinglante, soulevant un tollé de protestations et d'injures de la part des ministériels. Les échanges acrimonieux menacent de se poursuivre durant plusieurs heures, sinon plusieurs jours. Le leader parlementaire de l'Opposition, faisant état de l'obstruction systématique du PQ, a même soulevé la possibilité que la Chambre siège après Noël, si le gouvernement persiste dans son intention.

M. Gérard-D. Lévesque a invoqué le

Voir page 6: Les salaires

mini-loto — TIRAGE 38 — VENDREDI 20 déc. 74

31 Séries émises—90,000 chacune

POSSIBILITÉ DE:

14228 — 31 GAGNANTS DE $5,000.

4228 — 248 GAGNANTS DE $500.

228 — 2511 GAGNANTS DE $100.

LOTO PERFECTA

38e COURSE 19 décembre 1974

		PRIX
ORDRE:	$2,088.40	63
DÉSORDRE:	90.80	1112

VENTES TOTALES : $484,649.00

RÉSULTAT

A	B	C	D
6	10	1	2

Trudeau est content que les députés fédéraux n'aient pas voté leur augmentation avant Noël

OTTAWA (CP) — Le premier ministre Trudeau a déclaré hier après-midi, lors de sa conférence de presse de fin d'année, que c'était probablement "une bonne chose" que les parlementaires fédéraux n'aient pas arrondi de 50 pour cent leurs salaires avant de rentrer dans leurs comtés pour les vacances de Noël, comme ils l'avaient d'abord souhaité.

Ainsi, les députés auront l'occasion d'expliquer à leurs électeurs pourquoi, selon eux, ils ont droit à une augmentation de salaires, de poursuivre M. Trudeau; "et si les députés ne parviennent pas à justifier cette hausse à leurs commettants, alors tant pis pour eux", a-t-il lancé.

Le chef libéral a cru opportun, à l'occasion des Fêtes, de mettre un peu de miel dans le vinaigre dont il a si souvent abreuvé les journalistes: "Vous, garçons et filles de la presse, avez fort bien travaillé et méritez que le Père Noël pense à vous", a-t-il badiné, en félicitant les journalistes d'avoir alerté l'opinion publique au sujet des augmentations de salaires que les parlementaires voulaient s'accorder, obligeant ainsi ces derniers à "prendre conscience de leurs erreurs".

"Mais je vous en conjure, n'acceptez pas de cadeaux de quiconque n'est pas vraiment le Père Noël", de reprendre en souriant M. Trudeau, faisant ainsi allusion aux pots de vin que le chef créditiste Réal Caouette s'est vanté d'avoir offert à certains journalistes... comme bien d'autres députés fédéraux, a prétendu au surplus M. Caouette, accusation dont sera saisie en janvier le comité des privilèges des Communes, selon une résolution adoptée jeudi par la Chambre.

Le premier ministre a cependant protesté contre l'avalanche de questions sur les fameuses augmentations de salaires qui a déboulée sur lui lors de sa conférence de presse. Car l'objet de toute cette controverse — le projet de loi C-44 — n'est pas vraiment un projet gouvernemental, sauf au plan technique, a-t-il prétendu. Selon M. Trudeau, les ministériels libéraux ne l'ont présenté que parce qu'ils s'attendaient à ce qu'il soit approuvé rapidement et sans trop d'histoire par les députés de tous les partis; mais si certains députés — ceux du NPD — continuent de s'y opposer, le gouvernement pourrait fort bien décider de le rayer du feuilleton, plutôt que "risquer de se casser la figure" pour le faire adopter.

Rappelons que les néo-démocrates, sous l'impulsion de leur leader par intérim Ed Braodbent, se sont vigoureusement opposés mardi dernier à l'adoption du bill C-44, qui prévoit notamment des augmentations de $26,000 à $39,000 par année pour les députés, de $43,000 à $64,000 pour les ministres ainsi que le chef de l'Opposition et de $53,000 à $84,000 pour le premier ministre. Devant l'impact assez retentissant des protestations du NPD dans les journaux et au sein de l'opinion publique, le leader du gouvernement en Chambre, M. Mitchell Sharp, a rapidement fricoté mercredi avec le chef conservateur Robert Stanfield une formule de "compromis" qui ramenait à $34,600 par année l'indemnité globale des députés en 1974 et 1975, mais prévoyait de nouveaux relèvement en 1976, 1977 et 1978 en fonction de la hausse de l'indice moyen des salaires au pays. Mais ce compromis a encore une fois été rejeté par les néo-démocrates parce que, selon eux, il consent aux députés, sur une période de quatre ans, des augmentations encore plus considérables que la formule originale.

Malgré la douche écossaise qu'il a jetée sur les chances d'un relèvement du traitement des députés, M. Trudeau s'est dit hier personnellement convaincu que les parlementaires, "dont plusieurs travaillent de 12 à 15 heures par jour et méritent tous le respect de leurs commettants", ont droit à une augmentation de salaires; et il a refusé de convenir que le leader parlementaire du gouvernement ait manqué de jugement en pilotant le bill C-44 aux Communes.

Le premier ministre s'est d'ailleurs dit satisfait du travail accompli par les Communes depuis l'ouverture de la session, au début d'octobre: 61 projets de loi ont été présentés, a-t-il rappelé, dont 16 ont déjà reçu la sanction royale.

Commentant ensuite l'état de l'économie canadienne, M. Trudeau a opiné que "la situation est grave, mais ne semble pas désespérante" et qu'il ne fallait pas nécessairement s'attendre au pire. Le Canada évolue toujours sur la corde raide suspendue au dessus d'un gouffre à deux versants — l'inflation d'un côté, le chômage de l'autre, a-t-il rappelé; il faut éviter de trop stimuler l'économie, tout en la stimulant suffisamment, comme a tenté de le faire le ministre des Finances John Turner dans son budget. Au bout du compte, de poursuivre le chef libéral, le gouvernement craint davantage la récession que l'inflation; mais la performance du Canada sur la corde raide de la gestion "in fine" de l'économie est meilleure que celle de la plupart des autres pays, s'est vanté M. Trudeau.

Rappelons enfin que le bureau de M. Trudeau a annoncé hier la nomination de quatre nouveaux sous-ministres (il s'agit de quatre mutations) pour combler quelques-unes des vacances apparues récemment à la suite de la retraite ou de la démission de neuf "mandarins" fédéraux.

M. John Hodgson, ci-devant sous-ministre des Affaires des Anciens Combattants, est muté au ministère du Revenu.

M. Arthur, ci-devant haut-fonctionnaire au Secrétariat du Conseil du trésor, succède à M. Basil Robinson comme sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord.

M. Blair Seaborn, un vieux routier de la diplomatie canadienne, est nommé sous-ministre de l'Environnement et des Pêcheries.

Enfin, le ci-devant vice-président de la Commission des libérations conditionnelles devient commissaire des pénitenciers.

G.-M. Martin assurera l'intérim de Dell'Aniello

QUEBEC (PC) — Le deuxième vice-président de la Régie de la langue française, M. Gérald M. Martin, a été appelé à assurer l'intérim en attendant la nomination d'un nouveau président.

C'est ce qu'a révélé, hier, le ministre d'Etat responsable de cette Régie, M. Fernand Lalonde, en précisant que le conseil des ministres serait appelé à ratifier ce choix la semaine prochaine.

Agé de 60 ans, M. Martin est un ingénieur professionnel. Avant d'être nommé à la vice-présidence, il était directeur des ventes, division des constructions métalliques, à la compagnie Dominion Bridge.

M. Lalonde a attribué ce choix au fait que M. Martin est en poste à Montréal, où se trouve le bureau principal de la Régie, tandis que le premier vice-président, M. Jean-Louis Gendron, ancien président de la commission d'enquête sur le statut de la langue française, occupe ses fonctions à Québec.

Quant au successeur de M. Paul Dell'Aniello, le ministre a indiqué qu'il ne pourrait pas être nommé avant la fin du mois de janvier, en raison des délais occasionnés par la période des fêtes.

M. Dell'Aniello a remis sa démission jeudi, trois jours après avoir été condamné à $5,800 d'amende pour évasion fiscale.

La Régie de la langue française est chargée de superviser l'application de la Loi 22 sur la langue officielle.

Le Canada n'exportera pas de produits nucléaires sans garantie

OTTAWA (PC) — Les pays importateurs de produits nucléaires canadiens devront garantir au Canada qu'en aucun cas ces produits seront utilisés en vue de la fabrication d'engins explosifs, a réaffirmé une nouvelle fois hier le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources, M. Donald Macdonald.

Les réacteurs canadiens CANDU produisent, en même temps que de l'énergie, une certaine quantité de plutonium, élément essentiel à la fabrication d'une bombe atomique.

Certains des clients potentiels du Canada n'ont pas ratifié le traité international de non-prolifération des armements nucléaires.

Désormais, a annoncé M. Macdonald, les accords de ventes comprendront "une assurance irrévocable que tous les matériaux, équipements et techniques nucléaires fournis par le Canada ne seront pas utilisés pour la fabrication d'un dispositif d'explosion nucléaire.

Construction

Échec du 'sommet' sur l'indexation

par Louis-Gilles Francoeur

La rencontre au sommet d'hier apresmidi entre les états-majors syndicaux et patronaux de la construction sur la question de l'indexation des salaires des travailleurs de cette industrie n'a été à toutes fins utiles qu'un dialogue de sourds.

Convoquée par le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, qui en attendait les résultats à Québec avant d'introduire son projet de-loi spéciale, la réunion à donné lieu à une série d'exposés de positions irréconciliables. Les syndiqués ont demandé au patronat de compenser les effets du coût de la vie en s'inspirant des gains obtenus depuis le printemps par de nombreux groupes de salariés alors que les représentants des employeurs, pour leur part, refusaient de discuter cette question sans la relier à la baisse de productivité enregistrée sur les chantiers.

Aucune des parties toutefois n'a fait de référence précise à une loi spéciale que la plupart considéraient, au moment de la rencontre, comme une menace plutôt incertaine destinée à les rapprocher. Seuls les représentants patronaux se sont unis pour dénoncer cette possibilité, en y voyant une preuve de la connivence du ministre du Travail avec les syndiqués et en particulier avec la FTQ-Construction.

La rencontre qui n'a pas duré une heure, a été suivie de mini-conférences de presses où tout le monde a tenu à se justifier devant l'opinion publique.

De façon générale, les employeurs sont tombés d'accord pour refuser "carrément" toute négociation sur l'indexation, en dépit des dommages que leur cause la grève des ferrailleurs de la CSN et de la FTQ-Construction.

Les employeurs ont par ailleurs lié le problème de l'indexation des salaires à la baisse de productivité enregistrée sur les chantiers de la métropole.

"Réglons d'abord le problème de l'indexation, a dit de son côté le tuteur de la FTQ-Construction, M. Fernand Daoust, puisque déjà 70 pour cent des travailleurs ont reçu une augmentation additionnelle de 50 cents l'heure" pour compenser les effets du coût de la vie.

M. Daoust a attribué le refus des représentants patronaux au fait qu'ils étaient liés par les mandats très stricts reçus en juin dernier des employeurs. "Les représentants patronaux devront retourner devant leurs membres chercher de nouveaux mandats puisque les employeurs paient déjà l'augmentation réclamée", qui passera de 50 à 75 cents au début de la nouvelle année.

Une partie du problème, a dit le leader syndical, réside dans le mode de représentation au sein des associations patronales. En effet, a-t-il expliqué, les plus gros employeurs qui embauchent la majorité des travailleurs paient déjà. Or ce sont les autres, plus nombreux, qui empêchent l'élaboration d'une politique patronale adaptée aux réalités de l'embauche dans ce secteur économique.

Quant aux accusations d'illégalité portées par les employeurs à propos des débrayages, M. Daoust a reproché aux associations patronales leur "juridisme étroit". Le leader syndical a précisé que le décret provincial prévoyait un mécanisme d'amendement des conditions de travail en vigueur.

Ce mécanisme est rendu inopérant, a ajouté M. Daoust, par le refus sans nuance des associations patronales qui ne laissent d'autres choix aux syndiqués que les moyens actuellement choisis par les ferrailleurs. Le tuteur de la FTQ-Construction a prédit que l'intransigeance du patronat lui attirerait inévitablement d'importants déboires au début de la prochaine année.

Quant aux employeurs, ils s'entendent pour déclarer que les travailleurs de la construction sont les mieux payés du Québec. A leur avis, une augmentation des salaires à ce moment-ci n'accroitrait en aucune façon le taux de productivité des travailleurs qu'ils évaluent à 30 pour cent. Et, ajoutent-ils, "Les salariés de la construction qui reçoivent illégalement un salaire supérieur à celui du décret, n'ont pas augmenté leur productivité; au contraire, elle a diminué.

Les associations patronales ont par ailleurs affirmé qu'"aucune argument ou preuve n'ont été faits prouvant que les augmentations prévues au décret seraient insuffisantes pour couvrir la diminution du pouvoir d'achat des travailleurs". A ce sujet, les associations patronales ont sans doute oublié que le rapport de l'actuaire Yves Guénard, commandé par le ministère du Travail, évaluait la perte du pouvoir d'achat des travailleurs montréalais de la construction à 43 cents l'heure. Cette étude ne portait pas sur les autres regions du Québec.

Les représentants patronaux, qui se sont opposés avec la dernière énergie au recours à une loi spéciale pour régler ce problème, ont aussi blâmé le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, pour sa partialité envers les syndiqués.

A leur avis, le ministre tentait de faire normalement pression sur eux en convoquant la rencontre d'hier pour discuter du problème de l'indexation des salaires.

"Encore une fois, Jean Cournoyer a servi de porte-voix à la FTQ-Construction pour tenter de faire avaler aux employeurs une augmentation horaire de $1 non négociable", ont-ils conclu.

Baie James, Cour d'appel et Indiens

— suite de la page 5

pour produire l'électricité par des centrales thermiques ou nucléaires." (J. Turgeon, p. 28).

On ne peut certes pas reprocher aux cinq magistrats de ce tribunal de ne pas partager l'opinion du juge de première instance. Cependant, on peut s'étonner que, en rejetant presque du revers de la main la longue analyse que le juge Malouf avait faite de la preuve qui lui fut présentée, la Cour d'appel ait mis de côté une jurisprudence constante — tant de ce tribunal que de la Cour suprême — voulant que:

"... En raison de la position privilégiée du juge qui préside au procès, voit, entend les parties et les témoins et en apprécie la tenue, il est de principe que l'opinion de celui-ci doit être traitée avec le plus grand respect par la Cour d'appel et que le devoir de celle-ci n'est pas de refaire le procès, ni d'intervenir pour substituer son appréciation de la preuve à celle du juge de première instance à moins, qu'une erreur manifeste n'apparaisse aux raisons ou conclusions du jugement frappé d'appel..." (J.. Fauteux dans **Dorval** v. **Bouvier**, 1968 R.C.S. 288 à 293).

D'ailleurs, le juge Turgeon affirmait, au nom de la Cour, dans l'arrêt **Liberty Mutual Insurance Company** (1973) C.A. 688 à 670):

"En cette matière, le premier juge jouit d'une grande discrétion qu'un tribunal d'appel doit respecter à moins qu'il soit convaincu qu'il y a eu abus ou mauvais usage de cette discrétion. En effet, le premier juge a l'avantage de voir les témoins et il est généralement mieux en mesure de peser les inconvénients qui peuvent résulter de l'émission ou de la non-émission d'une injonction interlocutoire".

On ne doit pas oublier que le jugement de la Cour supérieure avait été rendu après 71 jours d'audition et 7 jours de plaidoirie et que 167 témoins avaient été entendus et 312 pièces déposées. Or le seul juge de la Cour d'appel qui ait analysé le poids des inconvénients, le juge Turgeon, n'a pas suffisamment fait la preuve que le juge de première instance avait exercé sa discrétion judiciaire de façon erronée: il s'est généralement borné à ajouter foi aux témoignages des experts des défenderesses plutôt qu'à cause des demandeurs.

b) **Le statu quo:** Comme le mentionne avec raison le juge Lajoie (p. 3): "Il est juste et bon, en règle générale, jusqu'à ce qu'il soit statué sur leurs prétentions opposées, que les parties demeurent dans la situation dans laquelle elles se trouvent lors de l'institution du recours". Cependant, lorsque le juge poursuit en affirmant que "le maintien du statu quo, c'est l'application de la loi (loi du développement de la région de la Baie James), sa mise à exécutoire, non la suspension de ses effets par le pouvoir judiciaire", nous ne pouvons que manifester encore une fois notre étonnement.

Si l'on pousse cette logique à l'extrême, on aboutit à des conclusions socialement et juridiquement surprenantes. En effet, l'on pourrait alors croire que le gouvernement provincial, une municipalité ou une commission scolaire pourraient adopter des lois ou règlements privant une partie minoritaire de la population de ses droits sans craindre qu'une injonction interlocutoire ne vienne en suspendre l'application parce que, selon la Cour d'appel, le maintien du statu quo c'est le maintien de la loi et non pas celui des droits antérieurs à son adoption.

Comment peut-on alors concilier les propos du présent jugement avec la décision de cette même Cour d'appel dans l'arrêt **Pérusse** (1970) C.A. 324) où un banc de cinq juges infirmant unanimement un jugement de la Cour supérieure, avait émis une ordonnance d'injonction interlocutoire ayant pour objet de suspendre la mise en vigueur de trois résolutions de la Commission scolaire de St-Léonard relatives aux classes bilingues dans cette municipalité. La Cour d'appel avait alors clairement établi que, pour maintenir le statu quo, il fallait ne pas priver les éléments anglo-saxons et les néo-canadiens de leurs droits et privilèges. Nous ne comprenons pas que la règle diffère dans le cas des Indiens et que la définition du statu quo varie avec le type de minorité.

c) **L'inefficacité du jugement final:** C'est ici que le jugement de la Cour d'appel nous laisse le plus perplexes. Ainsi, quand le juge Kaufman affirme que les inondations de terres à la suite de la construction des barrages, ne se produiront pas avant quatre ans, qu'il espère qu'à ce moment le jugement aura été prononcé sur le fond et qu'il ajoute qu'entre-temps, les compagnies devraient être libres de continuer leurs travaux à leurs propres risques, nous ne comprenons plus.

Il faut retenir que le juge Turgeon émet une idée similaire (aux pages 34 et 37) lorsqu'il affirme, par exemple, que "les conséquences des travaux ne se produiront pas avant 1979, ce qui ne justifie pas une injonction interlocutoire"; alors que de son côté, le juge Owen affirme que les inconvénients se manifesteront pendant une courte période seulement si les parties font diligence en vue d'obtenir un jugement final sur la demande d'injonction permanente.

Ainsi, à la lecture du jugement de la Cour d'appel, on croirait que cette Cour — voire même la Cour suprême — pourrait, dans quelques années, émettre une injonction permanente ordonnant à l'Hydro-Québec et à la Société de développement de la Baie James de détruire des barrages et autres constructions ayant coûté aux contribuables plusieurs milliards de dollars et leur ordonner de remettre les lieux dans l'état où ils les ont trouvés au début de leurs travaux.

En faisant preuve d'optimisme, on pourrait évidemment prétendre qu'un jugement final serait obtenu d'ici quelques mois, c'est-à-dire avant que ne soient investis un certain nombre de milliards. Nous nous permettons de souligner à ce sujet que le litige, seulement sur l'injonction interlocutoire, a duré exactement deux ans et que la Cour suprême n'a pas encore été saisie de cette question. De plus, l'on sait pertinemment, à la lumière d'études sur l'administration de la justice, qu'il est impensable qu'un jugement final sur la demande principale intervienne avant cinq ou six ans.

Enfin, contrairement à une longue tradition de la Cour d'appel voulant que les décisions importantes soient éclairées par de nombreux arrêts rendus antérieurement tant par elle que par des instances supérieures, le présent jugement ne fait mention d'aucune référence à la jurisprudence en matière d'injonction interlocutoire. Or, il existe plusieurs dizaines d'arrêts à ce sujet dont certains nous semblent infirmer les motifs invoqués par la Cour dans la présente cause. On pourrait également souligner le silence du tribunal concernant l'abondante doctrine sur cette question.

Conclusion

Que conclure de ce jugement? D'abord, qu'il nous laisse insatisfaits, non pas quant à la décision elle-même, mais relativement aux motifs sur lesquels elle repose. De plus, nous avons gardé, de sa lecture, l'impression que la Cour d'appel ne pouvait accepter que l'énorme richesse Hydro-électrique de ce réservoir naturel puisse ne pas être exploitée parce qu'elle touchait à une infime partie du territoire sur lequel les Indiens prétendaient détenir des droits; d'autant plus que le litige opposait six mille Indiens, seulement, à six millions de Québécois.

Par contre, on peut se demander sérieusement si le recours aux tribunaux constitue un moyen efficace lorsque les intérêts de la collectivité briment les droits — prétendus ou réels — d'une minorité. Ainsi, même dans l'hypothèse où le droit des Indiens à une injonction permanente serait éventuellement reconnu, comment le jugement final pourrait-il être exécuté, vu les conséquences désastreuses qu'il aurait sur l'économie du Québec? D'autre part, aurait-il été réaliste, dans le contexte socio-économique actuel, d'ordonner l'arrêt des travaux à la Baie James pendant au moins cinq ou six ans?

Ne pourrait-on pas, enfin, faire un parallèle entre le présent litige et celui qui a opposé récemment la CTCUM et ses grévistes, à Montréal, alors que l'on demandait aux tribunaux de prononcer des décisions purement juridiques sur des problèmes essentiellement politiques?

L'élève connaissant les 2 langues ira dans le secteur de son choix

par Gilles Lesage

QUEBEC — Un élève qui connaît suffisamment le français et l'anglais pourra recevoir l'enseignement dans la langue de son choix, en vertu du projet de règlement qui est rendu public aujourd'hui dans la Gazette officielle du Québec.

Prévu par le chapitre sur la langue de l'enseignement de la loi sur la langue officielle (bill 22), ce projet précise les règles d'intégration des élèves en fonction de leur connaissance de la langue d'enseignement.

Ce projet est le premier d'une série qui est prévue pour les divers chapitres de la loi 22. Le texte intégral est publié par Le Devoir en page 5.

Tous les intéressés ont 90 jours pour faire connaître leurs vues au ministre de l'Education, immeuble G, Cité parlementaire, à Québec. Le Dr François Cloutier demande que les commentaires lui soient transmis d'ici le 1er mars 1975 afin d'en permettre l'analyse et d'apporter, le cas échéant, des modifications au texte du règlement qui entrera en vigueur au cours du printemps. Le projet a d'autre part été soumis au Conseil supérieur de l'éducation, qui doit faire tenir un avis au ministre.

Concernant les mécanismes d'intégration, les commissions scolaires devront utiliser des tests préparés par le ministère pour s'assurer que les élèves ont une connaissance suffisante de la langue d'enseignement. Ces tests serviront à mesurer la compréhension et l'usage de la langue écrite, la compréhension et la discrimination auditives, et l'expression verbale.

Cependant, un nombre très restreint d'élèves devront subir ces tests. Seuls les élèves qui demandent à changer de langue d'enseignement et ceux qui s'inscrivent pour la première fois devront subir ces tests d'intégration.

Un élève qui ne connait suffisamment que le français recevra l'enseignement dans cette langue; un élève qui ne connait suffisamment que l'anglais recevra aussi l'enseignement dans cette langue; et celui qui connait les deux langues recevra l'enseignement en langue française ou en langue anglaise.

Le ministre devra prendre les mesures nécessaires pour que les commissions scolaires dispensent un enseignement spécial aux élèves qui ne connaissent suffisamment aucune des deux langues, en vue de les rendre aptes à recevoir l'enseignement en français.

L'intégration est faite par les commissions scolaires, dont les décisions peuvent faire l'objet d'un appel. En ce cas, le ministre prend avis de la commission de surveillance et sa décision est sans appel.

Cette commission sera composée de neuf membres et relèvera du ministre de l'Education et non de la Régie de la langue française. Elle donnera son avis au ministre sur toutes les questions relatives à la langue d'enseignement, notamment sur les tests d'aptitudes et sur les critères concernant le nombre de classes en langue anglaise.

Le Dr Cloutier annonce d'autre part que la date-limite pour l'inscription obligatoire des élèves dans les commissions scolaires sera dorénavant fixée au premier mars, plutôt qu'au 1er juin. Cette date hâtive vise précisément à faciliter l'intégration des élèves de classe maternelle et des niveaux élémentaire et secondaire, conformément à la loi 22.

M. Malouin dément un article de la Gazette et M. Bienvenue s'en prend à l'envoyé du Jour

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Deux autres correspondants parlementaires sont venus s'ajouter à la liste des journalistes menacés de comparution ou de poursuite par les députés libéraux, qui réclament à grand cri de nouvelles lois pour mettre la presse au pas.

Depuis mardi, chaque jour à l'Assemblée nationale comporte une question de privilège d'un député libéral, désireux de "rétablir les faits" et de proférer des menaces à l'endroit des journalistes et de leurs journaux.

Le menu d'hier comportait deux de ces questions privilégiées, l'une du député de Drummond, M. Robert Malouin, et l'autre du ministre de l'Immigration, M. Jean Bienvenue.

Documents à l'appui, M. Malouin a nié être encore membre d'une société d'ingénieurs de Drummondville, qui a reçu plusieurs contrats gouvernementaux depuis 1970. Il s'est retiré de cette firme le 3 octobre 1973, près d'un mois avant son élection.

M. Malouin accuse donc le quotidien The Gazette d'avoir affirmé à tort à la une mercredi, qu'il avait enfreint la loi de la législature et il a demandé à son avocat, Me Roger Thibodeau, d'examiner les recours "civil ou criminel" à intenter contre le journaliste et la direction du journal responsable de ce reportage.

Quant à M. Bienvenue, il s'en est pris non pas à un reportage mais, à une chronique publiée dans le quotidien Le Jour.

S'en prenant au physique, à la solvabilité, au passé et à la compétence de ce journaliste, M. Bienvenue l'a accusé de s'être substitué au "jury", en l'occurrence les députés de l'Assemblée nationale, en qualifiant la mise en accusation de M. J.Y. Morin de "beau frame-up de M. Bienvenue".

M. Bienvenue aurait pu inclure dans sa question de privilège l'éditorialiste du quotidien The Gazette qui a également évoqué la possibilité d'un "frame-up" dans cette affaire.

Refusant de poursuivre le journaliste en justice — "parce que c'est un insolvable", expliquait-il — M. Bienvenue a promis de le faire comparaître devant l'Assemblée nationale et de lui faire enfin "attraper les peines qu'il a largement encourues".

Par ailleurs, M. Malouin a répété sa demande pressante d'une revision de la Loi de la presse" de façon à assurer une certaine protection à l'homme politique".

Plan d'échanges Canada-Mexique

OTTAWA (PC) — Le programme d'échanges de jeunes spécialistes et techniciens entre le Canada et le Mexique est à la recherche de jeunes Canadiens désireux de faire un stage pratique d'une durée de quatre à douze mois au Mexique.

En 1973, la première année de l'entrée en vigueur de cette initiative, 13 Canadiens et 15 Mexicains ont participé au programme tandis que cette année 12 Canadiens se sont rendus au Mexique et 15 Mexicains sont venus au Canada.

Les formules de demande sont acceptées jusqu'au 31 janvier 1975.

Pour être admissibles au programme, les stagiaires canadiens doivent être âgés de 18 à 30 ans et posséder une bonne connaissance de l'espagnol et un diplôme d'université ou d'une institution postsecondaire ou d'une école technique reconnue.

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, samedi 21 décembre 1974

$30,000 attendent Yvon Duhamel à sa sortie de prison

par Louis-Gilles Francoeur

Yvon Duhamel, le délégué de chantier de la FTQ-Construction condamné à 10 ans de prison pour le saccage du chantier LG-2, à la baie James, aurait touché une somme d'environ $30,000 du Conseil provincial des métiers de la construction avant son emprisonnement.

Selon un porte-parole de la FTQ bien au fait des stratégies élaborées au sein de la FTQ-Construction, la question a été discutée assez ouvertement alors que Duhamel était encore à subir son procès. Elle aurait même fait l'objet d'un vote. Ce même porte-parole n'a pu dire toutefois si cette "paye de séparation" figurait dans la comptabilité de la FTQ-Construction, qui a été remise récemment à la commission Cliche ou si elle fut remise "sous la table".

Quant au montant lui-même de $30,000., il a été avancé récemment par des procureurs de la commission qui se penchent sur certaines transactions financières entre la FTQ-Construction et certains syndicats affiliés. L'information a été confirmée par une source syndicale.

"La chose n'est pas si scandaleuse qu'elle le paraît", a ajouté le porte-parole de la FTQ, selon qui Duhamel n'a rien fait de vraiment "amoral" au plan syndical. "C'est un peu comme si un gréviste de la United Aircraft était condamné devant un tribunal judiciaire pour une action syndicale", a-t-il commenté.

D'où provient alors cette somme de $30,000 versé à Duhamel et qui l'attendra à sa sortie de prison, vraisemblablement dans trois ans en vertu des modalités du système de libérations conditionnelles?

Selon un enregistrement produit devant la commission, André Desjardins, l'ex-directeur du Conseil provincial des métiers de la construction, et Reynald Bertrand, le gérant d'affaire du local 144 des plombiers ont discuté, le 3 juin dernier, de la demande d'un certain "Johnny" qui voulait "avoir un montant". Les deux hommes qui se refusent à aborder ce sujet au téléphone sont d'accord pour régler le "problème" au plus tôt parce qu'il "y avait du monde alentour" (des pressions) et que "le prix y é pas pire".

Plus loin, André Desjardins suggère à Bertrand: "Ecris tout c'que qu't'as pis qu'té capable d'avoir dans l'espace de deux trois semaines, y compris c'30 là".

"Ouais, là, j'en ai 46 qui s'en viennent", a dit Bertrand en se référant de toute évidence à un montant de $46,000 obtenu de la firme Vignola et Vaillancourt, selon la preuve faite devant la commission.

Bertrand, qui a été depuis condamné pour outrage envers la commission Cliche pour avoir refusé de collaborer à ses travaux en raison de ses réponses évasives et parfois fausses, recevra sa sentence le 13 janvier prochain. Les audiences de la commission, qui devaient reprendre à cette date, ont été reportées d'une semaine en raison des nombreux dossiers qui ont besoin d'un supplément d'enquête.

Le RCM demandera à la Cour municipale d'arbitrer le débat sur les majorités

par Bernard Descôteaux

Le Rassemblement des citoyens de Montréal demandera une seconde fois à la Cour municipale de Montréal d'interpréter la charte de la Ville de Montréal. Cette fois-ci, il s'agira de trancher le débat touchant les majorités requises au conseil sur certaines questions.

Pour la forme, les 18 conseillers du RCM et le conseiller de Démocratie-Montréal, M. Nat Aranoff, ont voté contre l'adoption d'un projet de règlement de zonage lors de la réunion du conseil municipal, hier matin. Ils ont ainsi constitué un cas d'espèce qui leur permettra de s'adresser à un juge de la Cour municipale.

En fait, le résultat du vote a été le suivant: 34 conseillers du Parti civique ont voté en faveur du projet, et 19 conseillers, contre. Le maire Drapeau, constatant que le projet avait recueilli plus de 23 voix a déclaré le projet adopté. Pour leur part, les conseillers de l'opposition ont jugé l'interprétation du maire illégale, considérant qu'en vertu de l'article 91 de la charte, le projet devait recueillir un minimum de 23 voix, mais aussi les deux tiers des voix des membres présents, ce qui ne fut pas le cas.

Le maire Drapeau a déclaré qu'il s'en tenait à son interprétation de la charte qui se base sur l'article 125 où l'on précise que lorsque l'on exige un plus grand nombre de voix que la majorité simple, il suffit d'avoir le plus grand nombre de voix concordantes pourvu qu'il y ait un minimum de 23 voix. De fait, M. Drapeau se base sur une interprétation préparée par le directeur du contentieux municipal, Me Michel Côté, qui affirme que l'article 125 de la charte a préséance sur l'article 91. Au RCM, on croit que l'article 91 n'est pas affecté par l'article 125 parce qu'il est plus récent.

Le RCM avait déjà annoncé son intention de contester l'interprétation de Me Côté, et il attendait d'avoir pu établir un cas à soumettre aux tribunaux. Ceci étant fait, le caucus du RCM décidera maintenant du moment approprié pour s'adresser à la Cour municipale.

Rappelons que cette même cour entendra le 22 janvier une plainte déposée par le RCM à l'endroit du maire Jean Drapeau que l'on accuse d'avoir voté sans qualité lors de l'élection des membres du comité exécutif, le 5 décembre.

Toute cette question, en fait les deux plaintes du RCM, a une grande importance pour l'opposition à Montréal. Si les tribunaux lui donnent raison, elle détiendrait ainsi un quasi droit de véto sur la majorité des grandes questions soumises au conseil: le budget, les règlements municipaux, les locations par bail emphythéotique.

Malgré cette question de procédure, l'assemblée d'hier s'est déroulée lentement, mais dans un climat serein. Bien qu'aucune question d'importance majeure n'était inscrite à l'ordre du jour, les conseillers de l'opposition ont longuement interrogé l'administration sur deux projets en particulier: l'aménagement d'une ancienne caserne de pompiers de la Pointe-Saint-Charles en bibliothèque, et l'expropriation de propriétés aux fins de construction de la station de métro Monk, laquelle expropriation nécessite le déplacement de 14 familles.

Dans ce cas, les conseillers du RCM se sont plus particulièrement enquis des démarches déjà réalisées et de l'aide que l'administration municipale sera en mesure de donner aux familles dans la recherche de nouveaux lieux d'habitation. Règle générale, dans ce cas comme pour les autres questions, l'opposition a obtenu les réponses désirées, si bien qu'il ne fut jamais nécessaire, sauf une fois, de recourir au vote.

Cette assemblée fut toutefois l'occasion, encore une fois, pour le maire Drapeau de donner des leçons de procédure. Cette fois-ci, ce fut surtout au moment de la période des questions, alors que le maire a dû indiquer comment poser une question sans faire de commentaires. Toutefois les questions posées sur des sujets aussi divers que les constructions olympiques, le salaire de l'ancien chef de police Jean-Jacques Saulnier, et d'autres, n'ont rien appris de neuf aux conseillers.

Un avis de motion pour abolir la taxe d'eau

L'abolition de la taxe de services, connue sous le nom de taxe d'eau, fera l'objet d'une proposition au conseil municipal de Montréal.

Ce sont les conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal qui ont demandé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil en déposant, hier, un avis de motion. Ils ont aussi déposé quatre autres avis de motion portant sur des sujets aussi divers que le taxi, la création d'un centre communautaire dans le quartier Rivière-des-Prairies, la protection de la maison-mère des Soeurs grises située sur le boulevard Dorchester et, enfin, sur les services mis à la disposition des conseillers municipaux à l'hôtel de ville.

Au sujet de la taxe, rappelons que près de 1,200 assistés sociaux de Montréal ont manifesté publiquement, mercredi, pour réclamer que le ministère des Affaires sociales reprennent le paiement de cette taxe comme auparavant. Au cours de la manifestation, ils ont brûlé les mises en demeure par lesquelles la Ville de Montréal les enjoint de payer immédiatement leurs comptes de taxe d'eau.

La proposition du RCM, si elle est acceptée, prévoit accorder un délai de six mois aux assistés sociaux pour acquitter ces comptes de taxe. Elle prévoit aussi que les autorités municipales de Montréal feront des pressions auprès du ministère des Affaires sociales pour que celui-ci se charge comme par le passé du paiement de cette taxe.

Cependant, il s'agit là de mesures temporaires et, à long terme, on propose d'abolir cette forme de taxation. A cette fin, on demandera au Comité exécutif une étude sur le sujet.

Les 18 conseillers municipaux du RCM ont aussi déposé conjointement un avis de motion pour que l'on discute à la prochaine session des services mis à la disposition de tous les conseillers, y compris ceux de l'opposition. Cet avis de motion fait état de l'insuffisance des ressources humaines et techniques à leur disposition, ce qui empêche les conseillers de remplir adéquatement leur rôle. Les conseillers du RCM proposent la formation d'une commission de cinq membres, dont deux représentants du RCM, pour étudier toute cette question et faire rapport au conseil municipal.

Les trois autres avis de motion proposent que le directeur du Service d'urbanisme et d'habitation rédige un rapport sur la question de la préservation de la maison-mère des Soeurs grises; qu'une étude soit faite au sujet de la création dans le quartier Rivière-des-Prairies d'un centre communautaire; et enfin qu'une étude soit faite relativement à la constitution de postes de taxi en commun à proximité des nouveaux édifices publics.

Goldbloom et la CUM

Ni plafonnement de taxe, ni subventions statutaires

QUEBEC (Le Devoir) — Le plafonnement du taux de la taxe foncière et les subventions statutaires sont deux solutions que le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, écarte pour venir en aide sur le plan financier à la Communauté urbaine de Montréal.

Interrogé à l'Assemblée nationale par le député péquiste Marcel Léger, M. Goldbloom a affirmé que le plafonnement de la taxe foncière perçue par la CUM, assorti d'une contribution du

Voir page 6: CUM

Débat sur la qualité des soins de physiothérapie dispensés à Marie-Enfant

par Pierre O'Neill

La Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec demande au ministère des Affaires sociales d'enquêter sur la compétence des coopérants français qui pratiquent à l'hôpital Marie-Enfant de Montréal.

Selon le président de la Corporation, M. Normand Legault, la mauvaise qualité des soins de physiothérapie constitue une "situation alarmante" qui met en danger la réadaptation des patients de l'institution.

Le 15 novembre dernier, huit physiothérapeutes de cet hôpital pour enfants quittaient leur travail. Elles protestaient ainsi contre la décision de l'institution de remplacer un chef de service qui avait refusé de transmettre les données exigées pour assurer un rendement satisfaisant du personnel. La direction de l'hôpital répliquait aussitôt en remplaçant les démissionnaires par des coopérants français arrivés au Québec en septembre. C'est le ministère des Affaires sociales qui coordonne ces échanges de spécialistes entre le Québec et la France.

La Corporation professionnelle des physiothérapeutes du Québec allègue que ces coopérants, qui sont des "kinesithérapeutes" n'ont reçu qu.une formation médiocre par rapport aux physiothérapeutes

Voir page 6: Marie-Enfant

week-end

SAMEDI

A 10h, marche depuis le 3553 Saint-Urbain organisée par le Comité de boycottage de Montréal pour appuyer la lutte des travailleurs agricoles de Californie. De 13h à 16h, les manifestants établiront une ligne de piquetage devant le magasin Warshaw. Enfin, la journée se terminera par une soirée récréative qui commencera à 19h, au 2365, rue Grand Tronc, à Pointe-Saint-Charles.

●

De 14h à 16h, lancement de deux livres dédiés à la jeunesse et publiés par les Editions Fidès, au Centre Saint-Henri, 521 Place Saint-Henri. Ces deux ouvrages sont les "Filles du Roy" de Suzanne Marte et "Le garçon au cerf-volant" de Monique Corriveau.

DIMANCHE

A 13h, arrivée du Père Noël à la piscine de l'hôtel Bonaventure.

●

A 13h30, dépouillement d'un arbre de Noël pour les enfants des grévistes de la United Aircraft, à l'église Fatima, local 510, Longueuil.

●

A 14h, dépouillement d'arbre de Noël organisé par la Sûreté du Québec détachement du Montréal métropolitain au profit de 25 enfants de l'Association des enfants paralytiques cérébraux, au 4060, rue Sère, ville St-Laurent.

●

A 15h, chez les Franciscains, en l'église de la Résurrection, 5750, blvd Rosemont, quatrième concert de l'Avent. A l'orgue, Sr Gertrude Girard, programme de Bach.

La tuerie de St-Joseph-du-lac: deux arrestations

Les détectives de l'escouade des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec est arrêté jeudi soir deux Montréalais, Denis Caron, 43 ans, et Jacques Tourigny, 33 ans, en rapport avec la tuerie de Saint-Joseph-du-Lac survenue 48 heures plus tôt.

Les deux hommes sont détenus sur ordre du coroner du district de Terrebonne, Me Vincent Drouin. Ils comparaîtront devant lui dans les prochains jours.

Pour ceux qui ont le goût des belles choses . . .

LES amateurs/lecteurs de la librairie LA MAISON DE L'EDUCATION au 10,485 boulevard Saint-Laurent, à Montréal ? Qui sont-ils ? Ils sont des amateurs d'Éditions originales et magnifiques, de Collections Exclusives, des amateurs de Lithographies de Peintres Célèbres, de meubles signés de Bibliothèques Directoire ou Louis XVI, de superbes enregistrements musicaux de Grands Maitres; des amateurs de Médailles et Monnaies de la célèbre collection de l'Hôtel des Monnaies de Paris, enfin des gens bien et de bon goût, de véritables Québécois de perfection. Et pourquoi pas vous ? Venez donc nous voir, nous sommes là à la Librairie de LA MAISON DE L'EDUCATION Pour votre *bonheur* pour votre *plaisir* et pour le nôtre!

(Ce cliché en filigrane illustre l'architecture civique de notre librairie)

10,485, boul. Saint-Laurent Tél. : 384-4844
Montréal H3L 2P1 (Québec) 384-4401

COURS DE TISSAGE LECLERC DÉBUTANT LE 6 JANVIER 20 HEURES $60.00
COURS DE TAPISSERIE GOBELIN 30 HEURES $85.00
*381-5782
*384-9500
Inscription dès maintenant
(Permis de Culture Personnelle du Min. de l'Éducation. -749535)

Métiers à tisser tous modèles, toutes grandeurs en magasin pour livraison immédiate. Aussi fil à tisser, coton, laine, lin, etc...

CENTRE DE TISSAGE Leclerc WEAVING CENTER
9210 LAJEUNESSE MONTREAL, H2M-1S2

Il vous faut désormais un visa pour entrer en Australie

Si vous allez en Australie, soit comme touriste ou comme résident, rappelez-vous que vous devez avant tout faire une demande de visa. Cette formalité concerne sans exception tout citoyen du Canada, d'Angleterre ou des autres pays membres du Commonwealth (exception faite, bien entendu, des citoyens australiens voyageant avec un passeport australien) et ce, à partir du 1er janvier 1975.

Les demandes et enquêtes relatives à l'obtention de ce visa devraient être faites au Bureau du gouvernement australien de votre région:

Haut Commissariat d'Australie
90, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1P 5B4 (Tél: 236-0841)

Bureau commercial d'Australie
C.P. 69
Commerce Court Postal Station
Toronto (Ontario)
M5L 1B9 (Tél: 367-0783)

Bureau commercial d'Australie
Suite 811
1155 ouest, boul. Dorchester
Montréal (Québec)
H3B 2H8 (Tél: 875-2000)

Bureau commercial d'Australie
Suite 500
1055 ouest, rue Hastings
Vancouver, C.B.
V6E 2E9 (Tél: 684-1177)

Vite...c'est tout un cadeau...
SUPER & INTER
Tirage: 31 décembre
$2,500,000. en prix
Plusieurs prix doublés & triplés
loto québec

éditorial

Un enjeu qui dépasse les parties

Deux conflits très sérieux s'éternisent présentement au Québec en raison d'un obstacle qui devrait être écarté non plus par le seul jeu des forces qui s'y affrontent, mais par l'effet de la loi. Déclarant jeudi que plus rien n'empêche le retour au travail des syndiqués de la Canadian Gypsum à Joliette, qui ont accepté les offres patronales, si ce n'est le refus de la US Gypsum de Chicago de prélever la cotisation à la source, le président de la CSN Marcel Pepin réclame que le gouvernement "légifère" sur la question. Quelques jours avant, le propre ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a demandé au Conseil consultatif du Travail et de la main-d'oeuvre de lui préparer rapidement, entre autres propositions, une formule qui permettrait de résoudre le problème de "l'affiliation" syndicale et de la cotisation qu'il implique.

Après avoir couru de conflit en conflit, M. Cournoyer doit se rendre à l'évidence qu'il est devenu urgent, si l'on veut éviter la multiplication explosive des impasses dans le monde du travail, de faire trancher par le code des difficultés insurmontables par les parties. La question de la "formule Rand", comme on l'appelle souvent sinon toujours proprement, tombe désormais dans cette catégorie. Agir avec précipitation en cette matière pourrait créer plus de problèmes qu'en résoudre. Il y a lieu cependant de se demander si le ministère doit attendre jusqu'en juin de l'année prochaine pour trancher la question en l'absence d'accord entre le patronat et les centrales.

Que ce soit par antisyndicalisme militant ou en vertu d'un paternalisme anachronique, certaines entreprises en sont encore à protéger leurs employés contre les "unions" et à les laisser sur le trottoir plutôt que d'aliéner "leur" liberté et le droit de ne pas payer la cotisation syndicale. Certes, on pourrait facilement faire la thèse que le droit d'association implique le droit de ne pas faire partie d'un syndicat. Mais justement, là n'est pas le problème; la formule Rand, du reste, n'imposait à personne d'être membre d'une telle association. La contribution obligatoire imposée aux membres comme aux "non-membres" reconnaissait simplement un principe d'équité. La négociation collective et la convention bénéficiant à tous les employés, tous les employés doivent défrayer la cotisation qui permet au syndicat de conclure le contrat et de l'appliquer.

Qu'on paie la cotisation ou son "équivalent" n'est pas une monstruosité juridique ni un dangereux précédent. Les gouvernements eux-mêmes, qui ne prennent pas d'ordre des municipalités, n'ont-ils pas dû convenir qu'ils doivent leur verser "en lieu de taxes" l'équivalent de l'impôt foncier qui est requis pour les services municipaux desservant leurs immeubles? Qu'il s'agisse de service d'aqueduc ou d'un service de négociation ou de grief, le coût qui est encouru pour une collectivité doit être équitablement réparti entre ses membres. Si l'on peut soutenir que les frais de syndicat doivent être assumés par les seuls syndiqués, il faut aussitôt ajouter que les frais de négociation comportent un caractère différent. Des responsabilités diverses qui incombent à une telle association, une est confiée par la loi elle-même en vue du bien-être même des "non-membres". La conséquence doit en être tirée et acceptée.

Certes, la syndicalisation n'est pas universelle au Québec, et les syndicats, s'ils sont devenus des "municipalités du travail", sont loin de couvrir tout le... territoire. Le régime de la négociation collective est néanmoins devenu chez nous une institution à caractère éminemment public (c'est pourquoi, du reste, les chefs syndicaux sont régulièrement soumis à d'aussi vives critiques que les dirigeants politiques). On peut souhaiter une modération de "l'impôt syndical". Si plus de gens étaient couverts par le système des conventions collectives, ce fisc pourrait même être réduit. Mais l'"évasion fiscale" qu'érigent en principe à cet égard la US Gypsum ou la United Aircraft est inacceptable.

Si des salariés et des employeurs ne veulent pas encourager certaines activités sociales ou politiques des syndicats ou de leurs centrales, libre à eux de le faire et ce choix devrait leur être reconnu au besoin. Mais nul ne devrait pouvoir se soustraire à la cotisation de base ou son équivalent. Saper ce principe d'équité revient à nier non pas le droit d'association, du moins ouvertement, mais le régime de la négociation collective. S'il faut imposer par la loi une distinction entre la cotisation ordinaire et les contributions spéciales que les syndicats prélèvent parfois aussi à la source — mécanisme maintenant utilisé par maintes institutions — qu'on le fasse, mais on ne devrait pas nier la légitimité de la première sous prétexte que les autres sont discutables. Les syndicats font du reste souvent eux-mêmes la distinction en recourant aux dons volontaires.

Règle générale, les deux parties veulent se prémunir contre les empiètements du code du Travail qui réduiraient leur marge de manoeuvre. Surtout dans le secteur privé, on se méfie des lois spéciales ou trop contraignantes. Mais dès lors que les parties font d'un enjeu une question de principe, se refusent à la régler par la négociation, sont prêtes à faire éterniser des grèves, voire à fermer les portes d'une usine plutôt que de céder, il devient évident que le conflit ne peut plus être tranché par elles seules. Quand on songe à l'importance économique et autre d'entreprises comme la United Aircraft à Longueuil ou la US Gypsum, à Joliette, ni la société ni le gouvernement ne peuvent attendre que toute la région devienne un baril de poudre ou un village fantôme pour agir.

On a légalisé les syndicats. Il faut légaliser la cotisation syndicale ou son équivalent. Le cas est patent à Joliette où plus rien n'empêche la signature du contrat et la reprise du travail, si ce n'est le refus de la direction à Chicago d'accepter volontairement la formule Rand. La situation est encore plus complexe à Longueuil, mais il ne fait guère de doute que si la loi imposait la formule Rand, un obstacle de taille, sinon le principal, serait enlevé entre la United Aircraft et son syndicat toujours en grève.

On peut bien dire que ces grèves ne touchent que le secteur privé, et que l'État n'a pas à les régler d'autorité comme s'il s'agissait d'une paralysie de services publics essentiels. Cet argument serait valable si le blocage portait sur les salaires. Tel n'est plus le cas des deux exemples cités. Les syndicats dans leur ensemble et les principes qui les régissent, en raison de leur importance dans la vie économique et sociale actuelle, sont devenus des institutions d'intérêt public. Il en va de même d'entreprises dont la production générale ou l'impact régional sont jugés à ce point importants que l'État leur consent maintenant, à même les deniers publics, des prêts ou des subventions substantielles. On estime avec raison que des grévistes ne devraient pas défendre leurs intérêts particuliers au point de pénaliser le reste de la communauté. Le même principe de responsabilité sociale vaut pour les entreprises, surtout celles où les contributions de l'État devraient normalement lui conférer un droit de regard.

●

Il est dangereux de faire des lois spéciales, surtout dans le secteur privé. Mais il est des cas particuliers où le litige en cause dépasse nettement les intérêts immédiats des parties qui s'affrontent. Ces précédents sont souvent l'occasion, du reste, de développer un droit comme celui du travail. Le cas de la formule Rand ne peut être tranché par la seule force des parties. Une intervention proprement législative s'impose. Il serait, en effet, plutôt aberrant d'attendre la prolifération d'entêtements comme ceux de la US Gypsum ou de la United Aircraft pour enfin apporter l'amendement approprié au code du travail. Cette innovation, spéciale ou générale, ne devrait pas du reste être jugée trop révolutionnaire venant du "parti des travailleurs" de M. Robert Bourassa et de son gouvernement "social-démocrate".

Jean-Claude LECLERC

Un verdict d'impuissance à La Haye

par GEORGES VIGNY

Depuis hier, ceux qui pensaient encore que la Cour internationale de La Haye est le lieu privilégié où des gouvernements peuvent s'adresser pour régler par la balance et non par le glaive leurs litiges, sont revenus de leurs illusions.

Cette Cour aurait pu simplement s'estimer incompétente en la matière, ou juger les requêtes australienne et néo-zélandaise contre les essais nucléaires français dans l'atmosphère dans le Pacifique-sud irrecevables.

Mais la Cour de La Haye a fait mieux: elle a rendu un verdict d'impuissance.

Il a fallu un an et demi à ces prestigieux symboles pour constater que les deux requêtes sont maintenant sans objet! Comme l'objectif de l'Australie et celui de la Nouvelle-Zélande, soucieuses de protéger leur atmosphère des éventuelles retombées radioactives de la bombinette française, étaient de faire cesser ces essais dans l'atmosphère, et comme certaines déclarations officielles françaises sont assimilables à des engagements à ne plus reprendre de tels essais, neuf des quinze juges estiment que le différend a disparu, que la demande n'a plus d'objet et qu'il n'y a rien à juger.

Curieuse justice pour laquelle la cessation d'un acte répréhensible en efface non seulement les effets mais aussi l'acte lui-même!

D'abord, en prêtant des intentions précises aux Australiens et aux Néo-Zélandais, les neuf juges ont posé au départ que le problème était résolu. Car la vérité est tout autre et il faut la chercher dans la position minoritaire des six autres juges, prise en commun par un groupe de quatre et à titre personnel par les deux autres: ces minoritaires, qui redonnent encore l'espoir que la Cour n'est pas devenue une armoire à momies, ont estimé quant à eux que les demandeurs — l'Australie et la Nouvelle-Zélande — ne réclamaient pas seulement l'arrêt des essais nucléaires français dans l'atmosphère mais aussi et surtout un jugement de valeur sur le comportement du gouvernement français.

Et il y a beaucoup à dire, en effet, sur ce comportement-là: fort d'avoir décrété que la Cour internationale est incompétente en matière de défense nationale, Paris a fait fi de l'opinion australienne et néo-zélandaise en particulier, et mondiale en général, pour mener vaille que vaille des essais nucléaires qui équivalent à mettre au point une fronde quand d'autres puissances en sont déjà à l'âge du canon.

Au demeurant, il n'y avait — et il n'y a toujours — aucune justification morale à ces essais effectués à partir des installations de Mururoa et qui constituaient une menace à la santé ne serait-ce que d'un seul Australien ou d'un seul Néo-Zélandais. On a beau lire et relire tous les rapports d'experts, aucun ne peut démontrer qu'il n'y a pas de risque, aussi "propre" que soit la bombe. On attendait de la Cour de La Haye qu'elle porte un jugement historique établissant que nul n'a le droit, pour quelque raison que ce soit, d'hypothéquer le moindrement la santé d'un autre, que nul n'a à encourir le moindre risque découlant des expériences d'un autre, que tout homme a le droit à sa goulée d'air pur.

Retenons les six noms suivants: Charles Onyeama, du Nigeria Hardy Dillard, des Etats-Unis, Jimenez de Arechaga, d'Uruguay, Humphrey Waldock, de Grande-Bretagne, Federico de Castro, d'Espagne et Garfield Barwick, d'Australie; ce sont eux qui ont eu le courage de comprendre — ou de reconnaître — la portée du jugement qu'ils étaient appelés à rendre.

Le ridicule est à son comble quand le juge Lachs, donnant lecture du texte de l'arrêt, estime que le président Giscard d'Estaing n'a pas "parlé dans le vide" (le mot est du juge) quand, le 8 juin 1974, il a voulu dire que les expériences françaises dans l'atmosphère étaient terminées. Car, dit encore le juge Lachs, cette déclaration (un communiqué de l'Ekysée) est "un engagement à l'égard de la communauté internationale". Combien de Greenpeace faut-il envoyer à Mururoa pour prouver un jour que cet engagement a été négligé? Si engagement il y a, car ces neuf messieurs sont parmi les rares optimistes à voir là-dedans un engagement formel. En fait, selon des informations récentes, le petit pétard lâché par un gros ballon au-dessus de Mururoa, et qui devrait constituer l'"allumette" de la future bombe, n'aurait pas comblé toutes les attentes, et comme il faut beaucoup de temps et beaucoup d'argent pour creuser un puits destiné à accueillir un prochain test, il ne serait pas exclu qu'un nouveau champignon apparaisse prochainement dans le ciel du Pacifique-sud.

Si tel devait être le cas, on aimerait voir la tête de ces messieurs qui ont cru bon de ne pas voir d'objet dans la double requête australienne et néo-zélandaise. Maintenant, on a le droit de polluer, pourvu que ça s'arrête un jour et qu'on dise qu'on ne va plus recommencer. L'ordonnance de 1973 sur les mesures conservatoires n'a plus d'effet aujourd'hui et, au demeurant, Paris y a passé outre une première fois... Faudra-t-il à MM. les juges vingt autres mois et qu'un autre "je-ne-recommencerai-plus" soit émis, pour qu'ils reviennent au micro nous annoncer que la requête n'a plus d'objet?

C'est trop facile de dire que la Chine aussi a fait des essais dans l'atmosphère et que les mêmes demandeurs ne sont pas revenus devant la Cour de La Haye. La faute de l'un n'excuse pas la faute de l'autre, et nous dénonçons avec autant de vigueur tous les essais, quels qu'en soient les auteurs. Le débat actuel n'est pas de prendre en faute un pays particulier mais tous ceux que tente une politique de gloriole menée en dépit de l'opinion mondiale et des risques inhérents et auxquels à notre avis l'arrêt de la Cour de La Haye est un encouragement.

L'ancien et le nouveau

Le temps des cadeaux

par JEAN MARTUCCI

Le mot "cadeau" a une histoire étrange, mais significative. Il vient du provençal "capdel" qui signifiait "lettre capitale", à partir du latin "capitalis". Encore au 16e siècle, en français, le "cadeau" était la majuscule, et tout particulièrement la première lettre au début d'un chapitre. Comme cette majuscule recevait le plus souvent une ornementation soignée rappelant les enluminures anciennes, le mot "cadeau" a pris le sens de "divertissement", et c'est cette idée de gratuité qui a prévalu dans son évolution postérieure, jusqu'à nos jours.

Dans son sens rigoureux, le cadeau n'est qu'un petit présent destiné à faire plaisir. A côté du mot "don" et même du mot "présent", il ne fait pas tellement sérieux. Mais c'est lui que nous utilisons le plus souvent dans le langage parlé et c'est lui qu'on retrouve sur toutes les lèvres au temps des Fêtes. Il n'est peut-être pas inutile de nous rappeler qu'il implique, étymologiquement du moins, l'idée de commencement. Le cadeau reste toujours, même de nos jours, le début d'une phrase, le début d'un chapitre. Quand on fait un cadeau c'est pour créer un lien ou le recréer. Le cadeau ouvre un temps neuf ou, du moins, qu'on voudrait tel.

Il n'y a donc pas à se surprendre si les êtres les plus capables de créer sont justement les êtres les plus capables de gratuité, comme les enfants, par exemple, qui multiplient les gestes gratuits. Pour donner, il faut croire à la vie. C'est quand on se met à vouloir tout garder pour soi qu'on commence à périr. Pour donner, il faut croire en l'avenir, car c'est quand on a peur de lui qu'on pense à se faire des réserves en prévision des mauvais jours.

"Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir" (Actes 20,35). Cette parole que, d'après Luc, Paul prête à Jésus résume parfaitement bien l'attitude historique de celui qui, dans les villes et villages de Galilée, soignait gratuitement les malades, les guérissait par amour, enseignait en plein air aux gens pauvres et peu instruits et procurait à qui le voulait, toujours dans le plus grand désintéressement, une prise de conscience capable de remettre à neuf toute une vie. Jésus a passé sa vie à donner, et il est allé jusqu'au bout du don de sa personne: "Il n'est pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime" (Jean 15,13).

Jésus a donné: c'est un fait historique. Mais, pour la foi il y a plus: Jésus est donné. On a trop souvent réduit l'affirmation, par Matthieu et Luc, d'une conception virginale de Jésus à un problème d'ordre physiologique. Une façon d'en parler laisse même croire, parfois, que Jésus était un être trop digne et trop élevé pour naître d'une relation sexuelle. On n'a pas le droit d'imposer une atrophie à l'Evangile et, encore bien moins, le dénaturer. Pour la foi, ce Jésus "né d'une femme et né sujet de la loi" (Galates 4,4) est aussi une pure grâce de Dieu. C'est à cela que les premiers chrétiens pensaient d'abord en véhiculant la tradition d'une conception virginale de Jésus. Pour la foi, Jésus est le don par excellence de Dieu aux hommes et non la simple résultante des efforts des hommes. Vu dans cette perspective de foi et cette dimension théologique, le récit de la conception virginale de Jésus n'a plus rien d'un conte de fée pour âmes crédules.

Jésus, donné en cadeau au monde, commence dans l'histoire un chapitre nouveau. Il est la première lettre, majuscule, d'une nouvelle phrase humaine. Et il implique, de la part de Dieu, autant de gratuité qu'une enluminure au début du livre. Avec Jésus, nous sommes entrés dans "le temps des cadeaux", une ère où les hommes sont appelés à créer des liens et les recréer, à vivre chaque jour comme "au commencement".

C'est peut-être cela que veulent rappeler les cadeaux du temps des fêtes.

lettres au DEVOIR

L'héritage culturel ne doit pas être défendu sur le dos des communautés

L'émission "Dialogue" à Radio-Canada du dimanche le 15 décembre dernier interrogeait le public sur un événement d'actualité concernant la maison-mère des Soeurs Grises, coin Guy et Dorchester, Montréal.

Deux choses importantes n'ont pas été mentionnées lors de cette émission et j'estime que l'opinion publique a droit de les connaître pour pouvoir se bien former.

D'abord c'est à tort que certains parlent des biens des communautés religieuses comme étant les biens du peuple. Il faudrait parler du peuple chrétien et ensuite faire une distinction importante. En effet, autre chose est le cas d'une église paroissiale et autre chose celui d'une maison religieuse. Dans le premier cas, les paroissiens ont fourni eux-mêmes l'argent et c'est leur fabrique qui en est propriétaire. Dans le second cas, ce sont des centaines et des milliers de religieux qui ont amassé à la sueur de leur front ces biens pour la communauté dont ils étaient membres en plus de faire oeuvre de suppléance auprès de leurs concitoyens parce que l'autorité civile ne pouvait ou ne voulait pas prendre en charge des oeuvres sociales. Voilà pourquoi la maison-mère des Soeurs Grises n'est pas la propriété du peuple pas plus qu'une entreprise familiale privée le serait.

La seconde chose qui a été ignorée est le fait que nos gouvernements ne bougent vraiment en beaucoup de circonstances que lorsqu'ils sont acculés au mur. De cela d'ailleurs, on ne pourrait toujours les blâmer. Pourtant, personne ne s'étonne plus qu'il ne faut que des employés des secteurs publics ou para-publics paralysent toute la vie d'une population quand ils veulent forcer l'attention de l'autorité et obtenir justice. Comment pourrions-nous alors reprocher aux Soeurs Grises d'avoir mis les gouvernements sur le bord d'un fait accompli et amené ainsi l'autorité civile à faire ce qui doit être fait si le public juge que des biens privés doivent être conservés pour des fins différentes de celles voulues par les propriétaires?

Si l'héritage culturel est important, il ne saurait être sauvegardé sur le dos des communautés religieuses.

Jules DOUCET
Montréal, le 19 décembre 1974.

En quoi le "comité 33" a-t-il péché ?

M. André Durocher
président de la Société
des professeurs d'histoire
du Québec

Vous avez publié en date du mardi 17 décembre 1974 un article intitulé: "Les conditions d'un enseignement efficace de l'histoire", dans cet article vous écrivez:

"Il faut rappeler que le MEQ a entrepris, il y a 2 ans, une telle revision qui a abouti au "Rapport du Comité 33" lequel a heureusement été rejeté par le ministère du moins à ce qu'on nous a dit. Ce projet du "Comité 33", à notre avis, aurait eu des effets désastreux sur l'enseignement secondaire".

En tant que membre du "Comité 33" vous me permettrez de vous faire les remarques suivantes:

1. le "Comité 33" n'a pas siégé il y a deux ans, mais l'année dernière.

2. compte tenu du fait que le "Comité 33" n'a jamais eu la prétention de posséder la vérité, je serais intéressé à savoir en quoi les avis de ce comité auraient eu sur l'enseignement secondaire "des effets désastreux". Comme cette affirmation me semble gratuite je pourrais vous expédier le rapport de ce comité afin que vous puissiez le lire.

3. une des recommandations du "Comité 33" stipulait que "dans les sciences humaines 15% du temps en secondaire III ou IV ou V devait être réservé pour des études nationales". (rapport du comité d'étude sur l'article 33 du règlement 7, p. 27 ci-jointe)

Dois-je en conclure que c'est le genre de recommandation qui aurait eu des "effets désastreux"?

En espérant que ces quelques précisions vous aideront à apporter les corrections qui s'imposent, qu'il me soit permis de vous adresser mes meilleurs voeux pour l'année '75.

René GONZALEZ
Vaudreuil, le 18 décembre 1974.

Les besoins des vieillards avant ceux des étudiants ?

M. Robert Bourassa
premier ministre du Québec

Vous permettrez à une personne âgée de protester contre le titre, qui n'est pas de vous mais que Le DEVOIR (16 décembre 74) a donné à son compte rendu de vos propos, à l'effet que "Les besoins des vieillards ont priorité sur ceux des étudiants". Le reporter vous prête la déclaration suivante: "Il ne serait pas indiqué d'accorder des avantages accrus à des personnes qui n'en ont pas besoin (sic). C'est plutôt aux personnes âgées qu'il faut songer maintenant". Je veux croire qu'on a faussé votre pensée, probablement en sortant vos paroles de leur contexte; c'est là un procédé dont les journalistes ne sentent pas toujours la gravité. Il s'agissait, on le sait, de la gratuité scolaire au niveau universitaire et de celle des médicaments pour les vieillards.

Il est évident que l'on ne peut laisser mourir les vieillards sous prétexte qu'ils ont perdu de leur utilité; c'est un devoir sacré pour la société de secourir, autant que faire se peut ceux qui ont consacré leur vie à son service, même s'ils ne représentent plus le capital investi pour préparer la carrière d'un étudiant. Certaines mesures de sécurité sociale y pourvoient d'ailleurs spécifiquement.

D'autre part, si gouverner, c'est prévoir, il faut reconnaître que l'avenir du Québec réside dans sa population jeune, donc étudiante, plutôt que chez les retraités; ne serait-ce que pour cette simple raison que les uns entament leur vie active et que les autres l'achèvent. Qu'un vieillard disparaisse, faute de médicaments ou autrement, ce n'est pas toujours d'une grande conséquence pour la race; c'est une chose déplorable certes pour lui et les siens, mais la roue tourne et la société doit s'en accommoder. Mais que l'un ou l'autre de ses enfants ou petits-enfants ne puisse développer ses talents au palier universitaire, voilà qui peut constituer une perte pour la société.

Votre programme d'emplois d'été, de prêts et de bourses démontre que vous voulez éviter tout préjudice et toute discrimination de cette nature et que c'est vraisemblablement votre intention d'étendre la gratuité scolaire au niveau universitaire dès que les contraintes budgétaires auront disparu. Votre gouvernement serait peut-être plus empressé d'y souscrire, si messieurs les étudiants renonçaient à faire la grève pour appuyer leur moindre récrimination. Vous êtes trop imbu de sens social pour ne pas admettre que sous le régime de la gratuité, les promotions n'iraient, humainement parlant, qu'au mérite, c'est-à-dire au talent et au travail, sans rien devoir à la fortune des parents ou à d'autres influences plus ou moins indues.

Personne ne s'oppose à la gratuité des médicaments pour les vieillards, voire pour tous, du moins pour ce qui est des médicaments indispensables, car ici "des freins aux quatre roues" ne seraient pas de trop. Dieu sait que l'assurance-maladie a amené l'âge d'or de l'industrie pharmaceutique et que nombre de médecins prescrivent **larga manu**.

Il convient donc d'approuver un régime complet de gratuité scolaire et médicamenteuse, programme qui viendra sans doute à son heure, sans qu'il soit nécessaire d'étayer cette politique sur un principe qui voudrait que les besoins des vieillards aient priorité sur ceux des étudiants.

Montréal, le 17 décembre 1974.
Jules GILBERT, m.d.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $40 par année; six mois: $22. À l'étranger: $45 par année; six mois: $25; trois mois: $13. Éditions du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Les suites du jugement Malouf

La Cour d'appel, les Indiens et la justice

par HENRI BRUN, DENIS FERLAND et HUBERT REID

■ *Les auteurs de cet article rédigé spécialement pour LE DEVOIR sont tous trois professeurs à la faculté de droit de l'université Laval. Dans un arrêt rendu il y a quelques semaines, la Cour d'appel du Québec a infirmé la célèbre décision par laquelle le juge Albert Malouf, de la Cour supérieure, accordait aux Indiens de la baie James une injonction interlocutoire devant comporter la suspension obligatoire des travaux de la baie James. MM. Brun, Ferland et Reid examinent les implications de cette décision récente de la Cour d'appel du Québec.*

Ainsi, il y a environ trois semaines, la Cour d'appel du Québec, à l'unanimité d'un banc de cinq juges, renversait la décision rendue en novembre 1973 par le juge Malouf de la Cour supérieure, décision ordonnant que les travaux du projet hydro-électrique de la baie James soient arrêtés jusqu'à ce que soit décidée au mérite la question des droits des Indiens sur le territoire touché. Autant cette dernière décision avait connu la célébrité, autant celle de la Cour d'appel est jusqu'ici passée inaperçue. Il est vrai qu'en suspendant provisoirement l'injonction interlocutoire du juge Malouf par une décision expéditive de deux pages, la Cour d'appel avait, le 22 novembre 1973, donné l'impression qu'elle était plus sensible aux arguments politiques d'un gouvernement qu'aux arguments juridiques d'une minorité. Plusieurs s'attendaient à ce qu'elle dispose finalement de la même façon de la décision Malouf et du recours provisionnel des Indiens.

Pourtant, cette fois, la Cour d'appel a pris son temps: elle a délibéré plus de six mois; ce qui, pour la demande d'une injonction interlocutoire, est substantiel. Pendant ce délai, les travaux de la baie James ont forcément progressé. De même que les pourparlers entre le gouvernement et les Indiens. Deux jours avant que la Cour d'appel ne rende son jugement, une entente de principe séparée a même été conclue avec les Indiens touchés par le projet.

Puis, la Cour d'appel a aussi pris, cette fois-ci, la peine de s'expliquer de façon plus substantielle. Le juge Turgeon a donné des motifs abondants (40 p.), auxquels ont souscrit plus brièvement les juges Owen, Lajoie, Crête et Kaufman. Cette décision fait voir qu'il est important, pour les droits des individus et collectivités, que soient parfois prises des décisions autres que des décisions visant à combler les négligences d'un gouvernement et les carences d'un système judiciaire.

Ce jugement de la Cour d'appel est-il étonnant? La décision elle-même est plausible et défendable. Par contre, les motifs sur lesquels elle repose surprennent beaucoup et laissent perplexe tant sous l'angle du droit substantif que sous celui de la procédure.

Les droits territoriaux des Indiens de la Baie James

Sur cette question fondamentale du titre indien sur les territoires visés et touchés par le projet de la Baie James, la Cour d'appel conclut à l'existence d'un doute sérieux. Et ce doute l'autorise à se demander, dans un second temps, qui, du gouvernement ou des Indiens, subirait le plus d'inconvénients de l'arrêt ou de la continuation des travaux du projet.

Pour l'essentiel, cette option pour le doute est difficile à contester. En ce sens précis que le droit particulier reconnu aux Indiens sur la majeure partie du territoire du Québec par la **Proclamation royale de 1763** (S.R.C. 1970, app. II, p. 123) ne s'applique pas aux territoires de la Baie James. La Proclamation royale, qui a l'autorité d'une loi, reconnaît en termes explicites qu'un titre indien existe sur une immense partie du territoire québécois. Mais ses termes précisent également qu'elle ne s'applique pas aux territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson à partir desquels sont constitués les territoires de la Baie James actuellement impliqués. Donc, il y a doute quant à l'existence d'un droit indien sur ces territoires, dans ce sens que ce droit ne se fonde pas, comme c'est le cas pour d'autres territoires, sur un texte de loi explicite. Ce doute rejoint celui qu'a exprimé plus faiblement la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec (Vol. 4, intitulé **Le domaine indien**, par. 14 des conclusions):

"Pour cette partie située au nord (...) le titre indien semble donc avoir une **portée** beaucoup plus limitée"

Il faut toutefois souligner que ce doute de la Commission avait pour objet la portée du titre indien et non son existence et, surtout, que sur ce point la Commission prenait une distance politique par rapport à l'avis que lui avaient donné ceux qui avaient étudié la question pour elle du point de vue juridique (Voir **Le territoire du Québec**, P.U.L., pp. 77-8).

En fait la Cour d'appel a examiné tous les textes législatifs et réglementaires susceptibles de fonder l'existence d'un titre indien sur les territoires de la Baie James. Pour l'essentiel, cette analyse est sans faille. Mais avant qu'elle ne conclue au doute, nous aurions aime la voir examiner aussi l'hypothèse que ce titre indien puisse trouver son fondement dans la coutume ou dans la jurisprudence, toutes deux sources importantes de droit en régime de common law. D'autant plus que la loi (S.Q. 1912, sess. 1, c. 7) qui a annexé une partie de ces territoires au Québec semble bien confirmer (et non créer) l'existence d'un titre indien quelconque sur ces territoires: le Québec dit y reconnaître le titre indien qu'aurait jusque-là reconnu le fédéral.

Pour ce qui est de la coutume, l'analyse de la Cour se résume en quelques courts paragraphes portant exclusivement sur la politique des traités mise en oeuvre par le fédéral avant 1912. L'idée que de là puisse découler un titre indien coutumier semble être écartée pour la raison que "Le gouvernement fédéral n'a jamais signé de traité avec les habitants sauvages de ce territoire" (p. 19). Pauvres Indiens: la preuve de l'existence coutumière de leurs droits sur un territoire exigerait qu'un traité ait été signé relativement à ce territoire, alors que l'existence d'un tel traité signifierait à coup sûr l'extinction de leurs droits traditionnels sur ce territoire...

Quant à la jurisprudence, quant à la possibilité que le titre indien sur ces territoires ait été affirmé progressivement par les tribunaux, la décision de la Cour d'appel est muette. Il y a pourtant des décisions du Conseil privé en ce sens: **Amodu Tijani v. Secretary of Southern Nigeria,** (1921) 2 A.C. 399. Et aussi des décisions canadiennes: **R. v. Wesley,** (1932) 4 D.L.R. 774 (Alta S.C., App. D), à 787; **R. v. Sikyea,** (1964) 43 D.L.R. (2d) 150 (N.T.C.A.), à 152, confirmé par la Cour suprême à (1964) R.C.S. 642, à 646; **R. v. White,** (1965) 50 D.L.R. (2d) 613 (B.C.C.A.), à 630 (opinion du juge Norris), Et il semble que certaines de ces décisions seraient de nature à lier la Cour d'appel du Québec.

La Cour d'appel se réfère, il est vrai, à l'arrêt **Calder** rendu en 1973 par la Cour suprême du Canada: **Calder v. P.G. C.-B.,** (1973) R.C.S. 313. Mais elle le fait seulement pour y trouver un appui en faveur de son doute sur l'existence du titre indien (p. 23). Dans cette affaire, très sembable à celle dont a eu à disposer la Cour d'appel, la Cour suprême s'est divisée également, trois juges contre trois, le septième juge décidant sur une question de procédure seulement. Mais l'incertitude découlant de cet arrêt est surtout apparente en ce qui regarde la question à laquelle devait répondre la Cour d'appel. Outre le juge qui s'est fondé sur une question de procédure, les trois autres qui ont décidé contre les Indiens l'ont fait pour le seul motif que le titre indien, dans ce cas, en supposant qu'il existe (la Proclamation royale ne s'appliquant pas en l'espèce, selon eux), avait à leur avis été effectivement éteint. A l'inverse, les trois autres juges ont considéré que même s'il fallait admettre que la Proclamation ne s'appliquait pas dans ce cas, il existait quand même un titre indien n'ayant en l'occurence pas été éteint selon eux. Si l'arrêt **Calder** n'exprime pas une **décision** ferme de la Cour suprême sur la question de savoir si un droit territorial indien peut découler d'une autre source que la Proclamation, il exprime **l'opinion** non moins ferme et non contredite d'au moins trois juges de cette Cour. Sur cette question, la Cour suprême ne s'est pas divisée trois contre trois, mais a affirmé, par l'entremise d'une majorité relative de trois contre zéro sur sept, que le titre indien ne dépendait pas nécessairement d'un acte législatif ou réglementaire tel que la Proclamation royale, mais qu'il pouvait également se déduire de données événementielles (pp. 390 et 404).

Dans son ensemble, la décision de la Cour d'appel n'est pas mauvaise. Elle est plutôt incomplète à certains égards. Bien que sur d'autres points, elle apparaisse inutilement surabondante. C'est le cas, par exemple, des onze premières pages d'"exposé général", qui tendent en fait à faire la démonstration que les Indiens"... ont abandonné le mode de vie de leurs ancêtres et ont adopté ce lui des blancs". Certains douteraient de la pertinence juridique de ces pages, d'autres auraient une vague impression de préjugé.

De même, s'il ne fallait pas également voir comme un peu gratuite la partie consacrée à la "présomption de constitutionnalité de la Loi 50", ces pages signifieraient qu'un gouvernement pourrait conduire des activités ne relevant pas de sa compétence, sans risque d'injonction ni autres entraves judiciaires, simplement en appuyant ces activités sur une loi aussi inconstitutionnelle que les activités elles-mêmes. Car il ne faut pas oublier que les droits territoriaux des Indiens relèvent exclusivement du fédéral, suivant **l'A.A.N.B. de 1867.**

Les règles de procédure et leur application

En matière d'injonction interlocutoire, les règles sont déterminées tant par la loi que par la jurisprudence. Ainsi, l'article 752 du Code de procédure civile stipule que:

"L'injonction interlocutoire peut être accordée lorsque celui qui la demande paraît y avoir droit et qu'elle est jugée nécessaire pour empêcher que ne lui soit causé un préjudice sérieux ou irréparable ou que ne soit créé un état de fait ou de droit de nature à rendre le jugement final inefficace".

Par contre, nos tribunaux, notamment, par l'influence de la "Common law", ont ajouté certaines règles d'interprétation qui ont, à toutes fins pratiques, force de loi. C'est le cas, par exemple, de la notion de "poids des inconvénients" qu'ont analysée la Cour supérieure et la Cour d'appel dans le présent litige.

Ces différentes règles ayant fait l'objet de très nombreux jugements et commentaires depuis plusieurs décennies, nous croyons devoir manifester notre étonnement face à certains écarts que la Cour d'appel s'est permis à leur sujet, à moins qu'elle n'ait voulu innover en ce domaine.

a) **Le poids des inconvénients:** Après avoir émis un doute sérieux sur le droit des Indiens, la Cour d'appel, en bonne logique procédurale, s'est interrogée sur le poids des inconvénients; c'est-à-dire qu'elle s'est demandé si, en accordant l'injonction pour la durée du procès, elle risquait de causer un préjudice plus grand aux intimés (SDBJ, Hydro-Québec, etc..) qu'elle en causerait aux Indiens si elle rejetait la requête.

Contrairement à ce qu'en avait conclu le juge Malouf, elle a jugé en faveur des compagnies impliquées, notamment parce qu'un "arrêt des travaux aurait des conséquences désastreuses car il faudrait mettre sur pied un programme de substitution

Suite à la page 2

La bataille juridique autour de la Baie James

— **mai 1972:** Action en injonction intentée par les Indiens du Québec contre la Société de Développement de la Baie James et autres.
— **novembre 1972:** Requête en injonction interlocutoire contre les mêmes défendeurs.
— **15 novembre 1973:** Jugement du juge Malouf qui accueille la requête en injonction interlocutoire.
— **22 novembre 1973:** Jugement de la Cour d'appel suspendant l'ordonnance d'injonction interlocutoire durant l'appel.
— **décembre 1973:** Refus par la Cour suprême d'autoriser l'appel du jugement du 22 novembre 1973.
— **février 1974:** Rejet par un juge de la Cour d'appel d'une requête des Indiens pour permission de procéder sur l'injonction permanente pendant l'appel du jugement sur l'injonction interlocutoire.
— **avril 1974:** Refus par la Cour suprême d'autoriser l'appel du jugement de février 1974.
— **novembre 1974:** Jugement de la Cour d'appel infirmant le jugement rendu par le juge Malouf.

Le bill 22 prend forme

Texte intégral du projet de règlement sur la langue d'enseignement

■ *Le gouvernement a fait connaître hier le texte du projet de règlement qui doit présider à l'application des articles 40 à 44 de la loi 22, lesquels traitent de la langue d'enseignement. Voici le texte intégral du texte qui paraît dans la Gazette officielle du 21 décembre.*

Définitions

1. Dans ce règlement:
a) les mots "Commission de surveillance" désignent la Commission de surveillance de la langue d'enseignement;
b) le mot "ministre" désigne le ministre de l'Education;
c) le mot "loi" désigne la Loi sur la langue officielle;
d) le mot "tests" réfère aux instruments de mesure préparés sous l'autorité du ministre et fournis par lui pour s'assurer que les élèves ont une connaissance suffisante de la langue d'enseignement;
e) les mots "commission scolaire" désignent une commission scolaire, une commission scolaire régionale ou une corporation de syndics régies en totalité ou en partie par la Loi de l'instruction publique;
f) le mot "parents" désigne le père, la mère ou une personne qui en tient lieu;
g) le mot "élève" désigne tout enfant de la classe maternelle et tout élève des niveaux élémentaire et secondaire à l'exception de celui qui a dépassé de plus d'un an l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire et qui n'a pas fréquenté l'école depuis au moins un an;
h) les mots "fiche d'inscription" désignent la fiche d'inscription prévue par le règlement relatif à l'inscription obligatoire des élèves.

Commission de surveillance

2. La Commission de surveillance assiste le ministre dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées en vertu des articles 40 et 43 de la loi.
La Commission de surveillance peut notamment donner un avis au ministre sur les critères d'application de l'article 40 de la loi ainsi que sur les demandes soumises au ministre par les commissions scolaires en vue d'obtenir l'autorisation préalable visée au troisième alinéa dudit article.
La Commission de surveillance peut de plus donner un avis au ministre sur les seuils de réussite des tests prévus par le présent règlement, recevoir les appels adressés au ministre et donner l'avis requis par le troisième alinéa de l'article 43 de la loi.
3. La Commission de surveillance peut également donner un avis au ministre sur toute question relative à l'application des articles 40 à 44 de la loi.
4. La Commission de surveillance est composée de six (6) membres de langue française, de deux (2) membres de langue anglaise et d'un membre d'origine ethnique autre qu'anglaise ou française, nommés, chaque année, par le ministre.
Le président, choisi parmi les membres de la Commission, est nommé par le ministre sur la recommandation de la Commission.
La Commission est maître de sa procédure.

Elèves visés

5. Chaque commission scolaire fait subir les tests aux élèves dont la fiche d'inscription indique une demande de changement de langue d'enseignement.
6. Chaque commission scolaire fait également subir les tests aux élèves qui s'y inscrivent pour la première fois à l'exception de ceux dont les parents affirment solennellement au moment de l'inscription que la langue dans laquelle l'élève doit recevoir l'enseignement est la langue maternelle de leur enfant ou celle habituellement parlée à la maison et à l'exception de ceux qui recevaient l'enseignement dans la même langue dans une autre commission scolaire.
7. Nonobstant les exceptions prévues à l'article 6, la commission scolaire peut exiger qu'un élève subisse les tests, si elle a des raisons de croire que sa connaissance de la langue d'enseignement n'est pas suffisante. Le ministre peut également exiger que tout élève subisse les tests.

Tests d'aptitude linguistique

8) Eu égard aux niveaux d'enseignement, à l'âge ou au niveau de formation des candidats, les tests mesurent l'une ou plusieurs des aptitudes suivantes: la compréhension et l'usage de la langue écrite, la compréhension et la discrimination auditives, et l'expression verbale.
9) Un élève subit les tests correspondant à l'année d'études qu'il entreprendrait normalement. Sous réserve de l'article 20 aucun candidat ne peut subir ces tests à deux (2) reprises aux fins de la même année scolaire.
10) Les tests sont administrés dans les trente (30) jours qui suivent l'inscription.
Pour les fins de l'année scolaire 1975-1976, le ministre peut cependant fixer un délai autre.
11) Les commissions scolaires prennent les dispositions pour appliquer les tests suivant les instructions du ministre et assurer le retour des tests et des feuilles de réponses au centre de correction désigné à cette fin.
Afin que les résultats obtenus par les élèves aux tests soient comparables d'une commission scolaire à une autre et que leur interprétation soit équitable pour tous les élèves, le ministre pourvoit les services techniques nécessaires à la correction des feuilles de réponses et à la production des résultats.

Intégration

12) Tout élève à qui le présent règlement impose des tests doit avoir subi ces tests avant d'être intégré conformément à l'article 42 de la loi.
13. Il appartient à chaque commission scolaire de déterminer la classe, le groupe ou le cours auquel un élève peut être intégré, eu égard à ses aptitudes dans la langue d'enseignement.
Dans le cas où le présent règlement impose des tests, la commission scolaire tient compte des résultats obtenus par l'élève à ces tests et des seuils de réussite établis par le ministre.
14. Un élève qui, des langues d'enseignement, ne connaît suffisamment que le français, reçoit l'enseignement en langue française.
Un élève qui, des langues d'enseignement, ne connaît suffisamment que l'anglais, reçoit l'enseignement en langue anglaise.
Sous réserve de l'article 40 de la loi, un élève qui connaît suffisamment le français et l'anglais reçoit l'enseignement en langue française ou en langue anglaise.
Les ministre prend les mesures nécessaires pour que les commissions scolaires dispensent un enseignement spécial aux élèves qui ne connaissent suffisamment ni le français ni l'anglais en vue de les rendre aptes à recevoir l'enseignement en langue française.
La Commission scolaire du Nouveau-Québec peut donner l'enseignement, dans leurs langues, aux Indiens et aux Inuits.
15. Au plus tard trente (30) jours après la réception des résultats obtenus par les élèves aux tests, chaque commission scolaire transmet au ministre un rapport l'informant de ses intentions relativement à l'intégration des candidats.
Lorsque la commission scolaire doit obtenir une autorisation pour se conformer à l'article 40 de la loi, aucun élève, à qui le présent règlement impose des tests, ne peut être intégré définitivement avant que le ministre n'ait fait connaître sa décision.
16. Le ministre peut exiger qu'une commission scolaire révise l'intégration des élèves conformément aux résultats obtenus par les élèves aux tests.
17. Dès que l'intégration définitive de l'élève est arrêtée, la commission scolaire doit dans le plus bref délai communiquer sa décision motivée aux parents.

Droit d'appel

18. Les parents insatisfaits de cette intégration peuvent, au plus tard trente (30) jours après la communication de la décision de la commission scolaire, en appeler au ministre qui prend l'avis de la Commission de surveillance avant d'en disposer.
19. Le ministre, en entendant tel appel, donne droit au requérant, ou maintient la décision de la commission scolaire, ou exige l'intégration selon une modalité autre que celles qui ont donné lieu à l'appel.
La décision du ministre est sans appel.
20. Toute irrégularité dans l'application des tests ou toute fraude ou tentative de fraude de la part du candidat doit être portée à l'attention du ministre qui peut annuler en tout ou en partie les résultats des élèves et imposer une nouvelle application des tests.
21. Toute disposition du présent règlement qui prévoit qu'un acte peut être fait ou est fait par les parents ou à l'égard de ceux-ci, est fait par l'élève ou à l'égard de celui-ci s'il est majeur.

ARTISANAT ITALIEN
EXCLUSIVITÉS TRÈS ORIGINALES
SACS À MAIN — BOURSES ET SACOCHES en CUIR de SELLIER TREMPÉ ET TEINT
À LA MAIN — Aussi en CUIR DE VEAU et de CHÈVRE
34 modèles très exclusifs — très chics
4 couleurs : BRUN — ROUGE — VIN, VERT et VILLON-COGNAC
Créations exclusives et très originales
à PRIX SPÉCIAUX DE PRÉSENTATION
EN VENTE EXCLUSIVEMENT CHEZ
Haute Couture Carla Inc.
Ginette Labelle - Madeleine Tremblay
521 rue Bélanger - sortie sud - métro Jean-Talon
Tél.: 270-1182 (ouvert 9 a.m. à 9 p.m.)

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets : Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"

TECHA
L'imagination dans le meuble
661-3931

Offrez des livres
OCCASION UNIQUE!
TOUTES LES COLLECTIONS AU FORMAT DE POCHE
• Grand choix de livres d'Art
• Littérature générale
• Philosophie, Psychologie
• Sociologie, Histoire
• Voyages • Sports etc...
ET UNE MINE D'ALBUMS POUR VOS ENFANTS
À LA LIBRAIRIE D'ESCOMPTE DECELLES
RÉDUITS DE PLUS DE 20%
UN CHOIX INCOMPARABLE À DES PRIX IMBATTABLES
PERSONNEL COURTOIS À VOTRE SERVICE
LIBRAIRIE DECELLES INC.
5140, RUE DECELLES, MONTRÉAL
TÉL. : 342-5721 autobus 50-51-62-65

suites de la première page

LES SALAIRES

rapport du comité Bonenfant — fruit d'une suggestion unanime des députés — à l'appui des ajustements proposés par le gouvernement. Il note que la hausse proposée dans le salaire, plus d'indemnité non taxable, donneront un salaire de $28,000 par année, une hausse de 23 pourcent.

Il faut toutefois ajouter que les députés toucheront, dès l'adoption de la loi, un montant rétroactif de $4,050, et que pour 1975, il y aura une nouvelle hausse entre neuf et 12 pourcent.

Selon M. Lévesque, la directive du conseil national du PQ enjoignant aux députés de faire obstacle au bill 87 peut porter atteinte à l'indépendance de la législature et est porteuse de conflit d'intérêt pour les péquistes. Il estime que ces députés jouent les "vierges offensées" et se laissent dicter leur conduite par un organisme externe formé en partie par des gens que la population a rejetés.

"Vous ne savez pas ce qu'est un parti démocratique", lance M. Jacques-Yvan Morin, qui se fait traiter d'hypocrite, de tartuffe et de sépulcre blanchi par les libéraux.

M. Lévesque reprend que la hausse proposée est avant tout une mesure de rattrapage qui ne fait que rendre justice aux députés, dont elle vise à assurer l'intégrité, en plus de faciliter le recrutement de candidats valables pour l'avenir.

Mais le Parti québécois ne l'entend pas ainsi, et d'emblée, M. Morin a donné le ton du filibuster en s'écriant avec passion: c'est un scandale que le gouvernement veuille augmenter le salaire des députés, coûte que coûte, à ce moment précis!

Le chef de l'Opposition estime que, de porter le salaire et l'indemnité des députés, à un peu plus de $30,000 constitue un abus de pouvoir et de confiance envers le pouvoir législatif et les Québécois eux-mêmes.

Les invectives pleuvant de toutes parts, M. Morin clame qu'en dépit des insultes, de l'intimidation et du chantage dont il est l'objet, le PQ luttera jusqu'à la limite de ses forces contre ce projet de loi.

Sommes-nous, demande-t-il avec fougue, des serviteurs du bien commun ou des sangsues, des profiteurs ou des hommes responsables du bien-être de leurs concitoyens? Cette interrogation soulève des cris de désapprobation et le président invite M. Morin à retirer le mot sangsues. Il s'y refuse.

C'est dans cette atmosphère trouble et passionnée que le débat s'est engagé, à quelques jours de Noël.

Pour sa part, M. Robert Burns a rappelé que le PQ se lançait dans une lutte à outrance parce que le gouvernement n'avait pas fait droit à ses conditions préalables: hausse à $2.50 du salaire minimum horaire et son indexation par la suite; ouverture des conventions collectives pour permettre aux travailleurs de rattraper leur pouvoir d'achat.

De part et d'autre, la ligne est tirée et les ennemis se font face presque avec rage et une bonne dose d'animosité.

Quant aux deux créditistes et au chef de l'Union nationale, ils n'étaient pas encore intervenus au moment de mettre sous presses, mais il semble que leur position soit plus nuancée que celle du Parti québécois.

Par toutes sortes de motions et d'amendements dilatoires, l'Opposition peut retarder de quelques jours l'adoption de la loi litigieuse. A moins que le gouvernement ne batte en retraite, ce qui n'est pas prévisible à ce moment-ci. Au contraire.

DÉFICIT

lions, soit une différence de $330 millions avec les prévisions originales qui pourtant comportaient des coussins de sécurité en fonction de l'inflation de près de $40 millions.

Il faut noter que les nouvelles prévisions pour les immobilisations se répartissent comme suit: $4 millions pour les installations de Kingston; $23 millions pour les constructions à la charge du COJO; et $553 millions pour les constructions réalisées par la Ville de Montréal (le stade, le centre de natation, le vélodrome, le centre Robillard, et quelques autres installations dont le bassin d'aviron à Terre des Hommes).

Les frais d'opération du COJO n'augmentent pas beaucoup par ailleurs. Ils passent uniquement de $60 millions à $73 millions. L'augmentation est due aux nouvelles responsabilités du COJO comme le village olympique et une mince partie des constructions. Cette somme n'inclut cependant pas les $12 millions que le COJO doit souscrire en deuxième hypothèque pour le Village olympique.

Par ailleurs, les revenus estimés du COJO en décembre 1974 représentent $450 millions, soit $140 millions de plus que les prévisions de 1972. Cette augmentation provient des succès enregistrés notamment par la vente des billets de la Loterie Olympique et de revenus accrus du marketing de la marque de commerce des Jeux de Montréal. Malgré tous ces revenus accrus, il n'en reste pas moins un déficit de $203 millions.

Ces nouvelles augmentations des coûts sont expliquées ainsi par le COJO: "L'inflation, la réduction considérable de la productivité, l'accroissement général des prix des matériaux, notamment des materiaux de base comme le béton et l'acier, les difficultés constantes dans le secteur de la construction n'ont pas épargné les chantiers olympiques".

Tout ceci nous porte loin des Jeux modestes qu'avait promis le maire Drapeau au moment de la candidature de la Ville de Montréal pour ces Jeux. Si l'on s'en tient à ces nouvelles prévisions, les Jeux de Montréal coûteront aussi cher sinon plus que ceux de Munich en 1972.

Le COJO et la Ville de Montréal semblent désireux de respecter le principe de l'autofinancement des Jeux. Le COJO affirme poursuivre des études conjointement avec son partenaire municipal relativement aux éléments constitutifs des coûts et aux sources de revenus. Pour respecter le principe de l'autofinancement il n'y a que deux solutions.

La première est d'obtenir de plus amples revenus en mettant sur le marché d'autres séries de monnaies olympiques, de timbres, et de faire des tirages supplémentaires de la Loterie Olympique. Il est loin d'être assuré que cela serait suffisant. On peut toujours penser à des subventions gouvernementales, mais Ottawa s'y refuse, et Québec, malgré une entente de principe, ne voudra certainement pas assumer un déficit de $200 millions.

La deuxième solution consiste tout simplement à ramener à des proportions plus modestes les projets de construction. Cette solution sera à coup sûr employée, tout au moins en partie. Et il est clair que l'on mettra de côté dans une telle hypothèse, la construction du mât et du toit retractable du stade olympique qui ne sont pas des éléments essentiels à la tenue des Jeux.

La réponse à toutes ces questions sera probablement apportée lorsque les administrateurs municipaux de Montréal comparaîtront devant une commission parlementaire de l'Assemblée nationale au mois de janvier.

"TRADE BILL"

tion. Dans le cas de l'Union soviétique, elle prévoit une période "d'essai" de 18 mois, au cours de laquelle la clause de la nation la plus favorisée sera accordée à ce pays.

L'administration américaine est apparemment satisfaite de la version du trade bill adoptée par le Congrès, et dont voici les autres principales clauses:

— Le président pourra supprimer tout droit de douane inférieur à 5% et pourra réduire de 60% sur une période de dix ans les droits dépassant actuellement 5% pour l'entrée aux Etats-Unis.

— Le président pourra négocier la suppression des barrières non tarifaires aux Etats-Unis en échange de concessions similaires à l'étranger. Les mesures de suppression devront cependant être approuvées par le Congrès.

— L'administration pourra tenter de négocier la passation d'accords internationaux visant à assurer la libre circulation des marchandises et notamment des matières premières.

— Les travailleurs américains qui ont perdu leur travail en raison des importations de produits étrangers aux Etats-Unis bénéficeront plus facilement d'une aide du gouvernement américain.

D'une façon générale les négociateurs américains lors des prochaines négociations internationales qui vont avoir lieu dans le cadre du GATT (suite du Nixon Round ou Tokyo Round) ont l'intention de concentrer leurs efforts sur les produits agricoles et les matières premières.

Ils tenteront notamment de faire réduire les droits de douanes appliqués actuellement à travers le monde aux produits agricoles américains et de faire supprimer les programmes de subventions aux exportations agricoles pratiqués par des nombreux pays étrangers et notamment en Europe.

J.-Y. MORIN

Burns présentait ses mises en accusation contre le président Lavoie et les trois ministres libéraux.

Ce conférencier unanime a cependant été refuse par les autres libéraux lorsque M. Burns acceptait de relever le gant jeté par M. Lévesque.

Réunis en caucus à l'heure du diner, les six députés péquistes ont enfin décidé d'aller de l'avant et de déposer, ce matin, la motion de mise en accusation annoncée par M. Burns.

Par ailleurs, l'Assemblée a accepté, avec l'abstention des huit députés de l'opposition, de référer l'accusation de M. Bienvenue contre M. Morin à la commission de l'Assemblée nationale, qui devra faire enquête sur le bien-fondé de l'inculpation.

On se rappellera qu'à la fin de juillet, la commission avait mis abruptement à une telle enquête lorsque l'ex-depute libéral, M. Jean-Claude Boutin, avait préféré s'en remettre au verdict de ses électeurs qui lui ont préféré l'unioniste Bellemare.

Dans la présente cause, Me Bienvenue accuse M. Morin d'avoir accepté un allocation de dépenses, un chèque de $1,796 encaissé le 30 août, pour sa participation à une réunion de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), à Bruxelles, du 16 au 22 septembre 1974.

Or d'après la loi de la législature québécoise (article 96), le chef de l'Opposition officielle est exclu (au même titre que les ministres dont les dépenses sont cependant défrayées par les ministères) des allocations de dépenses consenties aux députés participant à une mission officielle au nom de l'Assemblée nationale.

Me Bienvenue conclut que M. Morin a enfreint la loi de la législature en acceptant cette allocation et doit être déclaré indigne de siéger à l'assemblée nationale.

Le PQ rétorque que les premiers coupables sont ceux qui ont autorisé le versement de cette allocation, à savoir MM. Lavoie, Lévesque, Parent et Harvey.

Avec le résultat que cette fin de session, s'annonçant calme et sans histoire, comporte cinq mises en accusation formelles, sans parler de la guerre déclarée aux journalistes par les libéraux fatigués de figurer à la "une" chaque jour, de l'exploit projet de hausse substantielle de salaires des députés et des juges et de l'avalanche coutumière des projets de loi adoptés à la vapeur, avant Noël.

la météo

Des nuages s'étendront sur le sud du Québec et il neigera en fin de journée.

•

Régions de l'Abitibi, Chibougamau, Lac St-Jean, Haute-Mauricie: nuageux avec chutes de neige passagères. Maximum 10 à 15. Aperçu pour dimanche: ciel variable.

•

Régions de l'Outaouais, Montréal, Pontiac-Témiscamingue, Laurentides, Cantons de l'Est: nuageux avec neige. Maximum 25 à 30. Aperçu pour dimanche: neige se terminant au début de la journée à l'ouest et en après-midi à l'est.

•

Régions de Québec, Trois-Rivières, Baie-Comeau, Rimouski: nébulosité croissante avec neige commençant en après-midi. Maximum près de 25. Aperçu pour dimanche: neige.

•

Régions de Sept-Iles, Gaspé: ciel variable avec nébulosité croissante en fin de journée suivie de neige. Maximum 25 à 30. Aperçu pour dimanche: neige.

Grabuge à l'école Louis-Hébert

par Lise Bissonnette

Un climat détérioré, une direction placée sur la défensive, trois jours successifs d'évacuation par la police, un comité d'école démissionnaire, telle est la situation difficile de l'école Louis-Hébert, située dans la région 4 de la CECM (nord-est), qui semble en voie de devenir à Montréal une réplique des écoles secondaires urbaines américaines où un régime de force est devenu le recours de l'ordre. Louis-Hébert compte 1100 élèves, des garçons du deuxième cycle du secondaire.

Les parents démissionnaires, qui présentaient jeudi à huis clos un mémoire à la CECM, tiennent cependant à dissocier leur action de la mini-révolte que mènent actuellement les étudiants. Ils font état d'une mésentente absolue entre eux et le directeur de l'école, M. Marc Roy, quant à leur façon de participer à la vie scolaire.

Dès l'élection du comité d'école, en octobre dernier, M. Roy aurait en effet défini des "voies de communication" que les parents disent "rigides et unilatérales" entre le comité d'école, le comité pédagogique, les enseignants et les étudiants, auxquelles il n'a jamais voulu déroger. Elles stipulaient au fait que toutes les communications devaient passer par son bureau.

La volubile présidente du comité d'école, Mme Gilberte Chartrand, connaissant la loi 27 qui instaurait il y a trois ans ces structures de participation, s'opposait dès lors au style de gestion de M. Roy, qu'aucun règlement n'autorise selon elle. D'affrontements en affrontements, le comité d'école remettait sa démission le 18 novembre dernier.

Mais cinq des treize parents membres de ce comité étaient absents à la réunion et décidaient d'accorder leur appui au directeur, ce qui amène maintenant celui-ci à considérer les démissions comme "personnelles" et non "en bloc". Comme il s'agit de toute façon d'un précédent, nul ne sait, au ministère et à la CECM comment sortir de cet imbroglio.

Selon Mme Cécile Poissant, commissaire à la région 4, ce conflit illustre la nécessité urgente de définir les règles du jeu entre les directions et les comités d'école. Elle aurait tendance, pour sa part, à déplacer la méfiance qu'entretiennent la majorité des directeurs d'école à l'égard des parents. Une enquête conduite l'année dernière auprès des directeurs révélait en effet que ceux-ci les subissent beaucoup plus qu'ils ne les désirent.

Mme Poissant présentera en janvier à la CECM une proposition pour que soit entreprise une recherche menant à une réglementation minimale en cette matière. L'Association des directeurs d'écoles de Montréal (ADEM) pourrait la mener conjointement avec le Comité central de parents.

Mais Mme Poissant n'ose guère présumer de la suite des événements à l'école Louis-Hébert où une série d'incidents sérieux ont encore détérioré le climat toute la semaine dernière.

A la suite d'un différend entre le directeur et les étudiants au sujet de l'utilisation des fonds recueillis au cours d'une journée de "berço-thon" étudiant le 9 décembre, qui se serait d'ailleurs terminee dans le grabuge, l'école a connu une fin de semaine de vandalisme.

A la rentrée, le lundi, les explications auraient été assez violentes entre les étudiants et le directeur qui fausait même évacuer l'école en fin d'avant-midi par la police de la CUM. Même scénario le lendemain et mercredi où c'est à l'escouade anti-émeute que l'on demanda d'intervenir. L'école est restée fermée jusqu'à hier, veille des vacances, où les activités minimales d'une telle journée semblent s'être déroulées normalement.

La CECM devra vraisemblablement éteindre cet autre feu à la rentrée et tenter "de trouver des solutions durables", selon Mme Poissant qui croit qu'il s'agit d'un cas-type, illustrant le hiatus existant entre des structures innovatrices et une tradition de gestion plus autoritaire où la conciliation n'a pas encore fait l'objet de suffisamment d'efforts.

MARIE-ENFANT

Suite de la page 3

québécois et qu'ils ne sont pas en mesure de dispenser des soins compétents.

La Corporation rappelle d'ailleurs que le Code des professions lui impose le devoir d'évaluer la formation et la compétence professionnelles de tous les physiothérapeutes qui demandent le droit de pratique au Québec. Le président Legault prétend même qu'au moins deux des coopérants français admis à pratiquer dernièrement au Québec ne détiennent aucun diplôme de leur pays d'origine. Selon lui, ils s'exercent présentement sur des patients québécois, sans avoir été soumis à un seul examen de vérification.

La version des autorités de l'hôpital Marie-Enfant est toute autre. La directrice générale de l'institution, Mme Simone Raymond, affirme qu'il n'en est rien et que les coopérants français arrivés en septembre sont tout aussi compétents, sinon davantage, que les physiothérapeutes qu'ils ont remplacées. De son côté, le directeur médical, le Dr Gilles Huard, confirme ce jugement en déclarant que l'équipe française est très compétente et que les enfants sous traitements à l'hôpital bénéficient d'excellents soins.

Quant à l'intervention du ministère des Affaires sociales, Mme Raymond n'y voit aucune objection, d'autant plus que c'est le service de coopération avec l'extérieur du gouvernement qui a procédé au recrutement de ce groupe de professionnels et s'est porté garant de leur compétence. Ceci dit, Mme Raymond favorisera toute vérification du ministère sur le travail qui se fait à l'hôpital Marie-Enfant.

Cette intervention du ministère des Affaires sociales est toutefois peu probable. Déjà, en juillet dernier, l'arrivée d'un premier groupe de coopérants français avait suscité le mécontentement de physiothérapeutes québécois. La Corporation avait alors formulé une plainte en indiquant au ministère que nombre de ces coopérants "kinesithérapeutes" n'avaient pas de formation professionnelle équivalente des physiothérapeutes québécois. "C'eût été bien mal remplir notre rôle que de tolérer pareil risque pour le public".

Depuis, la Corporation des physiothérapeutes est revenue à la charge pour tenter de convaincre le ministère d'intervenir cette fois dans le cas de l'hôpital Marie-Enfant. Le président, Normand Legault, attend toujours un accusé de réception de la dernière lettre qu'il a adressée au ministre, M. Claude Forget.

CUM

Suite de la page 3

gouvernement pour éponger les déficits de cet organisme, équivaudrait à donner un chèque en blanc.

Quant aux subventions statutaires, le ministre a reconnu qu'il s'agissait là d'une suggestion attrayante au premier abord qui pourrait faciliter le travail de préparation du budget. Toutefois, on ne résoudrait pas le problème en profondeur, à son avis, et il se demande si la CUM accepterait "de vivre à l'intérieur de ces moyens ou y aura-t-il toujours d'autres demandes".

Le député Marcel Léger a par ailleurs voulu savoir si le ministre envisageait de procéder à une réforme complète du régime fiscal des municipalités. Le ministre a assuré que ce sujet serait abordé par son ministère en consultation avec le milieu municipal.

Washington interroge le capital étranger

WASHINGTON (AFP) — Le département américain du Trésor vient de donner des précisions sur les renseignements que devront fournir les compagnies étrangères sur leurs investissements aux Etats-Unis, dans le cadre d'une enquête qu'il effectue actuellement.

Les banques dont l'actif est superieur à $50 millions et les entreprises autres que les banques dont l'actif dépasse $20 millions devront avant le 1er mars prochain présenter une liste de tous les titres, y compris les actions, obligations et autres effets à long terme, entre les mains d'étrangers contrôlant moins de dix % de l'entreprise. (Cette formalité est déjà automatiquement effectuée pour les compagnies américaines dont plus de dix % des intérêts sont entre les mains d'étrangers).

Les compagnies dont le capital est inférieur à un million de dollars sont exemptés de ces formalités, mais celles dont l'actif se situe entre un et vingt millions de dollars y sont soumises lorsque des investisseurs étrangers possèdent une partie de leurs actions.

De Thérèse Casgrain à Jean Carignan

L'Ordre du Canada: 65 nouveaux compagnons, officiers et membres

OTTAWA (PC) — Le gouverneur général du Canada, M. Jules Léger, a rendu publique, hier, la liste des 65 Canadiens qui ont reçu l'Ordre du Canada.

Elaborée par le juge en chef de la Cour suprême, M. Bora Laskin, le greffier du Conseil privé.

M. Gordon Robertson, le sous-secrétaire d'Etat, M. Jean Boucher, le président de la Société royale du Canada, M. Claude Fortier, et la présidente de l'Association des universités et collèges du Canada, soeur Catherine Wallace, la liste comprend quatre compagnons de l'Ordre, 20 officiers, ainsi que 41 membres.

Les titulaires recevront leurs décorations lors d'une cérémonie d'investiture, prévue pour le printemps prochain.

La liste des Canadiens élevés au rang des compagnons de l'Ordre du Canada, comprend Mme Thérèse Casgrain, sénateur et vice-président honoraire de la Fondation canadienne des droits de l'homme, M. Claude Castonguay, ancien ministre québécois des Affaires sociales, maintenant conseiller spécial en matières de politiques sociales, M. Emmett Hall, juge en chef de la Cour suprême du Canada à la retraite et chancelier de l'Université de Guelph, et M. John Tuzo Wilson, directeur général de l'Ontario Science Centre.

Parmi les Canadiens nommés officiers de l'Ordre du Canada, on compte notamment M. Pierre Berton, journaliste, M. Louis Berlinguet, vice-président à la recherche à l'université du Québec, M. Léo Cadieux, ambassadeur du Canada en France, M. Julien Chouinard, secrétaire général du conseil exécutif du Cabinet, M. Paul Leman, président de l'Alcan, Mme Grace MacInnis, ancien député néo-démocrate à la Chambre des Communes et le Dr Jacques Turcot, directeur du département de chrurgie de l'université Laval.

La liste des titulaires nommes membres de l'Ordre comprend notamment M. Claude Aubry, directeur de la Bibliothèque d'Ottawa et de la Fédération régionale des bibliothèques de l'est ontarien, M. Jean Carignan, violoneux, Mme I.M.B. Dobell, directrice du musée McCord de l'université McGill, Mme Florence Fernet-Martel, présidente honoraire du Conseil des oeuvres de Montréal, M. Gilbert Finn, président de l'Assomption Co. Mutuelle d'Assurance-Vie et Mme Françoise Gaudet-Smet, journaliste. On compte par ailleurs Mme Nicole Germain, animatrice de télévision, le Dr Alphonse Giguère, médecin-chirurgien, M. Jules Labarre, professeur émérite de biochimie à l'université de Montréal, M. Dollard Morin, journaliste et chroniqueur des loisirs au quotidien La Presse, Mlle Marie-Andrée-Pauline Sabourin, secrétaire du sous-secrétaire des Affaires extérieures et Mme Louise J. Stuart, coordonnatrice de la campagne nationale de l'Association canadienne pour les déficients mentaux.

Un forcené est abattu à Calgary après qu'il eut tué un policier

CALGARY (CP) — Un individu armé d'une carabine, qui avait tenu la police de Calgary en respect durant plus de deux heures, hier, a été tué par le feu des policiers peu avant 16 heures, soit moins d'une heure après qu'il eut lui-même tué un détective d'une balle.

L'inspecteur Al Menzies a confirmé que l'individu armé a été tué au cours d'une fusillade de la police, peu après qu'un transport de troupes blindé des forces armées canadiennes eut éventré le garage dans lequel il s'était retranché.

Le détective qui a été tué se nomme Davidson. L'individu, qui était apparemment armé de deux carabines modifiées pour tir automatique, a également blessé quatre ou cinq autres agents de police, a dit l'inspecteur Manzies.

Le détective Davidson a été tué au moment où il tentait d'entrer dans le garage attenant à une maison du centre-ville.

Selon l'inspecteur Manzies, l'individu se terra sous le plancher du garage après l'irruption du véhicule militaire et continua à faire feu. Le véhicule à chenille de l'armée, muni d'un fort blindage mais non armé, démolit une voiture de la police tout en éventrant le garage.

Les coups de feu ont commencé apparemment lorsque la police s'amena pour mettre fin à une querelle de ménage.

Selon des rapports non confirmés, les deux premiers agents à se rendre sur les lieux furent atteints par des balles à l'intérieur du garage. Ils avaient communiqué par radio à quel endroit ils se trouvaient. Voyant qu'ils n'envoyaient pas d'autre rapport, le quartier général dépêcha des renforts armés de pistolets, de mitraillettes et de fusils de chasse. Le gaz lacrymogène ne put déloger l'énergumène.

Environ 150 policiers participèrent à la fusillade, tout en cherchant à contenir la foule des curieux. Après que la police eut pénétré dans le garage à la suite du véhicule militaire, des balles se mirent à ricocher sur le sol et sur une remorque à proximité des reporters. Personne cependant ne fut blessé parmi les reporters et les curieux.

FPJQ:

Les journalistes ne cèderont pas à l'intimidation

La Fédération professionnelle des journalistes s'est portée hier à la défense de ses membres qui sont, depuis quelques jours, l'objet d'attaques de la part de certains membres libéraux de l'Assemblée nationale. Dans un communiqué, la FPJQ appelle les journalistes à continuer à jouer leur rôle de chiens de garde des hommes publics. Voici le texte intégral de ce communiqué:

"La Fédération professionnelle des journalistes du Québec a pris connaissance des nombreuses critiques formulées par les hommes publics à l'endroit de journalistes ou de la presse, au cours des derniers jours. Devant ces faits, elle croit utile de faire la mise au point suivante: 1) la Fédération n'a pas à juger du bien-fondé de ces critiques. Elle a toujours refusé de s'ériger en censeur du travail de ses membres. Elle rappelle toutefois aux hommes publics qui se sentent lésés que le Conseil de presse a été créé notamment pour jouer ce rôle et les invite à s'y plaindre s'il y a lieu.

2) La Fédération tient d'autre part à rappeler que les journalistes jouent leur rôle quand ils scrutent le comportement des hommes publics et en informent la population.

La Fédération invite donc les journalistes à poursuivre leur travail en ce sens avec la même vigueur et le même respect de la vérité, et sans se laisser intimider par les menaces qu'on a laissé planer quant à des limites qu'on pourrait mettre à l'exercice de leur métier. Les hommes publics doivent comprendre que les journalistes ne servent qu'un maître: le public, qu'ils ont le devoir d'informer.

3) La Fédération, enfin, se réjouit de la déclaration du ministre des Communications, M. Jean-Paul l'Allier, à l'effet qu'il respecte l'autonomie de Radio-Québec et n'a pas l'intention d'intervenir dans ses affaires. Elle s'étonne toutefois que ses propos en aient suivi d'autres qui pouvaient ressembler à une telle intervention et qui voulaient accréditer la thèse farfelue à l'effet qu'un journaliste du quotidien Le Jour ne puisse être un journaliste honnête".

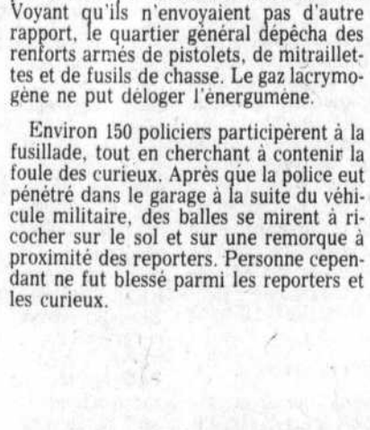

NECROLOGIE

GASTON LEGAULT

Le 10 octobre dernier, le docteur Gaston Legault décédait subitement à son domicile de Roxboro.
Né le 24 mai 1920 à Laverlochère (Témiscamingue), il étudie à Rigaud (Collège Bourget, 1931-38), à Joliette (théologie, 1938-44), à Québec (médecine, Université Laval, 1945-51), et à Montréal (U.-de-M., administration hospitalière, 1959-61).
Il exerce la médecine comme omnipraticien (1951-59) à Laverlochère et Ville-Marie (hôpital Ste-Famille); comme coordonnateur de service (consultations externes et urgence) et registraire à Montréal (hôpital Notre-Dame, 1960-62); comme directeur médical (hôpital Maisonneuve, 1962-65); comme directeur du service d'enseignement médical (Collège des médecins et chirurgiens 1965-73); comme président des sessions d'examens (Conseil médical du Canada--Montréal); comme chargé de cours en administration de la santé (Université de Montréal).
Depuis avril 1973, il était membre du personnel à la Direction Santé de l'Hydro-Québec à Montréal.
La famille remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont offert le réconfort de leur espérance.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

LEMAN — On nous prie d'annoncer le décès accidentel de Monsieur Christian Leman, né le 19 décembre 1943. Ses funérailles ont eu lieu à Québec dans la plus stricte intimité.
Que tous ceux qui l'ont connu se souviennent de lui et aient à son intention une prière particulière.

GOUDREAULT, Léa. A Montréal, le 20 décembre 1974 est décédée, Mme veuve Maurice Goudreault, née Léa Giguère. Elle laisse dans le deuil sa soeur Gratiosa et plusieurs neveux et nièces.
Les funérailles auront lieu 23 décembre. Le convoi funèbre partira du Salon J.R. Deslauriers et Urgel Bourgie Ltée 5650 rue Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-PIERRE, Philibert. A Montréal, le 19 décembre 1974 à l'âge de 84 ans, est décédé, M. Philibert St-Pierre, ex-secrétaire de J.J. Joubert Ltée, époux de feue Bernadette Joubert, frère de Télesphore, Joseph, Mme Léon Barbeau (Florida), Florence, Marie-Jeanne et Germaine. Les funérailles auront lieu lundi, 23 décembre. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire Magnus Poirier Inc. No 10526 rue St-Laurent, 331-1001, pour se rendre à l'église St-Nicolas où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Groupe d'étude de 32 UDR contre le cumul par Chirac

PARIS (AFP) — Trente-deux députés UDR (gaullistes) qui refusent le cumul des fonctions de secrétaire général de l'UDR et de premier ministre ont créé un "groupe d'études" dont l'objet est de lutter contre un "affaiblissement de l'actuelle majorité".

MM. Olivier Guichard, Robert-André Vivien, Joël Le Theule, anciens ministres, qui font notamment partie de ce groupe soulignent dans un communiqué qu'ils veulent empêcher une altération des principes du gaullisme. La constitution de ce groupe d'études au sein de l'UDR a été faite sans la participation des "barons", exception faite de M. Guichard: il ne porte en effet pas les signatures de MM. Michel Debré, Chaban-Delmas ou Couve-de-Murville.

M. Guichard pour sa part souligne dans une interview au Figaro que "si l'Etat a retrouvé en 1958 et gardé depuis sous trois présidents une certaine dignité et une certaine autorité, c'est pour beaucoup en raison de la distance qu'il a mise entre lui et les partis politiques".

Quant à M. Jacques Chirac, premier ministre, il a doté hier l'UDR de cinq secrétaires généraux adjoints: MM. Albin Chalandon, ancien ministre pour l'Action politique, Maurice Cornette (pour les groupes parlementaires), Yves Guéna, ancien ministre (pour les études), Lucien Neuwirth, auteur de la loi sur la contraception (pour la coordination) et Jean Taittinger, ancien ministre (pour les affaires administratives). Il s'est en outre entouré de six secrétaires nationaux et de neuf chargés de mission régionaux.

Les députés dissidents étaient 34 au départ; deux d'entre eux ont fait connaître, en effet, qu'ils "n'avaient jamais donné leur adhésion" à ce groupe de députés que trouble la décision de M. Chirac de cumuler les fonctions de chef de gouvernement et de chef de l'UDR.

Y aura-t-il d'autres défections, ou au contraire des ralliements? Il semble qu'un certain nombre de députés gaullistes, d'abord choqués par la façon dont M. Chirac s'est emparé, samedi dernier, du secrétariat général de leur parti, estiment aujourd'hui que la présence du premier ministre à la tête de l'UDR est, tout compte fait, une bonne chose pour l'avenir du mouvement.

Cela dit, les "grands dignitaires" du gaullisme, comme MM. Jacques Chaban-Delmas, Maurice Couve-de-Murville, Michel Debré (qui ne figurent d'ailleurs pas parmi les 32) et Olivier Guichard, qui lui en fait partie, n'ont pas dit leur dernier mot.

L'affaire de l'UDR, de la conception de son avenir, est un peu comme un film à épisodes dont le dernier se jouera en février, lors du congrès national. D'ici là, d'autres péripéties se produiront sans doute.

L'inquiétante absence du "dauphin" de Brejnev

MOSCOU (AFP) — L'absence de M. Youri Andropov, président du comité de sécurité de l'Etat (le (KGB) pendant la session du Soviet suprême qui a pris fin hier, intrigue les experts occidentaux.

M. Andropov n'a pas paru pendant les trois jours de la session et, contrairement à l'an dernier en pareille occasion, il ne figure pas sur la photo officielle de la Pravda. Il a été vu en public pour la dernière fois le 20 novembre, à l'occasion du départ du chah d'Iran.

Les experts occidentaux se refusent à tirer aucune conclusion d'une seule absence, qui peut aisément s'expliquer si M. Andropov est malade, en vacances ou en mission.

M. Andropov est membre en titre du Politburo depuis l'année dernière. Il y a quelques jours, il a eu la surprise et l'honneur d'être désigné comme le "dauphin" probable du secrétaire général du parti communiste de l'URSS, M. Leonide Brejnev, par l'hebdomadaire américain Time. Time notait toutefois que M. Andropov ne pouvait pas atteindre au pouvoir suprême à partir de son poste actuel: il devait entretemps accéder à un autre poste.

La séance plénière du comité central qui a précédé la session du Soviet suprême, lundi, a confirmé la remarquable stabilité qui continue à régner dans les hautes sphères du pouvoir. Aucun changement n'a été enregistré au politburo ni parmi les 16 membres en titre, ni parmi les 6 suppléants.

M. Brejnev a paru tous les jours pendant la session du Soviet suprême, et l'impression générale est que sa santé ne justifie pas les rumeurs pessimistes qui ont circulé à l'étranger ces dernières semaines.

M. Brejnev a fêté ses 68 ans jeudi. Il avoue volontiers à ses visiteurs qu'il est fatigué, surtout après les grands voyages, mais les affirmations, selon lesquelles, par exemple, il aurait un côté de la figure paralysé, sont considérées comme fausses par les personnes qui l'ont approché récemment.

Un hebdomadaire français a affirmé que trois médecins l'accompagnaient durant sa récente visite en France, mais il faut noter que la délégation soviétique comptait au total 140 personnes, parmi lesquelles une personnalité au moins dont la santé a été sérieusement atteinte dans le passé, le ministre du Commerce, M. Nikolai Patolitchev.

La plupart des kremlinologues se gardent d'autant plus de prédire qui succédera à M. Brejnev que la course risque d'être encore longue. Parmi les personnalités plus jeunes du politburo, les noms les plus en vue sont ceux de MM. Dmitri Poliansky, 57 ans, Kirill Mazourov, 60 ans, Fedor Koulakov, 56 ans, et un peu plus bas sur la liste, M. Andropov, qui est âgé de 60 ans.

Les experts n'excluent pas qu'ils cherchent tous à se placer, activement mais silencieusement, en vue du grand événement quinquennal, le 25ème congrès du parti, qui doit avoir lieu en 1976. Toutefois, les "grands" du politburo-MM. Brejnev, Nikolai Podgorny, Alexei Kossyguine, Mikhail Souslov et Andrei Kirilenko — ont soigneusement évité jusqu'ici de donner à aucun des plus jeunes l'occasion de se détacher. Aucun d'ailleurs ne semble désireux de s'y risquer.

Pour sa part, M. Andropov, un ancien ouvrier télégraphiste, spécialiste de l'idéologie et des relations avec les pays socialistes, ambassadeur en Hongrie lors du soulèvement de 1956, est devenu chef du KGB en 1967. C'est le premier chef du KGB depuis Beria à être membre du politburo.

L'IRA "provisoire" proclame la trêve de Noël et propose à Londres de la rendre permanente

DUBLIN (AFP) — L'IRA provisoire "suspendra ses opérations" sur l'ensemble du territoire britannique du 22 décembre au 2 janvier et propose au gouvernement de transformer cette trêve de Noël et du jour de l'An en cessez-le-feu permanent.

Dans un communiqué publié hier à Dublin par l'Irish Republican Publicity Bureau, l'armée républicaine clandestine précise qu'elle a pris cette décision "avec la conviction profonde que le gouvernement britannique réagira d'une manière positive". Les "provos", dont la dernière trêve (trois jours) remonte à Noël 1972, soulignent que leur initiative "donnera au gouvernement une chance d'examiner leurs propositions de cessez-le-feu permanent".

L'IRA provisoire note cependant qu'elle prendra "les mesures appropriées pour protéger" la population catholique d'Ulster si les forces de l'ordre britanniques ne cessent pas "toute activité militaire agressive, tout raid et toute action de harcèlement", et si la police nord-irlandaise (Royal Ulster Constabulary) se manifeste "dans les zones où elle n'est pas acceptée". "Toute violation de ces conditions sera considérée, souligne le communiqué, comme un refus d'accepter" la trêve.

D'autre part, l'IRA annonce qu'elle devra "reprendre les hostilités" si elle n'a pas reçu de "réponse satisfaisante" à ses propositions de cessez-le-feu permanent avant le 2 janvier à minuit GMT.

Ces conditions ont été soumises mercredi au gouvernement britannique par les personnalités religieuses protestantes. Celles-ci avaient rencontré la semaine dernière en Eire les patrons des provos dans le cadre de la campagne de paix lancée par toutes les Eglises d'Irlande. Il s'agit, croit-on savoir, de la suppression progressive de l'internement préventif des suspects, d'une réduction progressive de la présence de l'armée britannique dans les quartiers catholiques et d'une réoganisation de la police nord-irlandaise.

La décision des "provos" — malgré le nombre de conditions imposées aux autorités — devrait constituer le plus beau des cadeaux de Noël, non seulement pour les habitants d'Irlande du Nord affectés par les troubles depuis 1969 mais aussi pour ceux de Grande-Bretagne, dont la vie quotidienne est perturbée depuis des mois par une vague d'attentats. L'IRA — il est vrai — n'a jamais revendiqué la responsabilité de cette vague de violence.

Peu après, le gouvernement britannique a refusé de prendre le moindre engagement précis en réponse à la décision de l'IRA provisoire de déclarer unilatéralement ce cessez-le-feu de onze jours. M. Merlyn Rees, secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, annonce dans un communiqué que l'action des forces de l'ordre sera fonction de "l'éventuelle activité terroriste".

En ce qui concerne la proposition de l'IRA provisoire de transformer ce cessez-le-feu en une trêve permanente, M. Rees a affirmé qu'"aucune proposition n'a été discutée ou considérée" par le gouvernement britannique.

En outre, trois bombes ont explosé dans l'après-midi dans le centre de Belfast, quelques heures après l'annonce par l'IRA provisoire d'un cessez-le-feu. Selon les premières informations, ces explosions, qui avaient été précédées d'un avertissement, n'ont fait aucune victime.

Addis Abeba proclame un socialisme autour du thème: "Éthiopie d'abord"

ADDIS ABEBA (Reuter et AFP) — Les dirigeants éthiopiens ont proclamé hier le "socialisme éthiopien", politique basée sur l'égalité sociale.

Une déclaration gouvernementale diffusée par la radio éthiopienne déclare que le pays sera reconstruit conformément au principe "Éthiopie d'abord".

"Ethiopie d'abord signifie le socialisme éthiopien. Le socialisme veut dire égalité, le droit de chacun de mener son propre destin, le droit au travail, à un salaire".

L'exploitation de l'homme par l'homme sera bannie et la structure du nouveau gouvernement sera basée sur le droit de la population à s'administrer elle-même.

En matière de politique étrangère, la déclaration gouvernementale souligne la volonté de l'Ethiopie de maintenir de bonnes relations avec le Soudan, le Kenya et la Somalie.

Depuis plusieurs années la tension persiste entre l'Ethiopie et le Soudan sur la question du désert de l'Ogaden, revendiqué par Mogadiscio en tant que "territoire somalien sous domination coloniale éthiopienne". Les relations entre Addis Abéba et Nairobi ont également traversé une période délicate en septembre dernier lorsque le président Jomo Kanyatta invita les nouveaux dirigeants à se montrer respectueux de la personne de l'empereur Haile Sélassié.

La déclaration précise en outre: un grand parti politique animé par la philosophie révolutionnaire d' "Ethiopia Tekdem" (Ethiopie d'abord) sera constitué sur une base nationaliste et socialiste. D'autres partis politiques pourront éventuellement être autorisés, à condition qu'ils se conforment au mot d'ordre "Ethiopia Tekdem" et qu'ils apportent leur contribution au développement du pays et de la révolution.

Afin d'enrayer la misère, toute l'économie sera désormais contrôlée et entre les mains de l'Etat. Tous les biens existant en Ethiopie appartiennent de droit au peuple éthiopien. Seules quelques affaires resteront privées, si elles sont jugées d'utilité publique. Des investissements étrangers et une certaine assistance technique seront tolérées jusqu'à ce que le peuple soit en mesure de diriger intégralement ses propres affaires.

Le droit de propriété terrienne sera accordé uniquement à ceux qui travaillent la terre et qui aident de ce fait le pays à se développer.

L'industrie sera gérée par l'Etat. Seules quelques entreprises privées jugées d'utilité publique seront maintenues jusqu'à ce que l'Etat juge préférable de les nationaliser. La famille, base fondamentale de la société éthiopienne, sera protégée de toutes les influences, vices et tares venus de l'étranger.

Ce programme ne précise pas si l'Ethiopie est désormais une république ou toujours un royaume. Il s'agit vraisemblablement pour les autorités éthiopiennes d'un premier sondage de l'opinion à qui l'on propose pour la première fois des changements radicaux de structure.

CSCE: plus qu'une seule session avant la 3e phase

GENEVE (AFP) — La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), réunie à Genève depuis le 2 septembre, a interrompu hier pour quatre semaines ses travaux après avoir adopté cette semaine trois accords.

C'était la 4ème session de la seconde phase de cette conférence qui réunit les délégués de tous les pays du continent (Albanie exceptée), ainsi que des Etats-Unis et du Canada.

Une cinquième, et probablement avant-dernière session, commencera le 20 janvier, et une troisième phase sera organisée à Helsinki, — comme la première — à la fin du printemps ou durant l'été pour la signature des documents élaborés à Genève, par les ministres ou chefs d'Etat et de gouvernement.

Les trois accords conclus cette semaine étendent les possibilités de mariage entre personnes de nationalités différentes, les échanges de programmes de radio-télévision, et l'étude des langues étrangères.

Dans les couloirs de la conférence, on insiste sur le grand nombre d'accords réalisés depuis la mi-novembre sur des sujets divers, alors que tout paraissait bloqué, mais l'on ne cache pas que "beaucoup de travail reste à faire."

C'est notamment le cas en ce qui concerne les mesures de confiance dans le domaine militaire, c'est-à-dire la notification préalable des manoeuvres d'envergure et les importants mouvements de troupe.

Selon des sources proches de la conférence, les 35 gouvernements représentés à Genève examineront favorablement les demandes de sortie et d'entrée des personnes désirant se marier. De plus ils traiteront dans un esprit positif les demandes de documents nécessaires pour ces mariages, ainsi que les demandes d'émigration de l'un des conjoints et des enfants mineurs souhaitant habiter dans le pays de l'autre conjoint."

Dans le domaine de l'information, ils favoriseront une coopération accrue entre les entreprises de presse et d'édition. Ils favoriseront la coopération entre les chaînes de radiotélévision, surtout par l'échange de programmes.

De plus, les gouvernements encourageront les contacts et rencontres entre dirigeants des organisations de journalistes et entre les journalistes, ainsi que la publication, et l'échange d'articles. Enfin ils encourageront les échanges d'informations techniques sur la presse, et organiseront des rencontres d'experts.

Les 35 Etats du continent souhaitent, dans un dernier accord, que l'étude d'un plus grand nombre de langues étrangères soit organisée, et que l'on étudie simultanément les cultures.

Les îles du Cap-Vert seront indépendantes le 5 juillet 1975

LISBONNE (AFP) — Les Iles du Cap Vert seront indépendantes le 5 juillet 1975 selon les termes d'un accord signé jeudi à Lisbonne par une délégation du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap Vert (PAIGC) et le ministre portugais de la Coordination inter-territoriale, M. Almeida Santos.

L'accord prévoit aussi la nomination du capitaine de vaisseau et haut-commissaire, M. Almedia d'Eca comme représentant du gouvernement portugais au sein du gouvernement de transition du Cap Vert. Deux des ministres de ce gouvernement seront nommés par le président de la république portugaise, et trois autres par le PAIGC.

Le gouvernement de transition aura pour mission, aux termes de l'accord, de "préparer l'élection d'une Assemblée représentative du peuple du Cap Vert, au suffrage direct et universel le 30 juin 1975, qui aura des pouvoirs souverains pour élaborer la future constitution de l'Etat".

Le gouvernement portugais s'engage également à fournir à l'Etat du Cap Vert une assistance financière, technique et culturelle, dans la mesure de ses possibilités.

TECHA
L'imagination dans le meuble
661-3931

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
(cours secondaire)
dirigé par les Pères Jésuites
déclaré d'intérêt public
• Cours secondaire de 5 ans
• Externat et internat pour garçons
• Mixte au niveau de 5e secondaire
EXAMENS D'ADMISSION
pour Secondaire I
les samedis : 18, 25 janvier et 1er février 1975
de 9h.00 à midi
RENSEIGNEMENTS :
Secrétariat du cours secondaire
Tél. : 342-1320, poste 229
3200, chemin Ste-Catherine,
Montréal H3T 1C1

ÉCHANGE D'ENSEIGNANTS DE LANGUE SECONDE ENTRE LE QUÉBEC ET L'ANGLETERRE
ANNÉE SCOLAIRE 1975-1976
PROGRAMME:
Dix enseignants québécois, professeurs d'anglais, langue seconde, enseigneront en Angleterre le français, comme langue seconde, pendant un an. Ils seront remplacés dans leur commission scolaire par des enseignants de ce pays, professeurs de français langue seconde, qui enseigneront au Québec, l'anglais comme langue seconde.
ADMISSIBILITÉ:
— Quinze (15) ans de scolarité reconnue par le ministère de l'Éducation.
— Quatre (4) années d'expérience appropriée dans l'enseignement.
— Être âgé de 25 à 45 ans.
MODALITÉ:
Les enseignants québécois continueront d'être rémunérés par leur commission scolaire qui recevra en échange le même nombre d'enseignants anglais rémunérés par leur pays.
La participation des enseignants québécois à ce programme est conditionnelle à l'acceptation de leur commission scolaire de participer à cet échange.
Les frais de transport seront assumés par le ministère de l'Éducation du Québec.
Ce programme est sous la responsabilité du Service de la Coopération avec l'extérieur du ministère de l'Éducation.
Les formulaires d'inscription (échange de jeunes maîtres) sont disponibles aux:
Bureaux régionaux
Ministère de l'Éducation
ou au:
Service de la Coopération avec l'extérieur
Section Europe
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 6e étage
Québec G1A 1H5
LES CANDIDATURES SERONT ACCEPTÉES JUSQU'AU 2 MARS 1975
Pour renseignements:
Tél.: (418) 643-2364
M. Jean Goyer
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
Service de la Coopération avec l'extérieur

ARTISANAT ITALIEN
SOUPLES - DURABLES - FACILES D'ENTRETIEN
GANTS en CUIR DE VEAU pour dames
CONFECTIONNES PAR UNE AUTHENTIQUE FAMILLE D'ARTISANS
GARANTIS POUR LA TEINTURE
FACILEMENT NETTOYÉS
Gants doublés "bemberg" laine ou lapin ou non doublés
Choix de couleurs - choix de mesures (6½ à 8)
Aussi quantité limitée très longs, brodés et finis à la main
Valeur $12 à $40 - Spécial $7.95 à $19.95
Haute Couture Carla Inc.
Ginette Labelle - Madeleine Tremblay
521 rue Bélanger - sortie sud - métro Jean-Talon
Tél.: 270-1182 (ouvert 9 a.m. à 9 p.m.)

COLLÈGE DES EUDISTES
3535, boulevard Rosemont
(entre 11e Avenue et Pie IX)
External dirigé par les Pères Eudistes
Institution privée reconnue d'intérêt public
COURS SECONDAIRE COMPLET
EXAMEN D'ADMISSION
Pour le Secondaire I
(garçons seulement)
Les samedis, 11 et 18 janvier 1975, à 9h 00
Coût de l'examen: $5.00
Les élèves doivent apporter le bulletin final de l'année dernière et le bulletin le plus récent de l'année en cours.
On doit s'inscrire à l'examen d'admission en téléphonant au bureau des admissions du Collège.
TÉLÉPHONE : 376-5740
Il reste encore quelques places en Secondaire II, III, IV et V.
Les jeunes filles sont admises en Secondaire III, IV et V seulement.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COURS DU SOIR : JANVIER 75
COURS CULTURELS
• Le socialisme a-t-il un avenir en Amérique latine ? (par Julio Rodriguez)
• Introduction à la criminologie (par Marcel Fréchette)
• Cinéma et société québécoise (par Yves Lever)
• Initiation au développement personnel et communautaire (par Bernard Esterez)
• English in the business world (par Mildred Brocklehurst)
• Méthode de travail intellectuel (par Michèle Jean)
COURS DE LANGUES
• Langue allemande (4 niveaux) (75 heures, 6 heures par semaine)
• Langue espagnole (4 niveaux) (75 heures, 6 heures par semaine)
• Langue française (6 niveaux) (75 heures, 2 formules : 6 et 9 heures par semaine)
• Langue anglaise (6 niveaux) (75 heures, 2 formules : 6 et 9 heures par semaine)
On peut s'inscrire dès maintenant et jusqu'à la date d'ouverture du premier cours.
Brochure sur demande
service d'éducation permanente
3333, chemin Queen Mary. Tél. : 343-6090/343-6992 après 17 heures.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 9

COLLÈGE ST-ALEXANDRE
Limbour, Québec.
(près de Hull)
Tél.: 819-827-1812

Institution privée déclarée d'intérêt public

— PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES
(Secondaire IV et V)

— PROFESSEUR DE BIOLOGIE ET DE CHIMIE
(Secondaire IV et V)

Emplois à temps complet à partir de janvier 1975.

S'adresser au **Directeur général**
ou au **Directeur des Études.**

Centre hospitalier en voie d'expansion
demande un

AGENT DE RECHERCHE
pour le département de santé communautaire

Description du poste :
Sous l'autorité de l'adjoint administratif au chef du département de santé communautaire, compiler les données démographiques, hospitalières et autres pour fins d'analyses et décisions en matière de santé communautaire.

Exigences d'emploi :
— Posséder un 1er cycle universitaire, plus spécifiquement en sociologie avec concentration en recherche et statistiques.
— Détenir une maîtrise en recherche et statistiques équivaut à l'expérience requise.
— Posséder au moins une (1) année d'expérience dans un poste de recherche.
— Esprit méthodique et analytique, sens de l'organisation-connaissance de l'informatique.

Toute personne intéressée est invitée à faire parvenir son curriculum vitae complet au plus tard le 27 décembre 1974 à :

M. Yvon Lefebvre,
Directeur du personnel,
Centre hospitalier de Valleyfield,
245, rue Salaberry,
Valleyfield, Qué. J6S 4V9
Tél.: (514) 373-3360 poste 260

Université du Québec
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois

PROFESSEUR EN TRAVAIL SOCIAL

FONCTIONS:

Responsabilité du programme en travail social

Enseignement à temps plein en travail social

Participation à l'organisation des cours et des stages.

EXIGENCES:

Maîtrise en travail social

Expérience en travail social et dans l'enseignement

LIEU DE TRAVAIL:

Hull

TRAITEMENT

selon les échelles de salaire en vigueur.

DISPONIBILITÉ:

dès janvier 1975

Faire parvenir votre demande d'emploi et votre curriculum vitae avant le 10 janvier 1975 à:

Roger Guir
Directeur de département
Université du Québec
Centre de Hull
277, boul. Taché
Hull (Québec)
Tél: 770-3360

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE L'ESTRIE

POSTE D'EMPLOYÉ-CONSEIL

TÂCHE
1. L'employé-conseil est sous l'autorité du Conseil d'administration du S.E.E. dans l'exercice de ses fonctions.
2. Le poste comprend les diverses fonctions suivantes : recherches, information, formation, consultation, etc.
3. Les champs d'action du travail sont : le décret (domaine technique et pédagogique), les législations relatives aux enseignants, les diverses lois du travail, et toute autre tâche que lui confie le Conseil d'Administration, le Conseil Exécutif, le président et les coordonnateurs de services du S.E.E.; l'employé-conseil sera particulièrement affecté au domaine pédagogique.
4. L'employé participe aux réunions des organismes et des comités sur demande.

EXIGENCES :
1. Enseignant ayant une formation et/ou une expérience jugées pertinentes.
2. Toute autre personne ayant une formation et/ou une expérience jugées pertinentes.
3. Il doit avoir des aptitudes pour le travail en équipe et l'animation.

CONDITIONS :
1. Engagement à temps plein de la date d'engagement au 31 août 1975. Il est engagé par résolution du Conseil d'administration. Suite aux orientations des organismes ce contrat pourra être renouvelé.
2. La semaine normale de travail est de cinq (5) jours et le candidat doit être disponible en soirée; il peut être appelé à travailler en fin de semaine.
3. Le salaire : selon qualifications et expérience.

Les personnes intéressées à poser leur candidature à ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae pour le 8 janvier 1974 à 16h00 au :

Syndicat des Enseignants de l'Estrie,
a/s Comité de sélection,
1680 ouest, rue King,
Sherbrooke, Qué. J1J 2C9

Seules les candidatures reçues à cette date seront considérées. Discrétion assurée.

CENTRE HOSPITALIER DE VERDUN
RÉGION MÉTROPOLITAINE

Le poste:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Centre Hospitalier de 400 lits.

Responsabilités:
Personne qui, mandatée par le Conseil d'administration, est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des services, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le Conseil d'administration et le ministère des Affaires sociales.

Exigences:
Être détenteur d'un diplôme universitaire en sciences de l'homme, en sciences administratives ou autres domaines connexes.

Rémunération:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales et selon les qualifications du candidat.

Inscription:
Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

Comité de sélection,
Poste Directeur Général,
C.P. 5, Verdun, P.Q.
H4G 3E1, **avant le 13 janvier 1975**

NUTRITIONNISTE
CENTRE HOSPITALIER ST-EUSÈBE DE JOLIETTE
DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

FONCTIONS:
En collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, la nutritionniste du département de santé communautaire doit voir à la planification et à la programmation des activités en nutrition, conseiller le personnel des différents services du département ainsi que les autres établissements le cas échéant et la population en général.

EXIGENCES:
B.Sc. (nutrition)
Internat de préférence en nutrition communautaire -
Membre actif de la C.P.D.Q. -

SALAIRE:
Selon les échelles en vigueur

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 27 décembre 1974 au:

Directeur du Personnel
Centre Hospitalier St-Eusèbe de Joliette
585 Boulevard Manseau
Joliette P.Q.
J6E 3E5

UNIVERSITÉ DE MONCTON

DIRECTEUR DE LA RECHERCHE

FONCTION:

De rang égal à celui d'un doyen de faculté, le Directeur est le président du Conseil de recherche, dont le rôle est de stimuler, de planifier et de coordonner les travaux de recherche faits dans tous les secteurs de l'Université. Il effectue les démarches nécessaires pour obtenir des fonds supplémentaires pour la recherche, sous forme de subventions ou de contrats. Il veille à la bonne marche et à l'efficacité des travaux de recherche.

QUALIFICATIONS:

Les candidats doivent posséder une expérience et une réputation suffisantes dans le domaine de la recherche; ils doivent posséder aussi un minimum d'expérience administrative et d'adresse dans les relations publiques. Les candidats doivent être bilingues et, de préférence, doivent être titulaires d'un doctorat.

TRAITEMENT:

Salaire selon l'expérience.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:

Le 1er juillet 1975.

Les candidats doivent faire parvenir un curriculum vitae détaillé et la liste de leurs publications, avant le 1er mars 1975 au:

Vice-recteur à l'enseignement
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

Université Laval

SPÉCIALISTE EN POLITIQUE ET GOUVERNEMENTS CANADIENS ET QUÉBÉCOIS

Poste :
Professeur à temps plein à partir du 1er juin 1975.

Fonctions :
Enseignement et recherche surtout dans les domaines suivants :
— institutions politiques canadiennes et québécoises
— systèmes politiques canadiens et québécois
— administration publique canadienne.

Qualification :
Préférence est accordée aux candidats qui sont titulaires d'un doctorat en science politique.

SPÉCIALISTE EN ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Poste :
Professeur à temps plein à partir du 1er juin 1975

Fonctions :
Enseignement et recherche dans le domaine de l'analyse des politiques publiques :
— théories et méthodes
— politiques publiques sectorielles au Canada et au Québec
— prise de décision
— évaluation des politiques et programmes.

Qualification :
préférence est accordée aux candidats qui sont titulaires d'un doctorat en science politique.

Veuillez faire parvenir toute demande, accompagnée d'un curriculum vitae et de deux lettres de recommandation, *avant le 1er février 1975,* à l'adresse suivante :

Directeur
Département de science politique
Université Laval
Québec, P.Q. G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

LA COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR
DEMANDE

UN RESPONSABLE EN INFORMATIQUE

QUALIFICATIONS:
— Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente. (Diplôme universitaire en informatique).

EXPÉRIENCE:
— Posséder un minimum d'années d'expérience jugées directement pertinentes.

TRAITEMENT:
— Salaire suivant les qualifications.

Faire parvenir vos demandes écrites avant le 6 janvier 1975.

Service du Personnel,
29, Boulevard Brien,
Repentigny, P.Qué.
J6A-4R9

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

recherche les services d'un

PSYCHOLOGUE

Emploi temporaire : janvier 1975 à avril 1975.

Tâche : Consultant à l'élémentaire — dépistage — évaluation — référence — consultation auprès des éducateurs et de parents.

Exigences : Maîtrise en psychologie — membre de la Corporation — Expérience à l'élémentaire

Conditions : Temps plein ou demi-temps — modalités à discuter.

Faire parvenir, avant le 6 janvier 1975, votre demande et votre curriculum vitae à :

MONSIEUR FRANK BALDASSARE
SERVICE DU PERSONNEL
130 AMBASSADOR
POINTE CLAIRE, QUÉBEC H9R 1S8

COLLÈGE AHUNTSIC
Offre d'emploi

Poste à pourvoir:

Enseignant à temps plein
Département de physique (mécanique du bâtiment)

Nature du travail:
L'enseignement dans le domaine des techniques de la mécanique du bâtiment (programme DGEC 245.02)

Qualifications requises:
— Compétences particulières en plomberie et chauffage.
— Minimum de 2 années d'expérience dans la réalisation de projets en plomberie et chauffage.
— Scolarité minimum de 16 années ou l'équivalent.

Traitement:
Selon la convention collective en vigueur.

Les postulants doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard lundi le 23 décembre prochain à 16h., à l'endroit suivant:

Collège Ahuntsic,
Service du personnel,
9155, rue St-Hubert,
Montréal H2M 1Y8

Université Laval

Le Service du personnel
est à la recherche

D'UN ASSISTANT AU DIRECTEUR INFORMATION ET DOCUMENTATION AU SERVICE DE PÉDAGOGIE UNIVERSITAIRE

Sommaire de la fonction :
Sous la responsabilité du Directeur du Service de pédagogie universitaire et selon ses directives, exécute toutes les tâches relatives à l'information pédagogique. À cette fin, il prépare des projets d'information, les soumet pour approbation et en assure l'exécution.

Qualifications requises :
Posséder une maîtrise en sciences de l'éducation (ou être sur le point de l'obtenir) et une certaine connaissance de l'information (ou une expérience pertinente).

D'UN CHARGÉ DE RECHERCHE AU BUREAU DE RECHERCHES INSTITUTIONNELLES

Sommaire dela fonction :
Participer, en collaboration avec l'équipe du Bureau de recherches institutionnelles, à des études techniques diverses touchant le fonctionnement, l'évolution et la gestion de l'Université. Parmi ces études, le (la) candidat (e) s'engagera dans des recherches : sur l'évaluation des activités de l'Université (indicateurs de qualité, mesures de rendement, etc.); sur l'utilisation, pour fins d'analyse, des banques de données servant à la gestion; sur l'analyse des programmes; analyses coût-bénéfice.

Qualifications requises :
— Une maîtrise en éducation, économie, sociologie ou en administration et, de préférence, quelques années d'expérience.
— Une connaissance de base dans les techniques statistiques.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant 17h, le 13 janvier 1975, à l'adresse suivante :

Le Service du Personnel
Pavillon de la Bibliothèque
Bureau 3445
Cité universitaire (Québec)
G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

La Commission scolaire régionale La Vérendrye

requiert immédiatement les services d'un

PROFESSEUR DE CATÉCHÈSE
Sec. II et III

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec:

M. André Jetté,
Directeur du personnel,
C.S.R. La Vérendrye,
528, avenue Centrale,
Val d'Or J9P 1P7
Tél.: Bur. (819) 825-4125
Rés. (819) 824-4001

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE
740 rue Galt ouest, Sherbrooke P.Q.

SERVICE DU PERSONNEL

COORDONNATEUR de L'AMÉNAGEMENT

ENDROIT :
Commission Scolaire Régionale de l'Estrie
Service de l'Équipement
740 rue Galt ouest
Sherbrooke, P.Q.

ATTRIBUTIONS :
— Sous l'autorité du directeur des Services de l'Équipement, le coordonnateur de l'aménagement est responsable des opérations de construction, de transformation, de réparation et d'entretien de biens mobiliers et immobiliers de la Commission;
— Il supervise les travaux de réparation, des systèmes de plomberie, de chauffage, de réfrigération et des installations électriques;
— Il participe à l'élaboration des politiques et à la programmation des activités du Service de l'Équipement;
— Il voit à la coordination des plans et devis des projets de construction auprès des professionnels retenus par la Commission;
— Il coordonne l'utilisation des locaux en collaboration avec les directeurs d'écoles et de services;
— Il dirige les contremaîtres d'entretien général.

QUALIFICATIONS REQUISES :
— Diplôme universitaire en génie mécanique et/ou électrique
— Cinq (5) années d'expérience pertinente.

SALAIRE ANNUEL :
$12,290. à $20,857.00 selon l'expérience
suivant la politique administrative et salariale du personnel cadre établie par le Ministère de l'Éducation.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur demande et leur curriculum vitae au plus tard le 31 décembre 1974 à :

Monsieur Lucien Carrier
Le Coordonnateur de l'Emploi
Commission Scolaire Régionale de l'Estrie
740 rue Galt ouest
Sherbrooke, Qué.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL
(Offre d'emploi permanent)
Conseil de sécurité publique
(Salaire annuel pouvant atteindre $18,000.00)

La Communauté urbaine de Montréal est à la recherche de candidats aptes à remplir les fonctions énumérées ci-après.

COORDONNATEUR APPROVISIONNEMENT ET ÉQUIPEMENT

NATURE DE L'EMPLOI:
Coordonner et contrôler les achats faits par voie de réquisition; maintenir un inventaire permanent des divers articles et en contrôler la distribution; superviser l'entretien des immeubles et équipements qui sont sous la responsabilité du Conseil de sécurité publique.

ADMISSIBILITÉ AU CONCOURS:
Instruction:
Détenir le diplôme de l'Association canadienne de la Gestion des Achats ou posséder une formation pertinente et équivalente.
Expérience:
Posséder quelques années d'expérience progressive et pertinente à la nature de l'emploi; bonnes connaissances des techniques et procédures d'approvisionnement et d'inventaire.
Divers:
Facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais; qualités personnelles appropriées; état physique satisfaisant.
CONCOURS NO: 74-1077

COORDONNATEUR D'INFORMATIQUE

NATURE DE L'EMPLOI:
Coordonner les activités reliées au développement et à l'exploitation de systèmes informatiques ainsi que l'analyse et la programmation en fonction de l'utilisation maximale du "soft ware" et du "hardware" présents et futurs.
ADMISSIBILITÉ AU CONCOURS:
Instruction:
Détenir un diplôme universitaire en informatique ou en toute autre discipline appropriée.
Expérience:
Posséder quelques années d'expérience progressive et pertinente à la nature de l'emploi; bonnes connaissances du développement de projets et de l'exploitation de systèmes informatiques.
Divers:
Facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais; qualités personnelles appropriées; état physique satisfaisant.
CONCOURS NO: 74-1079

ANALYSTE SYSTÈMES ET PROCÉDURES

NATURE DE L'EMPLOI:
Analyser et coordonner les divers documents et formules en usage au Service de police et au Conseil de sécurité publique; concevoir et analyser les graphiques d'acheminement démontrant la circulation des documents; maintenir un registre des formules; concevoir des systèmes permettant une utilisation rationnelle des ressources humaines.
ADMISSIBILITÉ AU CONCOURS:
Instruction:
Détenir un diplôme universitaire en sciences administratives ou en toute autre discipline appropriée.
Expérience:
Posséder quelques années d'expérience progressive et pertinente à la nature de l'emploi; bonnes connaissances des diverses méthodes d'acheminement et de la conception de formules et de systèmes.
Divers:
Facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais; qualités personnelles appropriées; état physique satisfaisant.
CONCOURS NO: 74-1080

TRAITEMENT:
Le traitement initial pour ces postes sera déterminé selon la compétence et l'expérience des candidats.
Avantages sociaux: vacances, congés de maladie et fonds de pension.
EXAMEN:
Un examen oral sera tenu afin de juger de l'expérience et de la compétence des candidats à remplir l'une ou l'autre de ces fonctions.
DEMANDE D'EMPLOI:
Les personnes qui désirent participer à ces examens doivent se procurer une formule de demande d'emploi au Bureau du Personnel de la Communauté urbaine de Montréal, 3585, rue Berri, suite 190, Montréal H2L 4G3 et la retourner dûment remplie le ou avant le 30 décembre 1974.

TÉLÉPHONE: 872-6950 BUREAU DU PERSONNEL

Rabin prêt à rencontrer Sadate "n'importe où et n'importe quand"

TEL AVIV (d'après AP et AFP) — Le chef du gouvernement israélien, M. Yitzhak Rabin, s'est déclaré prêt à rencontrer le président égyptien Anouar Sadate "n'importe quand et n'importe où" pour tenter de parvenir à un accord de paix.

"Il faut être deux pour faire la paix", a-t-il dit hier au cours d'un déjeuner d'hommes d'affaires. "Si vous voulez réellement la paix, alors vous avez en nous un partenaire".

M. Rabin a rappelé que le président Sadate avait fait des ouvertures en ce sens dans une interview à une chaîne de télévision américaine. Mais, a-t-il ajouté, le ministre égyptien des Affaires étrangères M. Ismail Fahmi a formulé il y a une semaine à peine des conditions inacceptables en imposant qu'Israël interdise toute immigration juive pendant 50 ans en échange de négociations de paix.

Le président du Conseil a regretté que le président égyptien "parle à la télévision américaine mais pas à Israël", et il a exprimé l'espoir que le Caire n'en reviendrait pas à une politique militariste après la visite que M. Leonid Brejnev doit faire en Egypte au mois de janvier.

Par ailleurs, treize personnes ont été blessées par une bombe qui a explosé hier après-midi dans le centre de Jérusalem, a annoncé la radio israélienne. Il s'agit de six hommes, dont deux policiers et de sept femmes et enfants.

Selon la radio, l'explosion s'est produite dans une voiture de la police où des policiers venaient de déposer un colis suspect qui se trouvait placé devant des magasins de la rue Ben Yehuda, dans le quartier juif de Jérusalem.

L'explosion a éventée la voiture et des débris ont fauché des passants et endommagé les bâtiments dans les alentours.

Selon la radio, deux des blessés sont dans un état grave.

La rue Ben Yehuda est la principale rue commerçante de la nouvelle ville de Jérusalem et elle connaît une animation particulière le vendredi après-midi car les gens font leurs emplettes pour le sabbat qui commence au crépuscule.

L'attentat a été revendiqué par le groupe palestinien "Front de Lutte Populaire". L'opération, a déclaré un porte-parole de cette organisation, a été faite par le groupe du "martyr Abou Sakr" (du nom d'un fedayine tué il y a trois mois dans le Sud-Liban). Son nom de code a ajouté le porte-parole était "opération Mgr Capucci".

L'agence palestinienne d'information Wafa, rappelle-t-on, avait diffusé peu avant un communiqué du porte-parole militaire du commandement général des forces de la révolution palestinienne annonçant que cette opération avait été menée par "un de nos révolutionnaires appartenant aux groupes spéciaux en Palestine occupée".

Essais nucléaires français dans le Pacifique

La Cour de La Haye estime sans objet la requête de Canberra et Wellington

LA HAYE (d'après l'AFP) — Vingt mois après avoir été saisie par l'Australie et la Nouvelle-Zélande d'une plainte contre les essais nucléaires français dans le Pacifique, la Cour internationale de La Haye a rendu hier son arrêt et déclaré par 9 voix contre 6 "sans objet" la requête australienne et néo-zélandaise.

Dans son arrêt, la Cour internationale de justice souligne que "par plusieurs déclarations publiques faites en 1974, la France a annoncé son intention de cesser de procéder à des essais atmosphériques une fois terminée la campagne de 1974. La cour constata que l'objectif de l'Australie a été effectivement atteint du fait que la France a pris engagement de ne plus procéder à des essais nucléaires en atmosphère dans le Pacifique-Sud. Le différend ayant ainsi disparu, la demande n'a plus d'objet et il n'y a rien à juger".

Le texte de l'arrêt de la Cour internationale souligne "qu'avant même les questions de compétence et de recevabilité, la cour doit examiner la question essentiellement préliminaire de l'existence du différend et analyser la demande qui lui a été présentée. L'instance introduite devant la cour le 9 mai 1973, vise les essais d'armes nucléaires effectués en atmosphère par la France dans le Pacifique-Sud. L'Australie a eu pour objectif initial et pour objectif ultime la cessation des dits essais. Par plusieurs déclarations publiques faites en 1974, la France a annoncé son intention de cesser de procéder à des essais atmosphériques une fois terminée la campagne de 1974.

"La cour constate que l'objectif de l'Australie a été effectivement atteint du fait que la France a pris engagement de ne plus procéder à des essais nucléaires en atmosphère dans le Pacifique-Sud. Le différend ayant ainsi disparu, la demande n'a plus d'objet et il n'y a rien à juger".

Parmi les neuf juges qui ont voté en faveur de la décision de la Cour internationale de justice, quatre ont exprimé l'opinion que les requêtes australienne et néo-zélandaise avaient toujours été sans objet. Il s'agit du professeur André Gros (France) de MM. Isaac Forster (Sénégal), Sture Petren (Suède) et Louis Ignacio-Pinto (Dahomey).

Au nombre de six juges qui se sont prononcés contre les arrêts, quatre ont exprimé en commun l'avis que la Cour était en fait compétente pour statuer éventuellement sur le fond des requêtes de Canberra et de Wellington. Ils estiment que les demandeurs ne réclamaient pas seulement l'arrêt des essais nucléaires français dans l'atmosphère, mais un jugement de valeur sur le comportement du gouvernement français. Les défenseurs de cette thèse ont été les juges Charles Onyeama (Nigeria), Hardy Dillard (Etats-Unis), Jimenez de Arechaga (Uruguay) et Sir Humphrey Waldock (Royaume-Uni).

Les juges Federico de Castro (Espagne) et Sir Garfield Barwick — juge ad hoc australien — ont également exprimé à titre individuel cette opinion.

C'est le 9 mai 1973 que l'Australie et la Nouvelle-Zélande avaient déposé deux requêtes séparées tendant à démontrer que les expériences françaises violaient le droit international et la charte de l'ONU en exposant les populations australiennes et néo-zélandaises aux effets des rayons ionisants, en violant la souveraineté territoriale des deux pays et la liberté des mers.

Le gouvernement français avait de son côté soutenu l'incompétence de la Cour internationale et ne s'était pas fait représenter lors des séances du tribunal consacrées à ce litige.

Il avait en effet expressément écarté la compétence de la Cour internationale dans les différends "concernant les activités se rapportant à la défense nationale", lorsqu'il avait renouvelé pour la 3ème fois, le 20 mai 1966, son acceptation de la juridiction obligatoire de ce tribunal.

Le 22 juin 1973, la Cour internationale avait, par huit voix contre six, invité les trois pays à renoncer à toute mesure susceptible d'aggraver le différend. La France, qui devait passer outre, était invitée notamment à suspendre ses expériences dans l'attente d'une décision définitive. Cette décision, en principe secrète, avait donné lieu à des "fuites" notamment en Australie, que le tribunal avait déplorées.

Le 17 juin 1974, la Chine avait effectué un tir atomique dans l'atmosphère, mais ni l'Australie ni la Nouvelle-Zélande n'avaient jugé nécessaire de poursuivre ce pays devant la Cour internationale de La Haye arguant du fait que le gouvernement de Pékin ne reconnaissait pas la compétence de ce tribunal.

Par ailleurs, le 10 octobre 1974, le ministre de la Défense, M. Jacques Soufflet a officiellement confirmé que la France ne procéderait plus à des essais nucléaires atmosphériques et qu'elle se livrerait l'année prochaine à des essais souterrains en Polynésie.

Santiago versera $125 millions à ITT

NEW YORK — (AFP) — International Telephone and Telegraph (ITT) va recevoir une indemnisation de 125,5 millions pour l'intérêt de 70% qu'elle détenait dans la compagnie de téléphone chilienne nationalisée par le gouvernement de ce pays.

ITT déclare dans un communiqué publié hier à New York qu'un accord a cet effet a été signé hier à Santiago entre les représentants de la compagnie et du gouvernement chilien.

Cet accord prévoit notamment que:

— le gouvernement chilien paiera à ITT 87,2 millions pour son intérêt dans la compagnie de téléphone. 10 millions seront versés immédiatement et le reste sous formes de bons garantis dont la maturité s'étalera de 1975 à 1987.

— ITT recevra immédiatement 21 millions de dollars représentant ses créances et intérêts accrus sur la compagnie de téléphone.

— Cette dernière remboursera à ITT 17 millions de dollars de dettes. Ces remboursements seront garantis par la banque centrale chilienne.

— ITT va investir 25 millions de dollars au cours des dix prochaines années dans un centre de recherche établi conjointement avec le gouvernement chilien, près de Santiago.

La Compania de telefonos que contrôlait ITT au Chili avait été saisie par le gouvernement Allende en 1971 et officiellement nationalisée par la junte chilienne la semaine dernière pour ouvrir la voie à une procédure d'indemnisation.

Les 125,5 millions de dollars constituent la seconde plus importante indemnisation payée à une entreprise américaine — après les 253 millions versés à Anaconda pour ses mines de cuivre — par la junte depuis son arrivée au pouvoir en septembre 1973.

Fiducie du Québec

le "Trust" des Caisses pop...

Postes de direction — Services financiers

Une restructuration importante au sein de nos services crée l'opportunité à des personnes compétentes de combler les nouveaux postes suivants :

Directeur — Placements

Sous la direction du directeur général adjoint, dirige et contrôle les activités reliées à la Gestion de portefeuilles des Fonds Propres des Compagnies du groupe et du portefeuille d'obligations, d'actions et d'hypothèques du Fonds Garanti. L'élaboration des politiques, stratégies et du programme de placement relève de sa direction.

EXIGENCES : Degré universitaire en sciences commerciales, administratives ou économiques avec environ 5 ans d'expérience dans le domaine des marchés financiers, avec spécialisation en gestion de portefeuilles d'obligations.
Capacité à diriger du personnel.

Gérant — Fonds Garantis

Sous la direction du directeur du service, dirige et coordonne les activités reliées à la réception des dépôts garantis. La promotion des dépôts et les méthodes pour améliorer les procédures relèvent de sa responsabilité.

EXIGENCES : Degré universitaire en sciences commerciales, administratives ou économiques avec environ 5 ans d'expérience dans le domaine des marchés financiers, avec spécialisation dans le dépôt garanti ou autre véhicule d'épargne compétif.
Capacité à diriger du personnel.

TRAITEMENTS :

En fonction de l'expérience et des qualifications, avec programme complet d'avantages sociaux.

Les demandes, traitées confidentiellement, seront adressées au :

Service du personnel,
Fiducie du Québec,
511, place d'Armes,
Montréal, Québec
H2Y 2W7

Société centrale d'hypothèques et de logement — Central Mortgage and Housing Corporation

DIRECTEUR ADJOINT
DIVISION DE L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE
SIÈGE SOCIAL, OTTAWA

LE POSTE

En qualité de membre de l'équipe de gestion du programme, le candidat retenu aura à s'acquitter des fonctions que voici :

Établir le "Plan annuel" et les prévisions triennales
— en faisant valoir les plans quinquennaux explicites de financement des projets provinciaux et municipaux de traitement des eaux d'égout;
— en élaborant et en évaluant les tendances économiques influant sur les projets de traitement des eaux d'égout;
— en surveillant, évaluant et en suivant les projets à l'étude et des projets en cours de réalisation par la Province;
— en favorisant une liaison plus étroite avec les Provinces et les Municipalités sur les questions concernant le budget d'investissements.

Surveiller et évaluer la réalisation du programme en regard du "Plan annuel" et les prévisions triennales, en vue d'améliorer ce programme en recommandant des changements de lignes de conduite et en préparant des changements d'ordre administratif.

Gérer le "Plan annuel"
— en réétudiant et en évaluant les rapports sur le budget d'investissements et la situation du programme;
— en surveillant la coordination générale de la ligne de conduite visant les prêts partiels;
— en découvrant les excédents et les insuffisances de fonds tôt dans l'année et ne prennant des mesures pour une nouvelle affectation des fonds.

Prendre des arrangements en vue de l'établissement et de la surveillance d'un système de référence à l'égard de l'établissement du prix de revient des projets afin de permettre aux bureaux locaux d'évaluer l'exactitude des coûts estimatifs d'un projet.

Au nom du Directeur, jouer le rôle de chef du programme au sein des équipes tant du siège social que des bureaux extérieurs; négocier des accords avec les Provinces et assurer subséquemment la surveillance générale de ces accords.

LE CANDIDAT

Le candidat doit être diplômé d'une discipline appropriée. Le candidat idéal aura fait des études en génie et il possédera une formation professionnelle en gestion des affaires, en économique, en finances et en étude de conjoncture. Il possédera également plusieurs années d'expérience acquise progressivement dans des postes pertinents de responsabilité.

Ce poste exige une connaissance satisfaisante des deux langues officielles. Les personnes unilingues peuvent également poser leur candidature. Elles doivent, toutefois, indiquer leur disponibilité à accepter d'entreprendre, aux frais de l'État, une formation linguistique dans l'autre langue officielle, pour une période allant jusqu'à douze (12) mois, du genre et aux endroits que pourra prescrire le Bureau des langues officielles de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Ce poste saurait intéresser ceux qui gagnent actuellement $22,000 par année environ.

Les intéressés doivent soumettre un résumé de leur instruction et de leur expérience au :

Directeur du Personnel
Société centrale d'hypothèques et de logement
Siège social
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 8

LE CONSEIL SCOLAIRE de NIPISSING

École Secondaire Algonquin
555, rue James,
North Bay, Ontario
Tél: 705-472-8240

Directeur: **M. R. Perron**

UN PROFESSEUR
pour enseigner 4 sections

— Français, Secondaire II
et 2 sections
— Sciences, Secondaire I

Ce poste sera effectif le 10 janvier 1975.

Faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention du Directeur de l'École, M. R. Perron.

D. Doney, *Président* — **R. Lynch**, *Directeur de l'Education*

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE HENRI-BOURASSA

DEMANDE IMMÉDIATEMENT

UN (1) professeur de biologie, Sec. IV
pour enseigner à Maniwaki

Faire parvenir votre candidature au :

Directeur des services au personnel
Comm. Scol. Rég. Henri-Bourassa
500, Boul. Paquette
Mont-Laurier (Labelle) Qué.
J9L 1L1

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.
OFFRE D'EMPLOI

POSTE:

T.S. ou Conseiller social

ENDROIT:
Val d'Or.

SERVICE:
Responsable des services aux Indiens.

FONCTIONS:

Recevoir les Indiens (enfants, adolescents, adultes) manifestant des problèmes de relations avec leur conjoint et/ou leurs enfants, des problèmes de comportement ou d'adaptation (vg. alcoolisme, délinquence, maladie physique et mentale, chômage, abandon ou néglicence), évaluer leur situation et leur besoin d'aide selon les politiques de service de l'Agence, élaborer et appliquer avec eux des plans de traitement conformes à leurs besoins. Cette tâche exige la capacité de conduire une entrevue individuelle, de travailler avec des groupes, de rédiger des dossiers et de manipuler des formules administratives selon une procédure établie.

Procéder aux démarches relatives aux services de placement d'enfaants et d'adultes en foyer nourricier ou en institution, et aux services d'aides familiales, que ce soit pour des raisons sociales ou médicales, et assurer la surveillance administrative et professionnelle de ces placements, selon le plan de traitement établi.

Promouvoir le mieux-être des Indiens en général, en collaboration avec les autres responsables de cas aux Indiens et non-Indiens, les conseils de bandes, les officiers du Département des Affaires Indiennes et les autres organismes du milieu susceptibles d'y contribuer (cours de Bien-Être, Service de Probation, Bureau d'aide sociale, Conseil de Développement Social, etc . . .).

EXIGENCES:
— Posséder un diplôme universitaire ou collégial en Service Social;
— ou en anthropologie;
— candidat de préférence bilingue;
— une attention toute spéciale sera accordée aux candidats Indiens possédant au moins 13 ans de scolarité.

CONDITIONS:

Salaires, bénéfices d'emploi et autres conditions selon la convention collective en vigueur au Service Social de l'Ouest Québécois Inc.

DISPONIBILITÉ:

Immédiate.

Faire toute demande avant le 10 janvier 1975 au:

Directeur du personnel,
282, 1ère Avenue Est,
Amos, Qué.

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

Nous exigeons:
— Minimum B.A. (licence ou l'équivalent)
— Connaissances en linguistique, stage VIF ou équivalent.

Pour enseigner le français à Ottawa avec méthodes audio-visuelles à des adultes.

Écrire à:

CASE 2441,
Le Devoir,
C.P. 6033, Montréal.

COLLÈGE ST-ALEXANDRE

Limbour, Qué. (près de Hull)
Tél.: (819) 827-1812

Institution privée déclarée d'intérêt public

PROFESSEUR D'ANGLAIS

Classes de sec. III, IV et V

Emploi à temps plein à partir du 6 janvier 1975

S'adresser au **Directeur général** ou au **Directeur des études.**

LE COLLÈGE DE MAISONNEUVE

requiert les services

D'UN PROFESSEUR À TEMPS PARTIEL OU CHARGÉ DE COURS
en Économique (921)

Exigences :
— Scolarité de maîtrise;
— Aptitudes à travailler en équipe et connaissance de l'économie du Québec.

en Français (202-911-926)

Exigences :
— Baccalauréat ou maîtrise;
— Capacité d'enseigner la matière selon les points de vue du département

Salaire : Selon la scolarité et l'expérience

Durée : une session

Faire parvenir son curriculum vitae et ses attestations d'études avant le 6 janvier 1975 au :

Service du personnel
Collège de Maisonneuve,
3800 est, rue Sherbrooke,
Montréal, H1X 2I2

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

(Offre d'emploi permanent)

VÉRIFICATEUR INTERNE

(Ce poste devrait intéresser les candidats dont le salaire se situe au-delà de $20,000)

NATURE DE L'EMPLOI :
Assumer, sous l'autorité du Comité exécutif, la responsabilité de la conception, l'élaboration et l'application des programmes de vérification interne ayant trait aux diverses opérations financières de la CUM.

QUALITÉS REQUISES :
Instruction : détenir un diplôme universitaire en sciences administratives et être membre en règle de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec.

Expérience : posséder dix (10) années d'expérience progressive et pertinente à la nature de l'emploi.

Divers : facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais; qualités personnelles appropriées; état physique satisfaisant.

TRAITEMENT :
Le traitement initial pour ce poste sera déterminé selon l'expérience et la compétence des candidats.
Avantages sociaux : vacances, congés de maladie et fonds de pension.

EXAMEN :
Un examen oral sera tenu pour juger des aptitudes des candidats à remplir cette fonction.

DEMANDE D'EMPLOI : Les personnes qui désirent prendre part à ces examens doivent s'inscrire en complétant le questionnaire "demande d'emploi" qui s'obtient au 3585, rue Berri, suite 190, Montréal H2L 4G3 et le retourner le ou avant le 30 décembre 1974.

TÉLÉPHONE : 872-6950
CONCOURS NO : 74-1081

BUREAU DU PERSONNEL

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

TECNA
L'imagination dans le meuble
661-3931

La commission Cliche ne perd pas ses moyens, assure Choquette

par Louis-Gilles Francoeur

Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a donné l'assurance, au cours d'un entretien téléphonique, que le responsable du service de renseignement à la disposition de la commission Cliche, l'inspecteur Denis Viau, ne serait pas muté immédiatement à la tête d'un détachement de la Sûreté du Québec si les commissaires jugeaient sa présence indispensable à la bonne marche des enquêtes en cours.

"C'est un véritable coup de poignard dans le dos", déclarait, il y a deux jours un membre éminent de la commission qui commentait la décision de la Sûreté du Québec de nommer l'inspecteur Viau à la tête du détachement de l'Estrie juste au moment où la commission s'apprête à compléter sa preuve sur le monde patronal.

La rumeur veut par ailleurs que le sergent Hubert Caya, adjoint de M. Viau, quitte prochainement lui aussi ses fonctions. Cet autre départ aurait empêché, selon toute vraisemblance, le successeur de M. Viau, le capitaine René Simard, actuellement coordonnateur dans la région de Hull, d'être secondé par une personne au courant de la marche des dossiers en cours à la commission.

"J'ai pris l'engagement — et il sera respecté — que si le juge Cliche juge la présence de M. Viau indispensable, a déclaré le ministre de la Justice, la commission pourra le garder tant qu'elle le jugera nécessaire."

"Par contre, a dit M. Choquette, le juge Cliche peut prendre avec le directeur de la SQ, M. Jacques Beaudoin, d'autres arrangements qui pourraient lui paraître meilleurs". Le ministre de la Justice, qui vient de nommer par ailleurs le procureur en chef de la commission à la tête de la Commission d'enquête sur le crime organisé, a dit que le juge Cliche pourrait comprendre les raisons qui ont motivé la direction de la SQ et parvenir sans doute à un "arrangement satisfaisant".

M. Choquette a conclu en disant qu'il était prêt à se rendre aux demandes de la commission, quelles qu'elles soient, et qu'il appartiendra à son président d'en définir les besoins. Le ministre a précisé qu'il devait rencontrer le juge Cliche prochainement et régler définitivement cette question avec lui.

Il semble toutefois que le personnel de la commission n'ait pas reçu les mêmes assurances du ministre de la Justice que celles offertes, il y a une dizaine de jours, au juge Cliche. Hier encore, plusieurs membres de la Commission se demandaient comment faire face au vide laissé par le départ de l'inspecteur Viau, qui doit entrer dans ses nouvelles fonctions le 6 janvier prochain. Le commissaire Brian Mulroney, pour sa part, s'est déclaré confiant dans l'intervention du ministre "qui n'a jamais rien refusé jusqu'à présent à la commission".

Selon M. Choquette, la mutation de l'inspecteur Viau est une mesure administrative destinée essentiellement à lui faire acquérir de "l'expérience du côté gendarmerie" pour lui faire gravir, en temps utile, d'autres échelons.

"La SQ avait planifié d'offrir ce poste à M. Viau de longue date", a déclaré le ministre, selon qui ce transfert, à un moment crucial des travaux de la commission, ne constitue en aucune façon une démotion ou un blâme.

L'inspecteur Denis Viau, qui commande la section des renseignements spéciaux de la Sûreté du Québec, a récemment passé avec succès son concours d'inspecteur en chef. Seulement quatre membres de la SQ ont actuellement ce grade. L'inspecteur Viau n'a pas encore reçu son grade de l'état-major.

Le poste qu'il occupera éventuellement dans la région de Sherbrooke est habituellement confié à un inspecteur, grade qu'il détient actuellement, alors que les secteurs de Montréal et de Québec sont confiés à des inspecteurs en chef, un grade désormais à sa portée puisqu'il a passé l'examen à cette fin.

Le service des renseignements spéciaux, dont l'efficacité a été démontrée par les éléments de preuve mis à la disposition des procureurs de la commission, est composé d'une équipe d'une dizaine d'enquêteurs formant une équipe homogène. On doit à cette section l'Opération Raymond, commencée en 1972, une enquête spécialisée de la SQ sur l'infiltration d'indésirables dans la construction.

L'enquête, qui avait débuté par un examen systématique du milieu syndical de cette industrie, se dirige présentement du côté des employeurs et des hauts fonctionnaires, dont la connivence aurait permis la prolifération des "rackets" de toute sorte sur les chantiers de construction.

"Quant à nous, l'inspecteur Viau nous est nécessaire et si le ministre Choquette veut continuer de le mettre à notre disposition, comme il le dit, c'est tout ce que nous souhaitons", a déclaré un membre de la commission inquiet de ce "transfert administratif".

La commission Cliche a éprouvé dans le passé d'autres problèmes qui ont failli compromettre ses travaux alors qu'elle commençait à se mettre en marche.

Ses difficultés financières de l'été dernier pourraient à elles seules constituer un chapitre intéressant de sa petite histoire. Redevable au ministère de la Justice pour ses enquêteurs et ses procureurs, au Travail pour ses budgets, et aux Travaux publics pour son matériel, il a fallu des interventions énergiques du juge Cliche auprès du premier ministre Robert Bourassa pour mettre un terme au "red tape" qui la paralysait.

A un moment donné, le président de la commission, son procureur en chef, Me Jean Dutil, et le commissaire Brian Mulroney, ont même pris la décision d'investir personnellement plusieurs dizaines de milliers de dollars pour assurer la poursuite des travaux, quitte à être remboursés plus tard. D'importantes sommes ont ainsi été avancées par les responsables de la commission dans l'attente d'une solution à ces problèmes. A cette époque, le juge Cliche a même payé de sa poche le commissaire Guy Chevrette, qui ne bénéficie plus de son salaire de vice-président de la CEQ durant les travaux de la commission.

aux quatre coins du monde

Mort du compositeur André Jolivet

PARIS (AFP) — Le compositeur français André Jolivet est mort la nuit dernière à Paris à l'âge de 69 ans. André Jolivet, après des études musicales avec Paul le Flem et Edgard Varèse est nommé directeur de la musique de la Comédie-française en 1949. Il gardera ce poste jusqu'en 1959. De 1962 à 1967, il est président des Concerts Lamoureux. En 1966 et pendant quatre ans, André Jolivet exerce comme professeur de composition au Conservatoire national supérieur de musique. Il devient plus tard président d'honneur du Syndicat des musiciens de France et expert pour les questions musicales du ministère des Affaires étrangères auprès de l'Unesco. André Jolivet est également membre de nombreux jurys. Il est l'auteur de deux oratorios, 29 oeuvres symphoniques, 58 oeuvres de musique de chambre, un concerto. Il a créé des musiques de ballets et de nombreuses musiques de films.

Chute des ventes de Bordeaux

LONDRES, (AFP) — A la suite du scandale des vins de Bordeaux, "Bass Charrington", la plus grande des brasseries britanniques qui commercialise également des vins et spiritueux envisage de ne plus vendre de Bordeaux aux Etats-Unis en raison de la forte baisse de la demande consécutive aux fraudes condamnées lors du procès qui vient de s'achever à Bordeaux. La menace a été brandie par le président de "Bass Charrington", M. Halan Walker, qui a fait état des difficultés de sa filiale américaine dues à la chute des ventes de bordeaux.

Nombreuses saisies de drogues

WASHINGTON (AFP) — Les saisies de drogues se sont très nettement accrues au cours des derniers mois aux Etats-Unis, indique la direction générale des douanes. Dans leur rapport, les services des douanes notent en particulier pour la période juillet-octobre 1974 une augmentation de 21% par rapport à la période correspondante de 1973 pour les saisies d'héroïne qui se sont montées à 27,4 livres. D'autre part, pour l'opium (11, 9 livres) la hausse a été de 99% pour la marijuana (173,604 livres) de 64%, et pour la cocaïne (359 livres), de 10%.

Un nouveau quotidien à Paris

PARIS (AP) — Mardi 14 janvier 1975, "L'Imprévu", nouveau quotidien du matin tiré à 120,000 exemplaires, à diffusion nationale et composé en offset sur format tabloïde, publiera son premier numéro. Michel Butel et Bernard-Henri Lévy, en sont les directeurs. Un communiqué publié par le service de presse du nouveau quotidien déclare que "journal d'informations générales, "L'Imprévu" aspire à être le premier quotidien de gauche populaire depuis la génération issue de la résistance et de la libération. Présentation graphique spectaculaire, coups de théâtre rédactionnels, traitement original des rubriques les plus classiques, "L'Imprévu" prétend inaugurer un type nouveau de presse.

Déraillement à Bamako: 20 morts

BAMAKO (Reuter) — Vingt voyageurs ont été tués et 180 autres blessés dans le déraillement d'un autorail, jeudi, à Bamako, annonce-t-on officiellement dans la capitale malienne. L'autorail se trouvait à une centaine de mètres de la gare centrale lorsqu'il a déraillé, semble-t-il à la suite d'une défaillance du système de freinage. Les freins n'auraient pas fonctionné lorsque le conducteur aborda le dernier virage avant la gare, indique-t-on. Les wagons ont quitté la voie ferrée et dévalé un talus de remblai d'une quinzaine de mètres de hauteur sur lequel la voie est construite, précise-t-on. On ignore encore combien de passagers se trouvaient à bord du train lors de l'accident.

Système d'alarme dans les avions

WASHINGTON (AP) — Tous les avions à réaction des compagnies intérieures américaines devront être équipés d'ici le 1er décembre 1975 de systèmes d'alarme pour prévenir les pilotes lorsqu'ils risquent une collision au sol. Ces systèmes se déclenchent lorsque l'avion descend au-dessous de 2,500 pieds. L'obligation d'en équiper tous les avions a été décidée par l'Administration fédérale de l'aviation à la suite de l'accident survenu le 1er décembre dernier à un avion de la TWA qui a heurté une montagne alors qu'il s'apprêtait à atterrir à Washington. Cet accident avait fait 92 victimes.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

ANTIQUITÉS À VENDRE

ANTIQUITÉS
Styles Canadiens et Européens
achat et vente
JEAN CARIS CANADA LTÉE
St-Jacques de Montcalm
(Route 25, vers Joliette)
Tél.: (514) 839-6292
23-12-74

POELE EN FONTE, armoire en pin, deux-corps, horloge. Tél.: 669-9397.

EBENISTERIE DES CHENES ENRG. décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 frais virés acceptés. J.N.O.

ARTICLES À VENDRE

PASSE DE SKI, Mont Plante, saison, une personne, $50.00. Tél.: 651-3227 23-12-74

ASSOCIÉS DEMANDÉS

Commerce lucratif en expansion.
ASSOCIÉ ACTIF OU NON
Pour un des 5 plus gros commerces de recyclage et pièces d'autos usagées (used auto parts) dans la région de Montréal. Candidats sérieux seulement. Capital requis: $50,000. à $75,000.
Écrire ou téléphoner:
Case postale 52, Duvernay, Laval, 695-9513 (Att: M. Paul)
23-12-74

AUTOS À VENDRE

FORT CHAMBLY AUTOMOBILE, 2575 Bourgogne, Chambly, dépositaire Volvo, vous offre les modèles '75 au prix du Père Noël. Aussi modèles '74. Tél.: 658-6623. * Voitures usagées. 23-12-74

CHALETS À LOUER

CHALET SUISSE, 3 chambres à coucher, salon, cuisinette, foyer, meublé, chauffé. 2 milles du Mont Orford. Tél.: soir 256-8265 23-12-74

VALLÉE BLEUE, Val David, partagerais, saison hiver, grande roulotte, 35 pieds, avec cabanon. Prix à discuter. De préférence gens tranquilles. Couche 6 à 8 personnes. Georges 342-3079. 23-12-74

COMMERCES À VENDRE

MOTEL A VENDRE, bien situé, sur la Rive-Sud, à 10 minutes de Terre des Hommes, 80 unités, piscine, avec maison attenante, spacieuse, 3 salles de bains, 2 cuisines. Tout confort. Prix d'évaluation. Tél.: 733-8723. 23-12-74

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421 23-12-74

ÉDUCATION

LE CONSEIL SCOLAIRE D'OTTAWA
Les professeurs qualifiés sont invités à présenter une demande pour les postes d'enseignement suivants, libres dans le moment:
- Français et anglais (demi-temps)
- Anglais (6 mois)
École Secondaire Belcourt,
675 rue Church
Ottawa, Ont. K1K 3K1
- Anglais
- Lecture corrective
École Secondaire Cartier,
225 rue Donald,
Ottawa, Ont. K1K 1N1
- Français junior (seulement à la fin de janvier)
École Secondaire Champlain
281, rue Lanark
Ottawa, Ont. K1Z 6R8
- Histoire
École Secondaire de LaSalle,
501 rue St-Patrick
Ottawa, Ont. K1N 8R3.
Veuillez présenter votre demande par écrit, mentionnant tous les détails, au Directeur des Écoles.
23-12-74

ÉDUCATION

CONSEIL D'ÉDUCATION DE DRYDEN
recherche
pour le 6 janvier 1975
PROFESSEUR DE FRANÇAIS
Niveaux élémentaire, primaire et junior.
Salaire:
$6,050. à $19,000.
Faire parvenir candidature en anglais à:
W.F. Pogue,
Surveillant de l'Education
Conseil d'Education
de Dryden,
C.P. 3006,
Dryden, Ontario
27-12-74

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation, fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137. 669-2547. J.N.O.

HOMMES DEMANDÉS

HOMME SÉRIEUX QUI PEUT TRAVAILLER SANS SURVEILLANCE. Revenu $14,000 par année plus boni. Pour contacter clients dans région de Montréal. Voyages avec auto limités. Nous entraînons. Écrire, par avion, à F.N. Dick, Prés. Southwestern Petroleum, P.O. Box 789, Ft. Worth, Texas, U.S.A. 23-12-74

SURINTENDANT demandé possédant licence chaudière ou air climatisé, à temps entier ou partiel pour immeuble moyen, centre-ville. Prière de téléphoner au 334-6950 23-12-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE
Ayant les qualifications suivantes:
- Bilingue (30 ans minimum)
- Sens des responsabilités
- Esprit d'initiative et discrétion
- Dactylographie précise.
- Composition française et anglaise.

Salaire: selon compétence
Si vous croyez avoir les qualités requises, prière de faire parvenir votre curriculum vitae détaillé à:
CASE 242,
Le Devoir,
C.P. 6033, Montéral
24-12-74

FEMMES DEMANDÉES

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS
L'OSQJ, est à la recherche de:
TROIS SECRÉTAIRES
POSTE I:
Une secrétaire avec un minimum de 5 ans d'expérience dont le salaire pourra s'établir entre $6,600. et $8,600. selon le nombre d'années d'expérience.
POSTE 2:
Deux secrétaires avec un minimum de 3 ans d'expérience dont le salaire pourra s'établir entre $5,625. et $6,200. selon le nombre d'années d'expérience.
Pour les deux postes mentionnés, les candidates doivent avoir:
— une bonne vitesse en dactylo
— une bonne connaissance de la sténographie
— une excellente connaissance du français écrit.
Les personnes intéressées doivent communiquer avec:
Mme Marie Maurice,
au numéro de téléphone: **873-4255**
23-12-74

FEMMES DEMANDÉES

VILLE D'OUTREMONT
SECRÉTAIRE - STÉNO-DACTYLO
La Ville d'Outremont requiert les services d'une secrétaire sténo-dactylo.
Qualifications requises
— 11ième année ou expérience équivalente
— Très bonne connaissance de la langue française
— Sténo-dactylo bilingue
— Expérience de secrétariat
— Entregent et initiative
— Age: 25 à 40 ans
— Salaire 1975: $146,00 par semaine
— Conditions de travail et avantages sociaux, selon la convention collective.
Faire parvenir votre candidature au:
Bureau du Gérant
Ville d'Outremont
543 ch. Côte Ste-Catherine
Outremont (Québec)
H2V 2B9

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b. péd. b. ph. L.ès lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BROSSARD: Original, foyer, 3 chambres, salon, salle à manger, sous-sol fini, prix raisonnable. Photo M.L.S. Nicole Gautier 678-8060 ou 676-0906. Immeubles Carbonneau Courtiers. 23-12-74

ROSEMERE: Bungalow brique, 5 pièces, solarium, bien décoré, $26,900. Excellent financement. M.L.S. Jean-Yves Campbell, 622-4301 ou 733-1742. Immeubles Westgate, courtiers 23-12-74

BOUCHERVILLE: Bungalow de construction supérieure, pierre et brique, dans quartier prestigieux. 3 chambres, cuisine avec dînette 20'x12', foyer. Garage, chauffage électrique, air climatisé central, patio avec foyer. Grand terrain avec haie de cèdre. Occupation immédiate. Lucien Quintal, 652-9460. Fiducie du Québec, courtiers 679-1110 23-12-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ROSEMERE: Superbe bungalow brique/pierre, 7 pièces décorées avec goût, cadre champêtre, $48,000. Extras. MLS. Jean-Yves Campbell, 622-4301 ou 733-1742. Immeubles Westgate, courtiers 23-12-74

LONGUEUIL: près CEGEP, très beau, triplex pierre et brique, 2 salles de bains, appelez-moi. Photo M.L.S. Nicole Gautier 678-8060 ou 676-0906. Immeubles Carbonneau Courtiers 23-12-74

LONGUEUIL: Bungalow, brique et aluminium de 8 pièces avec très grand terrain et piscine, salle de lavage avec porte-patio, immaculée, décoration de bon goût. Sous-sol fini avec bureau pour monsieur, chambre à coucher pour fils. Très belle salle familiale, mur de cèdre avec stucco blanc et poutre. Beau foyer, bar, cuisine-dinette extraordinaire, lave-vaisselle encastré inclus. Tapis mur à mur partout inclus. A voir. Pour information M.L.S. Paulette Vincelette 679-8220 ou 670-9355. Immeubles Westgate Courtiers. 23-12-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOUCHERVILLE: bungalow brique avec garage, chauffage électrique, salon avec foyer, salle à diner, occupation immédiate. Pour visiter: MLS. Lucette Philibert, 655-7611 ou 655-8037. Immeubles Westgate, courtiers 23-12-74

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés habits et costumes sur mesure. 351 rue Guizot. Tél.: 388-2352. 23-12-74

TERRAINS À VENDRE

AUTEUIL: Terre de 67 arpents en bordure d'un grand développement. Près école polyvalente. Idéal pour investissement ou projet. Photo MLS. Appelez Pierre Langlois 382-5890 ou 663-8790. Immeubles Westgate Courtiers 23-12-74

Encouragez nos annonceurs

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J.-Serge Gervais, C.A.
Naguib Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Édouard, LaSalle
690 365-0023

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS
159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Chicoutimi — Sept-Iles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER
est à la recherche de
UN PROFESSEUR DE FRANÇAIS LÉGALEMENT QUALIFIÉ
Niveau Secondaire II
Veuillez, s'il vous plaît, faire parvenir votre demande, curriculum vitae et une photocopie de votre brevet d'enseignement avant le 6 janvier 1975 à:
M. Jean-Claude Hachard
Directeur
313 Fieldstone Drive
Dollard des Ormeaux
626-9183
24-12-75

les MOTS CROISÉS du Devoir

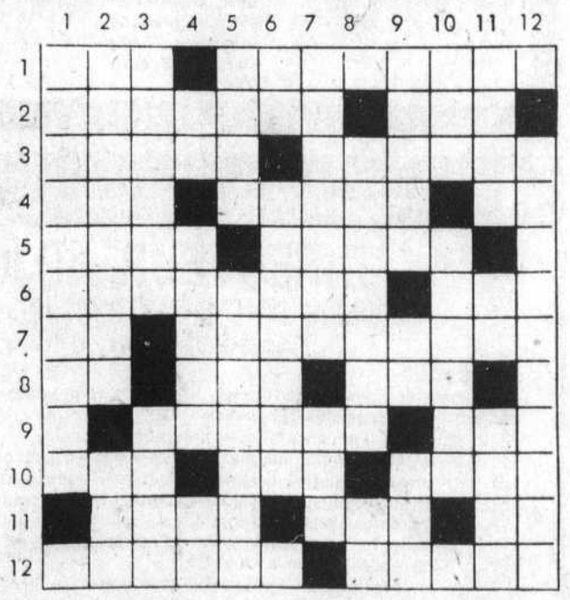

Horizontalement

1—Bruit sec. — Sacrement de l'eucharistie reçu par un malade en danger de mort.
2—Exprimerions un sentiment de gaieté. — Aucun, pas un.
3—Partie antérieure d'un projectile. — Moutarde noire.
4—Ote la vie. — Qui est en usage. — Exprime ce qu'une personne a cessé d'être.
5—Nom scientifique du chervis. — Appareil de gymnastique.
6—Scléroprotéine riche en soufre. — Durillon.
7—Iridium. — Qui ne dure qu'un moment.
8—Sélénium. — Petite pomme rouge. — Aucun, pas un.
9—Erreur grossière. — Ride.
10—Unité de travail. — Bruit sec. — Couleur noir.
11—Qui a été consacré. — Colère. — Sert à lier.
12—Le cavalier y appuie le pied. — Vase en forme de cruche.

Verticalement

1—Partisan des idées de Trotski.
2—Vase à anse et à bec. — Eructation.
3—Il crie. — Faire quelque chose.
4—Quatre. — Mère. — Nickel.
5—Promesse faite à la Divinité. — Fiole généralement longue et étroite.
6—Prefixe privatif. — Singe.
7—Appelle quelqu'un en justice. — Pas ailleurs.
8—Premier usage d'une chose. — Rubidium.
9—Que l'on apporte en naissant. — Familièrement. — Amusement.
10—Québec. — Détacha la peau du crâne avec un instrument tranchant.
11—Algue verte marine. — Pronom indéfini. — Attacher.
12—Favorable aux idées extrêmes, révolutionnaires.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	Q	U	E	B	E	C	■	O	F	F	R	E
2	U	L	T	E	R	I	E	U	R	E	■	X
3	A	C	I	E	R	■	V	R	I	L	L	E
4	T	E	R	R	O	R	I	S	T	E	■	R
5	O	R	E	■	N	O	C	E	■	R	O	C
6	R	E	S	P	E	C	T	■	B	A	T	I
7	Z	R	■	O	■	H	I	E	R	■	A	S
8	E	■	A	U	R	E	O	L	E	R	■	E
9	■	D	O	D	U	■	N	I	V	E	A	U
10	J	A	R	R	E	T	■	T	E	T	E	R
11	E	N	T	E	■	A	B	E	T	I	R	■
12	U	S	E	R	■	C	A	S	■	F	E	R

AVEC LE PETIT ROBERT ... PAS DE PROBLÈME

l'oeuvre de marius barbeau, nord-américain

FERNANDE SAINT-MARTIN
de l'académie canadienne-française

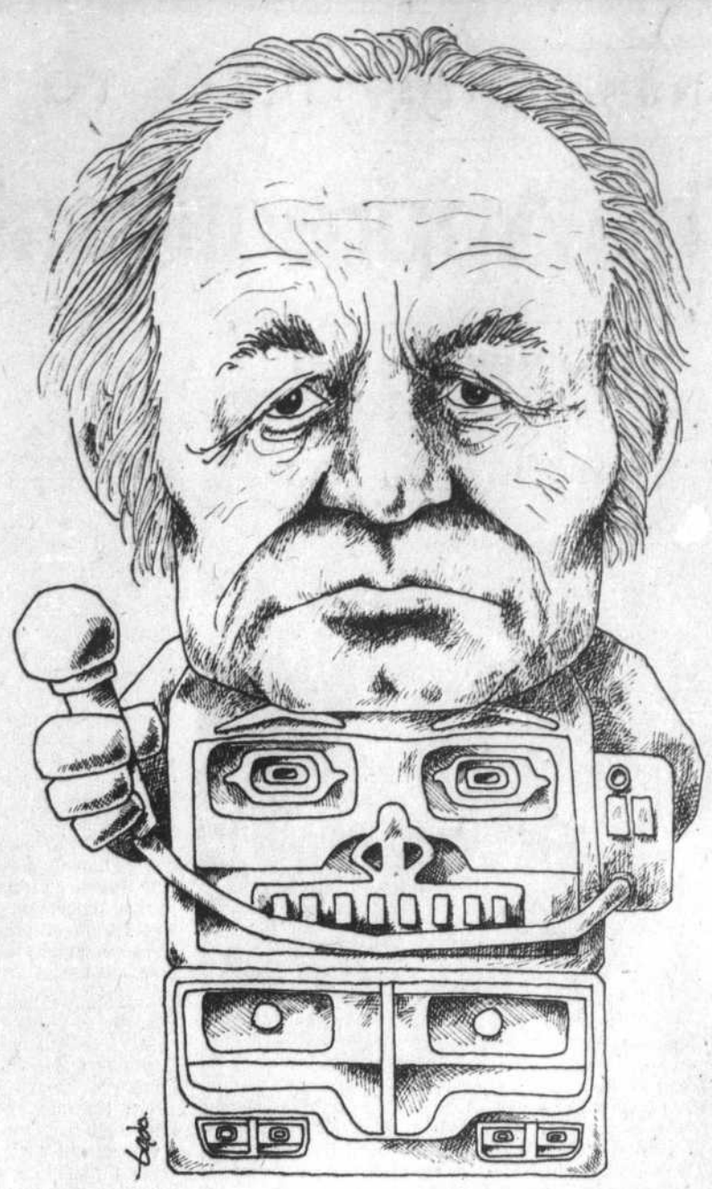

"Nous sommes des ombres et nous nous en irons comme des ombres", répétait volontiers Marius Barbeau.

Peu de Canadiens-français eurent une telle stature. Du moins depuis ces temps héroïques des pionniers de la Nouvelle-France, dont Marius Barbeau contempla lui-même la démesure, d'un oeil à la fois passionné et serein. Ceux-ci révaient de façonner, pour leurs enfants, un avenir grandiose sur un continent sans bornes. Marius Barbeau réva, à l'inverse, de réinventer pour nos enfants, un passé lourd et dense, d'une complexité dont nous avions peu à peu perdu le goût et à laquelle nous ne sommes pas encore acclimatés.

Chacun de ses engagements et de ses réalisations auraient facilement rempli la vie, la carrière de plusieurs autres. Auteur de près de 700 écrits, dont plus de 60 livres, ouvrages spécialisés aussi bien que de vulgarisation, il faut le premier écrivain canadien-français intégralement bilingue, traduisant lui-même ses oeuvres, écrites indifféremment dans l'une ou l'autre des deux langues du pays. Paradoxalement, Marius Barbeau remporta le premier Prix David de la province dans la section anglaise, en 1925, pour "Indian Days in the Canadian Rockies", exploit qu'il renouvela en 1929, avec "The Downfall of Temlehan", tout en décrochant un troisième Prix David, pour un ouvrage en langue française, en 1945, "Saintes Artisanes". Un éminent critique a décrit comme "un chef d'oeuvre littéraire et ethnologique" la version française de "The Downfall of Temlehan" parue sous le titre de "Le rêve de Kamalmouk". Les plus hauts témoins de sa gloire demeureront pourtant les admirables sculptures ou totems des Indiens de la Côte Ouest qu'il a découvertes, minutieusement décrits, sauvés de l'extinction, et qui grâce à lui sont maintenant abrités dans le Musée de l'Homme à Paris, le British Museum de Londres, le musée d'Edimbourg et divers musées canadiens.

Pour entrevoir le sens de la passion dominante qui pourra seule le rendre capable d'une oeuvre aussi gigantesque, il faut revenir au rêve qu'entretenait le jeune étudiant en droit de l'Université Laval et qu'il confiait à son condisciple, Louis Saint-Laurent: "Nous avons beaucoup parlé ensemble", raconte Marius Barbeau, "Je l'ai souvent scandalisé par ce qu'il appelait mes idées de libre-penseur. Un jour que nous discutions de nos projets d'avenir, je lui dis que j'aimerais découvrir comment l'homme avait été créé." Comment était l'homme au sortir des mains du Créateur, quelle était la nature de l'homme avant les interférences de l'histoire et de la société?

Cette recherche est aujourd'hui beaucoup plus celle de l'artiste que du savant, de l'artiste qui se voue à retrouver les sources les plus originales et fondamentales de l'homme, s'émerveillant des harmonies originelles qu'il met à jour. Un artiste, c'est ce que demeurera toujours l'anthropologue et historien d'art Marius Barbeau, capable de percevoir et de décrire avec une justesse inégalée, les innombrables objets d'art qu'il a tirés de l'obscurité du passé. Qu'on songe seulement à la trajectoire parcourue depuis la thèse de doctorat en anthropologie à Oxford, portant sur "Le système totémique des tribus du Nord-Ouest de l'Amérique du Nord" à l'avertissement qui précède le magistral ouvrage sur les sculptures représentant les "Medecine-Men", produites par les Indiens Haida, et qui spécifie que son but est de les étudier "du point de vue des arts plastiques", et il réussit admirablement à faire ressortir les éléments significatifs dans le rythme des formes, la souplesse des arabesques, les oppositions de graphismes et de textures.

Néanmoins il est certain que les études du jeune ethnologue à Oxford et à la Sorbonne, lui firent sentir le caractère utopique de son rêve de jeunesse. Non seulement la nature de l'homme, à son origine, perdue dans les brumes du temps, ne pouvait être l'objet d'une recherche réelle, mais l'ethnographie devait lui dévoiler l'impossibilité de jamais découvrir l'homme à l'état de nature, c'est-à-dire qui ne serait pas inséré dans une culture qu'il transforme sans cesse, en même temps qu'il est conditionné par elle.

Dès lors se formulera pour Marius Barbeau la question fondamentale: comment naissent les cultures humaines, comment s'épanouissent-elles, quels facteurs les font durer, puis décliner, pour s'évanouir à jamais ou renaître dynamiquement peut-être?

Aux yeux de Marius Barbeau, le terme de "culture" recouvre une réalité extrêmement vaste. Et en ce sens, il fut innovateur dans notre milieu. Pour lui, la culture, c'est aussi bien la façon de manger, de s'amuser, de se loger, de chanter, de soulever son chapeau "lorsqu'on croise un étranger"; c'est aussi sûrement un terme qui recouvre les modes d'expression les plus hauts et les plus valables de divers groupes sociaux. La culture serait donc l'ensemble des formes qui permettent à un groupe social de se différencier, de s'exprimer et de s'épanouir dans l'univers humain qu'il façonne autour de lui et qui reflètent les forces de vie créatrice que secrète ce groupe.

Les interrogations de Marius Barbeau sont celles qui tourmentent encore aujourd'hui la collectivité québécoise. Comment peut-on déterminer les paramètres sociaux qui vont permettre ou non à un peuple de s'affirmer pleinement, dans sa propre réalité? Ce mouvement créateur qui porte un peuple au sommet de lui-même, d'où est-il issu? "Vient-il de l'isolement, se demande Barbeau, de la tradition, ou de la prospérité et du patronage? Autrement dit, les arts naissent-ils d'eux-mêmes, sont-ils empruntés, ou sont-ils les fruits du loisir et de la richesse?"

●

L'on sait que de 1915 à 1939, après son entrée au Musée national à Ottawa, Marius Barbeau décida de vérifier sur place, c'est-à-dire sur les territoires mêmes des Indiens de la côte Nord du Pacifique et des Esquimaux d'Alaska, les thèmes ethnologiques explorés pendant ses études. Par là, l'anthropologie entrait dans la culture canadienne, de langue française comme de langue anglaise.

De multiples facteurs: persistance dans la langue et dans le rythme des chansons d'éléments phonétiques, hindous et chinois, l'utilisation dans la sculpture du chapeau mongolien, l'usage des canots jumelés nés sur la côte est de l'Asie, lui firent accepter d'emblée pour expliquer les origines des Indiens d'Amérique, l'hypothèse du "diffusionnisme" proposée par Franz Boas, le père de l'anthropologie moderne, voulant qu'une multitude de faits culturels similaires puissent s'expliquer par l'existence d'une souche originale commune. Il s'agirait chez les Indiens d'une source asiatique qui essaima sur les deux Amériques. Difficile à vérifier, lorsque cette diffusion eut lieu il y a plus d'un millénaire, cette hypothèse offre un cadre particulièrement fructueux pour expliquer des développements culturels plus récents, et même contemporains.

A travers ses analyses des oeuvres indiennes parlées, chantées ou sculptées, Barbeau maintiendra toujours en arrière-fond, cette vision tragique de l'Indien du Pacifique comme l'exilé douloureux, repoussé par les hordes de Gengis Khan loin de sa culture d'origine, dépossédé d'une haute civilisation, rétrogradant en terre d'Amérique de l'âge de bronze aux rudiments de l'âge de pierre, mais toujours nostalgique de sa grandeur passée, que lui redisent encore par bribes, ses chants et ses légendes.

Ces peuples donc, coupés de leurs origines sauf pour le passage possible de missionnaires bouddhistes au Ve siècle, connaissent soudain vers la moitié du 19e siècle, un épanouissement artistique incomparable, qui rendra à jamais leur existence un fait de culture riche et pleine pour les autres hommes.

Comment donc s'est produite leur émergence culturelle? Car il s'agit bien d'une émergence. L'art des sculpteurs d'argillite et des totems en bois ne remonte guère aux temps préhistoriques. Les sculptures d'argillite datent au plus de 1820 et les totems ont été produits entre 1860 et 1890. Dans un vaste ouvrage, Barbeau recensa et décrivit tous les totems connus, même ceux qui étaient déjà disparus de son temps. Sculptés dans un médium modeste, qui était depuis toujours à la portée des habitants d'Amérique, soit les hauts arbres de nos forêts, les totems sont très fragiles, ne pouvant rester debout plus de 50 à 60 ans dans la splendeur de leur élan et de leur haute coloration rouge, noire et verte, à cause de l'humidité du climat. Ne parviendront à la postérité véritablement que ceux dont la permanence est assurée par la protections des grands musées du monde.

La grandeur de cet art ne tient-il pas, comme dans la plupart des cultures primitives, à ce qu'il soit lié à une fonction religieuse? Pas spécifiquement cette fois. Ces sculptures en argillite ou les totems de bois ne représentaient pas des "dieux païens" ni des démons, comme l'ont cru les missionnaires chrétiens, arrivés en ces régions, aux environs de 1880. Elles ne furent jamais adorées et ne servirent pas comme objets de culte.

Du moins ces "totems" ne symbolisaient-ils pas les structures profondes de toute l'organisation sociale et culturelle, comme cela fut le cas dans d'autres produits similaires étudiés par l'ethnologie. Justement ce terme avec lequel on les désigne est extrêmement impropre. Car si Barbeau a pu observer que ces groupes d'Indiens ont conservé l'organisation sociale transmise par les premiers ancêtres d'Alaska, venus de la Sibérie, comportant le village à deux clans, les phratries et l'exogamie, les lignées matrilinéaires, ils ne sont pas des sociétés "totémistes" en tant que telles. Et l'organisation formelle de leur art est plutôt dérivé de certains systèmes décoratifs européens.

Comme au niveau de la forme et du contenu symbolique, les techniques de réalisation de l'art des totems, issu des sculptures d'argillite, est aussi le fruit d'emprunts radicaux, très récents, à des cultures étrangères. C'est vers 1820 que les Indiens, chasseurs et pêcheurs, embauchés sur les baleiniers américains, se prirent à imiter les petits objets que sculptaient dans les os de baleine, les matelots blancs pendant leurs heures de loisir. Ils s'initièrent ainsi à un type de sculpture qu'ils n'avaient jamais pratiqué dans le passé et pendant longtemps répétèrent les images stéréotypées produites par ces Blancs, jusqu'à ce que le succès commercial inoui remporté par la vente de ces petits objets, les poussèrent à explorer un symbolisme plus vaste, issu cette fois des légendes indiennes.

Nous sommes donc en présence d'un développement accéléré d'un art qui emprunte ses techniques et ses formes à des cultures étrangères, mais qui en les appliquant à des matières différentes, surpassera celui des maîtres blancs dans une expression qui deviendra authentiquement la leur. "Rejetant les entraves des liens étrangers, il adopta l'argillite et le bois comme media préférés d'expression plastique et choisit d'illustrer ses contes indigènes et sa mythologie. Dans ce champ vierge, il s'est immortalisé aux plus hauts niveaux de l'art universel."

L'art des totems, sauf pour l'apprentissage qu'a constitué la sculpture d'argillite, puisque ce sont les mêmes artistes qui réalisèrent ces deux types d'oeuvres, et leur lointaine parenté avec les "house-posts" du 18e siècle, n'a même pas connu le rythme d'une évolution et d'un perfectionnement graduel. Dès les premiers produits, les totems sont apparus dans toute leur splendeur et demeurèrent tels quels, présentant les mêmes caractéristiques, sans variations majeures entre 1840 et 1890.

Faudra-t-il encore pour comprendre les fondements de cette explosion culturelle y voir le fruit d'un grand mouvement de la créativité et de la participation populaire, comme nous disons aujourd'hui? Sans doute a-t-il fallu la complicité, ou du moins l'obéissance, des membres du clan pour défrayer le coût de fabrication de l'un ou l'autre de ces totems, mis en chantier par les familles du chef et qui absorbaient les ressources presque totales d'une famille ou d'un clan. En 1899, par exemple, un sculpteur reçut l'équivalent de $1050 de l'argent de l'époque pour avoir sculpté l'un d'entre eux et un autre sculpteur reçut l'équivalent de $1,036, sans compter les frais de matériaux et l'aide manuelle requise. Ces artistes étaient des professionnels, choisis parmi les neveux du chef, formés depuis l'enfance exclusivement à l'exécution de leur art. Ces artistes peu nombreux, dont les noms nous sont d'ailleurs connus, qui écartaient sous peine de mort les curieux qui osaient jeter un regard sur le processus de réalisation de l'oeuvre, recevaient proportionnellement davantage que ce que nos sociétés si évoluées n'accordent qu'en maugréant aux artistes actuels.

Les facteurs principaux qui entourent l'émergence de ces hautes formes culturelles sont d'abord et avant tout les phénomènes de "l'interaction culturelle" (le "cross-fertilization") et le regroupement inespéré de certains facteurs matériaux et économiques: prospérité temporaire apportée par le commerce des fourrures, possibilité d'un marché hors de la tribu, l'apport par les Blancs de nouveaux instruments plus perfectionnés, la découverte des mines d'argilité à proximité, etc. etc.

Pourquoi ces arts déclinèrent-ils au début du XXe siècle? Sans en énumérer les causes, Barbeau en souligne l'un des signes majeurs. Comme cela se produira selon lui, pour la culture de la Nouvelle-France, le signal de ce déclin fut l'abandon des puissants schèmes rythmiques, foncièrement abstraits, dans le traitement de la figure animale et humaine, au profit d'un réalisme banal. "Les plus jeunes générations en vinrent à un réalisme plat manquant de style et de dimension".

C'est ce même phénomène fondamental de l'intercommunication étroite entre les diverses cultures qui frappa d'abord Barbeau dans ses recherches sur les Hurons de l'est du pays. Le premier choc de l'ethnologue survient lorsqu'il "découvre que les Hurons de Lorette ont conservé certaines coutumes canadiennes plus fidèlement que celles de leur propre race..."

Il semble, en effet, que la culture des Hurons-Iroquois ne s'est jamais concrétisée et épanouie dans des oeuvres d'art ou des formes d'expression qui auraient pu transmettre à des contemporains ou à la postérité, quelque information sur les structures émotives particulières, les attitudes fondamentales, face au destin humain, qui structuraient leurs sociétés et leurs comportements.

C'est uniquement au contact de la culture française, souligne Barbeau, qu'on a assisté à une forme d'émergence d'une expressivité culturelle, jusque là latente, qui trouve dans l'interaction avec les Blancs des possibilités d'expression qui ne franchirent pas cependant les limites d'un art sans dimensions profondes, n'accédant jamais à une véritable grandeur, et originalité.

Cette influence française se fait sentir au niveau de l'expression plastique adaptée au costume et à sa décoration, ainsi que dans les contes et chants indiens.

C'est en effet une thèse majeure de Barbeau que c'est par l'intermédiaire de l'enseignement des Ursulines que les Indiens de l'est, comme du sud de notre pays, se formèrent à une expression plastique appliquée aux costumes, aux broderies et à une variété de bibelots d'usage domestique. Ainsi les broderies indiennes en poil d'orignal et en piquants de porc-épic ne sont guère d'origine préhistorique mais "de sources européennes"; les exemples les plus vieux et les plus connus n'ont même pas été produits par les Indiens. Sauf pour les Esquimaux, les Indiens "n'avaient aucune connaissance en couture... on ignorait le découpage, l'assemblage de pièces et la couture. Mais ils apprirent vite à manier ciseaux, aiguilles, alènes et fils, aussi à se vêtir à la manière des Français, dont ils convoitaient la civilisation." Cet emprunt culturel ne conduisit pas cependant à des réalisations originales, peut-être parce que le médium artistique mineur ne se prêtait pas comme la sculpture le fit pour les Haida, à des possibilités de dépassement créateur.

Et comme chez les Haida, les emprunts culturels des Hurons se retrouvent au sein de la tradition orale elle-même, puisque la plupart des contes et légendes recueillis chez les Indiens, note Barbeau, proviennent aussi du fond culturel français, transmis par les habitants et les coureurs de bois, et qui empruntent aisément le symbolisme des rois, princes et princesses, de la France d'outre-mer. Ces emprunts de contes et légendes durent jouer pourtant un rôle important dans ces sociétés indiennes, essentiellement orales, où l'art de la réthorique servait, comme chez les Grecs, de fondement aux différenciations sociales. "L'importance de l'art de dire, de chanter, de raconter tenait le premier rang dans la formation des chefs."

En outre des structures musicales encore peu analysées qu'utilisaient les Indiens dans les 3,000 chansons enregistrées par Barbeau et qui doivent plonger dans un lointain passé asiatique, c'est finalement dans la compréhension des structures syntaxiques de la langue parlée elle-même que Barbeau décela des trésors d'expressivité qui sont inconnues à nos propres sociétés. L'un des premiers ouvrages publié par Barbeau en 1912, traite justement d'une "Classification of Iroquois Radicals", à l'intérieur de ces langues syllabiques et agglutinatives.

Le drame particulier aux cultures où prédomine la tradition orale sur l'expression plastique est que leur âme et culture disparaissent quand les bouches elles-mêmes se ferment à jamais. Barbeau souhaite que nous prenions la relève et que nous retrouvions le sens de notre propre passé, en racontant à nos enfants, dans nos écoles, les faits héroïques des grands chefs indiens, qui ont vainement résisté à notre envahissement: les Donnaconna, Pocahontas, Dekanawida, Brant, Pontiac et Tecumseh, tous ceux qui les premiers donnèrent à ce continent une âme, avant que notre culture étouffe la leur.

●

C'est à une expérience émotive profonde de sa petite enfance que Marius Barbeau fait remonter la fascination qu'exerce sur lui le passé français du Québec, ce lieu historique encore obscur et indécis, mais renfermant la possibilité d'une identité spécifique.

"J'étais tout enfant lorsque, pour la première fois, je vis la vieille ville de Québec, et l'impression que j'en reçus n'est pas encore effacée... En revenant au pays, nous étions descendus du train près du vaste fleuve et nous étions montés sur un bateau dont les grandes roues, de chaque côté, battaient l'eau verdâtre, et dont la forme pansue me fit songer à une énorme grenouille...",

Dans cette véritable naissance au pays d'origine, l'enfant Barbeau reforme instinctivement l'image mythique de la Grenouille, qu'il retrouva plus tard comme source de l'histoire humaine dans les légendes des Indiens Haida de la Côte Ouest.

L'étude ethnologique à laquelle se voue le savant Barbeau sur la société québecoise se colore cependant d'une passion et d'un ensemble de valorisations qui ne sont pas le lot habituel de la recherche scientifique, qui se voudrait objective et impersonnelle. Barbeau affirme, en effet, le caractère unique et original des structures culturelles de la société québecoise:

"Par son histoire et sa physionomie, la province de Québec occupe une place à part en Amérique. Elle est comme une oasis au milieu du désert de l'uniformité américaine".

L'étude de cette culture québecoise se pose cependant sur une double face trop souvent confondue: la première tentant d'établir les facteurs qui ont assuré sa survivance, la deuxième moins élaborée, tentant de connaitre les caractéristiques mêmes de cette culture.

Barbeau explique assurement la survivance du Québec français par la force et l'autonomie qu'ont donné à nos paysans la pratique des arts traditionnels, hérités de France et poursuivie pendant près de 200 ans jusqu'à la naissance de l'industrie moderne. "Sans ses traditions, Québec, pas plus que la Louisiane, ne serait resté français aussi longtemps. Jusqu'à dernièrement, sa survivance dépendait du maintien de la langue, des coutumes, du folklore et des métiers populaires." Si la survivance a failli à Détroit, Saint-Louis ou à la Nouvelle-Orléans: "c'est que les arts et métiers de l'ancienne France n'y prirent jamais racine et qu'il y manqua d'institutions civiles ou religieuses stables comme à Québec, Trois-Rivières et à Montréal".

Et sans doute la disparition graduelle de ces traditions pose-t-elle pour l'ethnologue une problématique réelle quant aux possibilités de survivance future de cette culture: "Le "melting-pot" américain qui produit la fusion des races mijote depuis longtemps sur les rives fleurdelisées du Saint-Laurent."

Mais quelles étaient les caractéristiques mêmes de cette culture et de ces traditions, qui possédèrent une force créatrice assez grande pour s'imposer dans un milieu hostile et assurer la perpétuité d'un minuscule groupe social? Ces traditions, déclare Barbeau "se divisent en trois rameaux: la tradition intellectuelle, religieuse et littéraire, entretenue dans les séminaires, les couvents et les écoles; la tradition des arts et métiers qui se perpétuaient dans les ateliers, de maîtres à apprentis, ou simplement de père en fils, et la tradition orale, dans la masse rurale et même urbaine de la population."

Tout en affirmant la réalité et l'ampleur de la production artistique et culturelle des Canadiens-français au Québec, jusqu'au milieu du 19e siècle, Barbeau conserve cependant une calme lucidité sur la portée universelle de ces faits culturels. En 1937, il écrivait: "Personne ne s'intéressait encore, il y a quinze ans, à l'histoire de l'art au Canada, bien qu'il eut là la matière à un chapitre remarquable d'histoire coloniale."

Ce paradoxe d'une culture vivante bien qu'empruntée, nourissant de mille façons la sensibilité et l'imaginaire d'une société, et qui demeure pourtant essentiellement statique dans ses formes et son contenu, se retrouve dans l'examen du folklore oral du Québec, qui s'est maintenu parallèlement au folklore artisanal.

On sait que Barbeau y consacra ses meilleurs énergies à partir de 1916, déposant par la suite au Musée national plus de 13,000 textes de chansons, et 7,000 mélodies. La plupart de ces oeuvres, encore mémorisées au début du XXe siècle, proviennent presque directement de la France médiévale: "Nos chansons du Québec, pour la plupart, sont sorties de France, de 1608 à 1680, ou peu après, avec les ancêtres, surtout ceux des campagnes".

Ces chansons et légendes si populaires qui rythmaient les voyages des coureurs de bois et les soirées de village, se sont transmises au Québec, sans qu'on leur apporte de changements importants et sans donner naissance à un art original. On compte à peine une centaine de compositions du terroir dans la vaste collection recueillie par Barbeau et celles-ci, dit-il, sont "assez maladroites, car leurs compositeurs n'étaient pas des jongleurs professionnels, comme dans la France ancienne, mais de simples chanteurs rustiques".

Pourtant on sent toute l'admiration que voue Barbeau à ces chanteurs et raconteuses "rustiques", capables de mémoriser 200 ou 300 chansons, formant dans une société orale non technologique, cette élite, cette minorité capable d'être dépositaire de la culture orale et de disséminer des faits culturels, qui sans eux se dissolveraient dans l'oubli.

Dans un livre admirable, où il a mis beaucoup de lui-même, de "son intuition" dit-il, Marius Barbeau a reconstitué dans "Le rêve de Kamalmouk" ce drame d'un être et d'une société situés aux confluents de grandes mutations culturelles. Séduit en effet par l'ampleur de la civilisation des Blancs, Kamalmouk doit renoncer pour elle aux coutumes et aux rites ancestraux.

Le parallèle est facile à tracer avec la problématique de ce Québec qui a déjà renoncé dans une grande mesure à sa société traditionnelle, pour tenter de s'intégrer aux sociétés post-industrielles, dont les valeurs semblent s'être imposées à lui. En choisissant finalement, contre la "loi des Blancs", d'avoir recours à la violence individuelle que justifiaient les coutumes anciennes, Kamalmouk consommait sa propre destruction, au sein d'un groupe devenu lui aussi incertain de ses valeurs.

Dans l'ambivalence de la société québécoise actuelle, sa difficulté de s'affirmer dans une fidélité à ces coutumes propres, mais lointaines, et la difficulté d'inventer une société sur des valeurs nouvelles, empruntées le plus souvent à d'autres cultures, Marius Barbeau nous avise cependant de l'importance qu'il faut accorder aux individus créateurs parmi nous, capables de donner formes aux courants des plus profonds de notre sensibilité. Par son courage intellectuel, par sa passion pour toutes les formes d'expression de la vie, par sa sensibilité extraordinaire aux formes visuelles et musicales, Barbeau fait justement partie de ces créateurs, qui permettent éventuellement à une culture d'affirmer son identité, de s'exprimer et par là de rendre aux autres hommes ce qu'on aura reçu d'eux, mais magnifié mille fois.

montage: roger legault

la NON-FICTION

The Apprenticeship of Claude Jasmin

par JEAN-MARIE POUPART

Aujourd'hui, je vais vous parler de ma belle-mère. Depuis le temps que ça me démange... Pour elle, Madame X, Monsieur B, l'astrologue Gazon, Paul Dupuis, Serge Bélair, Janette Bertrand, Claude Jasmin, cette crème de personnes distinguées forme une même élite riche et

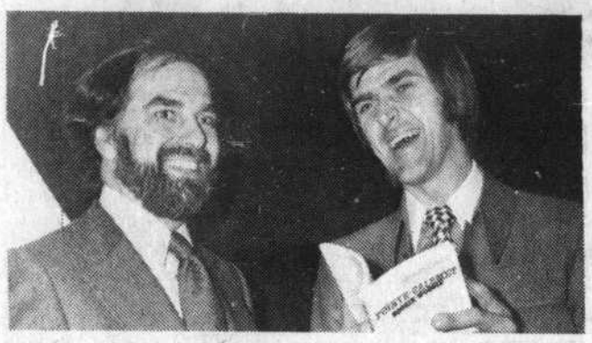

nourrissante. Elle a tort, me répondrez-vous... D'accord, mais au train où vont les choses, cela devient de plus en plus difficile de l'en convaincre. Prenez, par exemple, le dimanche soir. Elle s'installe devant la télévision et elle regarde **la Petite Patrie.** Cette émission, qu'elle trouve toujours bien agréable, la plonge dans un état de somnolence fort inquiétant. Elle se recroqueville et, ma franche vérité, on croirait qu'elle couve une jaunisse. Une fois la demi-heure écoulée, motus, bouche piquée. Pourtant, d'habitude, elle n'arrête pas de cacarder. Après **Rue des Pignons,** après **les Forges,** elle en a pour au moins vingt minutes de prêchi-prêcha. Tandis que là, rien.

Non, Claude Jasmin ne se moque pas du monde. Il prône l'anodin — et de bonne foi, avec ça! Voilà ce qui désarme ma belle-mère, cette sincérité, cette naïveté à toute épreuve. Voilà ce qui ne manque pas d'en déconcerter plusieurs. Récapitulons. Il y a eu d'abord **la Petite Patrie,** puis **Pointe-Calumet Boogie-Woogie** et enfin, paru récemment, **Sainte-Adèle la vaisselle.** Dans ce dernier volume, l'auteur nous annonce qu'il ne racontera pas sa vie au complet, qu'il s'interrompt maintenant, que d'autres projets le sollicitent. Tant mieux parce que cela commençait à s'enliser vilainement.

Je me dois cependant de reconnaître que, malgré le flagrant parti pris de banalité, le premier volet du triptyque consiste en un récit bien construit et rempli d'ambiance. Je pense particulièrement au jeu avec les saisons, très simple, très adroit, très efficace. On ne peut pas en dire autant des deux tableaux qui lui succèdent: **Pointe-Calumet** se dévide à la vacomme-je-te-rapièce et **Sainte-Adèle** me semble au moins aussi décousu, aussi bâclé que le précédent épisode. Si bien que la course autobiographique de Jasmin en arrive presque à rappeler cette série de films américains qui se déroulaient au milieu du fameux décor de la Planète des Singes: un patron de qualité, modèle original fignolé dans les entournures, ensuite le reste, comparable à un grossier prêt-à-porter...

L'action de **Sainte-Adèle la vaisselle** se résume en peu de mots: le narrateur a atteint la vingtaine, il lave des assiettes au Chantecler en entretenant deux rêves: travailler dans un véritable atelier de poterie bien à lui, perdre ses émois de puceau. Il aurait pu espérer ramasser les verres de Jean-Guy Pilon seulement, à cette époque, les Rencontres de **Liberté** n'égayaient pas encore nos lettres. Voilà, en quelque sorte, **the Apprenticeship of Claude Jasmin.** Car le rapprochement avec Richler s'impose: il y a ici aussi face à l'avenir un mélange d'idéal flamboyant et d'incertitude fiévreuse, la même façon de présenter l'existence comme une dure lutte. Bien sûr, il fallait alors se réaliser par soi-même et, selon la formule consacrée, métier sa place. Mais rien n'a tellement changé depuis. Les intellectuels du Québec s'évertuent un peu moins à parler avec l'accent parisien. En revanche, les jeunes éprouvent autant sinon davantage de gêne à respirer... Et l'auteur passe cent trente pages à broder de manière capricieuse autour de cette situation et de ces thèmes.

Qu'on ne se méprenne guère, je ne reproche pas à Jasmin de remporter du succès. Des oeuvres géniales ont été jadis accueillies triomphalement. Je lui reproche de descendre au niveau du public plutôt que de le faire monter d'un cran ou deux. Oh!, je viens de blasphémer, je viens de commettre un crime de lèse-foule. Notez que je m'en bats l'oeil, le troisième, celui qui a un sphincter en guise de paupière. Néanmoins, par ces temps d'ardente démocratie, il n'est en effet plus permis de penser que plusieurs individus intelligents parqués ensemble, notamment dans une salle de spectacle, peuvent soudainement former une masse extrêmement sotte, bêlante ou silencieuse. Je reproche à Jasmin, je l'ai déjà mentionné par le passé, de raconter au lecteur l'enfance et l'adolescence du lecteur afin que ce dernier n'ait pas trop trop à se déranger et lui en soit longuement reconnaissant. J'imagine bien que se renouveler n'est point facile. Je sais que meuniers et écrivains emploient un demi-siècle à ressasser les mêmes choses. De là toutefois à ne retenir de sa vie que les étapes les plus normales, les moins exemplaires, il y a une marge!

Comme certaines euphories, comme certaines angoisses souvent d'ailleurs liées à elle, l'inspiration est impétueuse. L'écriture, j'en doute. Claude Jasmin ne joue pas sur les mots; on l'en remercie à genoux. Pourtant, il ne joue pas non plus avec les mots et cela paraît plus grave. Nous voilà décidément très loin de l'extraordinaire **Ethel...** Clichés, répétitions, maladresses abondent sous sa plume, fautes vénielles certes mais combien agaçantes! Jasmin devra cesser de jouer au grand frère sous prétexte que cette attitude lui sied. Il devra cesser de faire semblant de ne pas se prendre au sérieux. Cela n'abuse plus personne. Il y a dix ans, les critiques le priaient de se brasser les méninges; l'invitaient à vaincre sa moelleuse paresse, le pressaient de réveiller en lui ce livre sommeillant quelque part entre sa tête et son coeur. Aujourd'hui, toutes ces remarques, tous ces propos demeurent plus que jamais d'actualité. Qu'attend donc Claude Jasmin pour occuper la place qui lui appartient à côté de cet autre aventurier de la littérature, de ce créateur exubérant qu'est Yves Thériault?

Je me rends compte que l'éditeur, en l'occurrence la Presse, va connaître de grosses difficultés s'il veut tirer de ce papier la citation de service susceptible de faire mousser l'ouvrage. Publicité à peine véreuse...Dommage pour lui, dommage pour moi, dommage pour ma belle-mère si attentive d'ordinaire à ce genre de détails... En tout cas, on aura compris qu'il n'est pas très urgent de se procurer **Sainte-Adèle la vaisselle.** Si, par hasard, mon texte provoquait une nouvelle bordée d'injures, je me reprocherais de ne pas avoir signalé à mon Illustre Offensé qu'il peut aussi m'écrire au Collège Saint-Jean-sur-Richelieu où je suis professeur.

"Sainte-Adèle-la-vaisselle", par **Claude Jasmin, La Presse ed., Montréal 1974.**

du COURRIER

VLB éditeur

Monsieur Scully,

Je désire apporter une précision importante, suite à la publication (dans le cahier des arts et lettres de samedi le 7 décembre) d'une déclaration de l'éditeur Victor-Lévy Beaulieu.

Dans cette intervention, cet homme joue le rôle qui, dans les anciennes pièces théâtrales des Frères des Ecoles Chrétiennes échouait à un adolescent boutonneux qui résistait à la tentation des lingots d'or de l'oncle des Etats-Unis, et prouvait ainsi la solidité de sa vocation de novice chez les religieux enseignants.

Victor-Lévy nous dit en effet, avec la pudeur d'une vierge offensée, qu'il rejette avec horreur l'aide fédérale en matière d'édition. Or, la vérité, c'est que même si cet éditeur voulait se prévaloir d'un tel appui, il ne le pourrait tout simplement pas, en ce qui touche les subventions globales.

L'une des conditions majeures est qu'une maison d'éditions ait fonctionné depuis au moins deux ans. Tel est loin d'être le cas pour l'Aurore, bien que son éditeur Beaulieu se targue d'être dans le domaine depuis six ans.

Comme Victor-Lévy n'a pas fait son intervention en joual, tout le monde a compris cette fois.

Guy TREMBLAY
Sainte-Rose-du-Dégelé

SAINTE-BEUVE

suite de la page ci-contre

venu une telle habitude qu'un soir, n'ayant rien trouvé, un Sainte-Beuve triste s'apprêtait à rentrer chez lui lorsque Delphine Gay lui dit: "Monsieur, vous n'avez pas encore le droit de partir." Sainte-Beuve faisait partie d'un milieu bien déterminé de son temps, celui de la haute société dirigeante.

On sait comment il travaillait. Chaque semaine, il devait remettre un article de critique littéraire. Jusqu'à présent, tout va bien. Mais cet article, c'était le seul travail de Sainte-Beuve. Ce n'était pas, comme celui que vous lisez en ce moment, une chronique de quelques pages, mais un grand morceau littéraire et historique qui pouvait se prolonger d'une semaine à l'autre jusqu'à ce que le sujet soit épuisé. La célèbre méthode de Sainte-Beuve est née de ces affrontements hebdomadaires. Lisez les pages que Sainte-Beuve a consacrées aux écrivains du quinzième et du seizième siècles, vous découvrirez que, derrière la littérature, se profilent non seulement les hommes, mais encore leur époque dans son mouvement et sa stabilité.

Sainte-Beuve, donc, écrivait ses **Cahiers** pour lui. C'était une façon polie et secrète de jeter sa gourme. Au lieu d'attaquer un écrivain directement dans un article, il s'abandonnait d'abord seul à son besoin de vérité. Lorsqu'il s'agissait de dire son sentiment, il reprenait les notes qu'il avait jetées sur le papier, les adoucissait pour le style tout en leur laissant leur caractère immédiat, de prise de possession du réel. Sainte-Beuve, ne l'oublions pas, est aussi intéressant lorsqu'il parle de ses contemporains que lorsqu'il recrée une époque. Il n'a pas la verdeur du Hugo des **Choses vues.** Mais la pénétration à la même qualité lui par l'intelligence, Hugo par la sensibilité. Les deux anciens amis, confrères, devenus ennemis, se complètent à merveille dès que la réalité de l'écriture l'exige. Le jugement que porte Sainte-Beuve sur ses contemporains est dur. On le lui a souvent reproché, alors que c'est la chose du monde la plus naturelle. La postérité ne s'y trompe pas, qui rejette les bénisseurs. Ceux-ci font carrière de leur vivant. Aussitôt morts, vite on les oublie. Ce qui reste d'un homme, ce qui définit sa personnalité, ce sont ses arrêtes et non le moëlleux de son esprit. Fénelon vit grâce à Saint-Simon, qui lui a donné du nerf. Royer-Collard et Saint-Marc Girardin ne sont plus que des noms que les curieux trouvent dans Sainte-Beuve.

Quiconque le leur aurait dit, à l'époque de leur gloire, ils auraient souri. Saint-Simon, comme Sainte-Beuve, a assuré la postérité d'hommes qui, de leur vivant, étaient plus célèbres et plus importants que lui. Dans le tête-à-tête avec lui-même, Sainte-Beuve a tracé des portraits inoubliables de Chateaubriand, de Madame Récamier, de Lamartine, du salon de l'Abbaye-aux-Bois, des milieux orléanistes. Ce vécu nous est présenté dans la vigueur retrouvée de sa jeunesse.

La production française contemporaine est notoirement médiocre et ennuyeuse. Le présent vivant se situe-t-il donc toujours en 1840?

"Cahiers" de Sainte-Beuve, Paris 1974, Gallimard.

LE DEVOIR
cahier des arts et lettres

Directeur: Robert Guy SCULLY

Conception et réalisation graphiques: Louis FRENETTE, Claude LAVOIE, Roger LEGAULT, Gilles ROUETTE, Robert Guy SCULLY, Gilles SIMARD.

Illustration: Guy BADEAUX, Cedric LOTH, Alain RENAUD.

Publicité: Léon BIGRAS *(livres)*, Jean-Paul BOISVERT *(spectacles)*, Jean LAPOINTE *(disques et galeries d'art)*, Alice RODRIGUE *(coordination)*.

Chroniqueurs:

Jean BASILE	*(lettres québécoises - fiction)*
Meery DEVERGNAS	*(lettres soviétiques)*
Jean ETHIER-BLAIS	*(lettres françaises)*
Claude GOSSELIN	*(arts plastiques)*
Gilbert GRAND	*(science-fiction)*
Adrien GRUSLIN	*(théâtre)*
Naïm KATTAN	*(lettres étrangères)*
Jacques LEMIEUX	*(lettres québécoises - poésie)*
André LEROUX	*(cinéma)*
Jean-Claude MARSAN	*(architecture et urbanisme)*
Michel NADEAU	*(littérature économique)*
Pierre O'NEILL	*(littérature politique - québec)*
René PICARD	*(danse)*
Gilles POTVIN	*(musique classique)*
Jean-Marie POUPART	*(lettres québécoises - non fiction)*
Pierre ROLLAND	*(disques classiques)*
Renée ROWAN	*(livres pour enfants)*
Jean SARRAZIN	*(livres d'art)*
Ingrid SCHUSTER	*(lettres allemandes)*
Gilles ST-JEAN	*(littérature historique)*
Yves TASCHEREAU	*(musique populaire; spectacles)*
Jacques THERIAULT	*(le monde des livres)*
Georges VIGNY	*(littérature politique - étranger)*

Collaborateurs:

Victor-Lévy BEAULIEU	*(lettres nord-américaines; politique culturelle)*
Fernand DUMONT	*(histoire; sciences sociales)*
Jacques FERRON	*(lettres québécoises)*
Pierre GINGRAS	*(musique populaire)*
Gilles MARCOTTE	*(lettres québécoises et françaises)*
Malcolm REID	*(littérature et musique nord-américaines)*
Michel ROY	*(politique culturelle)*
Robert Guy SCULLY	*(cinéma; lettres nord-américaines)*

Le cahier des arts et lettres publie également des lettres ouvertes (dans sa chronique "courrier"), ainsi que des articles d'intérêt général, dans la chronique "libres propos". Les volumes à recenser, ainsi que les invitations aux lancements, spectacles et vernissages, doivent être adressés directement aux chroniqueurs concernés, dont l'adresse sera fournie sur demande. Toute pièce d'information (photo, communiqué, rapport, etc.) doit cependant être envoyée au DEVOIR.

Un livre de L'AURORE
c'est plus qu'un cadeau!

J'AI DES P'TITES NOUVELLES POUR VOUS AUTRES
de Clémence DesRochers
Un livre plein d'émotion, une écriture dense, des histoires fascinantes illustrées par l'auteur. Des p'tites nouvelles qui font du bien - $3.95.

L'OFFRANDE AUX VIERGES FOLLES
d'Alfred DesRochers
La réédition du premier recueil de poésies de l'auteur d'**A l'ombre de l'Orford.** Avant-propos de Victor-Lévy Beaulieu et de Michel Roy - $4.75.

221 ouest, rue Saint Paul, Montreal. Tel.: 844-8764

Lieux et Monuments Historiques de l'Île de Montréal
Me Rodolphe Fournier N.P.

LES EDITIONS DU RICHELIEU LTEE

DANS TOUTES LES LIBRAIRIES
LE SEUL GUIDE COMPLET DE L'HISTOIRE DE MONTRÉAL
$6,50
Les Éditions du Richelieu Ltée,
100 rue Bouthillier,
Saint-Jean, P.Q.

FLAMMARION
La Librairie Française
Vous offre pour les fêtes
LE PLUS GRAND CHOIX JAMAIS PRÉSENTÉ
• LIVRES CANADIENS
• LIVRES D'ENFANTS
• LIVRES DE LUXE
ET SA VASTE POCHETHEQUE
Ouvert jusqu'à 9 hr. Jeudi et Vendredi
et tous les jours du 14 au 23 Décembre Samedi inclus
1243 UNIVERSITÉ - 866-6381 - Comptoir postal

ASSOCIÉE DES APPELS UNIFIÉS ET FÉDÉRÉS

HUGO
C'EST
un JOYEUX NOËL pour tous
Librairie Hugo
Centre d'achats Wilderton
2735 Van Horne, Mtl.
739-9251

McGILL Education permanente
Cours du soir de langues
commençant la semaine du 20 janvier
Certificats de compétence en
•Anglais et en Francais (5 niveaux de cours)
Conditions: 75% à l'examen de deux cours de 5e niveau
Tests de classement — pour les cours d'anglais: les 7, 9 et 13 janvier à 19 hres
— pour les cours de français: les 6 et 8 janvier à 19 hres
allemand * espagnol * italien
Cours pour débutants
Pour recevoir une brochure donnant tous les détails, envoyer cette annonce avec votre nom et adresse au:
Centre d'éducation permanente,
Service des langues,
Université McGill,
772 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal, H3A 1G1
ou composer 392-4901

VIENT DE PARAÎTRE
LA COLÈRE DU PÈRE
Le nouveau récit d'ADRIEN THÉRIO

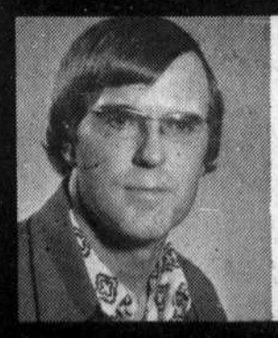

Dans son dernier livre, Adrien Thério endossait un froc pour mieux décrire ce qui se passait dans un monastère de cloîtrés. Il arrivait au monastère en plein drame. C'est ce drame qui nous est raconté dans *Les Fous d'amour.*
Aujourd'hui, l'auteur revient dans son pays. Il y arrive encore en plein drame. Les gens du Chemin Taché, après une querelle avec l'évêque, ont décidé de se faire protestants. Mais comment vivre en protestant quand on est catholique depuis des siècles ? C'est ce drame que l'auteur analyse dans *La Colère du Père.*
Chez votre libraire: $4.25
Distribution: Messageries du Jour
8255 Durocher, Montréal.
Tél.: 274-2551
Publication des éditions Jumonville
C.P. 1840, StationB., Montréal

Réédition aux Éditions Jumonville
CEUX DU CHEMIN TACHÉ
Contes d'Adrien Thério
• avec un avant-propos inédit de l'auteur
Distribution: Messageries du Jour
8255 Durocher, Montréal
Tél.: 274-2551 Chez votre libraire . . . $3.75

Réédition au Cercle du livre de France
MES BEAUX MEURTRES
Nouvelles d'Adrien Thério
Format de poche
Chez votre libraire $1.50

la FICTION

Nouvelles de J. Brossard et contes de R. Lalonde

par JEAN BASILE

La science-fiction n'est pas un acte de confiance que le lecteur fait à l'avenir, ni même un chant d'amour à toutes ces machines fabuleuses qui vont espionner Vénus ou Jupiter. On peut se réfugier dans l'avenir comme on s'enterre dans le passé. Ce n'est pas pour rien que la grammaire française, si décriée, si bafouée et pourtant si superbe, affirme qu'il existe ce temps insensé: le futur antérieur. La grammaire, la simple grammaire, le mot sont d'avantageux stratagèmes qui nous peuvent projeter dans les époques et dans les géographies. Les écrivains de science-fiction peuvent s'en nourrir aussi bien que les habitants de "Dunes" déglutissaient avec componction la canelle.

C'est ce que fait Jacques Brossard dans un recueil de nouvelles éclatantes, "Les Métamorphaux". Le mot et la grammaire sont pour lui les épices vitales. Il les manie, les broie, les mélange dans le mortier de son imagination. Styliste? Il l'est au premier chef, et de ceux qui peuvent prétendre que tout ce qui existe est d'abord langage. Parfait exemple du travail que peut faire cet écrivain convaincu de la puissance première du mot, la nouvelle initiale de ce recueil, "L'Objection", peut-être la meilleure de l'ensemble. On y rencontre un homme, seul dans une maison que recouvre, lentement mais sûrement, une neige bien québécoise; il est devant sa machine à écrire; il nous raconte les petits événements de sa vie marquée, d'abord, par des incidents d'apparence insignifiante. Abandonné des autres hommes (cela n'est rien), il sera bientôt abandonné des objets qui l'entourent. Le grille-pain, le frigidaire, le tourne-disque ne lui obéiront plus. Les mots, enfin, prétendront à une liberté que l'écrivain, tout le premier, leur refuse. D'ailleurs, la machine à écrire ne raconte pas une autre histoire; cela serait trop simple et, dans un sens, amusant. Elle déforme les mots que veut lui imposer le narrateur et, peu à peu, les renvoie vers le néant, expédiant par là même l'écrivain dans le vide de l'a-création. Nous assistons, dans cette nouvelle, à l'exécution sommaire du langage et, conjointement, à la mort de celui qui s'en sert. Sans mot, est-il possible d'être un homme? Telle semble être la question que se pose, que nous pose Jacques Brossard avec une habileté démoniaque qui, par chance, manie plus volontiers l'humour que l'aphorisme moralisateur.

Si les autres nouvelles de ce recueil n'ont pas la même force de démonstration, toutes concèdent au mot, à la phrase, un rôle primordial. "D'abord écrire, philosopher ensuite", disait Nietzche que Jacques Brossard cite. Il écrit, en effet, et même un peu beaucoup, souvent à la manière de Julien Gracq. Quel que soit leur sujet, ces nouvelles sont, d'abord, des exercices de haute voltige. Rien n'est laissé, ici, à l'imagination du lecteur; l'art, incontestable, de Jacques Brossard est tout, sauf allusif. Les boiseries sont facilement gothiques; il y a des encens et des "flambeaux d'or mat qui jettent des lueurs fuligineuses"; il y a des tapis partout et les ciels sont de ceux que l'on voit au dessus du lac de Côme. D'ailleurs, ce souci de la description, l'auteur le met en procès constamment et plus encore dans une nouvelle, "Les Métamorphaux", qui n'est rien d'autre qu'une interrogation sur la façon dont différentes personnes peuvent voir un même acte et une même chose, dans l'occurrence un gros coffre de bois et un meurtre.

Le tout se passe naturellement dans toutes sortes de temps et c'est pour cette raison que j'ai parlé de science-fiction, représenté, plus directement, par deux nouvelles, "La tentative" placée sous l'égide de Lovecraft et de la machine à voyager dans le temps, et "Les Souffleurs de bulles" qui nous présente le "siège STH" sur lequel on s'assoit et qui donne le pouvoir de générer des sortes de dômes géologiques habitables à l'exacte mesure de ses désirs et de son imagination. C'est peut-être dans cette dernière nouvelle que la veine satirique de Jacques Brossard se montre d'évidence: les "bulles" sont, évidemment, nos oeuvres d'art. C'est également à l'occasion de cette nouvelle que l'auteur porte un jugement sur son propre talent.

"Le casque et le siège STH, écrit-il, étaient maintenant à la portée de tout le monde: on gonflait de plus en plus de ses propres maisons. Chacune se trouvant ainsi dépréciée par la surabondance, on n'accordait plus d'attention qu'aux maisons de génie ou, au contraire, aux bulles à la mode, ce que les miennes ne seraient évidemment jamais".

Que ces nouvelles de Jacques Brossard ne soient pas à la mode, on s'en doute. Le temps n'est plus aux belles phrases et l'on n'apprécie guère le ciselage. Si ce n'était l'évident plaisir d'écrire de l'auteur, j'avoue que j'aurais manifesté plus d'une fois de la lassitude devant ses phrases bien tournées, ces descriptions parfaites, cet amour du mot rare et l'incroyable culture qui transpire de par tout le livre, nous promenant des couches d'Agnès Sorel aux Incas. Du moins, ce plaisir d'écrire peut provoquer, à condition que la potion magique soit prise à petite dose, le plaisir de lire. Cela a souvent été le cas; plus particulièrement, dans les nouvelles les plus brèves. En effet, Jacques Brossard peut se complaire dans les mots qui, alors, n'en finissent pas.

Quant au génie, n'en parlons même pas. N'importe qui en a pour ses amis et sa concierge.

Ce qui m'intéresse le plus dans ce genre d'ouvrages, c'est ce qui transparaît de la réalité à travers les miroirs de l'imagination. Jacques Brossard n'est pas un auteur "social". La réalité québécoise, ce qu'aujourd'hui on prétend être la "réalité québécoise", n'apparaît que difficilement dans ses nouvelles, malgré un effort, un peu artificiel, qui fait que Jacques Brossard inclut, ici et là, quelques mots de couleur locale: Gaspésie, Andrée Lachapelle et, dans "Les Métamorphaux", tout un personnage qui parle "joual" et dont la description est donc le prototype de la façon dont Jacques Brossard voit le jeune Québécois d'aujourd'hui: "25 ans, de la moustache, de la barbe et beaucoup de cheveux dans les tons roux et noirs, une veste de cuir rouge, des pantalons verts et velours côtelé, les poings sur les hanches, la voix et l'oeil aggressif"!

Il n'en reste pas moins qu'il y aurait, tout au long de ces pages, une fort intéressante analyse de l'imaginaire québécois à faire. Au fond, s'il y a des idées universelles, il n'y a pas de littérature internationale quand les oeuvres sont sincères et de qualité. Et c'est le cas ici.

•

On remarquerait, par exemple, que ce monde de châteaux, de pierres précieuses, de meubles et de tapisseries rares qui font les délices de Jacques Brossard, on les retrouve aussi, quoi que moins brillamment décrits, dans la littérature populaire, dont un autre excellent exemple vient de paraître sous le titre de "Contes de la Lièvre", tels que recueillis par Robert Lalonde.

Sans doute, semble-t-il que nous sommes là dans deux domaines tout à fait différents. Je n'en suis pas si sûr. Au-delà de la forme, du langage, il y aurait bien des similitudes à découvrir. Le Tit-Jean des contes populaires ressemble beaucoup à certain héros de Jacques Brossard, il voyage bien aussi dans le Temps et l'Espace. Le monde imaginaire d'un peuple a certainement des constantes qu'il serait fascinant de découvrir.

"Les Contes de la Lièvres" sont, d'ailleurs, délicieux à plus d'un chef. Robert Lalonde les tient d'un "conteur", Jos Provost de la Rivière du Lièvre. Inédits pour la plupart, du moins dans leur forme, ils font partie de ce patrimoine oral québécois qui s'est largement inspiré de la tradition française, en y intégrant toutefois quelques apports amérindiens, visibles plus particulièrement dans le rôle qu'y jouent souvent les animaux. On y retrouve, en particulier, l'histoire d'une fille qui épouse un ours dont il a été question dans un article précédent, à propos des "Contes érotiques indiens".

Le héros principal de ces contes est Tit-Jean, jeune et joli garçon qui, selon la tradition, triomphe de la force et de la méchanceté par l'habileté et la ruse. C'est lui que protègent les dieux et c'est lui qui épouse toujours la princesse, laquelle lui amène forcément honneur et richesses.

Mais on ne raconte pas un conte. On le lit et on se laisse charmer. Cela est d'autant plus facile que Robert Lalonde a beaucoup de vivacité dans son style. Le dialogue est bien réussi et la narration ne s'encombre pas de détails.

Quel dommage toutefois que l'éditeur n'ait pas jugé bon de nous en présenter une édition un peu plus soignée.

•

Puisque nous en sommes à la tradition populaire, j'aimerais également signaler la parution d'un ouvrage qui amusera beaucoup les Montréalais. Il s'agit de "Les Traîneaux de mon enfance" de Carlo Italiano.

Comme d'autres aiment les trains ou les voitures automobiles, Carlo Italiano aime les traîneaux. Sa passion, malheureusement, n'a guère la possibilité d'être abreuvée puisqu'il n'y a plus de traîneaux dans Montréal... quoique nous en aurions bien besoin ces jours-ci! Il a donc fouillé dans ses souvenirs et fouillé aussi dans les livres. D'ailleurs, ces souvenirs ne sont pas si lointains puisque l'on pouvait voir des traîneaux dans les rue de la métropole jusqu'à la fin des annés 40!

Non content de les regarder, Carlo Italiano dessinait les traîneaux de son enfance. Ce sont ces souvenirs et ces dessins qui nous valent ce livre délicieux. On y découvrira qu'il y avait au Québec, et particulièrement à Montréal, un "art du traîneau" et que celui de laitier ne ressemble en rien à celui de la "malle", ni à celui de l'aiguiseur de couteaux.

Malheureusement l'éditeur a jugé bon d'en faire une édition bilingue. D'un côté le texte anglais et d'autre le texte français. Du moins, la traduction a été faite par René Chicoine, ce qui est une marque de fidélité et de qualité.

"Les Métamorphaux" par Jacques Brossard, nouvelles, 206 pages, HMH éd., Montréal, 1974.

"Contes de la Lièvre" recueillis par Robert Lalonde, 200 pages, L'Aurore éd., Montréal 1974.

"Les traîneaux de mon enfance" par Carlo Italiano, traduit par René Chicoine, Montréal 1974, illustré, Toundra éd.,

les LETTRES *françaises*

Du Sainte-Beuve

par JEAN ÉTHIER-BLAIS

de l'académie canadienne-française

Les premiers cahiers intimes de Sainte-Beuve qui parurent s'appelèrent **Mes poisons.** Titre fabriqué qui correspondait à l'image que l'on se faisait de l'auteur du **Port-Royal**: acerbe, la loupe à la main, à la recherche de la bête noire, (chez les autres, bien entendu), fruit sec, personnage que rongeait l'envie. Sainte-Beuve écrivain, qu'était-ce donc en face d'un Hugo, d'un Lamartine, même d'un Musset ou d'un Nerval? Rien, bien sûr, ajoutait-on. Faute de pouvoir s'exprimer en profondeur dans le roman et la poésie, Sainte-Beuve avait choisi de se greffer au mode critique. On lui reconnaissait, dans ce domaine particulier, un extraordinaire talent. On le pillait sans vergogne de sorte que les jugements critiques de Sainte-Beuve et ses formules sont aujourd'hui monnaie courante.

Il n'en restait pas moins que l'homme, dans sa vie, dans ses rapports avec ses contemporains, dans ses amours,suscitait une forme bien particulière de dédain. On lui reprocha d'être méchant. C'est ce que font d'habitude les faibles et les hypocrites lorsque paraît un écrivain de vérité. Ils refusent qu'on dévoile leurs contemporains tels qu'ils sont, ou tels qu'ils furent. Ils craignent pour eux-mêmes. Le regard impitoyable de Sainte-Beuve est le symbole de ce souci de vérité qui devrait habiter l'intelligence de tous ceux qui se mêlent d'écrire. Il voyait et écrivait clair. Défaut impardonnable.

Mes poisons reparaissent, dans une édition critique, sous le nom de **Cahiers**. Ce qui n'était qu'un choix fait pour surprendre, devient une somme des connaissances immédiates du critique le plus célèbre de tous les temps. Dès son jeune âge, Sainte-Beuve notait, au cours de ses lectures et de ses rencontres, ce qui l'avait frappé: pensées et vers heureux, détails des physionomies, jugements personnels sur les êtres qu'il croisait dans la vie. Ainsi, il se parlait à lui-même, sans penser à un quelconque lecteur, selon ce que lui dictaient les impressions du moment. On peut comparer ce journal à celui de Gide, dans sa première mouture: livres, états d'âme, personnages, équivalences littéraires. En réalité, les deux hommes se ressemblent, dans leur sincérité futée. Sainte-Beuve, comme Gide, habitait un univers que la littérature comblait. Les amours ne pouvaient servir que d'appoint et de piquant.

Elles donnaient son piment à la douceur de vivre en littérature. Il suffisait à ces écrivains que d'autres hommes, autour d'eux, écrivissent pour que le monde ait un sens. C'est sans doute pourquoi, dans les **Cahiers** de Sainte-Beuve comme dans le **Journal** de Gide, les notations politiques sont réduites à la portion congrue. Pourtant, l'un et l'autre ont connu de nombreux hommes d'Etat. Ils les fréquentaient non en tant qu'élus du peuple, mais comme écrivains. On oublie trop facilement que Thiers fut un historien éminent et que Lamartine et Hugo furent d'immenses orateurs politiques. Leur oeuvre littéraire a fait disparaître dans l'ombre le pair de France et le candidat à la Présidence de la République. Voilà encore une jolie différence avec notre époque: imagine-t-on un ministre en exercice au Québec passant à la postérité sous les traits d'un grand écrivain? C'est l'avenir qui serait surpris! Il croirait à une imposture et il aurait raison. Pour Sainte-Beuve ou Gide, Chateaubriand et Royer-Collard, comme Claudel et Léon Blum étaient inséparables de leurs oeuvres.

Là où Sainte-Beuve et Gide se disent adieu, c'est dans la conception que Gide se faisait de son journal. Il le relut, en embellit le style, le transforma en livre. Les **Cahiers** de Sainte-Beuve, nous sont parvenus tels quels, riches de la puissance de l'instant. Je n'imagine aucun moyen plus sûr de pénétrer en direct au coeur d'une époque. Sainte-Beuve était un observateur privilégié. Il n'était pas un auteur de premier plan. On devait quand même faire des grâces au critique. Il y avait donc autour de sa personne un cercle. Dans ses **Mémoires,** Arsène Houssaye raconte qu'on voyait Sainte-Beuve partout dans Paris. Il ne quittait jamais un salon avant d'avoir fait un dernier bon mot, ce qui parfois prolongeait indûment la soirée. C'était de-

(suite à la page ci-contre)

Livres Cadeaux Seuil

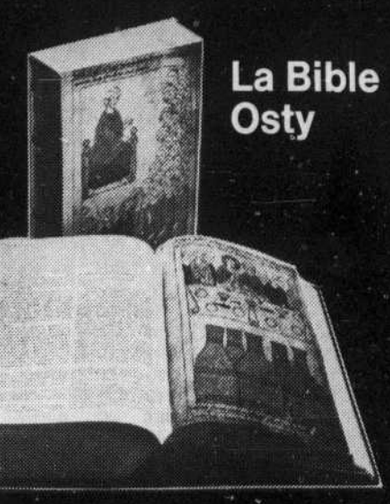

La Bible Osty

Un chef-d'œuvre de traduction moderne
En un seul volume
la Bible et l'explication de la Bible

Reliure pleine toile havane
Reliure plein reluskin terre de cuivre
Reliure pleine peau fauve, tranches dorées

La présentation reliée pleine peau est accompagnée de 32 pages illustrées extraites d'une Bible historiée du XIIe siècle conservée à Amiens, reproduites en fac-similé et en couleurs.

Tarap
Une vallée dans l'Himalaya

Familier et lointain, fraternel et impénétrable, Tarap surgit devant nous comme le dernier témoignage d'un monde voué à disparaître.

Un volume de 160 pages avec photos en noir et en couleurs 3 cartes, 39 dessins originaux de l'un des habitants de Tarap.

Edition brochée *sous couverture 4 couleurs pelliculée* - **Edition reliée pleine toile noire** *sous jaquette 4 couleurs pelliculée.*

René-Victor Pilhes
L'imprécateur

PRIX FEMINA

"Il fait entrer l'entreprise multinationale dans la littérature. Et croyez bien qu'on ne s'ennuie pas à sa lecture ! "
JACQUELINE PIATIER
LE MONDE

Edition brochée 288 pages
Edition reliée pleine toile terre de cuivre sous rhodoïd

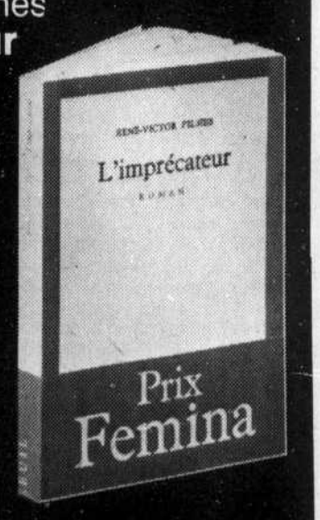

Soljénitsyne
L'archipel du Goulag
Tome 2
Seuil

TOME 2
"Telle est la vie quotidienne de mon archipel" A.S.

Traduit du russe par G. et J. Johanet et N. Struve
Un volume de 512 pages

Du même auteur :
L'archipel du Goulag (Tome 1)

BONNE FÊTE PAPA

PRIX $2.75

FLATTE TA BÉDAINE, ÉPHRÈME

PRIX $2.50

ÇA DIT QU'ESSA À DIRE

JACQUELINE BARRETTE

PRIX $2.00

Jacqueline Barrette atteinte du "cancer du temps" depuis le premier juillet 1947. J'ai ramassé tous les papiers qu'il fallait pour devenir "maîtresse d'école". Pendant cinq ans les enfants m'ont appris ce qui ne s'enseigne pas.

LA PERLE DE GENE

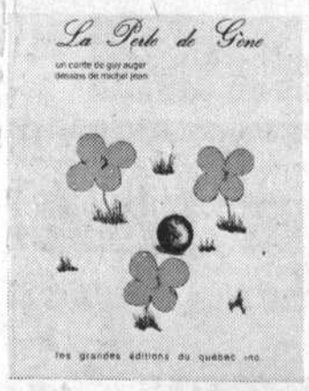

PRIX $1.95

— Mais qu'est-ce que la perle de Gène ? — Je ne sais pas moi-même, lui répondit le poisson rouge. Tout ce que je sais, c'est que je dois te la remettre. Tu dois la planter dans la terre entre trois trèfles à quatre feuilles. Le petit poisson souleva sa nageoire et en sortit une étrange pierre. C'était une perle toute noire. Elle n'était pas très jolie.

UN CONTE DE GUY AUGER
DESSINS DE MICHEL JEAN

LA CUISINE DE MES GRAND'MÈRES

PRIX $5.00

Les Grandes Éditions du Québec avec la collaboration du Centre Culturel de la Cité des Jeunes de Vaudreuil.

- **2 livres de beurre avec une livre**
- **1 c. à table de gélatine "Davis"**
- **1 livre de beurre**
- **1 chopine de lait**
- **¼ de tasse d'eau chaude**
- **sel au goût**
- **Tourtière (page 37)**
- **Tarte aux oeufs (page 99)**
- **Biscuits aux amandes**
- **Doigts de dame**
- **Sauce au cognac**
- **Graisse de rôti**
- **Plus de 200 recettes**

LES JOURNÉES D'UNE ANTHROPOPHAGE

Peut-être que comme moi, après la lecture du texte de France, éprouvez-vous la sensation d'avoir voulu dire ces choses. Mais peut-être que nous ne les aurions pas dites avec autant de fougue, de rage, avec cette violence des images qui se veut un crachat au visage de la mort. Peut-être aussi que nous n'aurions pas su aussi bien que France, crier au secours à la vie avec des mots ardents, tendres et brillants comme l'Espoir. Merci France.

JACQUELINE BARRETTE

PRIX $3.50

BON DE COMMANDE

Les Grandes Éditions du Québec inc.
3555, Monselet Mtl-Nord - 324-4976

Nom .....

Adresse .....

Tél.: .....

Un livre de L'AURORE
c'est plus qu'un cadeau !

MANUEL DE LA PETITE LITTÉRATURE DU QUÉBEC
de Victor-Lévy Beaulieu

Dessous la littérature officielle vit une littérature parrallèle que l'auteur nous invite à redécouvrir. Des monographies de paroisses aux sermons religieux, des maladies à l'alcoolisme, des mystiques et des martyrs à l'humour populaire. Plus de 150 illustrations et photos - un ouvrage d'importance. Trois cents pages, grand format - $12.95.

221 ouest, rue Saint Paul. Montreal. Tel.: 844-8764

Pour recevoir régulièrement le bulletin des nouveautés des éditions du Seuil :

RETOURNEZ CE COUPON AUX :
Editions du Seuil (Ltée)
539 Lebeau, Ville St Laurent Mtl.

NOM .....

ADRESSE : .....

VILLE : .....

PROFESSION .....

les ARTS plastiques

'Mesdames, Messieurs,... Pierre Ayot, illusionniste!'

par CLAUDE GOSSELIN

Pierre Ayot expose actuellement, chez Malborough-Godard, une vingtaine d'assemblages différents produits au cours de l'été dernier. L'exposition se terminera cette semaine. Il s'agit d'un ensemble de sérigraphies sur plexiglass translucide montrant un objet usuel (patins à roulettes ou à lame, souliers de course, corset féminin, brouette, moppe et moppette, etc) auquel a été joint, au bon endroit, un élément réel appartenant à chacun; lacets, bâton, roues, etc...

L'idée de traiter ainsi le sujet date déjà de deux ans, me dira Ayot, c'est-à-dire au moment où il réalisait son premier "bolo". C'était une balle pendue à un élastique devant une plaque de plexiglass derrière laquelle une balle identique était sérigraphiée sur papier.

La constatation de l'effet produit allait avoir une grande importance, au point de générer toute une série d'oeuvres. Elle allait, du même coup, permettre de dévoiler le caractère propre de la démarche de l'artiste, démarche que certains critiques ont située trop sommairement dans le courant de l'art pop américain. En fait, la réalité est tout autre.

L'art populaire américain, le "Pop art", tire son nom des sujets qu'il montre: la boite à savon de marque Brillo par Andy Wahrol, le hamburger par Oldenberg, etc.: les objets quotidiens que tous les Américains ont eu entre leurs mains au moins une fois dans leur vie. L'art pop américain récupère certaines images au profit d'un arrangement répétitif/décoratif (tout l'oeuvre de Wahrol), ou ironise alors sur certains produits (hot dog, coke,...) ou sur la famille Kitsch.

L'oeuvre de Pierre Ayot se situe à un autre niveau. Certes il emprunte à la réalité quotidienne ses objets communs, — balais, chaises, escabeau, abeilles — mais contrairement à l'art pop qui n'a d'autre signification que celle de l'identification simple d'un produit (souvent de consommation), Ayot cherche à provoquer l'illusion et l'équivoque.

Dès 1969, dans une sérigraphie intitulée "Sleeping Bag", il coud réellement avec du fil la partie de l'oeuvre représentant une pièce de tissu rajoutée. En '71, dans la suite des "Abeilles", la sérigraphie titrée "Go back to the rear" montre une abeille comme sortie ou tombée de la ruche. Cette fois, tout est imprimé, mais le fait de voir une abeille isolée et comme hors de l'oeuvre nous laisse croire qu'elle est réelle. J'ai personnellement constaté l'effet de surprise chez certaines personnes qui ont dû s'approcher du tableau pour constater que le tout était en à-plat. On pourrait citer d'autres exemples où le papier de toilette et les sacs de plastiques sont utilisés.

Si Ayot ne fait remonter qu'à 1972 l'esprit dans lequel il travaille actuellement, c'est qu'il situe à cette période son renoncement à vouloir tout inclure sur un plan plat les éléments dont il a besoin. C'est dans ce sens que le "bolo" marque une étape. Ayot, pour la première fois, place hors de l'encadrement régulier d'un tableau, un élément qui fait partie de l'oeuvre, en l'occurrence la balle et l'élastique. Toute l'exposition actuelle reprend cette idée et la développe avec beaucoup d'humour.

Une pièce comme "L'aquarium" ne manque pas d'effet. A ce sujet, Ayot me dit qu'il se plait à imaginer des aquariums qui ne soient pas tous déposés sur le sol ou sur une table. Pourquoi ne verrions-nous pas aux murs des maisons des bols d'eau avec poissons, le tout intégré à une oeuvre?

L'imagination d'Ayot se retrouve tout aussi souriante dans son "Escabeau". Il a sérigraphié sur le plexiglass translucide la moitié d'un escabeau en métal puis rattaché à celle-ci l'autre moitié réelle. Bien qu'il serait peut-être préférable de voir l'oeuvre debout plutôt qu'appuyée au mur, il n'en demeure pas moins qu'elle crée des réactions amusantes. Sur une autre partie du mur, une longue canne à pêche apparait comme un trophée de chasse.

C'est une autre caractéristique de l'oeuvre d'Ayot que celle de témoigner d'une certaine joie de vivre. Ayot lui-même a pris le parti de profiter de la vie et de travailler à créer son monde insolite. Bon vivant, il regarde avec curiosité tout ce qui l'entoure et s'approprie à l'occasion le sourire passager d'une jeune fille. Les thèmes de son oeuvre ne seront donc pas tragiques. Bien au contraire, le bonheur retrouvé dans le jeu ou le sport, le repos ou le souvenir, le voyage ou l'étude seront le plus souvent les préoccupations sous-jacentes à l'imagerie développée. Avec les mêmes intérêts, un esprit pessimiste aurait inventé un tout autre monde. Ayot, pour sa part, aime le contact dynamique qu'il peut maintenir avec les artistes de l'Atelier Graff. (Il est directeur de cet atelier depuis sa fondation en 1966). Pour eux, il déborde d'optimisme et d'entrain. Son enthousiasme anime une volonté créatrice bénéfique à plusieurs jeunes graveurs du Québec. Son oeuvre ne peut que s'en ressentir et en témoigner.

L'oeuvre d'Ayot ne dit pas plus que ce qu'il montre. Il ne cache pas derrière les images/objets une signification abstraite pour l'intellectuel désoeuvré. Il dit seulement le bonheur d'un artiste qui trouve dans la façon de présenter certains objets sans prétentions artistiques ou culturelles le moyen de troubler celui ou celle qui les voit. Ayot joue sur l'ambiguité d'une situation et les réflexes qu'elle provoque. Il s'amuse de la double réalité qu'il donne à ses assemblages.

On comprendra alors pourquoi le tirage de chaque oeuvre soit si limité. Bien sûr, il y a un facteur monétaire qui entre en jeu. Le coût d'investissement pour la production d'un ensemble de sérigraphies/objets représente déjà un montant important. Mais il y a aussi la nature même du travail, et la personnalité d'Ayot, qui font que les séries sont si restreintes en nombre. D'abord Ayot cherche l'effet de surprise. Son plaisir est de le découvrir et de l'immobiliser. Une fois saisi, étudié puis répété au cours de l'exécution, l'intérêt disparait, la surprise originale perd son effet. Et puis Ayot s'ennuie à reprendre toujours le même travail. Il trouve son plaisir beaucoup plus dans l'action créatrice que dans l'exécution de sérigraphies. Aussi, il produit beaucoup d'images et son imagination vive retire du quotidien objets et situations que chacun d'entre nous pouvons vérifier. En ce sens, son oeuvre est populaire.

L'actuelle exposition d'Ayot présente une recherche originale dans l'art québécois. Elle individualise une démarche visuelle sans doute rattachée indirectement au mouvement de l'art populaire issu de l'esprit même de notre époque qui cherche à planter ses racines dans le peuple et son contenu culturel.

Mais là où il s'éloigne de l'art pop américain, c'est dans l'utilisation même de l'image créée. Chez Ayot, l'oeuvre ne se suffit pas de contemplation, elle demande une participation souvent physique, toujours intellectuelle, à une situation étrange et joyeuse. C'est le jeu de l'illusion et la magie du quiproquo.

Il est sain de retrouver chez nous un artiste avec autant de verve et d'imagination. L'éventail des dernières productions d'Ayot laisse entrevoir une loterie encore pleine d'images renouvelées. Il faut voir cette exposition.

les EXPOSITIONS

Hélène Blouin, à la Galerie Média Gravures et Multiples. "En attendant l'été" au fil des photos et des gravures.

●

Les bijoux: **Georges Delrue** présente sa collection annuelle à la Galerie Libre et **Louis Perrier** au Salon des Métiers d'art du Québec, Place Bonaventure.

●

Une maison écologique à Longueuil. Je me propose de me rendre au 1360 rue Maple y visiter une maison qu'un communiqué me présente comme "une création d'ordre socio-culturelle". Y serez-vous avant moi?

●

Hiroshige, "Les cinquante-cinq stations du Tokaido". Une exposition itinérante des gravures de Hiroshige, organisée par le Service de la diffusion du Musée des Beaux-Arts de Montréal, à la salle Weissman des Galeries d'art de l'Université Sir George Williams, boul. de Maisonneuve, à Montréal.

●

Paul C. Mercier, sculpteur et graveur, expose à la Galerie Conventum de l'Atelier d'expression multi-disciplinaire au 1237 B, rue Sanguinet, Montréal. **C.G.**

les VARIÉTÉS

Le disque de Beau Dommage/un guide charlebesque

par YVES TASCHEREAU

Il y a certaines choses que je regrette d'avoir écrites en cette fin d'année où les résolutions pour la prochaine commencent à nous assaillir. Quelques petites allusions injustes et inutiles à l'égard de Fernand Gignac dont le travail honnête ne m'intéresse pas mais sur lequel j'aurais pu me taire au lieu de noter des platitudes. J'ai aussi fait une allusion aux chansons d'Enrico Macias (la cuisine à l'huile) interprétée comme une injure raciale et mon compte-rendu du disque de Guy Trepanier était trop rapide et injuste. Je m'étais contenté de signaler une influence de Claude Léveillée alors que certaines qualités comme l'émotion de son interprétation, la richesse de l'accompagnement, la beauté mélodique et la sincérité romantique du disque furent passées sous silence.

Il y a des choses que j'ai apprises aussi. Par exemple, l'impact que peuvent avoir certains mots. J'avais noté un grand nombre de qualités dans le spectacle de Beau Dommage au Centre sportif de l'Université de Montréal dans une critique que je croyais très positive. Seulement j'avais écrit que certains textes étaient "un peu niaiseux". D'après les réactions des gens qui m'en ont parlé, j'ai compris que certains mots, même précédés d'une expression atténuante, ne doivent servir que dans les grandes occasions. Autrement les gens ne retiennent qu'eux...

Depuis ce spectacle le disque de Beau Dommage a été lancé sur le marché avec un grand succès. 10,000 copies vendues en vingt jours! Cette réussite s'explique assez facilement. Leur disque est bon et réussit à rejoindre notre sensibilité à plusieurs niveaux. Il y a quelque chose d'irrésistible dans l'atmosphère montréalaise que véhiculent leurs chansons: les stations de métro, les noms de rues et même des adresses précises sont nommés ici et là au fil des textes. Ainsi il devient presqu'impossible de ne pas croiser une de leurs chansons en allant travailler ou en rentrant chez soi. Et peu à peu cette ville dont on parle souvent en mal nous semble devenir plus habitable. Les textes de Réjean Ducharme que Robert Charlebois a mis en musique sont aussi situés dans Montréal, mais dans un Montréal hostile ou indifférent. D'ailleurs depuis "Demain l'hiver" Charlebois lui-même nous a bien fait comprendre, à travers l'exotisme de plusieurs de ses textes, qu'il ne lui déplairait pas de voir Montréal transporté sous le soleil du sud. La chanson "Tous les palmiers" de Beau Dommage nous propose au contraire un exotisme inversé: on s'ennuie de Montréal sous les palmiers. Voilà qui nous aidera à passer l'hiver...

Les souvenirs qui font le sujet de plusieurs chansons rejoignent aussi beaucoup de monde. L'élève qui disait "joyeux Noël" à son professeur avant de plonger dans l'atmosphère des tetes avec ses crèches, ses sapins et sa tuque de Doug Harvey, c'est chacun de nous. Le cha-cha volontairement quétaine intitulé "Ginette", c'est ce qu'on entendait (ou écoutait peut-être...) à la radio il y a dix ans. Mais il y a aussi la très simple évocation d'une promenade sous la première neige dans "Chinatown" qui nous rejoint non pas seulement par sa montréalité mais aussi par l'atmosphère qu'elle dégage. Il y a un naturel étonnant dans cette manière de dire. Nous ne sommes pas devant un succès programmé à l'américaine mais devant une fraicheur et une naïveté réelles.

Cette naïveté peut sembler un peu agaçante par moments. C'est évidemment une question de goût. Pour moi, qui suis très touché par l'évocation des moments de vie simples et un peu tristes de "Montréal" et "Chinatown" ou souriants de "Harmonie du soir" et "23 décembre", certains textes semblent moins réussis. J'éprouve de la difficulté à embarquer dans les chansons basées sur certaines images comme "le squelette du géant Beaupré", le "picbois" ou l'"ange gardien". Ces images ont quelque chose de farfelu et d'étonnant qui ne me semble pas poussé assez loin. Cela donne mélange de simplicité et de complication qui nous laisse dans une sorte de no man's land littéraire. La finale de la complainte du petit phoque phoqué réussit par contre à intégrer l'image dans un bon ensemble.

La musique du groupe est est très réussi. Les mélodies se plaisante à écouter. Les voix sont belles et leur agencement retiennent bien et on se surprend à les chanter après l'audition, et même avec les choeurs qui s'approchent par moments de ceux des Platters. Leurs arrangements sont inventifs et tiennent un peu de la musique d'il y a quelques années. La chanson qui illustre le mieux ce mélange d'époques musicales est "Le Géant Beaupré"; c'est le son Beau Dommage, curieux et agréable. Ils définissent d'ailleurs leur musique comme quelque chose de "placé, arrangé et poli" avec quoi ils créent un "son particulier", un "type particulier d'harmonie où les voix prennent beaucoup d'importance". Ce disque contient leur premier matériel: depuis ils ont fait plusieurs autres pièces dont une, très longue, m'avait paru très belle quand je l'avais entendue au spectacle de la Relève, au Plateau.

L'idée de former un groupe est venue il y a deux ans à Michel Rivard (guitare), Roger Léger (piano) et Pierre Huet (quelques textes) qui jouaient des "vaudevilles partis" depuis quatre ans avec la troupe la "Quenouille bleue". D'autres musiciens sont venus s'ajouter à ce noyau: Marie-Michèle Desrosiers pour sa voix et ses dix ans de piano chez les soeurs, Pierre Bertrand pour sa basse et Réal Desrosiers pous sa batterie. Ils ont entre vingt et vingt-cinq ans et sont issus de cette génération qui a vécu le passage des collèges classiques aux cégep. Ce petit détail me semble important car ses musiciens qui se situent "dans la tradition de la chanson" et se disent "marqués par les Beatles et les chansonniers" font un pont, ailleurs bien coupé, entre les générations.

Ils parlent très simplement de ce qu'ils font. Pour eux Montréal est l'endroit où ils ont vécu, l'endroit qu'ils connaissent; il est donc normal que les souvenirs qu'ils nous racontent soient situés. Ils insistent aussi beaucoup sur la sincérité de leur travail: "nous autres on ne raconte pas de pipe, on chante ce qu'on vit". Ainsi Michel Rivard m'a confié que la "Complainte du phoque en Alaska" est une chanson autobiographique: "J'étais exactement dans l'état que décrit la chanson, au moment où je l'ai écrite. Cette chanson c'est moi. J'avais peur que les gens du groupe rient de moi quand je leur ai présentée, parce que j'aime les animaux, je dessine des petits animaux chez moi, c'est ma manière de m'exprimer...". Quand je lui demande ce qu'il pense de leur succès, il me répond: "on a hâte de faire autant d'argent que nos chums sur l'assurance chômage".

Le groupe Beau Dommage joue à l'Evêché jusqu'au 29 décembre.

●

S'il est un artiste qui fascine son public, c'est bien Robert Charlebois. A trente ans il fait déjà le sujet de trois livres. Il y a d'abord eu le **Charlebois qui es-tu?** de Benoit L'Herbier publié en 1971 aux éditions de l'Homme, une biographie basée presqu'uniquement sur une longue interview du chanteur et de Mouffe. D'un ton un peu plus relevé que celui du "Journal des Vedettes", ce livre nous présentait quand même l'idole, l'assez peu ordinaire chanteur populaire. En 1973, le français Lucien Rioux publiait un **Robert Rharlebois** dans la collection "Poésie et chansons" chez Pierre Seghers. Ce livre qui a l'avantage de contenir les textes de 44 chansons s'adresse à un public français: on lui présente le Québec avec le "sérieux" et la maladresse d'un touriste pressé. L'approche sociologique de Charlebois et des Québécois qu'on y trouve est une curiosité amusante dont nous avons déjà parlé.

Le **Charlebois déchiffré** de Claude Gagnon (l'auteur des paroles de "Fu Manchu" et "Alchimie") publié il y a un mois chez Leméac est passablement différent des deux autres. Le livre se présente un peu comme un musée Charlebois. On y trouve une très grande quantité de textes intéressants écrits par Charlebois: chansons, auto-entrevue, autobiographie et un curieux extrait de roman. A ceci s'ajoute une quantité étonnante d'images empruntées un peu partout et parfois retouchées par le guide qui nous les présente. Car Claude Gagnon agit comme un guide de musée, ou comme un surveillant parfois, tellement il est discret. A l'entrée de chacune des salles (les chapitres: "Une lettre d'admirateur", "Des bandes dessinées etc...) il nous décrit rapidement ce qu'elle contient et nous laisse fureter parmi les exhibits.

C'est finalement une grande qualité de ce livre que de ne pas prétendre tout expliquer. Claude Gagnon qui connait bien son sujet, nous indique des directions à suivre pour comprendre un peu qui est Charlebois "l'artiste". Il nous présente par petites bribes sa perception de l'univers de notre chanteur "ordinaire". A nous de nous débrouiller pour réunir en un portrait les points numérotés qui nous sont donnés et que la couverture illustre.

"Beau Dommage", Capitol ST-70.034.

Claude Gagnon, "Robert Charlebois déchiffré", Leméac.

Dès le 25 décembre
LA PLANÈTE SAUVAGE
2h., 3h.45 et 6h.30, 8h. et 9h.30
CINÉMA 2001
855 DECARIE 277-2001
Au Nord du boul. Métropolitain

PARTAGEZ LA JOIE DE VIVRE
DONNEZ DU SANG À LA +

LES FILMS MUTUELS — LES FILMS CLAUDE MICHAUD
présentent
Toute une Vie
de Claude Lelouch
Je considère ce film comme mon premier vrai film
C'est l'anatomie d'un coup de foudre
POUR TOUS
Marthe Keller
Andre Dussolier
Gilbert Bécaud
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
7.00 — 9.30

SALLE RESNAIS
POUR TOUS
AMARCORD
V.O. sous-titres anglais
un film de
FELLINI
"Un film d'une réjouissante beauté". —New York Times
SALLE EISENSTEIN
MONTREAL MAIN
UN FILM DE FRANK VITALE
14 ANS
élysée
35 MILTON 842 6053

"Un délire visuel, somptueux, exhubérant. Qui n'a pas vu "La Montagne Sacrée" n'a rien vu." — L'EXPRESS
"Quelle imagination! Chaque image est un choc." — CANARD ENCHAINÉ
"Une oeuvre à voir, à admirer." — FRANCE SOIR
"Un spectacle fascinant... repus de surprises, gavés d'émotions, nous gardons le souvenir d'un film extraordinaire. Jodorowsky a tous les talents avec, de surcroit, un brin de génie." — LE MONDE
"Un feu d'artifice vraiment fastueux." — LE FIGARO
LA MONTAGNE SACREE
(THE HOLY MOUNTAIN) V.O. s.t.f.
18 ANS Adultes
Un film de ALEXANDRO JODOROWSKY DE EL TOPO RÉALISATEUR
À prix populaire
Couleur — Cinémascope
2e FILM
"Un affrontement brutal entre les toutes puissantes passions humaines" DE METHODI ANDANOU
"LA CORNE DE CHEVRE"
MONTAGNE SACRÉE SAM.: 5.50 — 9.30 DIM.: 2.10 — 5.50 — 9.30 SEM.: 9.30
CORNE SAM.: 7.45 DIM.: 4.05 — 7.45 SEM.: 7.45
Cinéma 7e art
722-0302
3180 rue BELANGER

LAISSEZ-PASSER ET CARTE D'ÂGE D'OR NON VALABLES
Le Chef-d'œuvre de la littérature érotique devient enfin un film.
Emmanuelle
18 ANS
Un film de JUST JAECKIN
Couleur
VILLERAY
ST-DENIS, JARRY 388-5577
12.00 - 1.45 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
VEN., SAM.: REPRÉSENTATION SUPPLÉMENTAIRE À 11.30 P.M.

A VOIR ABSOLUMENT
PARIS-MATCH **
un film de CLAUDE LANZMANN
POUR TOUS
Pourquoi Israël
...UN FILM QUI MÊLE LE RIRE AUX LARMES, L'ANECDOTE À L'HISTOIRE : QUEL RÊVE !...
MICHEL LEGRIS - L'EXPRESS
...IL FAUT ABSOLUMENT VOIR CE FILM INTERESSANT, INTELLIGENT ET SENSIBLE...
ROBERT CHAZAL - FRANCE SOIR
SOUS TITRES ANGLAIS
CINÉMA V salon rouge
5550 Sherbrooke, O 489-5559
ÉTUDIANTS $1.50
2e SEM.
DIM.: 1:30-4:50 8:20
SUR SEM.: 8:00

LES FILMS MUTUELS
POUR TOUS
en association avec LE GROUPE SOGECOR présentent
UNE PRODUCTION PIERRE DAVID
DOMINIQUE MICHEL dans
LES AVENTURES D'UNE JEUNE VEUVE
un film de ROGER FOURNIER
avec GUY PROVOST • ROSE OUELLETTE • RENE CARON • ANDRE DUBOIS LIONEL VILLENEUVE • REAL BÉLAND • BENOIT MARLEAU DENIS DROUIN • JEAN-PIERRE MASSON
et la participation de CLAUDE MICHAUD • musique de MARCEL LEFEBVRE
DÈS LE 25 DEC.
RIVOLI (2) St Denis & Belanger 272-3125
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E 353-7880
PAPINEAU Papineau & Mt Royal 521-6853
PIGALLE 318 STE CATHERINE O 861-2807
GREENFIELD Pk. Pl Greenfield Park 671-6129
LAVAL Centre d'Achats Laval 688-8200
PARC-Verdun 720 de l'Eglise 768-2509
Également aux Cinémas suivants
SALABERRY Valleyfield
MASKA St. Hyacinthe
JOLIETTE Joliette
CAPITOL St. Jean
REX St. Jérome
AUSSI; SHERBROOKE, DRUMMONDVILLE, COATICOOK, TROIS RIVIERES, QUEBEC & HULL

le CINÉMA

Un superbe dessin animé de R. Laloux et R. Topor

par ANDRÉ LEROUX

Présenté au festival de Cannes en 1973, dans le cadre de la Semaine de la Critique, **La Planète Sauvage** de René Laloux et Roland Topor est un superbe dessin animé dont la beauté visuelle et l'originalité esthétique rejoignent les plus éclatantes réussites de Jiri Trinka ou Bretislav Pojar. On sort du film de Laloux et Topor émerveillé par le chatoiement des couleurs, la richesse subtile des détails et la sensualité du graphisme. Peu de dessins animés réussissent véritablement à dépasser le niveau du divertissement anodin et à entraîner le spectateur à l'intérieur de leur propre rêverie. Plusieurs cinéphiles croient encore que le dessin animé est un art mineur dépourvu de réelles qualités intellectuelles et esthétiques. Evidemment, si on se contente de regarder **The Road Runner** ou **The Flintstones** on est obligé d'admettre que ces produits manufacturés sur mesure relèvent moins de l'intelligence et de la sensibilité que de la plus stupide exploitation commerciale. Certains spectateurs ont raison de se sentir insultés par l'infantilisme et la bêtise de ces sottises fabriquées à la chaîne. **La Planète Sauvage** a l'immense mérite de respecter l'intelligence du spectateur, de lui ouvrir les portes du rêve et de le projeter dans un monde de fantaisie débridée. C'est un film qui investit le genre d'une noblesse exceptionnelle et qui nous fait comprendre que tout, au cinéma, est question de regard, de personnalité et de sincérité. Comme le disait si justement André Bazin: "Il n'y a pas de genres mineurs."

La Planète Sauvage nous catapulte dans un futur indéterminé où s'affrontent deux clans qui cherchent, chacun à leur façon, à s'affirmer dans une civilisation trop policée, trop parfaite et trop domestiquée. Les Draags représentent l'aboutissement ironique et déshumanisé d'un univers hautement fonctionnel et hiérarchisé. Pour eux, une journée équivaut à cinquante jours humains. Avec leurs grands yeux livides et inquiétants, ils ressemblent à des robots parfaitement programmés mais incapables de véritable émotion ou de véritable émerveillement. Rien ne les préoccupe jusqu'au moment où leurs jouets commencent à proliférer et à devenir menaçants. Ceux qu'ils avaient crû inoffensifs s'organisent pour miner leur puissance et saper leur autorité. René Laloux et Roland Topor ont créé, à partir des affrontements entre les maîtres titanesques, les Draags, et leurs esclaves infimes, les Oms, une symphonie d'images plus somptueuses les unes que les autres et une chorégraphie visuelle ponctuée de délicates et légères arabesques.

Rarement un dessin animé a-t-il atteint un tel degré de perfection esthétique! Chaque image est un ravissement pour l'oeil. Chaque plan est un pur enchantement pour l'imagination! Topor et Laloux ne se sont pas contentés d'orchestrer savamment la rigoureuse architecture du récit, de sculpter finement les contrastes physiques entre les Oms et les Draags et de rythmer précisément les déplacements des personnages dans l'espace: ils ont soigneusement détaillé et modelé l'ambiance géographique du film. Les animaux, les plantes et les reliefs du sol ne servent pas d'accessoires secondaires et embarrassants comme dans la plupart des dessins animés. Ils participent au mouvement du film, s'intègrent parfaitement au récit et contribuent directement à soutenir le dynamisme et la vitalité de l'entreprise. L'extraordinaire sensualité de **La Planète Sauvage** provient de la patience, de la méticuleuse obstination et de l'indescriptible précision avec laquelle Topor et Laloux ont fignolé le moindre détail pour lui donner son caractère unique. Chaque élément du film a son existence propre et se différencie nettement de tout ce qui l'environne.

Souvent dans les dessins animés, l'arrière-plan paraît figé comme si les auteurs ne s'étaient guère préoccupés de le nourrir et de lui insuffler une authenticité particulière. On a alors l'impression que les personnages ont été artificiellement plaqués devant les décors vite peints. **La Planète Sauvage** nous restitue, au contraire, l'atmosphère grouillante de vie d'un monde où la plus petite fleur, le plus petit animal et la plus petite plante s'harmonisent au drame d'une civilisation qui découvre abruptement qu'elle a un urgent besoin de se revivifier pour survivre.

Le film est foisonnant d'images inattendues et surprenantes surgies, dirait-on, du délire de deux poètes qui auraient essayé de s'étonner l'un l'autre. Le spectateur ne peut que se laisser glisser dans la rêverie de Topor et Laloux car la fougue de leur imagination métamorphose tout ce qu'elle touche, bouleverse les conventions les plus établies et enfonce les portes les plus secrètes de l'inconscient, du connu et de l'inconnu. Depuis longtemps, les hommes s'interrogent sur le sens de leur destinée et sur l'avenir de notre civilisation. **La Planète Sauvage** nous livre une nouvelle interprétation du monde de demain avec une acuité qu'il ne faudrait pas mépriser. Pour Laloux et Topor notre civilisation s'achemine vers un point de perfection technologique à la limite de l'inhumain. Les Draags, ces surhommes sans faiblesses apparentes, semblent être en pleine possession de tous leurs moyens et de toutes leurs facultés. Il leur manque seulement la capacité de comprendre et d'évaluer les limites de leur toute-puissance. Ils livrent une lutte acharnée aux Oms dont l'ingéniosité parvient à démasquer leurs moyens de répression les plus monstrueux.

Topor et Laloux ont voulu, de toute évidence, mettre au point une métaphore existentielle sur les rapports de force qui existent, dans notre civilisation, entre les dominateurs et les dominés, entre les exploiteurs et les exploités, entre les plus forts et les plus faibles, entre les plus Grands et les plus Petits. En s'infiltrant dans l'univers des maîtres, les esclaves réussissent à découvrir et à utiliser la science de ceux qui les écrasent. Après une victoire finale, les Oms s'allieront aux Draags et ceux-ci réaliseront que ceux qu'ils avaient longtemps considérés comme des êtres inférieurs peuvent leur apporter ce qui leur manque pour vivre pleinement et humainement.

Certains reprocheront sans doute à **La Planète Sauvage** son optimisme naïf et sa note claironnante d'espoir. D'autres attaqueront la facilité avec laquelle les auteurs solutionnent les conflits de classe et proposent un humanisme fondé sur un juste équilibre entre l'instinct et la raison, la connaissance et l'émotion, la science et l'intuition. On peut reconnaître la faible argumentation de la thèse et la lourdeur du "message", mais on ne peut écarter brutalement l'espoir qui s'en dégage. Personnellement, le cri de Topor et de Laloux me touche et me transporte car il essaie, de façon peut-être malhabile et imparfaite, de mettre en échec le cynisme et le désespoir qui rongent, depuis quelques années, tous les domaines artistiques. Il ne s'agit pas ici de fermer les yeux sur les réalités contemporaines et sur les maladies psychologiques, sociales et morales de notre civilisation mais d'apprécier plutôt le courage et la générosité de deux artistes qui ont osé nous proposer une vision du futur pleine d'espoir.

La Planète Sauvage n'est pas un film déprimant. La vision de Topor et de Laloux est stimulante car elle nous permet de croire que le futur n'est pas aussi sombre que certains se plaisent à dire. Topor et Laloux sont avant tout des poètes de l'image, des magiciens de la couleur et des chantres de l'imaginaire. Il ne faut donc pas rechercher dans **La Planète Sauvage** un essai d'analyse politique. Il faut plutôt se laisser bercer par la splendeur des images et par la fulgurance de la rêverie. Il existe peu de dessins animés capables de conjuguer aussi adroitement l'intelligence du propos, la somptuosité du graphisme et la fluidité de la texture.

Adapté du roman de Stefan Wul **Oms en Série**, le film a exigé trois ans et demi de travail, la fusion de deux différentes techniques d'animation (celle sur cellulose que Walt Disney a abondamment utilisée et celle de dessin animé de papier découpé) et vingt-cinq collaborateurs divisés en trois équipes (animation, création, tournage). Le résultat est un incroyable accomplissement cinématographique qui place Topor et Laloux au rang des plus grands poètes de l'animation. Voilà donc un événement de première importance qu'il ne faudrait surtout pas manquer. Adultes et enfants y prendront un inestimable plaisir. (Au cinéma 2001 dès mercredi soir, 25 décembre).

●

Billy Wilder a toujours été l'un des plus fracassants satiristes de la société américaine. Il n'a jamais craint de s'attaquer aux tabous moraux et sociaux profondément enracinés dans une société puritaine où l'argent et le sexe servent de carapace et d'armure à l'hypocrisie, au mensonge et à la veulerie. Ses plus éclatantes réussites (**The Apartment; Double Indemnity; Irma La Douce; The Private Life of Sherlock Holmes**) se fondent sur un heureux mélange d'ironie cinglante, d'humour noir, et de scepticisme inébranlable. Il y a à travers toute son oeuvre une pénétrante lucidité vengeresse et une probité à toute épreuve. J'attendais donc avec une certaine impatience son dernier film **The Front Page** adapté de la célèbre pièce du même titre, de Ben Hecht et Charles Mac Arthur.

Avec son fidèle scénariste I.A.L. Diamond, Wilder a réalisé une oeuvre qui ne laisse pas indifférent mais qui n'atteint pas la drôlerie, l'intransigeance et la causticité de ses meilleurs films. En regardant **The Front Page**, on comprend vite et facilement ce qui a pu intéresser Wilder et Diamond dans cette histoire située à Chicago en 1929 et qui raconte les tribulations d'un journaliste fatigué qui veut quitter le métier au moment où un jeune homme doit être pendu pour avoir tué un policier. La bêtise des journalistes assoiffés de nouvelles à sensations, la corruption du maire de Chicago qui refuse de retarder la pendaison du détenu afin de s'assurer le vote populaire aux prochaines élections municipales, le machiavélisme répugnant du directeur du journal **The Examiner**, la filouterie du chef de police; tout cela a, sans aucun doute, exercé un attrait irrésistible sur l'imagination de Wilder et Diamond. La scrupuleuse reconstitution d'une époque apeurée par le communisme et la possibilité de jouer avec toutes les facettes d'une intrigue riche en rebondissements dramatiques ont contribué à stimuler leur talent respectif et à aiguiser leur tempérament bouillonnant.

Curieusement, **The Front Page** est un film monocorde conçu sans aucune nuance et sans véritable joie de filmer. Au lieu de tenter de nouvelles expériences et de faire éclater les cadres de la pièce de Hecht et Mac Arthur, Wilder s'est reposé sur l'abondance des dialogues, sur une utilisation maximale des décors intérieurs et sur le jeu excessif des acteurs. **The Front Page** est une oeuvre extrêmement bavarde, bourrée de dialogues explicatifs et submergée par un texte encombrant. Wilder a placé sa caméra statique devant les décors et s'est limité à créer le mouvement à l'intérieur même des images. Cette méthode peut avoir une certaine intensité si le cinéaste se montre capable de saisir ce qui se passe derrière les visages et de définir tout un réseau de tensions entre les personnages et leur environnement. Or, Wilder écrase uniformément les comédiens dans le décor sans jamais parvenir à privilégier une émotion au détriment d'une autre. Les personnages sont tellement caricaturés, réduits au niveau de pantins bruyants, qu'on se demande comment ils peuvent prendre tout cela au sérieux. Jack Lemmon, en journaliste qui veut abandonner le métier pour se marier, et Walter Matthau, en directeur de journal, dégagent une certaine vitalité mais on sent que Wilder ne leur a pas laissé la chance d'utiliser tout leur potentiel comique.

Il les a obligés à jouer sur un ton criard, hystérique et surexcité, sans leur donner la possibilité de se calmer et de nous faire entrevoir d'autres dimensions de leurs personnages. On prend un plaisir à regarder Lemmon et Matthau, car ils sont des comédiens très doués et capables de nous faire croire tout ce qu'ils veulent. Même si l'on reconnaît que ce qu'on leur donne à jouer n'a pas une très grande valeur, on ne peut s'empêcher d'admirer leur prestance et leur dynamisme. Mais dans **The Front Page** leur talent respectif est minimisé par le fait que tous les comédiens essaient de crier et de hurler plus fort les uns que les autres.

Pourtant, Billy Wilder connaît son métier. Même si les scènes d'extérieur sont piètrement dirigés, on remarque son sens inné du décor, sa capacité étonnante de créer et d'alimenter une situation comique autour d'un seul objet, sa dextérité à renverser brusquement les situations et son aptitude à contrôler minutieusement les déplacements des comédiens dans un décor donné. On retrouve tout cela dans **The Front Page** mais on ne peut s'empêcher de constater que le souffle de Wilder s'est dispersé dans le caractère désuet et dépassé de la pièce de Hecht et Mac Arthur, dans une fin atrocement artificielle et dans la mécanique d'un récit qui exigeait un peu plus de sérieux ou un peu plus de drôlerie. Wilder aurait dû opter ou pour l'implacable critique sociale décantée de toutes concessions ou pour une véritable comédie de moeurs. En oscillant entre le faux pathétique et le faux comique, il n'est parvenu qu'à réaliser un film plus ou moins drôle et socialement inoffensif. Avec **The Front Page**, Wilder fait un pas en arrière. (Cinéma Place du Canada)

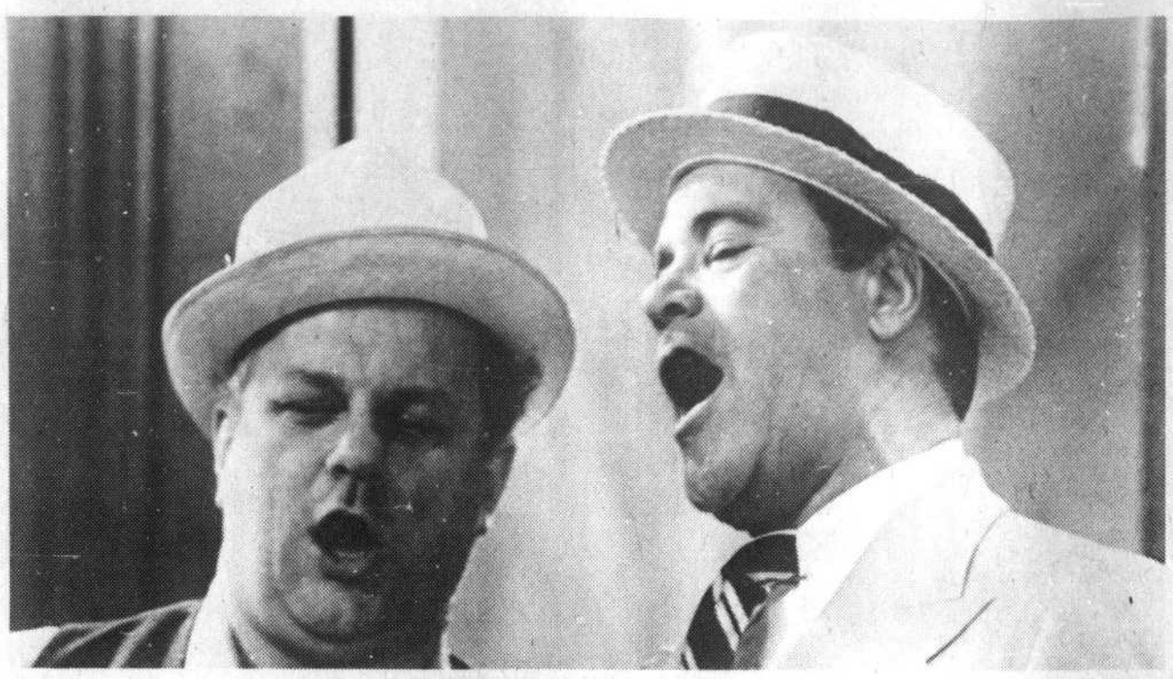

Lemmon et Durning dans "The Front Page"

les CINÉMAS

Amarcord: "Je me souviens", dans le dialecte natal de Frédérico Fellini. L'expression sensuelle et sentimentale en liberté: le cinéaste nous offre avec une maîtrise éblouissante, et une candeur touchante, des scènes de son adolescence à Rimini, petite ville italienne au bord de la mer. Des tableaux sans suite "logique", et des personnages qui ne semblent pas connaître le véritable chagrin, dépeints avec tendresse, mais non sans complaisance. Une féroce parodie de l'Italie fascite se greffe au magnifique kaléidoscope fellinien. Sans doute la meilleure soirée cinématographique à Montréal en ce moment: espérons que la copie française arrivera bientôt. A voir et revoir. (Elysée).

●

Les Beaux Dimanches: L'exemple typique d'une mauvaise adaptation théâtrale. Une belle pièce de théâtre ruinée par les excès mélo-dramatiques de la mise en scène et le peu de talent du réalisateur Richard Martin. Pitoyable. (Cinéma de Paris; Fleur-de-Lys; Jean-Talon; Maisonneuve; Ciné V.)

●

Les Ordres: L'humiliation douloureuse de cinq Québécois jetés en prison sans raison pendant la célèbre Crise d'octobre. On peut y lire en filigrane l'aventure de 450 autres. Un film magnifiquement interprété qui s'impose avec une évidence physique. (Rivoli: Versailles).

●

Harry and Tonto: Les fascinantes pérégrinations d'un vieil homme (magistral Art Carney) qui traverse les Etats-Unis avec son chat Tonto. Une comédie unique, débordante de tendresse retenue, d'humour souriant et de tragique étouffé. L'un des meilleurs films de l'année 1974. Inoubliable et émouvant. (Westmount Square).

●

Chinatown: Corruption; viol, meurtre, chantage. Tels sont les ingrédients du dernier film de Roman Polanski qui réévalue, à sa façon, toute la longue tradition du film de série noire américain. Un peu trop fidèle aux modèles originaux (plus particulièrement à **The Big Steep** de Raymond Chandler) mais traversé d'éclairs fulgurants. Un très bon scénario de Robert Towne et une flamboyante interprétation de Faye Dunaway. (Place Ville-Marie).

A.L.

Galeries d'Art

Vient de paraître
RENÉ RICHARD
par Hughes de Jouvancourt
Magnifique volume de 190 pages, 40 photographies en couleur, 120 en noir et blanc.
Édition de luxe limitée à 230 exemplaires dont 125 avec une suite de 6 lithographies (14 x 16) présentées dans un luxueux portefeuille et spécialement exécutées par l'artiste.
Téléphoner pour rendez-vous ou écrire aux :
Éditions de la Frégate
2010, rue Crescent, case poste 157 station H, Mtl
Tél. 849-8584

L'Art français GALERIE D'ART
présente
Les petits formats des artistes de la Galerie
jusqu'au 7 janvier
Y. M. Bergeron, O. Bohn, A. Carreau-Kingwell, F. Constantineau, B. Galbraith-Cornell, M. Perrin, C. Picher, C. Rinfret, P. Soulikias, M. Tanobé, A. Vaillancourt, M. Versailles
Les classiques et les gravures originales
370 OUEST RUE LAURIER — 277-2179
Ouvert le 23 et 24 décembre

tnm la foire aux FABLES
un spectacle pour vous et vos enfants
Billets en vente $1.50
Du 26 décembre au 5 janvier à 14 heures
861-0563

La Poudrière Ile Ste Hélène
LA BELLE AU BOIS DORMANT
adaption du conte de Perreault, pour marionnettes
par Michel Fréchette
21 et 22 déc. — du 26 au 31 déc. — du 2 au 5 janv.
En français à 2.00 P.M. — En anglais à 4.00 P.M.
Renseignements 526-0821 de 1h à 6h p.m.
Guichets : Hôtel Mont-Royal, suite G-20 et Montréal Trust, P.V.M.

GALERIE DE MONTRÉAL
"Pour les Fêtes"
VASTE CHOIX DE DESSINS ORIGINAUX ET MULTIPLES
Alechinsky, Beaulieu, Borduas, Bougie, K. Bruneau, Cornellier, S. Delaunay, Gécin, Gerriets, Gervais, Glass, Harrison, Hurtubise, Lacroix, Landsley, Letendre, Mérola, Metzler, Molinari, Montpetit, Morin, Pines, Riopelle, Roussel, Savoie, Théroux, Trudeau
2060, RUE MACKAY
MONTRÉAL, P.Q. H3G 2J1 — 937-1530

À LA MAISON DES ARTS
LA SAUVEGARDE

160 est, rue Notre-Dame
Montréal
Tél. : 861-2658
DU 21 DÉCEMBRE 1974
AU 20 JANVIER 1975
LISETTE LEMIEUX
sculpture
HENRIETTE DINH
peinture
LUCIEN DUHAMEL
photo
ENTRÉE LIBRE
la maison est ouverte tous les jours de 12h à 18h

UN CADEAU IDÉAL POUR NOËL!
PETITS CHANTEURS DE VIENNE
12 JANVIER 14h. 30 — 13 JANVIER 20h. 30
$7.00 $6.00 $5.00 $4.00 $3.00

EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montréal Trust P.V.M., Sauvé Frère. Nombre limité de billets à demi-tarif sur $6 : enfants, étudiants & Âge d'Or en vente à CCA seulement.
Agences & CHARGEX 932-2234
SALLE WILFRID-PELLETIER

théâtre du rideau vert
DU MARDI AU SAMEDI 20 H. DIMANCHE 19 H.
Représentations exceptionnelles les 25 déc. et 1er janv.
LA SAGOUINE II
d'Antonine Maillet
AVEC Viola Léger

Réservations 844 1793
Metro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue Saint Denis

FOYER DES ARTS EATON
9e ÉTAGE, CENTRE-VILLE
Le Foyer des Arts et les artistes de la galerie vous présentent leurs meilleurs voeux à l'occasion de Noël et du Nouvel An
EATON

le THÉÂTRE

Deux places pour "La main": un cadeau de Noël ?

par ADRIEN GRUSLIN

Deux places pour "La main Passe", au TNM. Voilà un cadeau qui se veut divertissant, dont l'emballage m'est apparu absolument séduisant. A l'intérieur, on reconnait un Feydeau égal à lui-même, c'est-à-dire une mécanique bien huilée qui parle beaucoup pour ne pas dire grand-chose, un texte dont l'humour reste bien relatif et dont le comique intervient surtout lorsqu'il s'y produit des clowneries, des jeux physiques. Cet aspect demeure trop peu exploité pour mon goût.

Mais il y a l'emballage! C'est tout un cadeau qui s'annonce, quand on met le pied dans la salle. Une toile peinte merveilleusement fait office de rideau. Sur cette toile, on projette des diapositives dont le graphisme est signé Wendell Dennis. Projetées avant la pièce, entre les actes, ces diapo d'époque dite "La Belle" excellent dans leur facture "old fashion". Elles contiennent un humour indéniable, elles tombent pile, en plus de garder la continuité du spectacle. On entre aux sons d'une musique de bal musette, forcément d'époque, des chansons anciennes telles "La chanson des blés d'or", "Sur la route de Berthier", et d'autres qui accompagnent les diapo. Au long de "La main passe", comme parfois à un grand repas, on se dit que le plat est un peu fade mais on s'empresse de l'oublier, préférant se régaler de celui à venir.

"La main Passe" ressemble aux autres pièces de l'auteur: elle n'est ni plus ni moins drôle, avec ses prévisibles histoires de coucheries. Les protagonistes y réagissent beaucoup et fort, ça n'émeut personne, ça fait rire parfois. On accumule les scissions (en l'occurence les divorces suivis de mariages). Georges Feydeau ne connait pas les demi-mesures. Mais une telle pièce fonctionne à partir d'un stéréotype tellement figé que toutes les mutations, tous les rebondissements entre les couples, tout est connu. Les effets de surprise escomptés s'en trouvent grandement altérés. L'étonnement, toujours souhaitable, semble avoir disparu à tout jamais de ce théâtre.

Le point de départ de "La main Passe" n'a rien de surprenant: deux anciens camarades de lycée, MM. Chanal et Massenay, se retrouvent. Massenay (Feydeau en profite en passant pour jouer sur le quiproquo de l'homonyme musicien) vient louer l'entresol du premier afin de faciliter ses débats amoureux avec la femme de celui-ci. Il arrive au moment ou Chanal répète à son cylindrique magnétophone, un discours de félicitations à sa soeur à l'occasion de son mariage. Pendant qu'il va préparer le contrat de location de l'entresol, le cylindre tourne et enregistre les mots amoureux échangés entre Massenay et Madame Chanal. Une fois tout le monde sorti, Chanal voudra reprendre son discours et découvrira tout. Le spectateur, pour peu qu'il soit perspicace, y avait pensé. Point de surprise, tout au plus un quelconque sentiment de contentement d'avoir deviné avant! Y avait-il devinette? L'exemple est typique de l'ensemble.

Heureusement, comme il arrive souvent au vaudeville, il existe un personnage inutile à l'action mais essentiel au spectacle. M. Hubertin ajoute à peine à la confusion, il se trouve là parce qu'il habite un étage supérieur. Une fois sur place, cet Hubertin (Guy Hoffmann) prend le plancher. Le prenant, il sauve le spectacle. N'ayant rien à dire, il joue, permettant à "La main Passe" de devenir amusante. L'apport de Guy Hoffmann au divertissement est incomparable. Son arrivée marque la fin de l'action et le début du jeu. Ainsi au deuxième acte, entrant par méprise dans la garçonnière de Massenay, il déride le public seul sur scène pour un des meilleurs moments de la soirée. Au troisième acte, son intervention conserve le même caractère d'irrésistible.

Le talent du comédien est grand.

D'ailleurs, le quatrième acte souffre beaucoup de son absence. On se contente alors des traditionnels va-et-vient de gauche à droite, en plus de parler aussi longuement qu'inutilement. Seul le jeu compte, dans ce théâtre à histoire archiconnue. Au dernier acte (alors qu'on devrait avoir les meilleurs moments) le jeu tombe; on ne fait que parler. Le mouvement a disparu, on a l'impression de revenir aux scènes de présentation du début.

Dans l'ensemble, les comédiens manifestent une aisance indiscutable. La plupart n'en sont pas à leurs premières armes. Ils se passent la main élégamment. Jean Besré (qu'on voit davantage à la télé) m'a semblé avoir quelque mal à démarrer mais après 2-3 répliques, il faut voir comme il se débrouille, quelle astuce il possède. Louise Marleau (Mme Chanal) et Léo Ilial (M. Chanal) n'évoluent pas dans ce type de pièce pour la première fois. Ils y brillent facilement. On peut en dire autant du ridicule Coustouillu de Guy Provost. La composition réussie amuse même si elle ne provoque pas le gros rire d'Hubertin. Ses présences sur scène sont trop brèves pour y arriver. Les personnages secondaires s'insèrent bien dans l'univers. Pour reprendre la phrase caractéristique de la bonne Marthe de Germaine Giroux "Si j'disais l'contraire, c'est que j'mentirais".

La mise en scène de "La main Passe" d'Albert Millaire épouse et valorise bien le vaudeville. Assez conventionnelle, bonne directrice de comédiens chevronnés, elle a surtout le mérite d'avoir laissé toute latitude de jeu à un comédien tel que Guy Hoffmann. Il faut souligner les décors de Robert Prévost ainsi que les costumes de François Barbeau, réussis dans les moindres détails. Ils agrémentent ce cadeau des Fêtes dont l'emballage demeure quand même plus beau que le cadeau lui-même.

•

"Le chant du fantoche lusitanien" constitue le deuxième exercice public de la section française de l'Ecole Nationale de Théâtre. Cette pièce didactique, sérieuse, dénonce en la relatant l'oppression africaine. L'auteur Peter Weiss, traite du colonialisme portugais à l'endroit de l'Angola, symbole exemplaire de tous les autres colonialismes. La production de l'ENT m'est apparue d'une rare qualité: décors réussis, comédiens talentueux à l'aise, direction soignée, en somme un spectacle rodé. Un texte pourtant difficile et peu spectaculaire qui dit des choses, exige de longs moments de parole, de véritables discours mais même si on n'y joue pas toujours, il passe très bien.

Evidemment, une oeuvre comme celle-ci, aussi peu reposante, s'avérerait peut être un échec auprès du grand public qui va souvent au théâtre pour se distraire, il en a bien le droit! Les gens trouveraient difficiles ce théâtre de dénonciation, tant les choses sont dites vertement, sans détours. Jouant 5 jours devant un public assez averti, l'ENT peut se permettre de risquer, peut nous permettre de voir une telle pièce. Cette création se montre aussi engagée que la dernière "La Pétaudière" de Roland Lepage, à la différence qu'elle s'inscrit dans un tout autre régistre. Lepage avait choisi l'humour, la dérision en traitant du Bill 22 par le biais d'une vulgaire histoire de soupe, ici Peter Weiss a fait fi de tout biais, de quelque détour.

Tout est dit. L'histoire de l'homme cherchant sa femme et ses enfants dont il a été coupé parce qu'emmené aux travaux (forcés) obligatoires de l'état, est véridique. Pas besoin de nommer la servante Anna (elle est reproduite à x exemplaires) enceinte de six mois, battue, humiliée et dépossédée en prison uniquement parce qu'elle avait voulu rentrer chez elle après douze heures de travail. Il restait des chemises à repasser, alors! Le Nous-dépossédé représente l'Angola, mais aussi le Mozambique, la Guynée, l'Afrique entière. On croirait même entendre la voix du poète Paul Chamberland qui criait dans "Terre Québec" "nous mêmes partageant l'espace a-patrié" lorsque les noirs déclarent: "cette ville ne nous appartient plus. On parle d'assimilation: 1% sait lire, les 99 autres analphabètes gagnent 7 piastres par mois, etc...

Le spectacle parvient à exprimer ce chant didactique. On y fait des numéros, on y chante, on clame une parole revendicatrice dans un décor à forte teneur métallique superbe. Le fantoche lusitanien (c'est le nom d'une ancienne province romaine de la péninsule ibérique devenue à peu près le Portugal, c'est dire si l'auteur remonte le cours de l'histoire) est incroyable. Cet espèce de sorcier vaudou possède une chevelure argentée faite de boites de conserves, elle impressionne. Ses yeux sont constitués de deux enjoliveurs de roues différents l'un de l'autre, entourés de couvercles de sceaux, adossés côté à côté pour former une couronne encerclant les yeux. Un tuyau fait office de nez, une cuve en cuivre sectionnée en deux, ouvrable est la bouche. Le fantoche parle, ricane surtout jusqu'à ce qu'il croule à la fin. Ses mains osseuses, métalliques ressemblent à des pattes d'araignée gigantesque.

Certains moments se révèlent des trouvailles d'ingéniosité alors qu'à d'autres, on parle et une lourdeur ne saurait nous échapper. La scène du début montre un théâtre de marionnettes, les deux comédiens parviennent aisément à épouser l'allure de ces poupées. Un habile enchainement suit et vient l'histoire du général "DiogoKao". Le récit en trois cartes géographiques unifie le spectaculaire et le didactisme pour une des scènes les plus efficaces. D'une carte à l'autre, le général grossit, s'enrichit; la troupe des noirs détruits (par lui) grossit également comme lui. La morale dit qu'il apprit la haine aux gens. Un chant vient terminer le tableau. Tout au long, peu d'effets d'éclairages, la pièce se veut dépouillée à ce plan.

Par la suite, on traite des conditions de vie, de dépossession (le didactisme s'amplifie), des esclaves, des mines etc... La lutte pour l'indépendance s'organise: 15 mars 1961, l'Occident vient en aide au Portugal, le moment manque d'humour, il dure. Heureusement arrive la fable "Le renard et le Vautour" qui théâtralise de belle façon le discours. Il faut souligner le numéro de danse simple mais efficace des deux comédiens. Dès lors, on sent très bien la progression finale. La montée du ton permet d'en arriver à la chute du fantôche. On termine en annonçant la libération prochaine après nous avoir, non sans une pointe d'humour noir, annoncé: "Touristes soyez les bienvenus au Portugal". On entend un message publicitaire presqu'identique aujourd'hui.

Une production professionnelle excellente, telle est la marque des réalisations de l'ENT. Les comédiens évoluent sans heurts, habilement dirigés par le metteur en scène Gilbert Lepage, le rodage est à point. Certaines troupes amateurs auraient avantage à aller voir ce qui se fait dans les écoles, l'exemple pourrait servir. Une pièce comme "Le chant du fantôche lusitanien" ne valorise pas la performance individuelle, tous les comédiens défilent. Les 4 femmes et 5 hommes de troisième année se débrouillent fort bien. A part d'occasionnelles articulations moins mordantes, les voix portent sûres d'elles-mêmes. Peu facile, un tel spectacle vaut d'être vu au plus haut point.

les THÉÂTRES

"Les hauts et les bas dans la vie d'une diva, Sarah Ménard, par eux-mêmes": Sarah Ménard, diva new-look, prima donna, fille "game pis wide-open", originaire de Ste-Marthe-sur-mer en bas d'la côte. L'incarnation de Nicole Leblanc nous en fait voir de toutes les couleurs. Une bonne soirée, grâce à J.-C. Germain, (au Théâtre d'Aujourd'hui).

•

"Quatre à Quatre": une douce musique de chambre, dans une poésie humoristique de Michel Garneau. Une habile direction de comédiens, signée André Brassard, permet un peu de sourdine tout en nuances. Très bon spectacle. (au Quat'sous).

•

"La main passe": Un Feydeau qui saura plaire aux amateurs, davantage par sa facture que par la pièce elle-même. Guy Hoffmann y est irresistible: dommage qu il ne soit que dans deux des quatre actes. Un cadeau des Fêtes dont l'emballage séduisant camoufle une certaine usure... (au TNM).

•

"Le chant du Fantôche lusitanien": Angola-Portugal, colonialisme symbolique de bien d'autres. Cette pièce didactique de Peter Weiss est produite avec très grande efficacité par les élèves de l'Ecole Nationale de Théâtre. A voir. (au Monument National).

•

"La Sagouine II": la même Sagouine, dans sa langue, son cadre, avec son tablier et sa coiffe, dans de nouveaux récits. Qui a aimé, aimera sans doute encore... (au Rideau-Vert).

•

"Sea Horse": dernière production de la compagnie Jean Duceppe. Une pièce d'apparence banale et simple qui se veut profonde. On en reparlera! (au Port-Royal, PDA).

A.G.

en ONDES

Lundi soir, du Brecht

Dans la série "Sur toutes les scènes du monde", lundi soir au réseau FM de Radio-Canada (à 20 heures 30), les auditeurs entendront "Le procès de Lucullus" de Bertolt Brecht.

Le général Lucullus est mort. Ses funérailles sont un nouveau cortège triomphal, sur le passage duquel on discute les mérites du "grand soldat". Mais, une fois passée la porte du tombeau, la dépouille mortelle subit le sort commun: Lucullus, comme tout le monde, doit attendre son tour de jugement.

Sous la présidence du juge des morts, l'instruction sera menée par cinq jurés: l'un qui fut paysan, un autre qui était esclave et pédagogue, une marchande de poisson, un ancien boulanger, une ancienne courtisane.

C'est en vain que Lucullus demande Alexandre de Macédoine comme témoin à décharge: celui-ci ne se trouve point au séjour des Bienheureux. Les seuls témoignages valables seront ceux des personnages sculptés sur la frise célébrant ses exploits. Malgré l'intervention favorable de son ancien cuisinier, Lucullus sera condamné au néant, après une suite de réquisitoires accablants.

Rappelons que Bertolt Brecht, auteur dramatique allemand (1898-1956), avec **l'Opéra de quat'sous, Mère Courage**, la **Résistible Ascension d'Arturo Ui**, etc., a créé un théâtre qui vise à faire prendre conscience aux spectateurs contemporains des iniquités du monde actuel.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Pepinot ■
9.30 Yogi Tours
10.00 Poly en Espagne
10.30 Lassie
11.00 Connexion
12.00 Les héros du samedi
1.00 Football:
"Demi-Finale"
3.30 Echos du sport
4.00 Sportheque
5.00 Bagatelle
6.00 Declic
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique fédérale
7.00 Arsène Lupin
8.00 Hockey:
"Boston à Toronto"
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma:
"Guépier pour trois abeilles" (comédie — Américain 1966)
12.30 Ciné-nuit:
"Senso" (Drame — Italien 1954)

CFTM 10

8.55 Horaire-bienvenue
9.00 Fury
9.30 Les banana splits
10.00 Ciné-samedi:
"Trois cavaliers noirs" (western — Espagnol 1967)
11.30 Monsieur Bricole
12.00 Bon week-end
2.00 Le père Ambroise
2.30 Les protecteurs
3.00 Sports '74
4.00 C'est arrivé cette semaine
4.30 Jinny
5.00 Sur le matelas
6.00 Actualités en marche
7.00 Le justicier
8.00 Les grands spectacles:
"Comment voler un million" (policier — Américain 1966)
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Sans pantoufles:
"Une petite hutte" (comédie — Américain 1956)
12.45 Sans pantoufles:
"Les heures chaudes" (drame — Français 1959) ■
2.15 Le 10 vous informe
2.30 Fin des émissions

CBMT 6

9.30 Elephant boy c
10.00 The Flintstones c
11.00 Par 27 c
11.30 Reach for the top c
12.00 Children's cinema c
1.00 NFL Football
3.30 Sports week c
4.00 CBC Curling Classic c
5.00 Bugs Bunny c
6.00 CBC Saturday evening news c
6.30 Take time with Noel Harrison c
7.00 Paul Sands in friends and lovers c
7.30 The gift of winter
8.00 Hockey: "Boston à Toronto" c
10.30 Ceidith c
11.00 The National c
11.15 Provincial Affairs c
11.21 Montreal Tonight c
11.35 Ciné-six:
"Negatives" (drame-1968) c

CFCF 12

6.00 University of the air c
6.30 Ed Allen c
7.00 The community c
7.30 Rocket Robinhood c
8.00 Spiderman c
8.30 The pink panther show c
9.00 Flintstones c
9.30 Santa's workshop c
10.00 Story Theatre c
10.30 The Hudson Brothers c
11.00 Survival c
11.30 Magic Tom's Road Show c
12.00 Mission impossible c
12.30 Saturday at movies:
"King's pirate" (drame-1967) c
3.00 Celebrity wresting c
4.00 Know your sports c
4.30 Wide world of sports c
6.00 The odd couple c
6.30 The Cliff Edwards c
7.00 Emergency c
8.00 Academy Performance:
"Pufnstuff" (comédie-1970) c
10.00 Banjo parlor c
10.30 Oompapa c
11.00 The CTV National c
11.18 Pulse c
12.00 Saturday night feature movie:
"Downhill racer" (drame-1969) c

CFTM 10

8.55 Horaire-bienvenue
9.00 Les p'tits bonshommes
10.30 C'était le bon temps
12.00 Bon dimanche
2.00 L'Eglise sur la place
2.30 La soeur volante
3.00 A l'heure olympique
4.00 Tele-quilles
5.00 Information voyage
5.30 Au royaume des animaux
6.00 Music-hall des jeunes
6.30 Jeunesse
7.30 La veillée du temps des Fêtes
8.30 Ciné-Choix:
"Lili" (comédie — Américain 1953) ■
10.00 Regards sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La 11e heure
12.00 "Monsieur la Caille" (drame — Français 1955) ■
1.30 Le 10 vous informe

CBMT 6

10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Any Woman Can
12.30 Montreal Mosaic
12.45 A Way Out
1.00 Pay Day
1.30 Country Canada
2.00 NFL Football
4.30 Sports Week
5.00 Music to See
5.30 Hymn Sing
6.00 The Wonderful World of Disney
7.00 The beachcombers
7.30 The Irish Rovers
8.00 The Waltons
9.00 Performances
10.00 Drink, drank, drunk
11.00 The National
11.15 Nation's Business
11.31 "Miss Sadie Thompson" (drame — 1954) ■
1.15 Station Closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 The Community
7.00 Crossroads
7.30 Katherine Kuhlman
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts Presents
9.30 It is Written
10.00 The Hellenic Program
10.30 Teledomenica
1.00 Under Attack
3.00 Jason King
4.00 Mr. Chips
4.30 Love in a cold climate
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 Oral Roberts Christmas Special
7.00 The Julie Andrews Christmas special
8.00 Kojak
9.00 Free to be... you and me
10.00 W-5
11.00 The CTV National News
11.18 Pulse
12.00 Sunday Night Feature Movie
"He we go round the mulberry bush" (comédie — 1969).

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Roquet belles oreilles
9.30 Le roi Léo
10.00 Une fleur m'a dit
10.15 Le jour du Seigneur
11.00 Festival de Jazz de Montreux: Le quartet de Chico Hamilton
12.00 La semaine verte
1.00 Football:
"Demi-finale"
3.30 Echos du sport
4.00 D'hier à demain
5.00 5D
6.00 Politique atout
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique provinciale
7.00 La petite patrie
7.30 Les beaux dimanches:
Gilbert Bécaud
8.30 Les beaux dimanches:
"Millionnaire à Froid"
10.30 Téléjournal
10.45 Sports-dimanche
11.30 Ciné-club:
"Les camisards" (drame — Français 1971)

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou. 353-5960. "Serpico" 1.00, 5.10, 9.30 et "La barbe à papa" 3.20, 7.35.
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2943. "Le cercle noir" 2.20, 6.00, 9.50. "Cosa Nostra le dossier Valachi" 12.10, 3.55, 7.40.
ATWATER: Niveau metro Alexis Nihon. 935-4246 "Airport 75" 1.00, 3.00, 5.10, 7.15, 9.30.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Animal crackers" 1.30, 3.25, 5.20, 7.15, 9.10.
AVENUE: 1224 Greene, Westmount 937-2747 "Taking of Pelham 1-2-3" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
BEAVER: 5177 ave. du Parc 844-1932 "Room II" 1.25, 4.15, 7.05, 9.55. "3 on a water bed" 12.00, 2.50, 5.50, 8.30.
BERRI: 1280 St-Denis "Le canardeur" 1.50, 5.45, 9.45 et "Colt pour une corde" 12.05, 4.00, 7.55.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131. "Tango de la perversion" 12.15, 3.35, 6.40, 10.05. "Les contes erotiques" 1.45, 5.10, 8.30.
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine 523-5180 "Le chaud lapin" 2.05, 5.45, 9.25. "Les brutes dans la ville" 12.30, 4.10, 7.50.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685. "Un justicier dans la ville" 2.45, 6.15, 9.45 et "Les durs" 1.00, 4.30, 8.00.
CHEVALIER: 1500 St-Denis 845-3222 "Le trio infernal" 12.25, 2.45, 5.05, 7.25, 9.45.
CINEMA 2001: 855 Decarie 277-2001. Sam: "Yellow Submarine" 7.00 "The concert for Bangla Desh" 9.30 "Harold and Maude" 12.00 P.M. Dim: "Woodstock" 3.00 "yellow submarine" 7.00 "The concert for Bangla Desh" 9.30
CINEMA V: 5550 Sherbrooke, 489-5559. (Salon rouge) "Rabbi Jacob" sam.: 6.20, 9.45. Dim: 2.55, 6.20, 9.45, "Marry me, Mary me" Sam: 8.05 Dim: 1.15, 4.40, 8.05. "Pourquoi Israël" Sam.: 8.00 Dim.: 1.30, 4.50, 8.20.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302. "La montagne sacrée" Sam: 5.50, 9.30. Dim: 2.10, 5.50, 9.30 "La corne de chevre" Sam: 7.45 — Dim 4.00, 7.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil, 677-7933 "Frénesie" 1.00, 5.10, 9.30, "Le Clan" 3.05, 7.15.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395. "Island at the top of the world" 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.25.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "L'Arnaque" 1.30, 5.30, 9.35 "Sentimentalement vôtre" 12.00, 3.50, 7.35.
DAUPHIN: (McLaren) 2396 Beaubien 721-6060 "Mon nom est personne" 1.00, 3.00, 5.20, 7.20, 9.30.
DAUPHIN: (Renoir) 2396 Beaubien 721-6060 "Toute une vie" 2.00, 4.20, 7.00, 9.30.
ELECTRA: 1114 Ste-Catherine E. 522-9177 "Banane mécanique" 1.00, 4.25, 7.50. "Les démons" 2.30, 6.00, 9.25.
ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Renoir) Sam. dim: "Amarcord" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 10.00 (Salle Eisenstein) "Montreal Main" Sam. dim: 1.00, 3.10, 5.20, 7.80, 10.00
FLEUR DE LYS: 858 est, Ste-Catherine 288-3303 "Les bidasses s'en vont en guerre" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
FESTIVAL: 1206 Ste-Catherine E. 525-8600 "Les beaux dimanches" Sam: 7.30, 9.30 Dim: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E. 725-7000 "Les aventures de Pinocchio" Sam: 6.20, 8.50. Dim: 7.30, 3.55, 6.20, 8.50.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "The Apprenticeship of Duddy Kravitz" 12.45, 2.50, 5.00, 7.05, 9.15.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-3561 "Godfather #2" sam.: 12.00, 3.30, 7.00, 10.30. Dim.: 12.45, 4.20, 8.00.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Les aventures de Pinocchio" sam.: 6.20, 8.50. Dim.: 1.30, 3.55, 6.20, 8.50.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "L'exorciste" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30.
MONKLAND: 5594 Monkland 494-3479 "Papillon" 1.10, 5.10, 9.25 "Internecine Project" 3.35, 7.40.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 Sam.: "The King of Marvin Gardens" 7.00, "The last detail" (s.t.f.) 9.30. "Drive, he said" 12.00 p.m. Dim.: "Drive, he said" 2.00. "The last detail" (s.t.f.) 4.30. "Jeremiah Johnson" 7.00. "Nos plus belles années" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Man with the golden gun" 12.20, 5.00, 7.10, 9.30.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Defense de savoir" 1.10, 3.15, 5.20, 7.20, 9.25.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "The Front page" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinema) 577 Dorchester O. 866-2644 "Grove Tube" 12.10, 1.50, 3.25, 5.05, 6.40, 8.20, 10.00.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinema) 577 Dorchester O. 866-2644 "Chinatown" 1.40, 4.10, 6.40, 9.10.
PLAZA: 5605 St-Hubert, 274-6155 "Le chaud lapin" 2.05, 5.45, 9.25. "Les brutes dans la ville" 12.30, 4.10, 7.50.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Female moonshiners" 1.15, 4.00, 6.45, 9.30. "The doctor and his women" 12.00, 2.50, 5.35, 8.25.
RIVOLI: 6906 St-Denis, 277-3125 (Salle I) "Doctor Jivago" 12.45, 4.20, 7.55; (Salle II) "Exorcisme et messes noires" 2.15, 5.45, 9.20 "Amour délicieuse" 12.30, 4.00, 7.35.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 842-4211 "Une coccinelle en balade" 12.30, 4.15, 8.05, "La chevauchée vers l'ouest" 2.05, 5.50, 9.40.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 832-1139. "Earth quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.
SNOWDON: 5225 Decarie, 482-1332. "The sting" 1.00, 3.00, 5.15, 7.25, 9.30.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges, 731-8242 "The longest yard" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.20.
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Black Socks" 12.45, 2.30, 4.15, 6.05, 7.45, 9.30.
VERDUN: 3841 Wellington, 768-2092. "Le canardeur" 1.30, 5.30, 9.30. "Un colt pour une corde" 3.30, 7.45.
VERSAILLES: (Salle Rouge) 7265 Sherbrooke E. 352-4020 "Pente douce" 2.45, 6.00, 9.15, "Allons enlève ta robe" 1.25, 4.25, 7.40.
VERSAILLES: (Salle Rouge) 7625 Sherbrooke E. 352-4020 "Qu'est-ce que je vois?" 2.30, 6.30, 9.30 et "Astrologie sexuelle" 1.15, 5.10, 8.10.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-4210 "Emmanuelle" 12.00, 1.45, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "Harry et Tonto" 12.45, 2.40, 4.30, 6.40 8.55.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Eleven Harrow House" 12.00, 3.20, 5.20, 7.20, 9.30.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734. Relâche. Samedi, dimanche, lundi.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 Maisonneuve 879-4379. Sam.: "The man from painted post" (J. Henaberg - 1917) "Mr. Robinson Crusoe" (E. Sutherland - 1932) 3.00 "The Americano" (J. Emerson-1916) et "The Gaucho" (R. Jones-1927), 8.00.
Dim: "In again, out again" (J. Emerson-1917) "Around the world in 80 minutes (V. Fleming-1931) "Wild and Wooly" (J. Emerson-1917) "The taming of the shrew" (S. Taylor-1929) 5.00, "Down to earth" (J. Emerson-1917) 8.00.

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 844-3691 "Mathieu et Marcoux — du Jeudi au dim. 22h30.
IN CONCERT: 2 Le Royer, 861-5669 Sonny Stitt. 21h30, 23h30, 1h30.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury. Relâche.
LE PATRIOTE: 1474 E. Ste-Catherine, 523-1131. Jacques Antonin — du Lundi au Vend. 21h. Sam.: 20h — 23h Dim: 21h.
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène, 526-0821 "La belle au bois dormant" de M. Fréchette du 14 dec. au 5 janv. — 14h (en F.) 16h (en A.).
RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, 844-1793 "La Sagouine II" d'Antonine Maillet — du Mardi au Sam. 20h. Dim. 19h.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "La main passe" de C. Feydeau, du Mardi au Ven. 20h Sam: 17h - 20h Dim: 19h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau, 523-1211 "Les hauts et les bas d'la vie d'une diva" de J.C. Germain — 20h30. Dim: Relâche.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 ave. des Pins 845-7227 "Quatre à quatre" de Michel Garneau — de mardi au vend. 20h30, Sam: 19h30, 22h, à partir de Dim: Relâche.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Sam: "Little Red Riding Hood" "The three little pigs" 13h - 15h30, "Music-Hall des Fêtes" 18h30 - 22h. Dim: "Sons et Brioches" 11.00, "Music-Hall des Fêtes" 20h30.
SALLE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: "Le Sea Horse" de E.J. Moore — Sam: 18h30, 22h30, Dim: Relâche.

Les Ateliers de Françoise Graham Enrg.
5110 avenue du Parc (Coin Laurier)
• Expression corporelle
• Chorégraphie
• Technique
Permis de culture personnelle du Ministère de l'Éducation No 749870
Renseignements: 273-2213

Le 31 décembre 1974,
19 heures;
à seulement une heure de Montréal par l'autoroute des Laurentides
BANQUET DU JOUR DE L'AN
véritable souper gastronomique au Rosbif, champagne importé (au dessert),
au son de l'orgue,
suivi de l'orchestre de Marcel Champégny
dans le Salon de la Rivière du Nord
ou
de la discothèque dans le Salon Ste-Adèle.
Le tout,
seulement $35 par couple,
taxe et pourboires inclus.
On réserve en téléphonant à 861-3251 (Montréal)
ou à 229-3516 (Ste-Marguerite)
C'est comme ça que ça se passe au Alpine Inn.
Alpine Inn
Ste-Marguerite Station, Québec.

Miami n'aura pas la partie facile

NEW YORK (PA) — Les éliminatoires post-saisonnières du football américain démarreront aujourd'hui alors que les Cards de St-Louis, champions de la section Est de la division Nationale, affronteront les Vikings du Minnesota, champions de la section Centrale, et que les Dolphins de Miami, champions de la section Est de la division Américaine, rencontreront les Raiders d'Oakland, champions de la section Ouest sur la côte du Pacifique.

Demain, Pittsburgh recevra la visite des Bills de Buffalo pendant que les Redskins de Washington affronteront les Rams à Los Angeles.

Le gagnant du match Miami-Oakland, le plus important parce qu'il met en jeu la dynastie des Dolphins, rencontrera ensuit le vainqueur du match Buffalo-Pittsburgh pendant que les gagnants des rencontres St-Louis-Minnesota et Washington-Los Angeles se feront face pour décider du championnat de la conférence Nationale. Une fois les deux championnats de conférences réglés, on assistera à l'annuel et faveux Super Bowl qui, cette saison, sera présenté le 12 janvier prochain au stade Tulane de la Nouvelle-Orléans.

La partie entre les Dolphins et les Raiders aura un cachet particulier puisque, l'an dernier, Miami écrasa Oakland 27-10 grâce à trois touchés de Larry Csonka avant de remporter un deuxième Super Bowl d'affilée. Cette fois, les Raiders, fatigués de se faire dire qu'ils ne peuvent gagner les matches importants, veulent se venger. S'ils battaient les Dolphins, ceux-ci verraient automatiquement leur rêve d'un troisième triomphe consécutif au Super Bowl s'envoler.

Miami a fini la saison régulière avec une fiche de 11-3 comparativement au dossier 12-2 d'Oakland, le meilleur de la Ligue nationale.

Les Steelers de Pittsburgh en seront à leur troisième série éliminatoire consécutive alors que leurs rivaux de Buffalo, eux, n'ont pas pris part aux éliminatoires depuis 1966 alors qu'ils perdirent contre Kansas City lors de la finale pour le championnat de l'ancienne Ligue américaine.

Fran Tarkenton jouit d'une vaste expérience en matches éliminatoires et nul doute que le quart des Vikings du Minnesota réservera quelques surprises aux Cardinals de St-Louis, cet après-midi dans l'une des quatre rencontres de la Ligue nationale présentées au cours du week-end. (Téléphoto AP)

Bill Stoneman s'est bien adapté à son nouveau rôle d'homme d'affaires

par Marc Thibeault

Bill Stoneman vous reçoit dans son bureau de l'édifice qui a pour adresse 1 carré Westmount. Du 14e étage il veut bien jeter un regard sur cette carrière de lanceur de baseball qui a pris subitement fin l'été dernier et, en même temps, nous parler de son nouveau rôle d'administrateur avec l'agence R.D.S., dont les principaux directeurs sont les avocats Norm Caplan et Steve Heller, deux diplômés de McGill, et pour laquelle le député George Springate, ex-joueurs de football, travailla déjà.

Comment a-t-il pu passer, apparemment très facilement, du monde du baseball au monde des affaires?

"Comme vous le savez j'ai un diplôme de bachelier en éducation de l'université Idaho et une maîtrise en éducation physique de l'université Oklahoma et j'ai toujours aimé les mathématiques. Lorsque je suis revenu à Montréal le 20 juillet dernier, ma carrière au baseball évidemment terminée, je voulais me reposer durant trois semaines pour penser à mon avenir et oublier ma carrière d'athlète ce qui, à 30 ans, n'est pas trop facile. Bientôt, ce qui me remonta le moral énormément, on m'appela pour me faire des offres d'emploi, sept ou huit je crois, dont une venait de R.D.S., que j'avait engagé pour me représenter auprès des Expos de Montréal en avril 1972 après avoir moi-même signé un contrat qui aurait pu être plus avantageux car j'avais connu, en 1971, une bonne saison. J'avais commencé 39 parties, plus fort total dans la Ligue nationale, et j'en avais terminé 20. Ma fiche de 17 victoires contre 16 défaites cachait le fait que j'avais lancé 295 manches, deuxième plus fort total dans la ligue, et que j'avais enregistré 251 retraits sur trois prises, troisième meilleur total dans la ligue. Et après la saison 1972, qui fut moins bonne que la précédente, R.D.S., négocia pour moi un contrat 1973 bien meilleur que celui que j'avais moi-même négocié un an plustôt!

"D'autre part, je ne m'éloignais pas totalement du monde du sport R.D.S., représente entre 50 et 60 athlètes, surtout dans le hockey et le football. Notre but est d'en représenter éventuellement une centaine et non pas 1,000 car nous voulons bien défendre les intérêts de nos clients. Je ne participe pas, en principe, aux négociations car Caplan et Heller sont bien meilleurs que moi à ce sujet. Je m'occupe surtout des problèmes d'impôts qu'un athlète doit affronter car il y a de dangereuses nuances à surveiller selon le pays où vous travaillez et, au Canada, la province et, aux Etats-Unis, l'état. Autrement dit il y a des problèmes de doubles impôts, de visas, de déménagements, etc... Les clubs s'occupent souvent de ces problèmes mais nous devons néanmoins les vérifier".

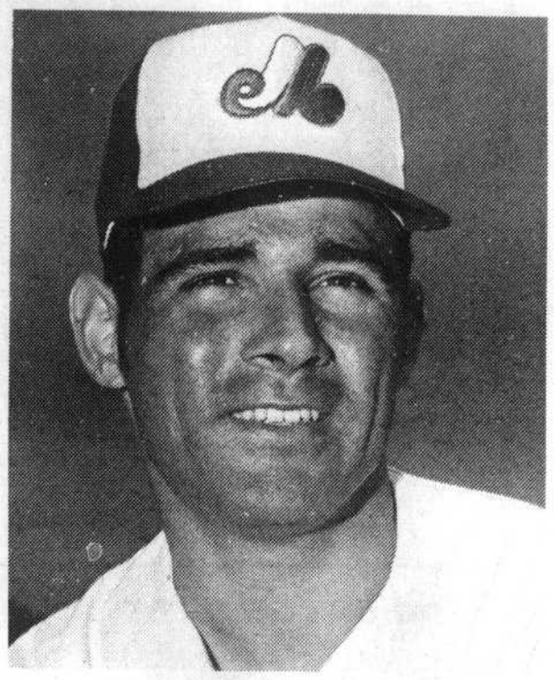

Bill Stoneman . . . il lance maintenant de précieux conseils.

Parmi les clients-athlètes de R.D.S., on peut mentionner Guy Lapointe, Michel Larocque et Doug Risebrough, des Canadiens. A propos de Larocque, Stoneman veut nous préciser une chose: "Un quotidien du matin vient d'annoncer qu'il a signé un nouveau contrat avec le Canadien. Cela est inexact. Une entente a été négociée qui entrerait en vigueur la saison prochaine mais rien n'a encore été signé car il reste des technicalités à régler". Bob Murdoch, Alain Daigle, Guy Charron, Clark Gillies, Ron Chipperfield, Dennis Sobchuck au hockey, Moses Denson, Jess Phillips, Lee Bivian, Jon Staggers, Bob Johnson, Essex Johnson, Don Jonas et Chuck Zapieck au football, et Steve Renko et Steve Rogers au baseball sont d'autres athlètes que R.D.S., représente d'une façon ou d'une autre.

En somme, Bill Stoneman, vos études vous ont sauvé une fois votre carrière d'athlète terminée et ne suggérez-vous pas aux jeunes d'aujourd'hui qui deviendront vedettes sportives demain de terminer les leurs avant de devenir athlètes professionnels?

"Certes, mes études me servent drôlement bien aujourd'hui et il est évident que l'athlète moderne ne peut uniquement compter sur son argent de joueur professionnel pour assurer toute sa vie, même si les salaires d'aujourd'hui sont énormément plus élevés que ceux d'autrefois. Mais il ne faut pas oublier que les jeunes athlètes de nos jours sont souvent recrutés parmi les collèges, comme c'est déjà le cas au baseball et au football et, un peu, au hockey. Déjà, un jeune athlète doit se signaler au collège s'il veut avoir une offre pour passer chez les professionnels. Autrement dit, les athlètes sans éducation sont en fait rares. Ainsi, ce que j'aime peut-être le plus dans mon rôle de coordonnateur-administrateur avec R.D.S., est de suggérer à ces jeunes comment investir intelligemment leur argent nouvellement trouvé. Et ils comprennent très bien..."

Maintenant qu'il a eu quelque cinq mois pour analyser la chose, comment explique-t-il la subite fin de sa carrière de lanceur, lui qui, en 1969 le 17 avril à Philadelphie et le 2 octobre 1972 au parc Jarry devant les Mets de New York, lança deux parties sans point ni coup sûr toutes deux gagnées par le compte de 7-0, exploit que seuls 21 autres lanceurs dans l'histoire des ligues majeures ont réussi?

"Un lanceur de baseball gagne sa vie avec un bras qui, sans raison et tout à coup, peut parfois cesser de fonctionner comme avant. Nous tombons dans les impondérables du métier qui sont là, croyez-moi. A ma toute première partie hors-concours au camp d'entraînement du printemps dernier j'ai lancé une balle rapide à Merv Rettenmund et, en même temps, je sentis quelque chose sauter dans mon épaule droite. Je lançai une autre balle en espérant que cela se replacerait mais ce ne fut pas le cas et je demandai immédiatement au gérant Gene Mauch de me retirer du monticule. Certains m'ont dit que je souffrais de bursite, d'autres que j'avais abimé des tendons. Après un repos, je me remis à l'entraînement et je restai en Floride durant trois semaines après le départ des Expos. Mon bras ne retrouva pas sa force. Pourtant, il ne me faisait pas mal. Sans m'en rendre compte, je changeai ma façon de lancer et ce fut le commencement de la fin.

"Mon bras ne remontait pas aussi haut qu'avant... ma foi, je lançais un peu comme une fille! Le résultat fut que ma courbe cessa de tomber verticalement, elle courbait plutôt horizontalement, ce qui faisait qu'elle était plus facile à frapper. Je n'ai jamais retrouvé cette courbe verticale. Avec les Angels de la Californie, auxquels les Expos m'avaient vendu, j'ai eu une lueur d'espoir. Ainsi, dans les quatre premieres parties que j'ai lancées nous avons gagné trois fois bien que je ne fus officiellement crédité que d'une victoire. Un jour, Lee Stanton fut blessé et l'équipe commença à dégringoler. Et à partir de ma 5e partie, je fis de même. Et après avoir subi 8 défaites, il était évident que mes jours de lanceur étaient terminés. Comme quoi la vie d'athlète ressemble à la vie d'artiste car elle est aussi pleine d'impondérables".

Ce qui n'empêche pas Bill Stoneman, marié depuis déjà cinq ans à Diane Falardeau et papa d'une fillette de deux ans et demi, Jill, résidant de Senneville, d'être en train de devenir un homme d'affaires très montréalais.

L'affaire Joe Kapp

Un juge reconnaît l'illégalité de la clause d'exclusivité

SAN FRANCISCO (PA) — La clause d'exclusivité des clubs de la Ligue Nationale de football selon laquelle les joueurs sont la propriété exclusive des équipes, entre en conflit avec les lois anti-trust des Etats-Unis d'après le juge William T. Sweigert de la Cour de district américains.

Le jugement de Sweigert, annoncé hier, fait suite à une requête présentée par l'ancien quart-arrière Joe Kapp il y a deux ans alors qu'il préféra prendre sa retraite plutôt que de signer la formule conventionnelle de réserve de la ligue qui fait tomber tout joueur sous coup de la clause d'exclusivité.

Le juge Sweigert a aussi décrété que "la règle Rozelle" était illégale. Il a dit que celle-ci empêchait à perpetuité un joueur de choisir le club pour lequel il veut jouer même lorsqu'il est agent libre. Selon Sweigert, cette règle est "définitivement irraisonnable et illégale". Selon ce règlement, le commissaire Pete Rozelle décide, lorsque deux équipes concernées ne peuvent s'entendre entre elles, de la compensation qui devrait être versée à l'ancien club d'un joueur libre passant à une autre équipe de son choix.

Sweigert a aussi attaqué le repêchage des joueurs de collèges qu'il a aussi qualifié d'irraisonnable. Le jugement pourrait en être un historique pouvant transformer toute la structure du football professionnel aux Etats-Unis.

Joe Kapp enregistra sa poursuite en mars 1972 pour protester contre les méthodes employées par les 26 équipes de la Ligue nationale lorsqu'elles voulaient acquérir un joueur. Sa poursuite contenait aussi plusieurs points contre lesquels les joueurs ont vainement protesté lors de leur grève de 58 jours d'il y a quelques mois.

Les Cards renoncent à Jim Hunter

AHOSKIE, Caroline du Nord (PA) — Trois autres clubs ont eu des entretiens avec le lanceur Jim Hunter et ses avocats, hier. Il s'agit des Padres de San Diego, des Rangers du Texas et des Royals de Kansas City. En même temps, on a appris que les Cards de St-Louis avaient décidé, comme Baltimore et Détroit auparavant, qu'ils n'étaient pas intéressés à payer une petite fortune pour obtenir les services du lanceur qui, ces jours derniers, a été libéré de son contrat avec le club Oakland.

Les Padres, bons derniers dans la section Ouest de la Ligue nationale depuis qu'ils existent, étaient représentés par deux amis de Hunter, le gérant John McNamara et le chef-dépisteur Bill Posedel, et le directeur général Peter Bavasi. Les deux premiers déjeunèrent avec Hunter dans un restaurant local.

Hunter, qui a mené Oakland à trois championnats de Série Mondiale au cours des trois dernières saisons, a admis qu'il était un peu fatigué après avoir eu des conférences de deux heures chacune avec déjà six équipes. "Je viens de vivre deux longs jours plus fatiguants qu'une saison entière de 162 parties," a-t-il déclaré l'air néanmoins joyeux.

D'autres clubs doivent faire leurs offres à Hunter demain et lundi, dont les Expos de Montréal.

Filion abaisse son record

FREEHOLD, N.J. (AP) — Le pilote de courses attelées Hervé Filion, d'Angers, Québec, a brisé hier son propre record de victoires en une saison en remportant sa 606e course de l'année lors de la huitième épreuve à la piste Freehold. Filion a ensuite haussé son total de victoires à 608 en gagnant les 9e et 10e courses du programme.

En plus de ses nombreuses victoires, Filion a également dépassé par plus de $350,000 les $3 millions en bourses cette saison.

D'autre part, Filion aura un léger avantage sur l'Allemand Hans Fromming dans le duel de dix courses de trot attelé que les deux conducteurs disputeront demain sur l'hippodrome de Monticello. Dans six courses, Filion sera en effet plus près de la corde de son rival.

L'engouement pour le tennis croît aux USA

NEW YORK (AFP) — L'expansion galopante du tennis aux Etats-Unis n'est un secret pour personne. Les chiffres récemment publiés par la fédération américaine (USLTA), basés sur des sondages effectués par l'institut Nielsen, illustrent l'engouement croissant des Américains pour ce sport.

Ils expliquent ainsi la surenchère des grandes chaines de télévision pour la retransmission de tournois, l'une d'entre elles — CBS — ayant paye $400,000 pour s'assurer les droits du "match du siècle" entre le numéro un mondial Jimmy Connors et le vétéran australien Rod Laver, le 2 février, à Las Vegas.

En effet, selon le sondage de Nielsen, 33,949,000 Américains pratiquent le tennis, dont 69 pour cent plus de trois fois par mois. Plus de 12 millions sont des hommes de plus de 18 ans. Mais il y a déjà 10.5 millions de femmes jouant au tennis et deux millions d'enfants entre cinq et 11 ans.

Ces 33 millions de joueurs ont, selon une estimation de l'ULSTA, 120,000 terrains de tennis à leur disposition aux Etats-Unis, dont 8,000 ont été construits en 1973.

hockey

Ligue Nationale

Jeudi
Boston 11, Rangers NY 3
Philadelphie 5, Toronto 1
Kansas City 4, Pittsburgh 4
Los Angeles 4, Washington 1

Hier soir
St-Louis à Atlanta
Montréal à Vancouver
Washington à Californie

Ce soir
Montréal à Los Angeles
Philadelphie à Detroit
Chicago à Islanders NY
Pittsburgh à Minnesota
Kansas City à St-Louis
Boston à Toronto

Demain
Atlanta à Rangers NY
Islanders NY à Kansas City
Pittsburgh à Philadelphie
Buffalo à Washington
Detroit à Boston
Toronto à Chicago
Vancouver à Californie

Les pointeurs

(Parties d'hier non comprises)

Esposito, Bos	29	34	63
Orr, Bos	22	40	62
Perreault, Buf	21	30	51
Clarke, Pha	10	36	46
Robert, Buf	22	23	45
Lafleur, Mtl	21	24	45
Martin, Buf	21	23	44
Dionne, Det	16	27	43
Mahovlich, Mtl	13	39	42
Unger, SL	18	21	39
Bucyk, Bos	14	25	39

Association Mondiale

Jeudi
Vancouver 3, Houston 1
Minnesota 6, Indianapolis 0
Michigan 1, Cleveland 0
Edmonton 7, San Diego 6, prolongation

Hier soir
Indianapolis à Minnesota
N.-Angleterre à Cleveland
Chicago à Québec
Michigan à Phoenix

Ce soir
Houston à N.-Angleterre
Edmonton à Chicago
San Diego à Vancouver

Demain
Québec à Michigan
N.-Angleterre à Indianapolis
Houston à Cleveland
Chicago à Toronto
San Diego à Edmonton
Phoenix à Winnipeg

Les pointeurs

(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Hull, Wpg	29	23	52
Bernier, Que	22	26	48
Lund, Hou	18	28	46
Lacroix, SD	15	28	43
Dillon, Tor	14	26	40
Nilsson, Wpg	10	30	40
Hughes, Hou	25	14	39
Walton, Minn	20	19	39
Simpson, Tor	25	12	37
Hinse, Hou	14	23	37

Ligue Majeure du Québec

Jeudi
Cornwall 5, Québec 5

Hier soir
Sorel à Sherbrooke
Hull à Chicoutimi
Québec à Shawinigan

Ce soir
Hull à T.-Rivières

LIGUE NATIONALE

Section I

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	31	21	6	4	121	67	46
RANGERS NY	31	13	10	8	122	105	34
ISLANDERS NY	32	12	12	8	105	94	32
ATLANTA	33	13	15	5	89	99	31

Section II

VANCOUVER	33	20	8	5	125	91	45
CHICAGO	30	14	13	3	109	85	31
ST. LOUIS	31	13	13	5	109	110	31
MINNESOTA	32	10	18	4	85	130	24
KANSAS CITY	31	5	22	4	75	138	14

Section III

MONTREAL	33	17	6	10	140	100	44
LOS ANGELES	31	17	4	10	98	57	44
PITTSBURGH	31	11	14	6	123	116	28
DETROIT	29	9	17	3	86	121	21
WASHINGTON	33	3	26	4	75	177	10

Section IV

BUFFALO	33	22	6	5	153	106	49
BOSTON	32	19	7	6	157	93	44
TORONTO	31	9	16	6	101	123	24
CALIFORNIE	33	6	21	6	81	142	18

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
TORONTO	31	18	12	1	140	116	37
QUEBEC	29	18	11	0	124	102	36
WINNIPEG	28	15	12	1	114	85	31
EDMONTON	23	14	9	0	90	76	28
VANCOUVER	28	13	14	1	86	93	27

Section Est

N. ANGLETERRE	28	19	8	1	112	90	39
CLEVELAND	24	10	13	1	70	80	21
CHICAGO	26	10	16	0	88	102	20
INDIANAPOLIS	31	5	26	0	65	141	10

Section Ouest

HOUSTON	31	20	11	0	139	92	40
SAN DIEGO	29	15	13	1	98	100	31
PHOENIX	27	13	12	2	94	95	28
MINNESOTA	27	12	15	0	110	107	24
MICHIGAN	30	9	19	2	77	128	20

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUEBEC	30	15	13	2	125	119	32
CHICOUTIMI	32	15	15	2	147	185	32
TROIS-RIVIERES	31	13	14	4	122	121	30
SHAWINIGAN	30	8	19	3	120	169	19
SOREL	34	7	25	2	120	191	16

Section Ouest

SHERBROOKE	29	23	4	2	189	94	48
CORNWALL	33	17	8	8	146	116	42
MONTREAL	27	15	9	3	173	139	33
HULL	30	15	13	2	152	138	32
LAVAL	34	11	19	4	156	178	26

football

Ligue Nationale

Quarts de finales
Aujourd'hui
St-Louis à Minnesota, 13h
Miami à Oakland, 16h
Demain
Buffalo à Pittsburgh, 13h
Washington à Los Angeles, 16h

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS TEMPORAIRE

PRENEZ AVIS que les personnes suivantes: Stephen C. Cox, Robert Greenslade, Albert Berthelette, G. Robert Marwick, David W. McComb, Robert Guimond demandent à la Commission des transports du Québec un permis, pour transporter à contrat en vertu du permis de Direct Courrier (Québec) Inc. portant le no 22126-V, lequel est un service de courrier Montréal 5 milles.
Tout intéressé peut contester ces demandes de permis spéciaux, déposées à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, Sherbrooke, Montréal.

Procureur des requérants

Paquette, Paquette, Perreault
Rivet et Groleau
Avocats.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-016484-741

LA BANQUE DE LA NOUVELLE-ECOSSE, corps politique et incorporé, dûment constitué selon la loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 437 rue St-Jacques, et ayant une succursale à Pointe-Claire, Québec.

requérante

-vs-

STANLEY TOMLINSON, autrefois du 560 chemin Lakeshore, Beaconsfield, Québec, et présentement d'adresse inconnue.

-et-

BARBARA FAYE COMBS, épouse séparée de biens de Stanley Tomlinson, autrefois du 560 chemin Lakeshore, Beaconsfield, Québec et présentement d'adresse inconnue.

défendeurs

-et-

LE REGISTRAIRE D'IMMEUBLES, pour la Division d'Enregistrement de Montréal.

Mise-en-cause

-et-

GLEN LANGDON du 560 chemin Lakeshore, Beaconsfield, Québec.

Tierce Saisie

Les défendeurs STANLEY TOMLINSON et BARBARA FAYE COMBS TOMLINSON, d'adresse inconnue, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, suivant la dernière publication. Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été laissée à leur intention au Bureau du Greffier pour le District de Montréal.

Montréal, ce 18ième jour de décembre 1974
(signé) SELIM NAGUIB
Protonotaire adjoint C.S.M.

GAMEROFF, FENSTER, KANDESTIN, GELFAND,
KUGLER & KAY, avocats.
suite 2204, Place Victoria
800 Carré Victoria
PROCUREURS DE LA REQUERANTE

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat validé le 9 décembre 1974, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à BEL VOGUE HANDBAGS INC./SACS A MAIN BEL VOGUE INC., ont été vendues, assignées et transférées à INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD., a été enregistré le 16 décembre 1974, au Bureau du Régistraire pour la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2569768.
MONTREAL, le 19 décembre 1974
BRODIE & POLISUK, AVOCATS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPERIEURE

No 700-05-0001330-749

PENSYLVANIA GASOLINE CO. LTD.,
demanderesse.
-vs-
LES HERITIERS DE EDOUARD FRECHETTE, d'adresse inconnue.
défendeurs.

Il est ordonné aux défendeurs de comparaître au greffe de cette Cour dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des défendeurs.
Saint-Jérôme, ce 11 décembre 1974.

Marie L.-Prévost,
Protonotaire-adjoint, c.s.t.

Me Bernard Lasnier
De Grandpré, Colas, Amyot & ass.
Suite 2501
Case Postale 108
Place Victoria
Montréal, P.Q.
Avocats de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-034315-742

JEAN-CLAUDE BRISSON, résidant et domicilié en les Cité et District de Montréal,
DEMANDEUR
-VS-
RENE ST-PIERRE, autrefois résidant et domicilié en les Cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
et
DAME JEAN BELBER, autrefois résidant et domiciliée en les Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.
DEFENDEURS

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs RENE ST-PIERRE et DAME JEAN BELBER sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à leur intention.

MONTREAL, ce 19 décembre 1974
Me WILFRID LEFEBVRE
G.A.C.P.M

Me CLAUDE LAMARRE,
a.s. MALO WILHELMY & ASS.,
2197 est rue Sherbrooke,
Montréal, QUE
PROCUREUR DU DEMANDEUR

AVIS

AVIS EST DONNE par les présentes, que Michel Demers, présentement sans emploi, domicilié et résidant au 8405, rue Lajeunesse, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil de la Province de Québec, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de MICHEL DEMOORS.
MONTREAL, 11 décembre 1974

Me Paule Lafontaine
Avocat du requérant
400 est, rue Jarry
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS TEMPORAIRE

PRENEZ AVIS que la requérante Gatien Transport Inc. permis no 1714-V demande un permis à la Commission des Transports du Québec. A l'occasion du service donné en vertu des clauses a) b) et c) de son permis no 1714-V, la requérante aura droit de tirer les remorques de non-détenteurs arrivant sur les voies d'accès de la compagnie de Chemis de Fer de Jonction de Napierville destinées à tous les points du Québec et originant des différents Etats des Etats-Unis d'Amérique et retour, ayant eu ou devant avoir un mouvement antérieur ou postérieur par rail.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal 132.

Procureur du requérant

Paquette, Paquette, Perreault et Rivet
avocats.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-047432-749

SAXBY WILLIAM BLAIR,
Requérant
-et-
FRANCES EVELYN THOMPSON,
L'intimée

AVIS
ORDONNANCE DE LA COUR

L'intimée est requise par les présentes de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la dernière publication de cet avis.

Une copie de la requête en divorce a été laissée pour l'intimée au bureau d'enregistrement de la Division des Divorces de Montréal. De plus, avis lui est donné que dans le cas où elle ferait défaut de signifier et de produire telle comparution ou contestation dans le délai ci-dessus mentionné, le requérant procédera par défaut dans sa présente cause et qu'un jugement de divorce et autres mesures accessoires pourront être cordés sans qu'un avis lui soit signifié.
MONTRÉAL, le 12 décembre, 1974.

MTRE. W. LEFEBVRE,
Registraire-Adjoint
MEYEROVITCH & GOLDSTEIN,
Procureurs du Requérante

Voir autres Avis légaux en page 19

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS TEMPORAIRE

PRENEZ AVIS que FOURNIER TRANSPORT LTEE permis no: 1392-V demande un permis à la Commission des Transports du Québec. A l'occasion du service donné en vertu des clauses a), b), et c) de son permis no 1392-V, la requérante aura le droit de tirer les remorques de non-détenteurs arrivant sur les voies d'accès de la compagnie des Chemins de Fer de Jonction de Napierville destinées à tous les points du Québec et originant des différents Etats des Etats Unis d'Amérique et retour, ayant eu ou devant avoir un mouvement antérieur ou postérieur par rail.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal 132.

Procureur du requérant

Paquette, Paquette, Perreault et Rivet
avocat.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorce)

NO: 500-12-047726-744

RONALD DUVAL,
Requérant
-vs-
HUGUETTE BEAULIEU,
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimée, DAME HUGUETTE BEAULIEU, est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, 18 décembre 1974

(S) ME W. LEFEBVRE
REGISTRAIRE-ADJOINT

LAFOREST & BIBEAU
4080, rue Wellington, suite 10
Verdun
AVOCATS DU REQUÉRANT

toronto

Virement élevé

Activité très forte à la Bourse de Toronto, hier mais les prix ont été modérément à la baisse dans la plupart des secteurs.

Le virement se situe à 2.69 millions d'actions d'une valeur de $14.98 millions, contre 2.44 millions d'actions d'une valeur de $13.72 millions, jeudi.

La General Motors a annoncé la mise à pied prochaine de 18% de ses employés à la production. La compagnie a également annoncé la fermeture pour une durée d'une semaine de quatre de ses usines canadiennes. L'action a perdu 7-8, à $31 1-2.

La compagnie Ford du Canada, qui a annoncé des projets similaires à ceux de la GM, est demeurée à 55.

Mercantile Bank a perdu 7-8, à $12 5-8, Reader's Digest 7-8, 2 $8, Imperial Oil A 7-8, à $22 5-8, Texasgulf 5-8, à $18 3-8, Sony 3-4, à $5 1-2, Stuart Oil 3-4, à $10 3-4, Calgary Power 3-4, à $22 et Consolidated Bathurst 1-8, à $23 3-8.

Sigman a perdu 3-4, à $27, Hudson Bay Mining A 1-2, 2 $13 1-4, et Dynasty 3-8, à $5 3-4. Roman a gagné 1-4, à $8 et Hollinger A à 1-4, à $23.

Canadian Superior a perdu 3-4, à $21, Numac 1-2, à $8 5-8 et Ranger 3-8, à $14 1-4. Pan Ocean a gagné 3-8, à $8 7-8 et United Canso 1-4, à $7.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby G	18771	190	181	190	+ 5
Aby Gln w	1300	40	40	40	— 2
Abitibi	11925	$9⅛	8⅞	9⅛	+ ⅛
Acklands	1400	$11½	11¼	11¼	— ⅜
AcresLtd	050	420	400	400	—10
Acres A pr	140	$31½	31½	31½	+1¼
Acres wt	1860	2	2	2	+ ½
Afton Min	200	255	240	255	+20
A.G.F.M	3214	91	90	90	— 9
Agnico E	4781	$5⅞	5⅝	5⅜	— ⅛
Agra Ind	2160	420	415	415	— 5
Ahed M	z300	40	40	40	
Akaitcho	700	1 1	150	15	+B ⅛
Albany	2700	17	15	16	— 1
AJLTEastR	3350	420	405	410	—10
Alt G A	17706	$10½	10¼	10½	
Alta G C p	z30	$51	51	51	
Alta Nat	500	$14½	14½	14½	— ½
Alcan	2701	$18½	18⅜	18½	
Algo Cent	400	$9⅛	9⅛	9⅛	
Algoma St	2551	$24⅞	24⅜	24⅝	+ ⅜
All-Can B	300	140	140	140	— 5
Allarco Dv	110	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Alliance B	1525	400	400	400	
Alminex	2000	420	400	400	—15
Alpa Ind	1400	$9¾	9½	9½	
Am Bonza	9158	150	145	145	+ 3
Am Larder	3000	45	41	41	— 4
Am Eagle	3000	35	35	35	
A Ledu	15000	4	4	4	
A Quasar P	3100	$12	11½	12	
Andres W	1214	$6½	6⅛	6½	
Anglo-C	105	$19	19	19	
Ang CT 315	150	$29½	29½	29½	
Ang U Dev	8500	51	50	50	
Aquitaine	3900	$13	13	13	
Argus B pr	210	$26	26	26	— 1
Argus C pr	4700	$9	9	9	
Args 260 p	235	$26¼	26¼	26¼	
Asamera	5550	$6⅜	6¼	6⅜	— ⅛
Asbestos	1200	$12½	12½	12½	+ ½
Ashland C	1800	$5¼	5	5	— ⅜
Asoc Porc	2600	100	100	100	— 5
Atco A	500	$10½	10¼	10½	+ ¼
Atl C Corp	1000	32	32	32	— 4
Avoca M	3200	15	13	13	+ 3
Bad Boy	1300	290	285	285	—15
Ballndery	3850	55	50	55	+ 5
Banister C	1500	440	405	410	—55
Bankeno	4350	126	125	126	+ 1
Bk Mtl	186o7	$11⅞	11½	11⅝	+ ⅛
Bk NS	10835	$35¼	35	35¼	+ ¼
B Cdn Nat	7300	$13	13	13	+ ⅛
Bary Expl	z400	36	36	36	
Baton B	225	460	460	460	—10
Beavr E A	400	225	225	225	—20
Belding A	z10	$5¾	5¾	5¾	
Bell Canad	6804	$44⅜	44¼	44¼	— ¼
Bell A pr	462	$44¼	44¼	44¼	— ¼
Bell B pr	640	$44¼	44⅛	44⅛	
Bell C pr	700	$25½	25¼	25½	+ ¼
Bell D pr	2380	$49⅝	49⅜	49⅜	— ⅛
Bell Knit	z100	18	18	18	
Beth A	11510	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Big Nama	z500	7	7	7	
Biltmore I	500	175	175	175	+25
Bl Hawk	1100	29	28	28	— 2
Black P A	450	220	220	220	— 5
Blkwod A	1000	350	345	350	+10
Block Bros	3517	340	330	330	—10
Bombrder	1200	180	175	175	
Bovis Cor	2541	78	77	77	+ 1
Bow Valy	4450	$9⅞	9½	9½	— ½
BP Can	9880	$8	7¾	7¾	— ¼
Bralor Res	1830	140	140	140	+ 5
Bramalea	500	365	350	355	—15
Brameda	4696	25	23	25	
Brscn A	17673	$10	9⅝	9⅞	
Brenda M	3050	275	260	266	+ 6
Bright A	300	$6½	6½	6½	— ⅛
Brinco	285	$6⅞	6⅞	6⅞	
BC Forest	3500	$10¾	10⅝	10⅝	
BC Frest p	100	$30	30	30	
BC Sugar A	615	$19¾	19¾	19¾	
B Phone	150	$46½	46½	46½	— ¼
BCPh 5.15	100	$49¾	49¾	49¾	— ¼
BCPh 5¾ p	100	$55	55	55	+ 2
BCP 7.04 p	100	$17½	17½	17½	
Brunswk	2800	340	330	340	
Budd Auto	4630	350	340	345	— 5
Budd A w	1200	80	80	80	— 5
Bulora Cor	1200	125	121	125	
Burns Fds	700	$7⅛	7	7	— ⅛
Cad Frvw	z98	$10	10	10	
CAE Ind	4100	$6⅞	6¾	6¾	— ⅛
Cal Pow	35711	$22	21½	22	+ ¾
Calvrt Die	200	112	112	112	— 8
Calvert	1400	11	11	11	— 4
Cam Mine	6250	12½	12	12½	+ ½
Camflo	5770	$13¾	13⅛	13⅜	— ⅛
Cam Chib	4100	300	280	280	—25
Camp RL	1100	$33¼	33¼	33¼	— ¼
Campau A	1750	400	380	380	—20
Can Cem L	1900	$8¾	8½	8½	
C Geother	7380	33	32	33	— 1
C Nor West	4715	225	215	215	—10
C Pakrs C	z10	$17⅝	17⅝	17⅝	
Can Perm	2000	$16½	16½	16½	+ ¼
CS Pete	19300	150	145	148	— 1
C Tung	2150	245	245	245	
Cdn Arrow	1000	21	21	21	— 1
C Cablesy	300	$10	10	10	
C Cable w	3550	90	85	85	— 4
Cdn Cel	8325	415	355	410	+30
C Curtis	2300	27	27	27	
CE Gas	20500	173	171	173	+ 2
C Homestd	7875	220	202	205	—15
C Hydr	1310	385	380	385	
C Hydr pr	100	$9¼	9¼	9¼	— ¾
C Imp Bank	6500	$21½	21	21	— ¼
CIGO	27247	$5¼	5⅛	5⅛	+ ⅛
CIL	300	$17½	17⅜	17½	+ ¾
C Int Pow	300	$10⅞	10½	10⅞	— ⅛
C Manoir	300	295	295	295	
C Malart	2500	18½	18½	18½	+ ½
C Marconi	400	265	265	265	
C Ocdental	903	$7	7	7	+ ⅛
CP Inve	4325	$12⅜	12⅛	12⅛	— ¼
CP Inve pr	z16	$24⅞	24	24⅞	
CP Ltd	18272	$13¾	13½	13¾	— ¼
CPL A p	100	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅜
C Reserve	6200	132	125	130	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Cdn Sup O	2866	$21⅝	21	21	— ¾
Cdn Tire A	598	$37¼	37	37	+ ⅛
C Utilties	1400	$7½	7¼	7½	+ ½
C Util w	5200	110	100	100	—10
C Vickers	z19	$11	11	11	
Canbra	1500	240	235	235	— 5
Canron	450	$14¾	14⅛	14⅛	— ¾
Capit Div	z300	23	22	22	
Cara	400	325	325	325	
Carl OK	15725	180	175	175	— 5
Carl OK A p	825	$15¼	15	15⅛	
Carl OK B p	420	$17¾	17⅝	17⅝	+ ⅛
Carma D	200	$8⅛	7⅞	8⅛	+ ½
Carrier JD	z250	87	85	85	
Cassiar	9845	270	250	270	+20
CC Yachts	2500	200	200	200	— 5
Celanese	2625	355	340	350	+25
Cent Pat	2050	67	66	66	— 4
CFCN	350	450	410	450	+40
Chestrvile	5000	8	8	8	
Chib-K	18050	8	8	8	
Chieftan D	4250	395	385	390	
Chimo	3500	76	76	76	— 3
Chrysler	8963	57¼	57	7	— ½
City Sav T	100	$7½	7½	7½	+ ¼
Coch Will	8314	100	93	93	— 4
Cokfield	200	300	300	300	
Coin Lake	500	14	14	14	
Coldstm	500	75	75	75	
Coles Book	200	455	450	450	— 5
Compro	1000	250	250	250	—10
Cominco	870	$24	23⅞	24	
Com Cap	800	145	145	145	— 2
C Holiday I	1175	265	250	265	+15
CHIns A p	400	$17⅛	17⅛	17⅛	+ ⅛
Computel	6110	$5	5	5	
Comtech	1300	330	330	330	
Coniagas	4100	115	115	115	— 9
Conn Chm	450	250	230	230	—15
C Bath	10712	$23½	23⅜	23⅜	+ ⅛
C Bah w	11800	5½	5	5	— 1
C Bath 68 w	200	$8	7⅞	7⅞	
Con Fardy	3625	70	70	70	
C Durham	1000	56	56	56	
C Marben	2000	25	23	23	— 1
C Morisn	8200	82	81	81	— 1
Cons Prof	6500	37	36	37	
C Rambler	6000	155	152	152	— 3
Con Textle	1000	130	125	125	— 5
Con Distrb	2275	$6⅜	6⅜	6⅜	
Cons Gas	4254	$14¾	14½	14½	— ¼
Con Gas B	z30	$61	61	61	
Con Gas D	1105	$22⅛	21½	22	
Con Glass	172	$10½	10½	10½	
Conwest	2650	205	195	200	+13
Cooper C	425	210	210	210	
Cop Fields	1000	75	75	75	
Corby vt	100	$15¼	15¼	15¼	+ ½
Cornat Ind	1925	410	405	410	+10
Cr Food A	z20	$24¼	24¼	24¼	
Coseka R	9700	157	145	157	+14
Costain R	500	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
Craigmt	6550	300	295	295	— 5
Crain R L	300	$9⅜	9½	9½	— ⅜
Crestbrk	1300	235	235	235	
Crush Intl	2700	$5	5	5	— ⅛
Cuvier M	8400	68	66	66	— 2
Daon Dev	1300	$6¼	6¼	6¼	— ¼
D Aragon	5200	13	13	13	
Decca R	3400	175	175	175	— 5
D Eldona	1500	20	20	20	
Deltan Ltd	300	350	350	350	
Denison	2414	$35½	35	35⅜	— ⅛
Dicknsn	3100	$8	7¾	7¾	— ¼
Digtech	z200	28	28	28	
Distl Seag	3970	$32	31¼	32	+ ⅜
Doman I	500	415	410	410	— 5
Dome	900	$50	45½	49	— ½
Dome Pete	4070	$16½	16⅛	16⅜	+ ⅛
D Bridge	z50	$17⅜	17⅜	17⅜	
D Citrus	800	400	350	400	+15
D Explor	3300	18	18	18	
Dofasco	2836	$21⅜	21	21	+ ⅛
Dofasco p	z40	$50	50	50	
Dom Lime	300	$6½	6¼	6¼	— ⅛
Dom Store	8565	$15¾	15¼	15¾	+ ⅜
D Textie	2200	$6¼	6	6¼	+ ⅛
Domtar	1500	$19⅜	19	19¼	— ⅛
Donlee M	1200	245	240	240	— 5
DRG Ltd A	900	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅜
Dr Mc C A	700	$13½	13½	13½	+ ¼
Du Pont	z50	$19⅝	19⅝	19⅝	
Dustbane	700	410	400	405	—10
Dylex Ltd	100	325	325	325	+ 5
Dylex A	1900	325	320	320	
Dynasty	9600	$6	5¾	5¾	— ⅜
Estn Prov	z25	285	285	285	
East Mal	8700	330	315	315	—10
East Sul A	300	136	136	136	+ 1
Ego Mines	1400	70	70	70	— 1
E-L Fin	250	250	250	250	— 5
E-L Fin w	1600	51	51	51	
Electro A	1500	410	410	410	
Electro p	z50	565	65	65	
E Asoc	14000	5	2	4½	+1½
Emco	10520	475	465	465	—10
Ethyl C	100	$22½	22½	22½	
Extndcar	1100	330	325	330	—20
Falco C	12475	$5⅞	5½	5¾	+ ⅛
Falcon	4058	$24	23½	23¾	
Fed IA	17230	375	365	375	
Fidelty M S	400	$7	7	7	
Fidelty r	1050	13½	12½	13½	
Fields S	1000	$8	8	8	— ⅜
Finning T	4900	$7	6½	7	
F City Fin	200	$6½	6½	6½	
FoodcrpL	1000	101	100	100	— 5
Foodex S	2800	170	160	170	
Ford Cnda	z10	$55	55	55	
F Seasons	700	305	305	305	—10
F Sea A pr	250	$5¼	5	5	— ⅜
Francana	1500	$8	8	8	
Fraser A	500	$20¾	20¾	20¾	— ¼
Frobex	8000	12	10	10	
Fruehauf	300	$5¼	5	5	— ½
GH Steel	100	$6	6	6	
Gaz Metr	5000	485	485	485	
Gen Distrb	5600	$6⅝	6½	6½	— ⅛
GMC	309	$31½	31½	31½	— ⅜
Gerin 1st p	100	$7	7	7	+ ½
Genstar L	425	$14½	14⅜	14⅜	
Gnstar L w	1300	360	355	360	
Gesco Dis	600	250	250	250	—10
Gf Masct	8975	42	40	40	
Gf Mas r	8000	½	½	½	— ½
Giant Yk	100	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ¼
Gibral	11000	390	365	375	
Glendale	5100	150	137	150	+13
Goldray	1800	28	28	28	— ½
Gozlan	1100	$5¼	5	5¼	+ ¼
Gratt G	250	$20½	20½	20½	— ¼
Granduc	9800	88	85	88	— 2
GL Nickl	2400	40	39	39	+ 1
GL Paper	200	$14⅜	14½	14⅜	+ ⅛
GL Pap w	200	300	300	300	
GL Power	100	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Gt W Liffe	200	$50	50	50	— 1
Gt West S	500	325	325	325	
G West wt	z350	86	82	86	
Grey G	840	335	315	335	+10
Greyhnd C	1200	32	32	32	
Greyhnd	1000	$12¼	12	12¼	+ ¼
GSW Cl A	400	380	370	380	—10
Guar Trst	1442	430	425	425	—20
Guard Cap	600	210	210	210	+10
Gulf Can	4620	$24⅛	23¾	24⅛	+ ⅛
Gulfstr	35000	13	13	13	
Halifax D	500	175	175	175	—45
Hambro C	1900	150	145	145	— 5
H Group	1100	265	240	265	— 5
H Group pr	z15	$76	76	76	
Ham Tr	560	$10	10	10	— ¼
Hardee	z150	90	90	90	
H Crp A	12700	390	375	375	
Harris J S	500	420	420	420	
Hawker S	1925	400	395	400	+ 5
Hawker pr	z10	$52	50½	52	
Hayes D A	705	385	375	375	—15
Hedway C	400	270	270	270	
Highmont	3300	60	55	60	— 5
Holinger A	1325	$23	22¾	23	+ ¼
Homco A	300	170	170	170	
Home A	795	$17¼	17	17¼	
Home B	203	$16½	16½	16½	— ¾
Houston O	4700	110	107	108	— 2
Hud A	10025	$13⅝	13⅛	13¼	— ½
H Bay Co	7525	$12	11¾	11⅞	
HB Oil Gas	1215	$18¾	18	18	— ⅜
HB Oil G pr	100	$31	31	31	+3½
Huron Erl	427	$24¼	24	24¼	— ¼
Husky Oil	1550	$11⅝	11½	11½	
Husky B pr	z25	$28¼	28¼	28¼	
Husky E w	700	365	355	360	+ 5
Hydra Ex	1110	51	45	51	+ 1
IAC	4975	$17¼	16⅞	16⅞	— ½
Imasco A	1150	$23¼	23	23	— ⅛
Imp Gen w	1500	½	½	½	
IOil A	16211	$23⅜	22⅝	22⅝	— ⅜
Indal Can	250	$8½	8⅜	8⅜	— ¼
Inland Gas	2261	$7¼	6⅞	6⅞	+ ¼
Inter-City	1000	360	340	340	—10
Inter C B p	100	$15¼	15¼	15¼	
Inter C B w	600	148	141	141	
IBM	300	$166½	162	162	— 3
I Chemly	4065	122	117	120	— 2
IMC	100	$37¼	37	37	— 2
Int Mogul	3361	185	180	180	
I Mogul A	200	$5¾	5⅝	5⅝	— ⅜
Inco A	36555	$19¾	18⅝	18⅞	— ⅜
Inco B	1000	$19¼	19	19	— ½
I Cbask	37200	11	10	10	
Interpool	2000	$7	6⅞	7	
Int Div	500	200	200	200	
IPipe	12591	$10¾	10⅜	10½	
Int Pipe w	2490	140	130	131	— 9
Ipsco	13700	$11	10⅞	11	+ ⅜
Inv Group	450	$5⅛	5⅛	5⅛	
Inv Grp A	2060	$5¼	5⅛	5¼	
Inv Grp 5 p	900	$12¼	12⅛	12½	— ¼
Irwin T A	1300	180	175	175	— 5
Island Tel	2r0	$6½	6½	6½	— ½
Iso	6500	56	55	56	— 2
ITL Ind	z300	80	80	80	
IU Intl	29647	$8⅜	8¼	8½	— ⅛
IWC Com	5500	100	95	95	
Jannock	2215	$5	5	5	
Jannock D	z30	$5⅜	5⅜	5⅜	
Jannock B	637	$10½	10¼	10¼	— ¼
Jelex	14000	10	9	9	—1½
Jorex	14000	13	12½	13	+ 1
Joutel	3800	41	41	41	+ 1
Kaiser	10075	465	455	460	+ 5
Ksr w	31166	212	198	212	+19
Kam Kotia	1500	56	56	56	— 4
Kaps Tran	9710	112	105	105	—10
Keen Ind	1000	225	216	216	+ 1
Keeprite B	2637	425	415	415	
Kelsey H	6550	55	485	5	— ⅛
Kenting	1000	400	400	400	—15
Kerr A A	1850	59¾	9	9⅛	— ⅜
K Anacon	1000	19	19	19	+ 2
Koffler	2725	249	240	245	+20
Koffler A p	500	56⅛	6	6	— ⅛
Koffler w	1500	23	22	22	
Labatt A	1650	$14½	14	14⅜	+ ⅛
Labatt A p	350	$14½	14½	14½	+ ¼
Lacanex	500	57	57	57	— 3
Laidlaw T	5100	315	310	310	
LOnt Cem	180	285	285	285	
L Shore	100	350	350	350	—10
La Luz	200	350	350	350	
Lambda M	z200	45	45	45	
La Vrndr	100	300	300	300	
La Vrndr A	100	450	450	450	—25
Lasitr Km	z200	14	14	14	
Laurasia	2500	43	41	41	+ 1
Lau Fin	920	$5½	5½	5½	— ¼
Lau Fn 140	200	$16¼	16¼	16¼	
Leigh Inst	5375	129	120	125	+10
Leons Frn	433	$5¼	5	5	— ¼
Levy A pr	100	455	455	455	—15
LL Lac	1722	161	161	161	— 4
Livingsto	300	$7¾	7½	7½	— ¼
Living w	675	375	375	375	—25
Lob Co A	1000	485	485	485	— 5
Lob Co B	100	485	485	485	+15
Lob Co pr	100	$21	21	21	+ ½
Lob Ltd Ap	255	$13½	13	13	— ⅜
Lob Ltd Bp	195	$15	15	15	+ ½
Lob Inc	249	240	240	240	—10
Lochil	17300	76	70	71	— 4
Loeb M	1230	215	200	200	
Lost River	4300	210	200	210	
Lytton M	1500	110	105	106	— 4
Maclarn A	1900	$26½	26	26	
Mclan H A	5064	450	450	450	+35
M Cable	357	$6	6	6	— ¼
MB Ltd	6251	$22	21¾	21¾	— ¼
Madlin	12279	220	202	205	—25
Madsen	2000	46	46	46	— 1
Magnason	3700	95	90	92	+12
Magnetcs	2050	22	22	22	
Maisiln I	150	305	305	305	+ 5
Majst Wil	4500	160	155	158	+ 3
Malartic	500	99	99	99	+ 8
Man Bar	8500	85	83	83	— 2
M Lf Mills	200	$23	23	23	+ ⅜
Maritime	2200	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
Martim A p	z12	$8½	8½	8½	
Markboro	z5	$8½	8½	8½	
Markel F	800	200	200	200	— 5
Martin	5500	25	23½	23½	—1½
Mas F	19396	$13½	13¼	13¼	— ¼
Matchan	3500	10	9	9	— 1
Mattgmi	408	$13⅛	13⅛	13⅛	— ⅛
Mc Adam	2000	28	28	28	+ 1
McGraw H	2075	335	325	325	—10
Mc Intyre	1025	$29	28⅜	28½	
McLaghln	8200	$7⅛	6¾	6¾	— ⅜
McLagn w	500	30	30	30	— 5
MDS Helth	100	140	140	140	
Melton R E	500	205	205	205	
Melton A w	z200	80	80	80	
Mentor	3800	165	150	160	+10
MEPC	100	$5⅛	5⅛	5⅛	
MEPC w	400	115	115	115	
Mercantil	4553	$12⅞	12¼	12⅜	— ⅜
Mercn r	25794	108	91	95	— 5
Merland E	2500	115	115	115	— 1
Meta U	10000	9	8	8	
Met Stores	100	$11	11	11	+ ⅛
Met Str 67 p	z50	$13⅞	13⅞	13⅞	
Met Trust	100	$10¼	10¼	10¼	
MICC	900	$8	7½	8	
Microsyst	8077	210	200	210	+10
Micrsys w	3510	95	95	95	+ 5
Midrim	5000	6½	6	6	— 1
Milf Group	1200	100	100	100	
Minda	19900	15	10½	15	+ 3
Moffat A	300	355	355	355	+ 5
Molson A	950	$13	12⅝	12¾	
Molson B	150	$13⅛	13⅛	13⅛	+ ⅛
Monarc W	z275	70	65	65	
Moore	4348	$41⅞	41¾	41¾	— ¼
Multi Acc	320	275	275	275	
Murphy	200	425	425	425	—15
NaChrs I	3600	$6½	6⅜	6⅜	— ⅛
Nat Drug	z20	400	400	400	
Nat Drug p	z15	$6⅜	6⅜	6⅜	
N Hees Ent	218	100	100	100	
N Pete	15134	21	17½	17½	— 1
Nat Sea A	100	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Nat Trust	225	516	16	16	— ⅜
NBU Mine	9100	220	210	220	+ 9
Neonex	13650	107	102	105	— 1
New Cal	7000	12	11½	12	
Newconx	700	325	325	325	
N Kel	13000	21	20	20½	— 1
N Provid D	2450	15	15	15	
N Que Ragl	3700	186	180	180	+ 2
N Sen	14000	22	21	21	— ½
N Yok Oil	z244	31	31	31	
Nick Rim	z500	6	6	6	
Noble M	1600	26½	25	26½	—3½
Nor Acme	5000	9	8	8	
Noranda A	5721	$28¾	27½	28½	— ⅜
Nordair L	1050	190	165	190	+20
Norlex	3500	12	12	12	— 1
Normick P	2100	165	165	165	
NC Oils	1800	255	250	250	
N Canada	2000	32	32	32	— 1
Nor Cti G	5490	$7¾	7½	7¾	+ ¼
Nor Ctl B p	1270	$15⅛	15	15⅛	— ⅜
Nor Ct 150 p	2700	$15½	14	14½	—1⅜
Nor Ctl w	1835	120	115	116	— 4
Nor Elect	2491	$15	14¾	15	+ ⅜
NE Bell w	4175	205	185	190	—10
Northgat	7176	300	290	300	+15
Nthld	21900	8	7	8	+ 1
NW Util p	z25	$40	40	40	
NBeaue	6000	13	13	13	— 5
NS Savngs	300	$12½	12	12	— ½
Nowsco W	150	$6¼	6¼	6¼	
NRD Min	8500	18	18	18	— 1
NSI Mark	2100	80	75	75	— 5
Nudlama	3250	66	60	60	—18
Nufort Res	833	10	10	10	— 1
Numac	7344	$8⅞	8⅜	8⅜	— ½
Nu-Wst A	1057	$5½	490	490	—10
Nu-Wst B	1300	490	490	490	—10
NW Fin	500	70	70	70	— 5
Oakwood P	8200	52	51	51	— 1

L'actif de Treco a fait un bond de 66% en 1974

par Michel Nadeau

Le dynamisme du marché des bâtiments industriels relocalisables et la forte demande de meubles domestiques ont contribué à hausser de 35% les ventes de la compagnie Treco qui ont atteint $15.8 millions au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 octobre dernier. Les bénéfices ordinaires ont atteint $816,000, une augmentation de 13% sur l'exercice précédent. Ces profits représentent un gain de $0.67 par action par rapport à $0.61 en 1973.

Établie à St-Romuald, près de Québec, Treco est une entreprise spécialisée dans la construction pré-usinée de produits en bois: mobiliers de chambre, camps et écoles préfabriqués, ameublements de bateaux et de magasins.

L'actif de la compagnie a fait un bond de 66% approchant les $13 millions. L'acquisition en juin dernier, au coût de $800,000, des Roulottes Champlain et l'agrandissement des installations existantes ont entraîné des dépenses en immobilisations de $1,385,000. En dépit de ces investissements importants, Treco a réussi à gonfler son fonds de roulement de plus de $400,000. L'écart entre la provenance et l'utilisation des fonds marquait un solde de $3,378,000 en octobre dernier.

L'achat des Roulottes Champlain aidera à stabiliser la demande pour les produits de la firme dirigée par M. Camille Lacroix et apportera un meilleur équilibre entre les productions de biens destinés aux consommateurs et de produits de nature industrielle. Le chiffre d'affaires de Treco se ventile maintenant de la façon suivante: bâtiments industriels relocalisables (36%), maisons mobiles et roulottes de voyage (6%), meubles pour le foyer (30%) meubles à forfait (6%) et tournage du bois (22%).

L'avoir des actionnaires a progressé au rythme de 16.5% pour franchir le cap des $5 millions. La valeur aux livres par action s'établit donc à $4.24. Pourtant, en raison de l'affaissement du marché boursier, les quelque 1,225,000 titres de la compagnie se transigent présentement à un peu plus de $2.50. Au cours actuel, la valeur totale des actions n'atteint même pas $3 millions c'est-à-dire à peine 55% de la valeur aux livres.

Les augures semblent assez favorables à Treco pour 1975 puisque la compagnie débute l'année avec une importante commande en carnet. La division des bâtiments industriels relocalisables a obtenu un contrat de $3.2 millions du Canadien National pour la fabrication d'unités mobiles pour le personnel d'entretien itinérant. Ce contrat, représentant la plus importante commande de l'histoire de Treco, sera rempli au cours des deux premiers trimestres du prochain exercice.

Avec la venue de M. Claude Castonguay, ex-ministre des Affaires sociales, le nombre d'administrateurs est passé à neuf. La rémunération globale reçue par les membres du conseil d'administration et les officiers de la compagnie s'est élevée à $217,000 comparativement à $196,000 en 1973.

Ralentissement en janvier

Les changements au rythme de production annoncés cette semaine par la compagnie General Motors affecteront le fonctionnement de l'usine de Ste-Thérèse.

Les nouveaux horaires de productions entraîneront la fermeture pendant une semaine à partir du 13 janvier des installations de la compagnie au nord de Montréal. Le rythme de production de l'usine québécoise de GM passera de 50 à 15 véhicules à l'heure à compter du 2 janvier prochain.

Toujours dans l'industrie de l'automobile, M. Rudolf Leiding, président du directoire de Volkswagen a présenté hier matin sa démission au conseil de surveillance groupe pour raisons de santé, a indiqué le président du Conseil surveillance, M. Hans Birnbaum, à Wolfsbourg.

Drummondville et Thetford Mines

Un travailleur sur quatre n'a pas d'emploi

par Michel Guénard

Les services de la Commission d'assurance-chômage estiment qu'environ 4,500 travailleurs seront en chômage d'ici Noël dans la région de Thetford Mines, soit près du quart de la population active du territoire. On se souvient que l'incendie du 8 décembre dernier avait rasé les installations de la mine King Beaver, filiale de l'Asbestos Corporation, jetant dans la rue quelque 800 travailleurs.

La Commission nous assurait hier que les 628 ouvriers des usines King Beaver qui n'avaient pu se recycler dans d'autres secteurs recevront leur première prestation au cours de la semaine du 6 janvier. De plus, l'entreprise Bellevue congédiait à la mi-décembre quelque 200 travailleurs et l'important manufacturier de motoneiges ferme aujourd'hui ses portes pour 6 mois, mettant à pied de ce fait 500 autres ouvriers.

Il faut convenir qu'il s'agit d'une situation désastreuse qui vient se greffer à des perspectives d'emploi déjà sombres pour la région de Thetford Mines. L'incendie de l'usine entraînera donc un fort ralentissement des fonctions de production d'une douzaine d'entreprises étroitement liées au traitement de l'amiante. C'est donc dire que la Commission d'assurance-chômage a du pain sur la planche à la suite d'un désastre industriel qui s'ajoute à une passe conjoncturelle difficile dans l'industrie de la moto-neige.

D'ailleurs la situation de l'emploi se dégrade dans d'autres régions du Québec, en particulier dans le bassin industriel de Drummondville. Entre les mois de novembre et décembre, le nombre de prestataires de la Commission va grimper d'un seuil de 6,895 à un plateau record de 8,000. Ceci représente un saut de 2,000 sur les chiffres de décembre 1973 et témoigne d'une détente assez forte du côté de l'offre d'emploi.

L'industrie manufacturière de l'agglomération de Drummondville est particulièrement bien intégrée au niveau du textile (avec les branches de la bonneterie et du vêtement) et du bois (les meubles et articles d'ameublement). Par un jeu de cascade, le ralentissement d'un secteur entraîne des mises à pied par ondes successives à l'ensemble des sous-groupes manufacturiers.

Bien sûr, Drummondville est frappée au coeur même de son équilibre économique par la chute dramatique des mises en chantier au Canada. Nombre de ses secteurs-témoins sont étroitement liés à l'industrie de la construction domiciliaire. Quant à sa base de transport, Drummondville souffre de la récession qui frappe l'ensemble de l'industrie automobile et des secteurs périphériques.

Bref, avec des employeurs aussi importants que Canadian Celanese (2,000 employés), Dominion Textile (750) et Dominion Dyeing (400), la région de Drummondville subit la première le ressac du marasme de la construction.

Des compagnies...

Asbestos: 7 jours

Afin de réduire les plus possible le nombre de chômeurs occasionnés par l'incendie de son usine de Thetford Mines, l'Asbestos Corporation entend faire fonctionner à raison de 7 jours par semaine ses deux autres usines de traitement de l'amiante des Cantons de l'est. Tous ses employés, toutefois, continueront à travailler à raison de 5 jours par semaine au rythme de 8 heures par jour.

Cette mesure devrait aussi profiter à la compagnie dont les profits seront considérablement réduits. L'usine de la King-Beaver constituait le tiers de la capacité de production de la compagnie.

Nouvelle mine d'or?

Muscocho Explorations, compagnie d'exploration minière de Toronto très active au Québec, a fait l'acquisition d'une option sur un petit gisement aurifère du canton de Montauban au Québec. Les programmes de forage des anciens propriétaires du terrain ont révélé 225,302 tonnes de minerai à une teneur de 0.205 once d'or par tonne et de 1.13 once d'argent à la tonne.

La Compagnie Muscocho a l'intention d'exécuter des travaux de mise en valeur dans le but d'obtenir la confirmation de ces résultats et de déterminer les possibilités de mettre en production. On effectuera également un programme d'exploration afin de dépister de nouvelles minéralisations.

L'incertitude plane sur le front monétaire

par Clément Braise

PARIS (AFP) — Au moment ou se reunissaient à Bruxelles les ministres des Finances des Neuf pour examiner surtout les problèmes monétaires, les incertitudes étaient plus grandes que jamais sur l'avenir des monnaies, sur le rôle de l'or, et sur le recyclage des dollars versés aux exportateurs de pétrole.

Dans le domaine monétaire, les interventions massives des banques centrales — américaine et européennes — avaient enrayé la veille une forte chute du dollar qui avait retrouvé ses cours les plus bas de l'année sur les marchés des changes. Mais la devise américaine ne s'est pas moins dépréciée de 22.4% en onze mois par rapport au franc Suisse. En outre, la persistance du déficit de la balance américaine des paiements, et les sombres perspectives économiques tracées pour l'an prochain par les experts de l'OCDE, ne plaident pas en faveur d'un regain de confiance dans le dollar. C'est pourtant l'instrument de transactions universel.

La plupart des grandes monnaies se sont d'ailleurs elles aussi dépréciées par rapport au franc suisse, dans des proportions variant de 11% à 33%. Ce qui incite les autorités helvétiques à envisager la création d'un double marché des changes — financier et commercial — afin de préserver la compétitivité de leurs produits.

Dans un tel contexte il serait vain, selon l'ensemble des spécialistes, d'essayer de reconstruire un système monétaire international. Il faut donc tirer parti de ce qui subsiste, en particulier de l'or. A ce propos, l'accord sur la réévaluation de l'or des banques centrales, réalisé au cours de la récente rencontre franco-américaine de la Martinique, donne lieu à des interprétations souvent divergentes de part et d'autre de l'Atlantique.

En France, on considère généralement que cet accord devrait conduire à la liberté pour les banques centrales d'acheter et de vendre de l'or, désormais "banalisé". Car le métal précieux, devenu une marchandise comme une autre, reste un élément d'actif toujours désiré par les instituts d'émission, comme par les paticuliers. Mais au sein de la communauté européenne, l'harmonisation des positions sur tous les problèmes que pose la réévaluation des encaisses-or ne paraît pas facile.

Aux Etats-Unis, pour le sous-secrétaire au Trésor, M. Jack Bennett, l'accord de la Martinique est un nouveau pas vers la démonétisation de l'or. Et il prévoit que le stock de Fort-Knox sera revalorisé l'an prochain au prix commercial. Il propose en outre la même opération pour l'or du Fonds Monétaire International, avec l'affectation de la plus-value à l'aide aux pays pauvres. Ce qui n'est guère apprécié par le gouverneur de la Banque d'Italie, M. Guibo Carli, partisan du remboursement de cet or à ceux qui l'ont versé: la plupart des 125 pays membres du FMI. M. Carli critique aussi la vente aux enchères d'une petite partie des réserves d'or américaines et qui risque de faire baisser les cours sur les marchés, et par conséquent la valeur des encaisses de toutes les banques centrales. Le problème de l'or est donc loin d'être réglé: plus on s'efforce de l'écarter, plus il provoque des remous.

Quant au recyclage des pétro-dollars, deux projets d'inspiration très voisine sont proposés par les Etats-Unis et par l'OCDE. Les "Neuf", sur l'initiative de la France, voudraient attirer directement une partie des pétro-dollars, notamment par le lancement d'un emprunt communautaire dont le principe a été adopté en octobre dernier. Mais il reste à fixer les modalités, ce qui paraît difficile.

Des incertitudes analogues subsistent sur le sort de trois autres propositions françaises: la création d'une unité de compte européenne qui serait l'ébauche d'une monnaie commune, à partir d'une pondération des neuf devises. Un contrôle concerté du marché des euro-devises, à peine amorcé dans les faits. Enfin l'établissement d'un mécanisme souple de flottement concerté des monnaies européennes, qui permettrait au franc français, à la livre anglaise et à la lire italienne de rejoindre le "noyau dur" des devises liées au mark allemand. Mais ce n'est pas la moindre des incertitudes.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 17

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
(DIVORCES)

No 500-12-047230-747

DAME LINDA MARIE JOHNSON,
Requérante
vs
PIERRE HUGUES LAPALME, aussi connu comme PIERRE HUGUES GABORIAU,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des divorces à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

MONTREAL, le 16 décembre 1974
SELIM NAGUIB, Registraire-adjoint

Mes Marcus & Feiner
Suite 405
1015 Beaver Hall Hill
Montréal, Québec
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 705-12-000-213-74

WILFRID GAGNE, rentier, demeurant et résidant au 163, avenue du Collège, Berthierville, district de Joliette,
requérant,
-vs-
DAME ROSE HILDA POYNER, d'adresse inconnue,
intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, Rose Hilda Poyner est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Joliette à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

JOLIETTE, le 16 décembre 1974
Pierre Somoneau
REGISTRAIRE-ADJOINT
-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-017-215-748

LOUISE ROCH

-VS-

ALLAN BALDWIN

ORDONNANCE

Il est ordonné au défendeur Allan Baldwin de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente jours à compter de la dernière parution des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Normand Talbot, avocat
2405 Duncan, T.M.R.
Procureur de la demanderesse

CENTRE D'ACCUEIL DE LACHINE
(Foyer pour personnes âgées)

APPEL D'OFFRES

Des SOUMISSIONS CACHETÉES portant la mention "Soumission pour Service de Sécurité" seront reçues au bureau du Directeur général jusqu'au 20 janvier 1975 à midi.
On peut se procurer les devis et formules de contrat et effectuer la visite des lieux en s'adressant au:
Centre d'Accueil de Lachine
a/s Monsieur Gaston Lebrun
650 Place d'Accueil
Lachine, P.Q.
Tél.: 634-7161
Les 6 et 7 janvier 1975.
La direction du Centre d'Accueil de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Le Directeur général

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que LIONEL MONETTE, 8367 Place Croissy, Ville d'Anjou, P.Q. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Bellechasse Transport Inc., selon les clauses (a) à (z), (aa) à (ee) du permis no. 7737-V, laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

Benoit Groleau
Paquette, Paquette, Perreault et Rivet

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-047401-744

DAME JOSÉE MARGUERITE MARIE PATENAUDE, étudiante, résidant et domiciliée au 4896, Beausoleil, St-Vincent-de-Paul, District de Montréal
Requérante
-vs-
GEGIS ATTIOW, professeur, autrefois domicilié au 119, Boulevard St-Cyrille ouest, Ville de Québec, District de Québec, et présentement d'adresse inconnue
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimé, REGIS ATTIOW, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours, suivant la date de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à son intention au Bureau des Divorces, Division de Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 13ième jour de décembre 1974.

W. Lefebvre
Registraire

LEO D. LAVUT,
400 De Maisonneuve ouest,
suite 1051,
Montréal.
Procureur de la Requérante.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que "EDWARD DUJKA" s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil, pour un décret changeant son nom de Edward Dujka à celui de EDWARD PAUL DAVIS".

MONTREAL, ce 17 décembre 1974

Mes FRANKLIN & FRANKLIN
Procureurs du Requérant

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Les Entreprises Roger Pilon Inc. ayant sa seule place d'affaires en la Cité de St-Laurent, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 14 août 1972, a été enregistré à Montréal, le 15 août 1972, sous le numéro 2370612.

Banque Canadienne Nationale
Montréal, 19 décembre 1974

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO.: 500-003929-742

Dans l'affaire de: LA SUCCESSION DE FEU JUDITH JASMIN

DAME CLAUDE JASMIN, réalisatrice à Radio-Canada, épouse contractuellement séparée de biens d'Elbio Finozzi demeurant à 3780 rue Dupuis app. 23 en les Cité et District de Montréal et Al.
REQUERANTES
ET
JOSEPH CHATELAIN, autrefois résidant dans la ville de Washington, aux Etats-Unis d'Amérique et maintenant de lieux inconnus et Als
INTIMES

AVIS A: Joseph Chatelain et aux Héritiers de Feu Judith Jasmin.

PRENEZ AVIS qu'une REQUETE POUR LETTRES DE VERIFICATION (art. 933 et suivants du Code de Procédure Civil) se rapportant au testament en forme authentique devant Me E Rosaire Larivière, Notaire à Montréal, le 7 septembre 1972, et concernant des biens en valeur capital en dehors de la Province de Québec, sera présentée pour adjudication sur icelle devant cette Honorable Cour Supérieure de Montréal, division de Pratique, Ch. 2.16 au Palais de Justice de Montréal, 10 est rue Craig, Montréal dit district, le 28ième jour de janvier 1975, à 9.30 heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Veuillez bien agir en conséquence.
Une copie de ladite REQUETE AFFIDAVIT ET AVIS a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à l'intention de Joseph Chatelain et desdits Héritiers.

MONTREAL, ce 17 décembre 1974
(signé) JACQUES PERRON, P.A.C.S.M.

Me LOUIS VAILLANCOURT,
453 avenue Church,
Verdun, QUE
PROCUREUR DES REQUERANTS

PEINTURE & DÉCOR (ST. JEAN) LTÉE

Avis est par les présentes donné que la compagnie PEINTURE & DECOR (ST. JEAN) LTÉE, corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de la province de Québec, ayant son siège social dans la ville de St. Jean, Québec, demandera au ministère des institutions financières, compagnies et coopératives de la province, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies du Québec. Montréal, Québec, ce 17ième jour
de décembre 1974.

Joseph Champagne
Président

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-047841-741

JACQUELINE LAROCHE, résidant et domiciliée en la Cité de Montréal-Nord district de Montréal.
REQUERANTE
-VS-
PAUL-EMILE BINETTE, autrefois résidant et domicilié en les Cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé PAUL-EMILE BINETTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 17 décembre 1974
Me WILFRID LEFEBVRE
Régistraire-adjoint

Me PIERRE BRASSARD
4115 St-Denis,
suite 1,
Montréal, QUE.
PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que LIONEL MONETTE, 8367 Place Croissy, Ville d'Anjou, P.Q. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à tirer les remorques de SPEEDWAY EXPRESS LTEE en vertu du permis 13963-V de SPEEDWAY EXPRESS LTEE, laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

Benoit Groleau
Paquette, Paquette, Perreault et Rivet

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 05-013 167-745

DAME ANTONINA LOMASCOLO,
demanderesse
vs
PASQUALE GAGLIANO,
défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, PASQUALE GAGLINAO, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours, à compter de la date de la dernière publication.
Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de séparation, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 13 décembre 1974
(SIGNÉ) SELIM NAGUIB
REGISTRAIRE

ME MARION THIBAULT,
400 est rue Jarry,
Montréal, Qué.

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-JULIE

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Des soumissions scellées seront reçues par Madame Denise Blain, Greffier de la Ville de Sainte-Julie, comté de Chambly, pour l'extension d'égoût, d'aqueduc et de pavage dans certaines rues de cette municipalité, jusqu'à lundi 14 janvier 1975 à 16:30 heures.

Les plans et devis peuvent être obtenus au bureau de l'ingénieur de la municipalité, Maurice D'Arcy et Associés, 4935 est, rue Beaubien, Suite 102, Montréal P.Q. sur paiement de la somme de $50.00 non remboursable.

La Ville de Sainte-Julie ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.

DONNE A VILLE DE SAINTE-JULIE, ce 19 décembre 1974

Denise Blain
Greffier

PORTS CANADA

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX
PORT DE MONTRÉAL
AVIS AUX ENTREPRENEURS
PROJET NO. 24120

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant la suscription "SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE LA MAIN D'OEUVRE ET DE L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE AU RAMASSAGE ET À L'ÉVACUATION DES DÉCHETS PROVENANT DES RESTAURANTS ET DES NAVIRES ACCOSTÉS AU PORT DE MONTRÉAL, MONTRÉAL, QUÉBEC", seront reçues au bureau du Directeur du Port, Conseil des Ports Nationaux, Port de Montréal, Édifice du Port de Montréal, Cité du Havre, Montréal H3C 3R5, Qué., jusqu'à trois heures de l'après-midi, lundi le 30 décembre 1974, alors que les soumissions reçues seront ouvertes en public par le Directeur du Port.

On peut se procurer les devis, avis aux entrepreneurs, formules de soumission et l'enveloppe pré-adressée en s'adressant au bureau du Directeur du Port, Conseil des Ports Nationaux, Montréal, Qué., contre dépôt de vingt-cinq ($25.00) dollars, lequel sera remboursé sur retour en bonne condition des documents susnommés en deça d'un mois de la date fixée pour l'ouverture des soumissions. S'ils ne sont pas retournés dans ce déali, le dépôt sera forfait.

Tel que stipulé dans les devis, un cautionnement ou une obligation de garantie devra accompagner la soumission.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le Directeur du Port, **N. Beshwaty.** Montréal, décembre 1974.

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE LACHINE

SOUMISSION VH-01-75-01
HUILE À CHAUFFAGE

On recevra à l'Hôtel de Ville des soumissions pour la fourniture d'huile à chauffage.

Les soumissions cachetées, adressées au Directeur des Finances et endossées: "soumission huile à chauffage, VH-01-75-01" seront reçues au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville, 1800, Boulevard St-Joseph, Lachine, d'ici lundi, le 13 janvier 1975, à 17:00 heures.

Les soumissions reçues seront considérées par le Conseil lors d'une assemblée générale qui aura lieu le 13 janvier 1975, à 20:00 heures.

On obtiendra les formules de soumission au bureau de l'Ingénieur de la Voirie, à l'Hôtel de Ville, 1800, Boulevard St-Joseph, Lachine.

Le prix fourni devra être pour une quantité de quatre-vingt mille (80,000) gallons approximativement.

Le soumissionnaire devra également mentionner sur sa soumission un prix unitaire et indiquer séparément toutes taxes de vente, fédérale, provinciale ou autres pouvant s'additionner à ce prix de vente.

La Cité de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Un dépôt de mille dollars ($1,000.00) doit accompagner la soumission tel que mentionné dans le cahier des charges générales.

Donat Beauchamp,
Directeur des Finances,
Cité de Lachine.

LACHINE, le 18 décembre 1974.

A V I S D' A U D I E N C E

La Commission d'enquête sur les plaintes du public, la discipline interne et le règlement des griefs au sein de la Gendarmerie royale du Canada annonce la tenue d'une audience à

MONTRÉAL

Salon Beauharnois de l'hôtel Holiday Inn, Place Dupuis, au 1455 rue St-Hubert, à Montréal, dès le 6 janvier 1975 à 10:00 a.m. Les audiences se dérouleront au même endroit jusqu'à ce que la Commission ait recueilli toutes les dépositions des personnes intéressées.

Les personnes désirant se présenter à une audience publique mais qui n'ont pas pris les dispositions nécessaires auprès de la Commission devront se présenter à l'audience publique du 6 janvier 1975 afin de prendre les dispositions nécessaires auprès des conseillers juridiques de la Commission.

Les personnes désirant une audience publique ou préférant prendre les dispositions nécessaires en vue d'une audience privée ou d'une rencontre à huis-clos sont priées de s'adresser soit à:

C. E. Bellford,
Secrétaire administratif,
Commission d'enquête — G.R.C.,
18ième étage,
The Laurentian Towers
44 Bayswater,
Ottawa, Ontario.
téléphone: (613) 995-8258

Me Harvey Yarosky
Conseiller-adjoint,
Commission d'enquête — G.R.C.
Suite 1103
1255 Carré Phillips,
Montréal, Québec.
Téléphone: (514) 878-3505

Par ordre de la Commission

Fait à Ottawa en ce 9ième jour de décembre, 1974

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE LACHINE

SERVICE DE LA VOIRIE
SOUMISSION POUR TROIS UNITES

SOUMISSION POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION A CHASSIS CABINE, DUN POIDS TOTAL EN CHARGE DE 29,000 LIVRES (APPROX.) A DEUX ROUES MOTRICES (4X2) AVEC CHASSE-NEIGE ET GPATTE.

SOUMISSION VN-12-74-17

On recevra à l'Hôtel de Ville des soumissions pour la fourniture d'un camion à châssis cabine d'un poids total en charge de 29,000 livres (approx.) à deux roues motrices (4x2) avec chasse-neige et gratte.

Les soumissions cachetées, adressées au Directeur des Finances de la Cité et endossées: "Camion à châssis cabine 4x2, VN-12-74-17" seront reçues au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville, d'ici lundi le 13 janvier 1975, à 17:00 heures.

Les soumissions seront ouvertes par le Conseil à une assemblée régulière, lundi le 13 janvier 1975, à 20:00 heures.

Les intéressés peuvent se procurer les documents de soumission au bureau de l'ingénieur de la Voirie, 1800 Boulevard St-Joseph, Lachine et seuls les documents fournis par la Cité seront considérés.

La Cité de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Donat Beauchamp,
Directeur des Finances,
Cité de Lachine.

LACHINE, le 20 décembre 1974.

CANADA

MINSTÈRE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Dorval, Québec. SERVICE DE NETTOYAGE POUR UNE PÉRIODE DE DEUX (2) ANS, À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL, DORVAL, QUÉBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Montréal, ministère des Transports, Pièce 175C, Édifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Québec H4Y 1B9 (636-3203), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 15 janvier 1975.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $25.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Les soumissionnaires éventuels sont invités à assister à une réunion qui aura lieu à la Salle de Conférence, Salle M-140, Édifice de l'aérogare, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., à 2 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 6 janvier 1975, afin d'examiner les devis et de faire une visite complète des lieux.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

P.E. Arpin
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne des Transports aériens.

Ministère des Transports,
Aéroport int. de Montréal,
Le 12 décembre 1974.

les tribunaux

par Clément Trudel

Les délais ne sont pas tous attribuables à l'appareil judiciaire lui-même . . .

Outre les 93 comparutions inscrites hier aux Sessions de la paix — 29 d'entre elles avaient trait à des infractions à la Loi de l'impôt, il y avait 212 dossiers de tous ordres confiés à une vingtaine de juges des Sessions: enquêtes, sentences, affaires à continuer, procès sommaires ou causes où l'on pouvait s'attendre à une remise, la date du 20 décembre ayant été choisie "pro forma".

Fraude, voies de fait, recel, tentative de meurtre, attentat à la pudeur ou bris des conditions d'une libération, autant de motifs pour lesquels une mise en accusation est faite, qui pourra mener à un emprisonnement, à des amendes ou à des acquittements, suivant la force relative de la preuve et des faits allégués, suivant aussi l'éloquence ou la conviction des témoins et procureurs.

Ce n'est là qu'un volet de l'appareil judiciaire, dans l'un des districts judiciaires. Plus de 150 dossiers — certains entendus "in camara" — occupaient ce même jour la Cour supérieure, sans mentionner toutes les causes prises en délibéré aux différentes cours. Un trait commun à l'ensemble des instances: chercher à écourter les délais entre l'instruction d'une cause et la décision rendue... ce qui n'est pas toujours réalisable et les délais ne sont pas toujours attribuables à l'appareil judiciaire lui-même.

21 mois après une funeste injection, il est acquitté

Vingt-et-un mois après la mort de Ninetta Gallo pour laquelle il avait préparé une injection de méthadone, Clifford Pocius a été acquitté hier par le juge Yves Mayrand.

La Couronne n'avait pas pu établir hors de tout doute raisonnable le lien entre le geste illégal posé par Pocius et la mort de la jeune Gallo.

Pocius, sur ordonnance d'un médecin, prenait de la méthadone, en cure de désintoxication.

La victime se présente chez lui, dit être adepte de plusieurs drogues et exprime le souhait d'essayer cette "nouvelle drogue", la méthadone. Pocius aurait alors préparé la dose que l'adolescente s'injecta elle-même. Le décès survenait peu après.

Une chimiste en toxicologie, Micheline Rousseau, a témoigné avoir découvert une dose infime de méthadone chez la victime. Le médecin-légiste Jean Hould, après analyse, soutient que la mort peut avoir été causée par autre chose que de la méthadone. D'où acquittement de l'accusé, même si le juge des Sessions de la paix prête une oreille attentive aux représentations du ministère public et de Me Jean Lortje.

Me Robert La Haye occupait en défense pour Pocius, que la Couronne accusait d'avoir illégalement causé la mort, le 8 mars 1973, de Ninetta Gallo.

Le père obtient la garde des enfants, après les fêtes

En division de pratique de la Cour supérieure, les causes abondent où un couple en rupture s'inscrit dans l'espoir de procurer le "bien-être des enfants" en forçant le tribunal à trancher l'épineuse question de la garde des enfants mineurs.

Dans l'une de ces causes entendues hier, le juge a accordé la garde des enfants et du domicile au père, qui devra verser une pension alimentaire symbolique de $10 par semaine à la mère. Les parties se sont entendues pour que, deux fins de semaine sur quatre, la mère puisse occuper le logis avec ses enfants, en l'absence du père.

Le juge a précisé qu'il appartiendra à l'un de ses collègues de décider si le mari n'a pas été cause partielle d'une situation qui durait depuis trois ans: la femme travaillant trois soirs par semaine parce qu'il ne lui aurait pas fourni suffisamment de dollars pour subvenir à ses besoins.

Dans les faits, cette femme doit souvent dormir le jour à la maison tandis que les enfants sont à l'école.

Le père a déclaré avoir $13,000 de revenu annuel, avant impôt, et avoir absolument besoin de son véhicule-automobile pour gagner sa vie. Il conduit les jeunes à l'école le matin et fait souvent la cuisine le soir.

Par exception, le juge a écouté la version "ingénue" d'une fillette, Johanne sur ce qui se passait au foyer depuis trois ans.

La décision de confier la garde des enfants au père ne vaut toutefois qu'à compter du 15 janvier pour laisser au moins à ces enfants toutes les apparences d'une vie de famille, en attendant que la mère choisisse un domicile bien à elle.

L'avocat de l'intimée établit présentement à $35 par semaine le revenu que se faisait cette mère absentéiste; elle possède toutefois un métier qu'elle pourra reprendre sous peu.

La police de la CUM ayant retiré 7 plaintes, Saputo abandonne sa poursuite de $3.5 millions

par Jean-Pierre Charbonneau

Parce que la police de la CUM a accepté au mois d'octobre dernier de retirer sept des treize plaintes portées contre elle, la famille Saputo de Montréal a abandonné dernièrement la poursuite de $3.5 millions qu'elle avait intentée contre la Communauté urbaine de Montréal et le policier Antoine Carrochia, relativement à un communiqué de presse du service des relations publiques de la police qui rappelait les liens des Saputo avec des dirigeants de la Mafia américaine.

La famille Saputo avait inscrit sa poursuite au mois de mai dernier par l'entremise de deux de ses compagnies, la fromagerie Giuseppe Saputo et Figlii Ltée de Montréal et Les Produits Caillette Inc. de Maskinongé. La première entreprise réclamait un dédommagement de $1,020,000 et la seconde chiffrait sa réclamation à $2,465,000.

Toute cette affaire a débuté en mai 1972 quand la section de recherches sur le crime organisé de la police de la CUM a effectué des descentes dans les locaux des deux compagnies et que, par la suite, 14 accusations concernant le mauvais état et la malpropreté de cette fromagerie montréalaise ont été portées en Cour municipale de Montréal.

Un premier procès a eu lieu à l'automne 1972 au sujet de l'accusation d'avoir négligé de mettre à la disposition du personnel des serviettes et du savon dans les pièces de réception, de pasteurisation et de conditionnement de la fromagerie. Au cours de ce procès, les Saputo ont accusé l'agent Carrochia d'outrage au tribunal au sujet du communiqué de presse qu'on lui avait demandé de rédiger après la descente des détectives. Rapidement entendue, cette accusation s'est soldée par la condamnation du policier à $200 pour outrage au tribunal.

En Cour municipale, ce jugement n'a cependant pas empêché le juge Bernard Tellier de trouver coupable la fromagerie Saputo et de la condamner à la moitié de l'amende maximale, soit $50.

Par la suite, les Saputo ont tenté de faire renverser cette décision. Ils se sont adressés jusqu'à la Cour suprême mais en vain. Au mois de mai dernier, ils décidaient donc de poursuivre la CUM et l'agent de relations publiques pour le tort subi à cause du rappel de l'association avec la Mafia américaine.

Le 16 octobre dernier, la société Saputo et Figlii reconnaissait discrètement sa culpabilité à six autres accusations concernant des infractions à des règlements d'hygiène et la poursuite de son côté retirait les sept dernières plaintes.

En septembre 76, c'est l'université qui assurera la formation de l'étudiant en droit

C'est l'université qui assurera, à compter de septembre 1976, la formation professionnelle de l'étudiant en droit.

Le ministre de l'Education, M. François Cloutier, a expliqué hier que cette décision fut prise au terme de consultations entre les universités du Québec et le Barreau. D'ici l'intégration, le gouvernement subventionnera l'Ecole du Barreau pour lui permettre de dispenser l'enseignement professionnel.

Ce délai permet également aux universités de se préparer adéquatement à la rentrée de septembre 1976. De son côté, le Barreau pourra réajuster son programme de formation professionnelle pour l'adapter au contenu et aux méthodes pédagogiques que favoriseront les universités en 1976. De leur côté, les universités ont déjà fait connaître leur acceptation au principe de l'intégration, sous réserve de certaines conditions qui ne devraient pas constituer d'obstacles à la réalisation de l'entente intervenue.

Au printemps dernier, les étudiants en étaient venus aux prises avec les dirigeants de l'Ecole du Barreau. Après une série de conférences de presse, de débrayages des cours et de manifestations dans la rue, les deux parties s'étaient assommées à coups d'injonctions. Le calme reprit jusqu'au 8 novembre dernier, lorsque les étudiants se lançaient à nouveau à l'attaque de l'Ecole de formation professionnelle du Barreau. Le ministre de l'Education les avait alors rencontré pour recueillir leurs récriminations.

La solution retenue, selon M. Cloutier, permet de croire que le Barreau et les universités pourront en venir à une entente relativement au problème de l'admission à la pratique du droit, entente qui éviterait le double examen et qui se rapprocherait de l'esprit du Code des professions.

Le débrayage du 8 novembre des étudiants des facultés de droit visait à dramatiser leur crainte de se retrouver l'an prochain aux écoles de formation professionnelle du Barreau.

Pour sa part, le Barreau avait lancé l'idée d'une formation professionnelle confiée à un centre distinct du Barreau et des facultés de droit.

Avant 1968, la quatrième année de droit se faisait à l'université, même si le Barreau régissait les examens et exerçait son contrôle sur les stages pratiques. Depuis 1968, le Barreau s'est chargé de la formation professionnelle en ouvrant des écoles dans les quatre régions du Québec où les universités dispensent une formation en droit.

Mais les cours variant d'une faculté à l'autre, il arrivait que la formation uniforme dispensée par le Barreau ne correspondait pas aux connaissances et besoins des étudiants des différentes universités. Ces dernières années, les étudiants de ces écoles du Barreau ont fréquemment et vivement manifesté leur mécontentement, forçant le ministère de l'Education à déclencher l'enquête qui a abouti au rapport du juge Guy Guérin. Il recommandait notamment l'institution dans les facultés d'un profil obligatoire, devant favoriser la formation professionnelle mieux adaptée à la formation dispensée dans les trois années de droit.

Prêts-bourses

Le comité se réunit lundi

La première réunion du comité spécial créé pour étudier les modalités d'une réforme en profondeur du régime des prêts-bourses, suite à la récente vague de contestations étudiantes, aura lieu lundi à Québec, à 14h30.

C'est ce que le ministre de l'Education, M. François Cloutier, a annoncé hier dans la Vieille Capitale.

Présidé par le représentant des universités, M. Yves Therrien, directeur du service aux étudiants de l'Université de Montréal, ce comité spécial sera composé, en outre, de deux représentants des étudiants, MM. Yves Malette, du cégep de Saint-Jean, et Denis Morin, du cégep de Rimouski; de deux représentants des parents, M. François Jammes et Mme Gisèle Raymond, respectivement président et secrétaire de la Fédération des Associations de parents des étudiants de cégeps; de deux représentants des cégeps, MM. Georges Lemire (Trois-Rivières) et Guy Cyr (Jonquière); ainsi que de deux représentants du ministère de l'Education, MM. Robert Savard et Valère Gagnon.

M. Pierre-Paul Proulx, directeur du Centre de recherche en développement économique (CRDE), agira comme conseiller-expert auprès du comité.

Les membres du comité doivent établir eux-mêmes leur calendrier de travail. Le ministre de l'Education souhaite que le rapport qui sortira des prochaines rencontres sera "assorti de recommandations concrètes qui tiennent compte des ressources financières du gouvernement du Québec".

Hausse de 22% des tarifs CN

Le Canadien Nâtional a informé la Commission canadienne des transports de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1975, d'une augmentation de ses tarifs de banlieue. Pour l'usager, elle se traduira par une hausse décroissante en fonction des distances et des fréquences d'utilisation.

Dans un communiqué émis hier, le CN annonce que le pourcentage moyen de cette augmentation sera de 22.2%. En chiffres absolus, la hausse du prix des passages simples sera comprise entre 20 et 35 cents. Dans le cas des cartes hebdomadaires d'abonnement et des séries de 10 billets, elle se situera entre $1.40 et $2.70. Le prix des cartes mensuelles d'abonnement sera majoré de $3.80 à $4.50.

"L'augmentation du déficit du service de banlieue ne laisse au Canadien National aucune alternative", a déclaré M. Adrien Levasseur, Directeur du marketing voyageurs pour la Région du Saint-Laurent. Ce dernier a souligné que, tout en tenant compte des recettes additionnelles générées par l'augmentation, le déficit du service de banlieue atteindra en 1975 le chiffre record de $4,410,000, ce qui correspond à un accroissement des pertes encourues de l'ordre de $430,000 par rapport à 1974.

Le porte-parole du CN a également rappelé que le service de banlieue ne recevait aucune subvention.

M. Levasseur attire l'attention sur le fait que les structures tarifaires du service de banlieue continueront de comporter des avantages spéciaux pour certaines catégories d'usagers.

GALA

VEILLE DU JOUR DE L'AN — SOUPER ET CHAMPAGNE

Repas de Gourmet — Six plats — Champagne

SOUVENIRS — ORCHESTRE

À compter de 21:30 heures, mardi, 31 décembre

$22.50 par personne

Réservations seulement par achat de billets en avance

849-1368 pour plus amples renseignements

Menu

Rissoles de Poisson — Céleri et Olives

Bisque de Homard Escoffier — Soupe à L'Oignon Gratinée
Zuppa Di Pesca — Suprême de Fruits au Maraschin

Huitres au Four Rockefeller — Cocktail de Crevettes
Pannequette de Fruits de Mer — Cocktail de Crabe
Saumon Fumé Nouvelle Écosse

LA SOLE DE DOUVRE ENTIÈRE — MEUNIÈRE À LA BRAGANZA
LES LANGOUSTINES GRILLÉES — FARCIES AU CRABE
L'OMBLE DE L'ARCTIQUE — AUX CHAMPIGNONS AUX MADÈRE
HOMARD ENTIER À L'AMÉRICAINE
HOMARD ENTIER CUIT AU FOUR AVEC COGNAC - THERMIDOR
HOMARD ENTIER FARCI — PAVILLON
LES TOURNEDOS DE BOEUF — HENRI IV
BIFTECK DE SURLONGE AU POIVRE — FLAMBÉ AU COGNAC

Le Brocoli Hollandaise — Les Petites Carottes glacées au four
Le Chouxfleur à la Polonaise
Pommes de Terre Dauphines, Parisiennes ou au Four Farcies

La Salade Pavillon

Pêche Melba — Parfait au Kahlua — Melon au Porto
Pâtisseries Françaises — Gâteau Forêt Noire
La Tarte au Sucre — Plateau de Fromages

CAFÉ CHAMPAGNE

Le Pavillon de l'Atlantique

1454A, Peel 849-1368

FERMÉ LE JOUR DE L'AN

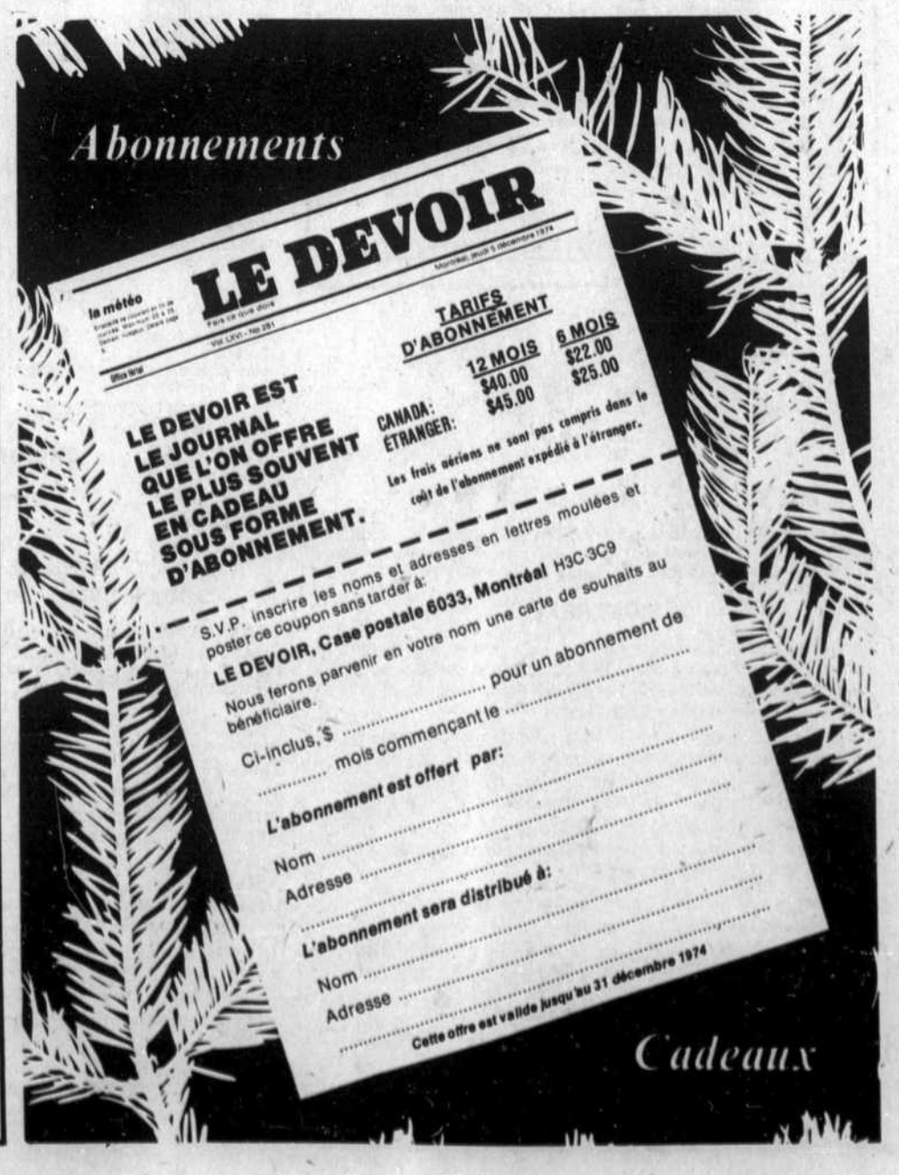

SEUL C'EST POSSIBLE... AVEC LA FAMILLE AUSSI

Vos parents et amis demeurent peut-être loin de chez-vous, mais sûrement près de chez-nous. Comme toute la famille sera de la fête et qu'il vous faudra un coin où héberger, l'Auberge des Gouverneurs a eu une pensée pour vous: faites comme si vous étiez seul et présentez-vous sans hésiter avec toute la famille à l'Auberge des Gouverneurs.

Notre prix « Spécial-Famille » pour la période des fêtes vous convaincra et vous conviendra, c'est vraiment un cadeau!

Grâce à cette sage décision, cette rencontre avec parents et amis sera pour tous des plus agréable et gardera le goût d'un joyeux souvenir. Réservez le plus tôt possible ou passez nous voir.

Ce « Spécial-Famille » sera en vigueur jusqu'au 5 janvier inclusivement. Pour réservation composez sans frais 1-800-463-2820.

Chicoutimi, Québec Sainte-Foy, Rimouski, Sept-Iles, Sherbrooke, Trois-Rivières, Val d'Or.

AUBERGE des GOUVERNEURS

La chaîne d'hôtels à la grandeur du Québec